



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Camargue  
Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES

# CHARTRE DE PAYSAGE ET URBANISME

## Phase 1 « Connaissance et Partage »



**RAPPORT**

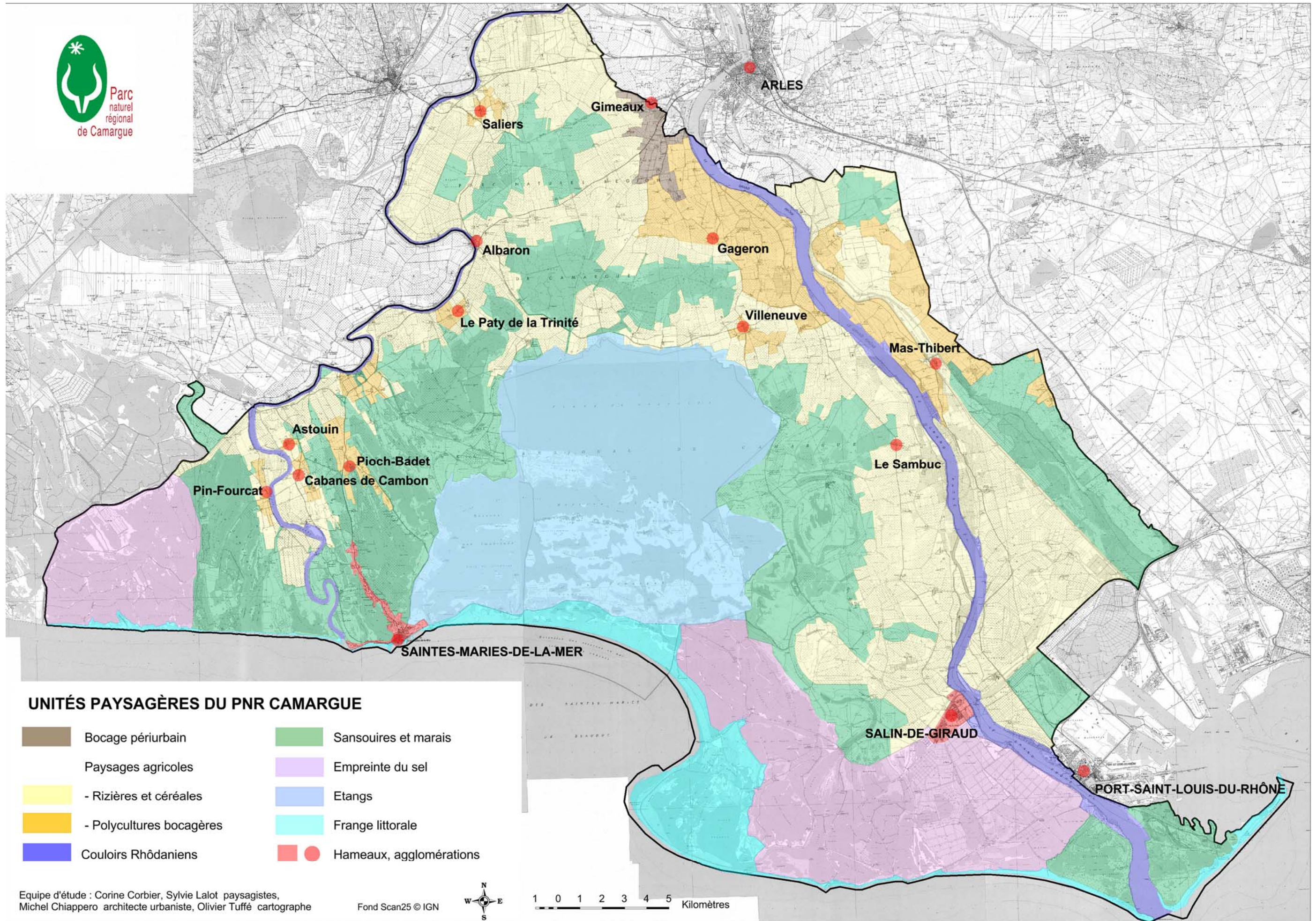
Janvier 2014

Equipe Akène paysagiste – Sylvie Lalot paysagiste – Michel Chiappero urbaniste architecte



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>ANALYSE PAYSAGERE</b>	<b>5</b>			
1.1	LE CONTEXTE CAMARGUAIS	5			
1.2	LES UNITES PAYSAGERES	10			
1.2.1	BOCAGE PERI URBAIN	10			
1.2.2	LES PAYSAGES AGRICOLES	13			
1.2.3	LES COULOIRS RHODANIENS	16			
1.2.4	LA SANSOUIRE ET LES MARAIS	20			
1.2.5	L'EMPREINTE DU SEL	23			
1.2.6	LES ETANGS	26			
1.2.7	LA FRANGE LITTORALE	29			
1.3	SYNTHESE	33			
1.3.1	LES ELEMENTS D'IDENTITE	33			
1.3.2	USAGES, VECU, VALEUR SOCIALE, LE DIRE DES HABITANTS	33			
1.3.3	LES EVOLUTIONS ET ELEMENTS DE DEGRADATION	34			
<b>2</b>	<b>ANALYSE URBANISTIQUE</b>	<b>35</b>			
2.1	ANALYSE DES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX	35			
2.1.1	DTA	35			
2.1.2	SCOT PAYS D'ARLES	36			
2.1.3	SCOT OUEST ETANG DE BERRE	36			
2.1.4	PLAN LOCAL DE L'HABITAT	36			
2.1.5	CHARTRE ET PLAN DE PARC PNR CAMARGUE 2011/2023	36			
2.1.6	PPRI	36			
2.2	ANALYSE DES DOCUMENTS D'URBANISME	36			
2.3	ANALYSE DES HAMEAUX	39			
2.3.1	SALIERS	39			
2.3.2	ALBARON	40			
2.3.3	LE PATY-DE-LA-TRINITE	41			
2.3.4	PIOCH-BADET	42			
2.3.5	ASTOUIN	43			
2.3.6	CABANES DE CAMBON	44			
2.3.7	PIN FOURCAT	45			
2.3.8	SAINTE-MARIES-DE-LA-MER	46			
2.3.9	GAGERON	47			
2.3.10	VILLENEUVE	48			
2.3.11	LE SAMBUC	49			
2.3.12	MAS THIBERT	50			
2.3.13	SALIN-DE-GIRAUD	51			
2.4	SYNTHESE	52			
2.4.1	UN TERRITOIRE GLOBALEMENT PEU PEUPLE	52			
2.4.2	ELEMENT D'IDENTITE DES HAMEAUX	52			
2.4.3	ELEMENTS D'IDENTITE DES DEUX CENTRES-URBAINS	53			
2.4.4	EVOLUTIONS ET ELEMENTS DE DEGRADATION	54			
2.5	ENJEUX ET PISTES D'ACTIONS	55			
<b>3</b>	<b>ENJEUX</b>	<b>56</b>			
3.1	LES ENJEUX THEMATIQUES ISSUS DU DIAGNOSTIC	56			
3.1.1	EVOLUTION ET GESTION DES PAYSAGES AGRICOLES	56			
3.1.2	MODALITES D'EVOLUTION ET DE DEVELOPPEMENT DES HAMEAUX	56			
3.1.3	TRAITEMENT DES FRANGES URBAINES	56			
3.1.4	GESTION DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET IMAGE DE LA CAMARGUE	56			
3.1.5	AMENAGEMENT DU LITTORAL FACE AU REcul DU TRAIT DE COTE	56			
3.1.6	GESTION TOURISTIQUE DES ACCES AU LITTORAL	56			
3.1.7	PORTES DU PNR, TRAITEMENT QUALITATIF	56			
3.1.8	GESTION DES DIGUES ET BERGES DU RHONE	56			
3.1.9	GESTION DES MARAIS	56			
3.1.10	REHABILITATION ET GESTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER DE SALIN-DE-GIRAUD	56			
3.1.11	AMENAGEMENT ROUTIER URBAIN (CARREFOURS / TRAVERSEES DE HAMEAUX)	56			
3.1.12	GESTION DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER ET EVOLUTIONS POSSIBLES DES GRANDS MAS	56			
3.2	HIERARCHIE DES ENJEUX A L'ISSUE DES ATELIERS	57			
3.3	TABLEAU DE SYNTHESE - ENJEUX HIERARCHISES ET PISTES D'ACTIONS	58			
<b>4</b>	<b>POURSUITE DE LA DEMARCHE</b>	<b>63</b>			
<b>5</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>65</b>			
5.1	DOCUMENTS CONSULTES	66			
5.1.1	ETUDES ET DONNEES TECHNIQUES	66			
5.1.2	PUBLICATIONS ET OUVRAGES GRAND PUBLIC	66			
5.1.3	SITES	66			
5.2	DONNES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES HAMEAUX	67			
5.2.1	ETUDE DE ZPPAUP – THIERRY DUROUSSEAU – 1985	67			
5.2.2	REQUALIFICATION PAYSAGERE DE HAMEAUX - ATELIER CLARAC - 2004	67			
5.2.3	UNE CITE INDUSTRIELLE EN CAMARGUE – SALIN-DE-GIRAUD – THIERRY DUROUSSEAU	68			
5.2.4	EXTRAITS DU PLAN DE PARC CAMARGUE - OBJECTIF 2022	70			
5.3	RENCONTRE DU GRAND PUBLIC - SYNTHESE DE « L'ATELIER PAYSAGE » DU 30 09 2012	74			
5.4	ATELIERS DE TERRAIN	78			
5.4.1	ITINERAIRES	78			
5.4.2	ACTEURS INVITES ET PARTICIPANTS	79			
5.4.3	COMPTE RENDU - ATELIER OUEST CAMARGUE - 8 OCTOBRE 2013	80			
5.4.4	COMPTE RENDU - ATELIER EST CAMARGUE - 11 OCTOBRE 2013	84			
5.5	EXEMPLES DE DEMARCHES OU DE REALISATIONS	89			
5.5.1	PRINCIPES D'EXTENSION URBAINE	89			
5.5.2	CONCOURS D'IDEES POUR UNE EXTENSION URBAINE - EXEMPLE SAINTE-CROIX (81)	90			
5.5.3	ATELIER DE PRATIQUE OPERATIONNELLE - EXEMPLE PNR DES PYRENEES CATALANES	90			
5.5.4	ECO-HAMEAU COMMUNAUTAIRE - EXEMPLE SAINT-ANTOINE L'ABBAYE (38)	91			
5.5.5	FAÇADES ET FRANGES URBAINES - EXEMPLE PNR DE BRIERE	92			
5.5.6	DES ARBRES VECTEURS D'IDENTITE - EXEMPLE CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES	93			
5.5.7	ESPACES PUBLICS "RURAUX CHAMPETRES" - EXEMPLE MARAIS POITEVIN	94			
5.5.8	VOIRIE DE HAMEAUX RURAUX - EXEMPLE DU MARAIS POITEVIN	94			
5.5.9	REAMENAGEMENT DE RUES EN CENTRE ANCIEN - EXEMPLE BRAM (11)	95			
5.5.10	ESPACES VERTS EN CŒUR DE LOTISSEMENT - EXEMPLE ALZONNE (11)	95			
5.5.11	MUTATION DE ROUTE EN BOULEVARD URBAIN - EXEMPLE VIC LA GARDIOLE (34)	96			
5.5.12	STATIONNEMENT RELAI SUR LE LITTORAL - EXEMPLE CARNON-PLAGE (34)	96			
5.5.13	REFLEXIONS SUR LE RETRAIT DU TRAIT DE COTE	97			
5.5.14	VALORISATION TOURISTIQUE DE DIGUE - LEVEES DE LA LOIRE	98			
5.5.15	AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)	99			
5.5.16	ZONE AGRICOLE PROTEGEE (ZAP)	100			
5.5.17	PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)	100			
5.6	CR DE REUNIONS	101			
5.6.1	COPIE DE LANCER DES ETUDES – 06 06 12	101			
5.6.2	COPIE DE SUIVI DES ETUDES – 06 01 13	103			
5.6.3	COPIE DE RESTITUTION – 13 12 13	105			



# 1 ANALYSE PAYSAGERE

## 1.1 LE CONTEXTE CAMARGUAIS

Le delta de la Camargue se serait formé il y a 5 000 ans environ (10 000 selon les sources), fruit de la rencontre des eaux et des sédiments du Rhône et de la Méditerranée.

La Camargue est l'un des grands deltas du pourtour méditerranéen constitué de 100 000 ha de zones humides.

Elle possède une image de grand espace naturel et sauvage, mais c'est aussi une terre extrêmement artificialisée dont l'irrigation, le drainage et les cultures sont gérées par l'homme.

La Camargue est donc une terre d'exception et de contraste entre ;

- Fleuve et mer,
- Eau douce et salinité extrême,
- Milieux naturels et anthropisés,
- Grands horizons ouverts et sites boisés intimistes,
- Courbes héritées de la divagation ancienne du Rhône et tracé rectiligne contemporain des canaux, des routes et du parcellaire.

▪ **Le socle naturel** conditionne les milieux au travers de quatre facteurs déterminants pour la Camargue ;

- **Le relief** : si globalement le territoire est plat, quelques décimètres de hauteur peuvent être déterminants pour isoler des crues, des remontées salines et pour voir au-delà des premiers plans,
- **La pédologie** : les sols, plus ou moins sableux, limoneux, argileux, conditionnent la valeur agronomique et l'aptitude à produire des grandes cultures, de l'arboriculture, du maraichage, de la vigne, des pacages extensifs ou des milieux naturels,
- **L'eau** : omniprésente, sous forme de fleuve, canaux, étangs, marais, mer ... eau douce, saumâtre ou salée ... eau canalisée, gérée par l'homme mais qui reste parfois indomptée (dernières inondations en 2002 / 2003) ... eau présente ou absente au gré des saisons, de l'effet miroir aux craquelures de dessèchement de la terre,
- **La salinité** : la salinité du sol ou de l'eau conditionne les cultures, la flore et la faune inféodée, exploitation ancienne et encore présente du sel.

▪ **Les activités humaines.**

La Camargue est habitée depuis les périodes grecques et romaines. Au moyen âge Cisterciens et Templiers s'installent, défrichent, assèchent, cultivent.

La mise en valeur des terres se poursuit aux 17 et 18<sup>ème</sup> siècles sous l'impulsion de nobles et de bourgeois qui construisent des mas sur les points hauts des anciens bourrelets alluviaux, cultivent céréales et vigne, pratiquent l'élevage, la pêche dans les étangs, l'exploitation des sagnes et de la soude.

A partir de 1859 / 1869 la digue à la mer et les digues du Rhône cernent « l'île de Camargue ». L'homme gère aujourd'hui irrigation et drainage, à l'inverse du fonctionnement naturel, au profit d'une agriculture intensive (vignoble, riziculture, salins ...). L'élevage ovin, taurin et équin perdure de façon extensive sur les prairies, pelouses et sansouires.

▪ **Les habitants**

La Camargue est à cheval sur deux départements ; le Gard et les Bouches-du-Rhône. Pour ce dernier département elle touche les communes d'Arles (commune la plus étendue de France métropolitaine), des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

La Camargue compte environ 10 000 habitants (statistiques 2009) essentiellement concentrés sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer (2 317 habitants) et à Salin-de-Giraud (2 080 habitants - commune d'Arles). La densité de population est de 10 hab/km<sup>2</sup>. 550 mas sont dispersés sur le territoire de PNR ainsi qu'une douzaine de hameaux.

▪ **Les protections patrimoniales**

La réserve botanique et zoologique de Camargue a été créée en 1928 et classée en 1975 en Réserve naturelle nationale, gérée par la Société nationale de protection de la nature. La zone protégée couvre 13 117 hectares, essentiellement l'étang du Vaccarès. C'est l'une des plus grandes réserves humides d'Europe regroupant 276 espèces d'oiseaux dont 258 d'intérêt patrimonial.

Cette protection est complétée tout récemment par la Réserve naturelle nationale du Viguierat (2011) et par trois réserves naturelles régionales ; la station biologique de la Tour du Valat (1 071 ha) dans les Bouches-du-Rhône, Scamandre (148 ha) et Mahistre (125 ha) dans la partie gardoise.

En ce qui concerne Natura 2000, le Parc naturel régional de Camargue est actuellement opérateur de trois sites désignés au titre de la Directive « Habitats » : Rhône aval, Petit Rhône, Espiguette (site marin). Il est également animateur des sites Camargue (au titre des deux Directives), et marais entre Crau et grand Rhône au titre de la Directive « Oiseaux » (site communément appelé « 3 marais »). Les habitats d'intérêt communautaire sont les lagunes, dunes, steppes salées, sansouires, marais et étangs, pelouses ...

193 000 hectares sont classés, au-delà du périmètre du PNR, en Réserve de biosphère dans le cadre du Programme MAB de l'Unesco. Les réserves de biosphère ont 3 fonctions :

- Conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variabilité génétique
- Développement durable des activités humaines
- Appui logistique pour l'information, l'éducation, la recherche et la surveillance

114 000 hectares sont également inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale de la convention de Ramsar.

Enfin 2 programmes LIFE+ intéressent la Camargue :

- LIFE LAG'NATURE (2009-2013) visant la gestion des lagunes et des lidos littoraux en Languedoc-Roussillon par des actions de restauration et de gestion des impacts de la fréquentation de ces milieux sensibles.
- Life + MC SALT, (2011-2015) visant à favoriser une gestion environnementale des Salins d'Aigues-Mortes et des anciens Salins de Beauduc en lien notamment avec l'intérêt majeur de ces milieux pour les oiseaux (dont l'unique colonie française de Flamant rose).

Par ailleurs la Camargue est site inscrit par arrêté du 15 octobre 1963. L'étang du Vaccarès est site classé par arrêté du 8 juin 1942.

On compte également 2 monuments historiques classés (l'église des Saintes-Maries-de-la-Mer et le château d'Avignon) et 6 monuments historiques inscrits (Domaine de l'Armeillère, Tours de Rougnouse et d'Amphoux, Tourvieille, croix du mas de Méjanès et la tour Saint-Louis)

Plus d'une douzaine de sites ont été acquis par le conservatoire du littoral et des rivages lacustres ; mas de la Cure, domaine de La Palissade et de Rousty, marais du Vigueirat et de Meyranne et de Bourgogne, étangs et marais des salins de Camargue, bois de Tourtoulon, Theys de Roustan, la terre de Méjanès, mas de Taxil Fangassier, mas Neuf, mas de la Belugue, le Vaccarès hors réserve.

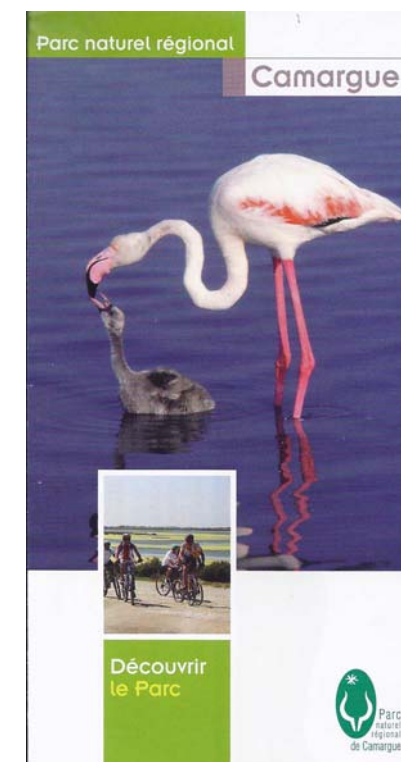
**Le parc naturel régional de Camargue a vu le jour en 1970 et couvre actuellement 100 256 hectares** décomposés en :

- 7000 ha d'espace urbanisé (7% de la surface)
- 24800 ha agricoles (25% de la surface) dont 15200 de rizières
- 68456 ha d'espaces naturels (68% de la surface)

▪ **Une image médiatique de la Camargue qui occulte les paysages quotidiens**

Etangs et sansouires, manades de taureaux et de chevaux, colonie de flamants roses et plus généralement une grande richesse ornithologique, identifient la Camargue.

Le territoire a pourtant un fonctionnement totalement artificialisé depuis l'endiguement du Rhône et de la mer: l'homme gère partout drainage et irrigation.. et un quart des paysages est agricole. Ce sont les « paysages du quotidien » alors que le cœur de « l'île de Camargue », celui des manades et des flamants, qui est médiatisé, est difficile d'accès et secret.



Dépliant -carte grand public – PNR de Camargue 2012

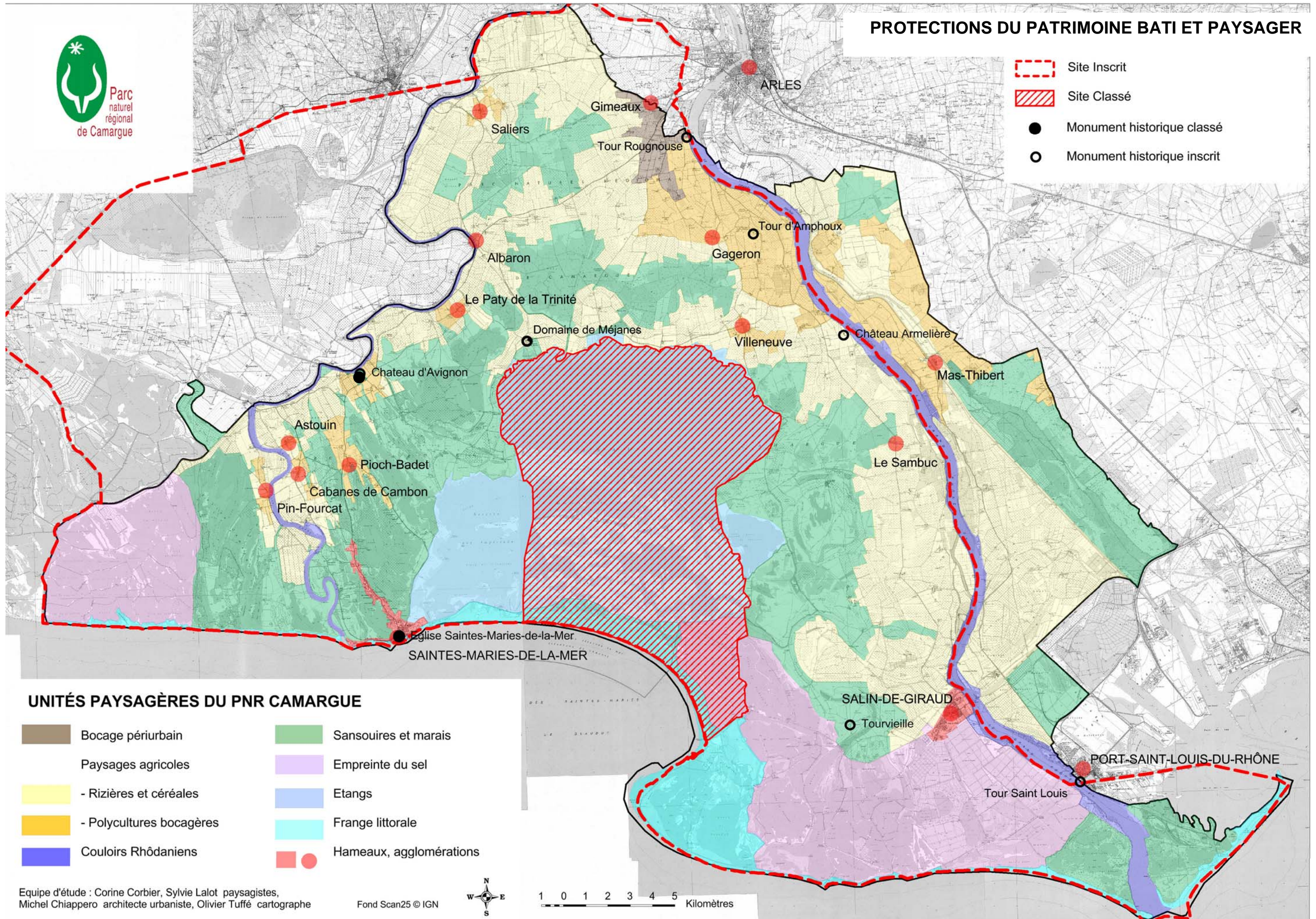


Carte postale synthétisant l'image médiatique de la Camargue : manade, gardians, étangs, flamants roses, sansouires et mer © créations DeLaps – illustration Philippe Collomb



# PROTECTIONS DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER

- Site Inscrit
- Site Classé
- Monument historique classé
- Monument historique inscrit



## UNITÉS PAYSAGÈRES DU PNR CAMARGUE

- |  |   |
|--|---|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #8B4513; border: 1px solid black;"></span> Bocage périurbain        | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #3CB371; border: 1px solid black;"></span> Sansouires et marais                        |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFFF00; border: 1px solid black;"></span> Paysages agricoles       | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #9370DB; border: 1px solid black;"></span> Empreinte du sel                            |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFD700; border: 1px solid black;"></span> - Rizières et céréales   | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #6495ED; border: 1px solid black;"></span> Etangs                                      |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFA500; border: 1px solid black;"></span> - Polycultures bocagères | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #00CED1; border: 1px solid black;"></span> Frange littorale                            |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #4169E1; border: 1px solid black;"></span> Couloirs Rhodaniens      | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FF0000; border: 1px solid black; border-radius: 50%;"></span> Hameaux, agglomérations |

Equipe d'étude : Corine Corbier, Sylvie Lalot paysagistes,  
Michel Chiappero architecte urbaniste, Olivier Tuffé cartographe

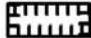



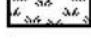
Fond Scan25 © IGN

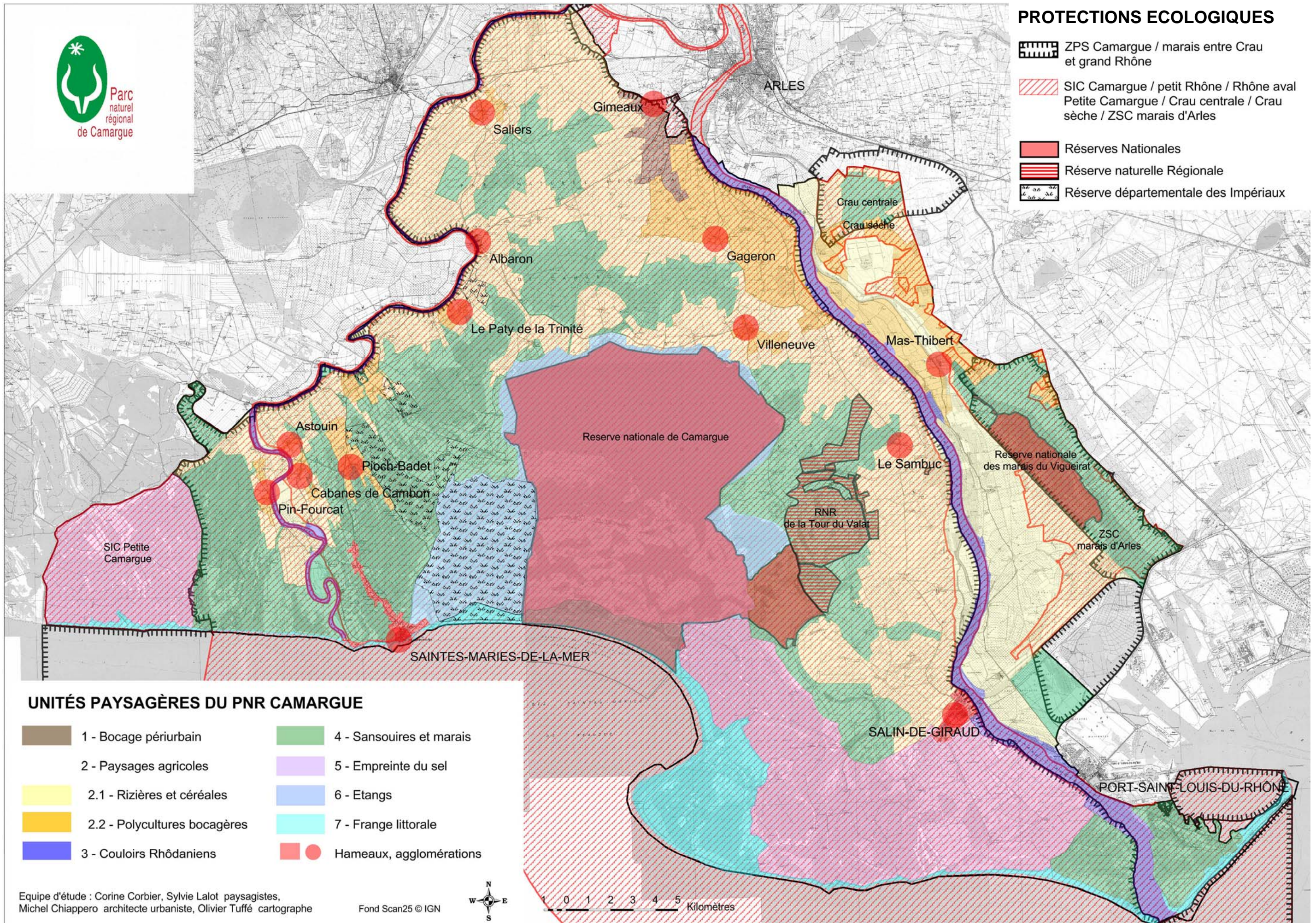


1 0 1 2 3 4 5 Kilomètres




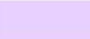








## PROTECTIONS ECOLOGIQUES

-  ZPS Camargue / marais entre Crau et grand Rhône
-  SIC Camargue / petit Rhône / Rhône aval  
Petite Camargue / Crau centrale / Crau sèche / ZSC marais d'Arles
-  Réserves Nationales
-  Réserve naturelle Régionale
-  Réserve départementale des Impériaux



## UNITÉS PAYSAGÈRES DU PNR CAMARGUE

- |  |  |
|--|--|
|  1 - Bocage périurbain        |  4 - Sansouires et marais |
|  2 - Paysages agricoles       |  5 - Empreinte du sel     |
|  2.1 - Rizières et céréales   |  6 - Etangs               |
|  2.2 - Polycultures bocagères |  7 - Frange littorale     |
|  3 - Couloirs Rhodaniens      |  Hameaux, agglomérations  |

Equipe d'étude : Corine Corbier, Sylvie Lalot paysagistes,  
Michel Chiappero architecte urbaniste, Olivier Tuffé cartographe

Fond Scan25 © IGN



1 0 1 2 3 4 5 Kilomètres



Centres de tourisme équestre	Manades de taureaux (accueillant du public individuel)	Viticulteurs
1 – Domaine Paul Ricard, 2 – Bergerie d'Alivon, 3 – les cabanes de Cacharel, 4 – centre de tourisme équestre la Grenouillère, 5 – L'écurie de l'auberge Cavalière	1 – Manade Paul Ricard, 2 – Manade St Antoine, 3 – Manade Cavallini, 4 – Manade Jacques Bon, 5 – Manade Blanc,	1 – Domaine de Beaujeu 2 – Mas de Valériole

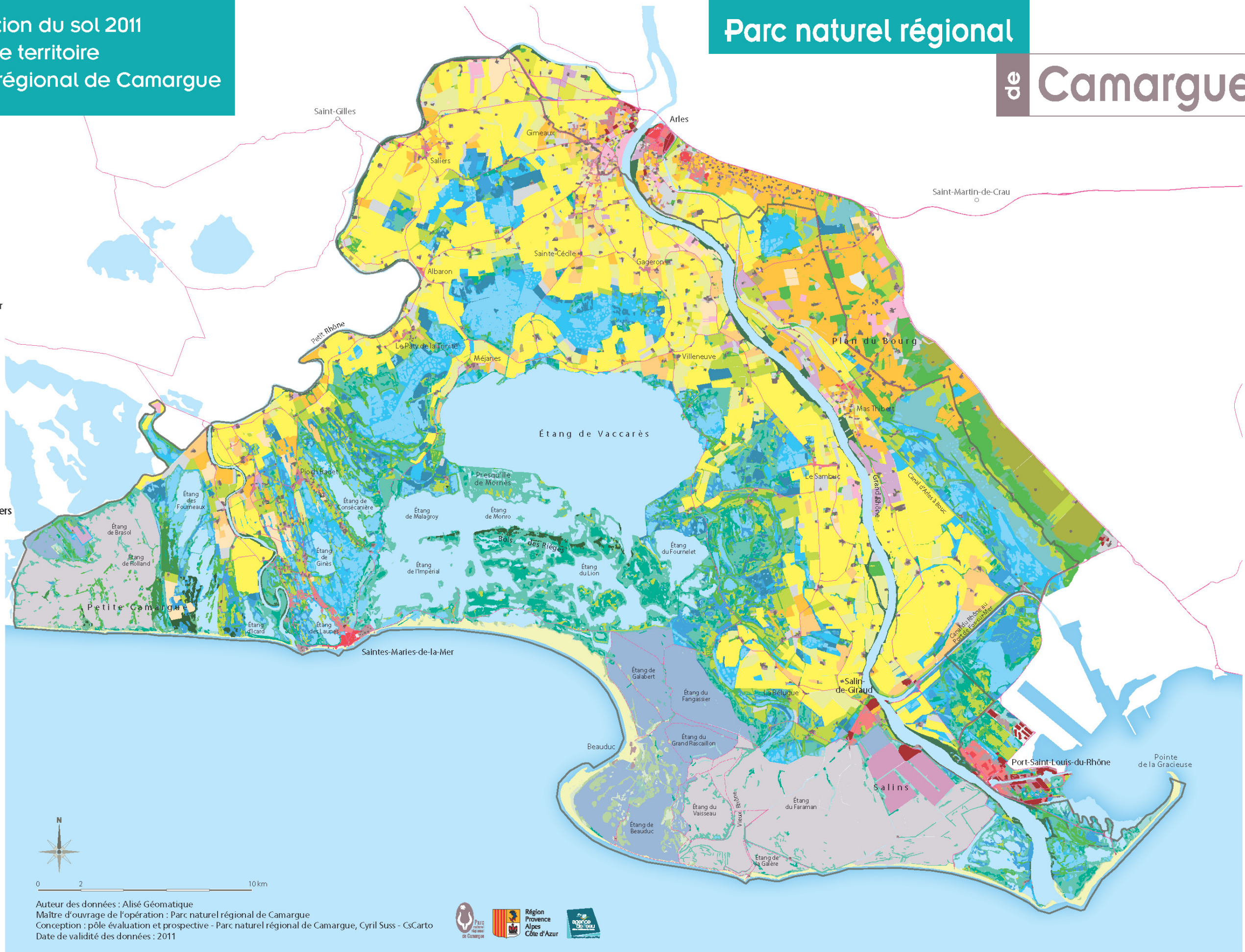


# Occupation du sol 2011 sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue

## Parc naturel régional

## de Camargue

- ▭ Limite du Parc naturel régional
- Les zones artificialisées**
  - Tissu urbain dense
  - Tissu urbain pavillonnaire
  - Zone industrielle ou commerciale
  - Zone pavillonnaire lâche
  - Construction isolée
  - Espace urbanisé sans construction en dur
- Les milieux cultivés**
  - Blé
  - Maïs
  - Riz
  - Tournesol
  - Culture maraîchère
  - Luzerne
  - Sorgho
  - Prairie temporaire
  - Vignoble
  - Verger, oliveraie
  - Friche récente
- Les milieux naturels terrestres et forestiers**
  - Ripisylve
  - Feuillu
  - Conifère
  - Forêt mélangée
  - Forêt jeune ou dégradée
  - Prairie naturelle
  - Coussoul
  - Plage
  - Dune embryonnaire
  - Dune végétalisée
  - Dune à végétation arbustive
- Les zones humides et zones en eau**
  - Marais ouvert
  - Autre marais à végétation émergée
  - Jonchaie
  - Roselière
  - Marais à marisque
  - Sansouire basse
  - Sansouire haute
  - Sol nu
  - Lagune de pré-concentration
  - Table saunante
  - Friche salicole récente
  - Étang et/ou lagune, cours d'eau, canal



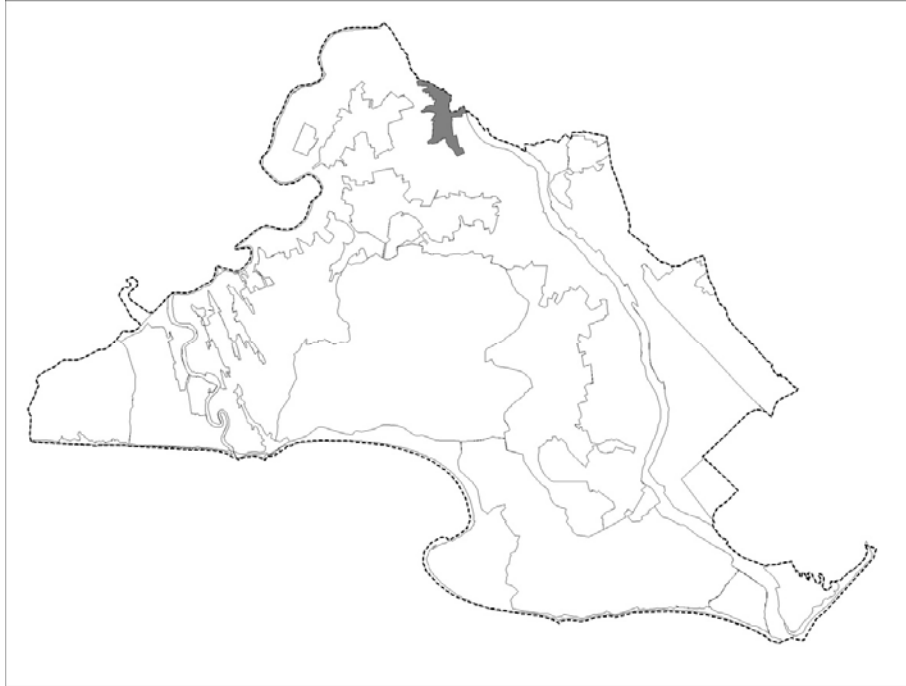
Auteur des données : Alisé Géomatique  
 Maître d'ouvrage de l'opération : Parc naturel régional de Camargue  
 Conception : pôle évaluation et prospective - Parc naturel régional de Camargue, Cyril Suss - CsCarto  
 Date de validité des données : 2011



## 1.2 LES UNITES PAYSAGERES

### 1.2.1 BOCAGE PERI URBAIN

#### ELEMENTS D'IDENTITE



#### Mots clés :

Cloisonnement  
Polycultures  
Habitat diffus  
Pression urbaine  
Silo à riz

Situé en tête de Camargue, à l'entrée nord du parc, cette unité présente une mosaïque de polycultures (maraîchage, vigne, fruitiers, céréales et riz ...) cloisonnées par des haies assez denses.

En points bas quelques marais et sansouires perdurent.

Le bocage s'amenuise vers le sud et l'ouest, offrant une transition très progressive avec les paysages de grandes cultures.

L'habitat disséminé, ancien et récent, est très présent et la pression urbaine d'Arles très lisible.



Habitat dispersé, polycultures, trames végétales et silo en point d'appel

#### Modalités de perception visuelle

Paysages cloisonnés par des haies (cyprès, saules, peupliers, roseaux, cannes de Provence...) jouant le rôle d'écrans plus ou moins hauts ou opaques en fonction des saisons.

Cela crée une ambiance très confidentielle, éloignée des paysages emblématiques de la Camargue.

Les échappées visuelles fugaces n'en sont que plus remarquées vers les clochers d'Arles, les Costières, les Alpilles.



Silhouette des Alpilles



Silhouette d'Arles



Chemin bordé de végétation, vue bloquée au premier plan

Les points de repère visuels coïncident avec les ouvrages particulièrement hauts et massifs comme le silo de Gimeaux ou les cheminées des anciennes papeteries.

La prégnance des premiers plans visuels par rapport aux arrière-plans absents confère beaucoup d'importance aux éléments d'ambiance qui accompagnent les routes et chemins.

#### Composantes et modes de fabrication

L'ensemble s'appuie sur la partie nord de l'ancien bourrelet du Grand Rhône, déclinant de la côte 9/10 m à Trinquetaille, jusqu'à Gageron (3 m), emprunté par la route d'Arles à Salins-de-Giraud par Gageron.

Le réseau viaire se déploie « en éventail » à partir du sud de Trinquetaille. Les contours souples de la succession des tracés du Grand Rhône, sont empruntés par les chemins : route de la Dougue, route de Tintarlot, chemin de Quiqeran, chemin de Bouchaud à Gageron, ....

Le parcellaire est morcelé par de nombreux découpages est-ouest sur lesquels prennent appui les haies arborées, plantées autrefois à la fois pour borner les parcelles et comme brise-vent.

Un seul hameau s'est formé autour de l'installation templière de Gimeaux, curieusement implanté à l'écart du bourrelet surélevé et protecteur, mais judicieusement situé là où le chemin de pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle emprunte la draille de Palun Longue, dans sa traversée des marais. Au nord, les terres du domaine sont assainies par « l'égout » de Gimeaux, toujours utilisé.

Situé à la porte de la ville d'Arles, au croisement des routes de Salins-de-Giraud, des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Saint-Gilles, ce secteur est riche de nombreux mas isolés anciens, ayant toujours un rapport singulier au paysage. Ils sont généralement discrètement calés en fond de parcelle, en bordure du chemin ou contre une haie, magnifiés par un bouquet de grands arbres et un double alignement qui met en scène le chemin d'accès.

▪ **Eléments d'ambiance paysagère**

Ambiance de bocage plus ou moins ouvert, donnant un caractère très "campagne" aux chemins et routes par l'enveloppe des haies plus ou moins entretenues, en opposition avec la vocation agricole très affirmée des parcelles (cultures de blé, vigne, vergers, ...) en arrière-plan (caché) et malgré la toute proximité de l'agglomération arlésienne.

Eau toujours présente :

- Directement : apparente dans les fossés de drainage ou d'irrigation, les affleurements d'eau dans les champs, ....
- Indirectement : type de végétation très "hydrophile" (frênes, saules, roseaux, ...).



Vieux mas et cyprès traditionnels



Végétation en bord de route



Paysage bucolique d'élevage et de bocage



Égout de Gimeaux, canal de drainage très ancien du secteur

▪ **Usages, vécu, valeur sociale, le dire des habitants**

L'activité agricole est dominante :

- Polycultures composées de grands vergers, cultures céréalières, quelques vignes, un peu de maraichage, pâturages ovins, ....
- Activités liées à la riziculture : silo de stockage et soufflerie de riz (deux constructions très prégnantes dans le paysage)



Silo à riz et vignoble



Vergers de pommiers

Les autres activités sont liées à la proximité de l'agglomération arlésienne et à la situation de "porte" du PNR, principalement des activités commerciales aux abords de la RD 570 : vente de "produits du terroir camarguais", sellerie, équipements pour le surf, fruits et souvenirs.

Le réseau routier est dense, étroit et sinueux :

- Très fréquenté par les riverains dans leurs déplacements quotidiens tributaires de la voiture, avec des vitesses observées élevées, qui ne permettent pas le partage,
- Sans aménagement global pour les piétons ou les cyclistes: de fait, une très faible pratique de la promenade malgré la platitude du relief et la dispersion de l'habitat... Le chemin de Saint-Jacques est emprunté semble-t-il comme alternative à la RN 113 interdite aux 2roues entre Arles et Saint-Gilles,
- Emprunté par des bus scolaires sur certains chemins et indication des arrêts.

La vie sociale et participative semble limitée malgré l'association du CIQ Tête de Camargue qui a porté un projet pour la sauvegarde et la replantation de plusieurs milliers d'arbres de haies.

- Pas de lieu physique favorisant la rencontre :
  - Pas de "cœur" de hameau" (placette, petit commerce,...): une boulangerie et une pizzeria se sont implantées il y a moins d'1 an dans les nouveaux quartiers au nord, mais ils sont installés dans un ensemble type ZA...où il n'y a aucun espace de convivialité,
  - Une école parmi la plus importante des quartiers d'Arles (142 enfants), mais tous les parents conduisent leurs enfants à l'école en voiture, où il y a un vrai problème de stationnement; aucun covoiturage....: bref, c'est plutôt un lieu de conflits qu'un lieu où l'on positive !,
  - Une salle associative à l'ancienne école de Bastière, mais située "dans un autre quartier".
  - Un projet de crèche, mais qui semble abandonné...
- Pas de vie de quartier excepté la corrida, mais dont l'impact semble plus à l'échelle de la ville,
- Gouvernance "éloignée".

Ce territoire ne correspond pas à l'image grand public de la Camargue (étangs, oiseaux, plages, manades ...). En outre, l'offre touristique y est discrète, essentiellement lié à l'accueil en gîte ou chambre d'hôte « à la campagne ». Toutefois :

- Le paysage de bocage ouvert, qui accueille des troupeaux est reconnu comme le plus emblématique par plus d'un habitant sur 5 et plébiscité majoritairement par les visiteurs,
- Les paysages ouverts de rizières, situés aux marges de ce quartier, carroyés de canaux bordés de roseaux, composent le troisième paysage le plus apprécié,
- L'ambiance champêtre des "petites routes tranquilles" est la plus appréciée par les résidents.



A l'opposé, les activités commerciales aux abords de la RD 570, et les activités industrielles plus perceptibles le long du Chemin de Palun-Longue, banalisent les paysages et en particulier l'entrée sur le territoire du parc: les abords de la RD 570 composent les paysages le plus rejetés tant par les habitants que les visiteurs et les paysages industriels sont également rejetés par plus d'un habitant sur 5. (Sondage du 30-09-2012)



Abords banalisés de la RD 570



Activités industrielles en bordure du chemin de Saint-Jacques de Compostelle

La banalisation des petites routes par les clôtures "toutes faites" (rangées de parpaings, haies de cupresso-cyparus,...), qui s'égrainent au fil de la dispersion de l'habitat est également unanimement dénoncée, mais uniquement par les non résidents.

▪ **Acteurs, gestion actuelle et potentialités**

**Ville d'Arles** pour la gestion des extensions urbaines au travers du POS/PLU, l'entretien du réseau routier, la création de circulations douces, l'enfouissement des réseaux, des aménagements urbains autour de l'école et du coral par exemple

**Etat** pour le projet de déviation de la RN 113

**Le syndicat des riziculteurs, les associations d'agriculteurs** pour le maintien de l'agriculture, le maillage de haies et de canaux, la réhabilitation du grand silo et de ses abords.

**CIQ Tête de Camargue** pour fédérer une vie de quartier, des fêtes, poursuivre la plantation d'arbres, entretenir le petit bâti, valoriser l'histoire templière du hameau et mobiliser les habitants pour améliorer clôtures et plantations.

**Le PNR et le CG 13** pour la requalification de l'entrée du PNR au droit de la RN 570

**Le PNR** : Accompagnement de la qualité architecturale et du projet de déviation Arles Sud

**CAUE** conseil aux pétitionnaires et à la commune d'Arles

**Les habitants** : très peu de mobilisation autour du projet de concertation mené dans le cadre de la réflexion inter Parcs sur la résorption de points noirs paysagers

**EVOLUTIONS CONSTATEES**

**Forte pression urbaine dans la partie Nord qui s'exprime sans aucun projet de qualité :**

- Nouveaux lotissements en bordure des chemins ruraux, habitat diffus prégnant, modèle architectural pavillonnaire ou « néo provençal »
- Apparition de franges urbaines banalisées, sans transition entre rizières et lotissements, aux portes d'Arles
- Le petit réseau routier rural étroit n'est plus adapté à la circulation des résidents et à la pratique des engins agricoles
- Apparition de clôtures banalisées en lieu et place des haies champêtres qui disparaissent (abattages pour élargir les chemins, construire les clôtures, ou impact des maladies)
- Développement d'activités commerciales disparates le long de la RD 570, en entrée de la cité d'Arles Antique (inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco) et en entrée de PNR.
- Présence de gîtes et chambres d'hôtes dans certains mas anciens



*Extensions sans qualité, voiries déstructurées*

**Patrimoine historique oublié :**

Sentier de Saint-Jacques-de-Compostelle sur le tracé de l'ancienne draille de Saint-Gilles non valorisé, même pas sécurisé, Patrimoine bâti faiblement mis en valeur. La ferme templière de Gimeaux passe par exemple inaperçue !.



*GR 653 - Chemin de St Jacques de Compostelle*



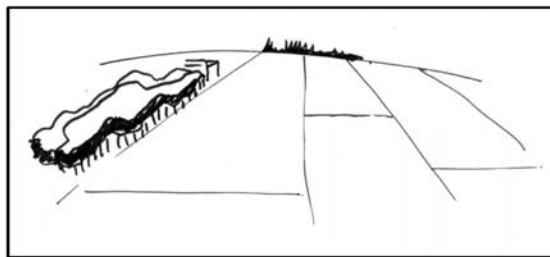
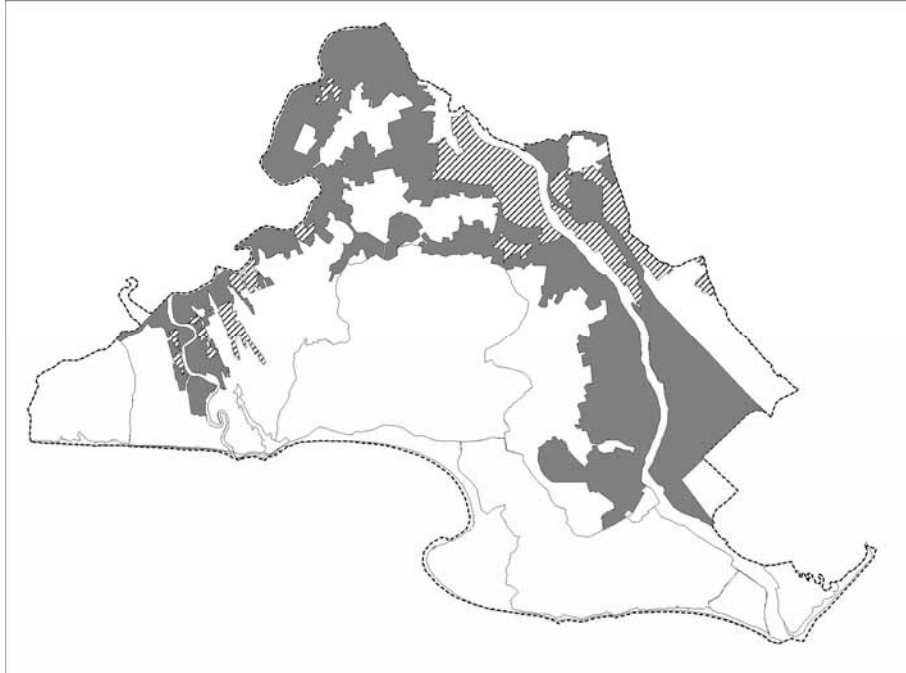
*« Cœur » du hameau autour de l'école et de la ferme templière*

**ENJEUX PAYSAGERS et pistes d'actions**

- **AFFIRMER LA VALEUR HISTORIQUE et SOCIALE d'un "vrai" noyau villageois :**
  - Donner de la lisibilité du cœur du hameau autour des vestiges du hameau historique, depuis l'extérieur et au sein du quartier
    - Développer un esprit de quartier entre les "nouveaux habitants" et les "anciens ruraux", au sein d'une structure d'habitat dispersé
  - Améliorer la vie de quartier par des liaisons en modes doux au sein d'un ensemble d'habitat très diffus qui favorise trop la voiture individuelle
- **AFFIRMER UNE LIMITE URBAINE ARLESIENNE respectueuse de l'identité des paysages aux portes du PNR**
  - Stopper l'effet "tâche d'huile" urbaine sur un territoire sans limite physique perceptible
  - Recomposer les franges urbaines dégradées aux portes des paysages emblématiques du PNR C, en particulier les abords de la RD 570
    - Valoriser le potentiel des paysages agricoles remarquables et emblématiques à toute proximité de l'habitat urbain: gestion des nuisances, vocation récréative
  - Pérenniser les éléments de structure et d'ambiance paysagère, en particulier les haies bocagères, cordons de végétation liées à l'eau,....
  - Protéger et valoriser les cônes de vue emblématiques à l'interface de la Camargue et de la cité romaine classée au patrimoine de l'UNESCO
  - Requalifier les ZA et des abords routiers
  - Aménager des portes d'entrées
- **SAISIR LE PROJET DE DEVIATION ARLES SUD COMME UNE OPPORTUNITE POUR VALORISER LE TERRITOIRE ET LES PAYSAGES AUX PORTES DE PARC ET DE LA CITE ANTIQUE**
  - Abandonner l'esprit "projet de route et étude d'impact" = système (route + mesures compensatoires)
  - Opter pour une démarche plus puissante mettant en œuvre un vrai "projet de paysage" = projet de recomposition de la frange urbaine d'Arles

## 1.2.2 LES PAYSAGES AGRICOLES

### ELEMENTS D'IDENTITE



#### Mots clés :

Paysages ouverts  
Plat, horizontalité  
Riz et miroirs d'eau  
Hameaux et mas  
Irrigation et drainage  
Inondabilité  
Rythmes saisonniers

Cette unité occupe la Haute Camargue au nord du Vaccarès, la rive gauche du grand Rhône et tend à se développer le long des bras du Rhône. On distingue deux sous secteurs liés à : la taille du parcellaire, la présence, ou non, de haies plus ou moins denses qui cloisonnent l'espace et au type de culture :

- Rizières et céréales (en gris ci-dessus)
- Polycultures bocagères (en hachuré)

Les dépressions sont occupées par des marais et des sansouires.

L'habitat se présente sous forme de vieux mas isolés (souvent signalés par des alignements ou des bosquets) et des hameaux dispersés (Saliers, Albaron, Le-Paty-de-la-Trinité, Gageron, Le Sambuc, Mas-Thibert).



Paysage de riziculture très ouvert

#### Modalités de perception visuelle

La riziculture sur terrain plat et ouvert offre une grande profondeur de champ visuel et des échappées sur les référents lointains :

- Au nord est les Alpilles, le Luberon et le Ventoux,
- Au nord ouest les Costières de Nîmes,
- A l'ouest le Pic Saint Loup,
- Au sud est, Sainte-Victoire, le Mont Aurélien, la chaîne de l'Etoile.

Les référents proches sont, en fonction des secteurs :

- La silhouette d'Arles, les silos, Saint-Gilles, au nord et à l'ouest
- Les éoliennes de Port-Saint-Louis-du-Rhône et les installations industrielles de Fos au sud est
- Les levées et ripisylves du petit et du grand Rhône à l'est et à l'ouest

Dans ces paysages ouverts, très ordonnancés par un grand parcellaire orthogonal souligné de canaux, on trouve quelques ponctuations et des limites intermédiaires qui permettent de se repérer dans l'espace : silhouettes de mas, de hameaux, de châteaux d'eau, et d'arbres.

#### Silhouettes d'arrière plan



Ventoux



Alpilles



Installations industrielles et portuaires de Fos et éoliennes



Digues et ripisylve du Rhône

#### Paysages cloisonnés ou ouverts :



Rizières



Paysage cloisonné de polyculture

Les secteurs de polycultures (céréales, prairies, fourrages, vigne ...) sont cloisonnés par des haies et bosquets. On les rencontre autour des hameaux, en rive droite du Rhône de la limite nord du PNR à Villeneuve et au nord de Mas-Thibert.

▪ **Composantes et modes de fabrication**

Le développement de la culture du riz au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle a conditionné un grand parcellaire à la topographie parfaitement réglée, la totale maîtrise de l'eau d'irrigation et de drainage et l'émergence de silos.

Ce paysage très orthogonal, est souligné par les lignes droites des chemins, du parcellaire et des canaux.

L'eau est présente au droit des canaux et offre un effet miroir exceptionnel au printemps, au début du cycle de production du riz.



Dans les secteurs bocagers le parcellaire est souvent plus petit, souligné par de la végétation et exploité en polycultures.



*Cloisonnement lâche et en mauvais état d'un secteur de rizières*



*Céréales*



*Prairies*



*Elevage*



*Vignoble*



*Cultures maraichères*

▪ **Éléments d'ambiance paysagère**

Ces grands espaces agricoles aux lignes horizontales, sont soulignés par les constructions étirées des mas et les bouquets de végétation les accompagnant : Les Bernacles, La Butte, Le Grand Plan, Grand Avignon, Grand Manusclat, Auphan, Boisverdun, Chartrouse, Le Vedeau, Les Charlots etc ...



*Valeur patrimoniale (bâtie et arborée) des vieux mas*

Les hameaux (Saliers, Albaron, Le-Paty-de-la-Trinité, Gageron, Le Sambuc, Mas-Thibert) sont implantés en général sur d'anciens bourrelets alluviaux. Leurs extensions établies de façon parfois discontinue et sans limite franche, rendent leur perception lointaine moins évidente.

Le paysage évolue au rythme des saisons qui sont très contrastées. Aux terres nues et parfaitement réglées en fin d'hiver succède un miroir d'eau, puis la croissance du riz avec tout un camaïeu de verts allant jusqu'au mordoré avant récolte. Les effets d'ondulation et de bruissement au gré du vent se perdent à l'automne avec les chaumes courts et drus, en attendant de nouveaux labours.

Culture de la vigne, pâturage, maraichage et arboriculture rythment également les saisons tout comme les trames végétales à dominante de feuillus (peupliers, tamaris, roseaux, alignements de platanes, bosquets de chênes..).

▪ **Usages, vécu, valeur sociale, le dire des habitants**

Les paysages agricoles « du quotidien » ne correspondent pas à l'image médiatique de la Camargue (étangs avec flamants, manades avec taureaux et chevaux, longues plages de sable) mais n'en constituent pas moins un paysage identitaire couvrant un quart du territoire environ.

La riziculture est reconnue par le grand public comme caractéristique de Camargue, mais loin derrière les étangs, les marais et les secteurs d'élevage équin et taurin.

Les paysages agricoles sont un territoire de transit obligatoire entre le nord et le sud de la Camargue, la plupart des touristes ne s'y arrête pas, happée par la route qui les mène sur le littoral. L'accueil touristique reste ainsi très localisé; mas de Rousty, château d'Avignon, mas Méjanes ...

Les distances sont grandes entre mas et hameaux disséminés.

Des questions demeurent en suspens ;

Comment les habitants vivent ils leur appartenance à cette unité ?

Sont-ils fédérés autour de leur interprofession agricole, autour des services dans les hameaux (école, mairie annexe...) ?

▪ **Acteurs, gestion actuelle et potentialités**

**Interprofessions d'agriculteurs et en particulier des riziculteurs**

**Chambre d'agriculture**

**PNR:** animateur de Natura, charte signalétique, plaquettes de recommandation pour la restauration et la construction, accompagnement des mesures agri-environnementales (MAE), conseil aux pétitionnaires, conseil aux communes, opération de reboisement et de plantations de haies

**Communes** d'Arles, Saintes-Maries-de-la-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône; en charge SCOT, POS / PLU, constructibilité, aménagement d'espaces publics et équipements dans les hameaux

**Etat** plan de prévention du risque inondation (PPRi)

**CG13** résorption de délaissés routiers, réseau de pistes cyclables

## EVOLUTIONS CONSTATEES

Paysages et ambiances camarguais sont étroitement liés à la production agricole qui n'a pas toujours été du riz, mais des céréales, de la vigne et des pâtures à moutons, presque jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle.

L'agriculture occupe 25% de la surface du PNR Camargue. Sur les 24.800 ha agricoles 62 % sont cultivés en riz, 11 % en blé, 10 % en prairie et les 17 % restant se partagent entre luzerne, cultures maraichères et arboricoles, vigne, olivier, tournesol, sorgho, maïs, friches .... (Statistiques d'occupation du sol 2011).

L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol entre 1991 et 2011 montre que les cultures céréalières (riz et blé) dominent largement l'agriculture camarguaise. En dix ans leur superficie est restée relativement stable (+ 541 ha, soit une augmentation de 4%).

La parfaite maîtrise de l'irrigation et de l'assainissement ont rendu possible une riziculture intensive après la seconde guerre mondiale.

Excepté dans les « pépinières de riz », qui continuent d'être protégées du vent par des haies, les paysages agricoles de grandes cultures se sont « ouverts » au gré de regroupements pour homogénéiser la taille des parcelles céréalières de 3 à 6 ha, en correspondance avec les outils d'exploitation (moins de main d'œuvre, engins de plus en plus grands). Bien qu'également remodelé, le chevelu de canaux semble assez pérenne, qui par endroit, favorise aujourd'hui les remontées salines.

Ces paysages de grandes parcelles ouvertes, dans un parfait carroyage de fossés et canaux caractérisent aujourd'hui la riziculture camarguaise, mais l'évolution de la PAC risque d'engendrer des changements malgré l'appui des élus aux riziculteurs.

A l'avenir le riz sera probablement toujours présent car c'est la seule culture qui avec son régime d'inondation en début de cycle permet de lessiver et de dessaler les sols. Mais les surfaces en riz risquent de diminuer et les rythmes d'assolement peuvent changer. Certaines exploitations se diversifient déjà beaucoup plus en alternant pois chiche, lentille, tomate, melon, sorgho .... Ces cultures "nouvelles" peuvent entrer en rotation avec du blé dur et du riz et changer les perceptions des paysages agricoles du quotidien. Un retour vers des pâtures irriguées (et donc dessalées) est également possible.

Depuis les années 1980 les espaces agricoles en périphérie de hameaux sont souvent grignotés par des maisons individuelles, sans recherche de cohérence quant à leur implantation, et qui banalisent les arrière-plans de ces paysages agricoles souvent remarquables.

Les constructions agricoles récentes sous forme de hangars sont peu qualifiantes alors que certains bâtiments de mas anciens sont à l'abandon notamment d'anciens chais.

La création de gîtes permettrait de restaurer le bâti ancien (paillère, fenièrre, grange etc.) et d'apporter un complément de revenu intéressant. Mais le PPRi interdit à présent presque toute construction et mutation.

## ENJEUX PAYSAGERS et PISTES D' ACTIONS

### PERENNISATION DES STRUCTURES PAYSAGERES FONDATRICES DE LA SPECIFICITE DES PAYSAGES, quelles que soient les évolutions culturelles

- Réseau de haies arborées actuelles, bois et ripisylves simples ponctuations qui cloisonnent encore l'espace, créent des points de repère, reliques d'une couverture boisée ancestrale de toute la Camargue
- Nivellement et réseau orthogonal de canaux
- Cônes de vue majeurs

### RECONCILIATION DES PRATIQUES AGRICOLES AVEC LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES

- Equilibre de la consommation d'espace agricole
- Concordances entre enjeux économiques, naturalistes et paysagers (intérêts croisés des structures de haies, bois et ripisylves, canaux,...)
- Encouragement des mesures agri-environnementales mises en œuvre en 2007 par dérogation et anticipation, alors que le DOCOB Natura 2000 est récent (octobre 2011):

Poursuite du renouvellement des structures végétales, alignements ou haies (incitation par le Parc qui met à disposition, tous les ans et gratuitement, des plants)

Limitation de l'utilisation d'insecticides et herbicides à outrance (hélicoptère), nuisances pour les riverains

Diversification des cultures pour limiter le développement de plantes envahissantes après arrêt de la PAC

Diversification des modes d'entretien du réseau hydraulique actuellement peu favorable à la faune et à la flore sauvage

Possibilité de maintenir des flamants roses pourtant perçus comme nuisibles aux cultures

- Problème de la pollution des terres par les eaux polluées du Rhône qui sont pompées pour irriguer (un problème important pour l'avenir....)

### LUTTE CONTRE LA BANALISATION DES PAYSAGES PAR LE BÂTI et LES EQUIPEMENTS LE LONG DES ROUTES

- Traitement de l'impact des ouvrages dans des paysages ouverts sensibles: hangars agricoles, réseaux aériens, franges des hameaux et de certains grands mas (ressentie par le grand public comme une dégradation), premiers-plans constitués par les abords et délaissés routiers, et les stands de vente (effet vitrine de la Camargue...)
- Reconquête du patrimoine bâti ancien devenu inconstructible en zone inondable (PPRi) et renouvellement des accompagnements arborés remarquables vieillissants
- Promotion d'une qualité architecturale
  - Aménagement des espaces publics de qualité propices à l'émergence d'une vie sociale: abords des Corals (souvent peu soignés), cœur de hameaux, accompagnement urbain des voiries

### AMELIORATION DE LA RECONNAISSANCE SOCIALE DE CES PAYSAGES POURTANT EMBLEMATIQUES MAIS FAIBLEMENT RECONNUS PAR LE GRAND PUBLIC

- Seules les rizières sont plébiscitées par la population
  - Réouverture d'anciennes drailles privatisées, ouvertures d'espaces à la promenade,...

## Illustration des évolutions et enjeux



Entretien du réseau hydraulique



Haies malmenées, abimées - renouvellement des plantations ?



Habitat résidentiel et façade bâtie en limite d'espace agricole. Conflits d'usage et impacts paysagers



Qualité du bâti agricole



Bâti à l'abandon dans de grands mas



Restaurations malheureuses



Signalétique disparate



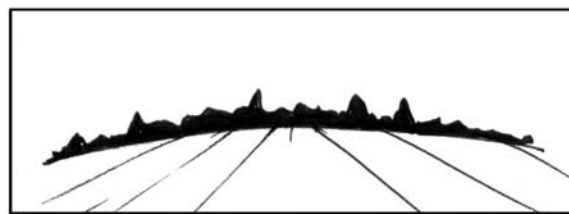
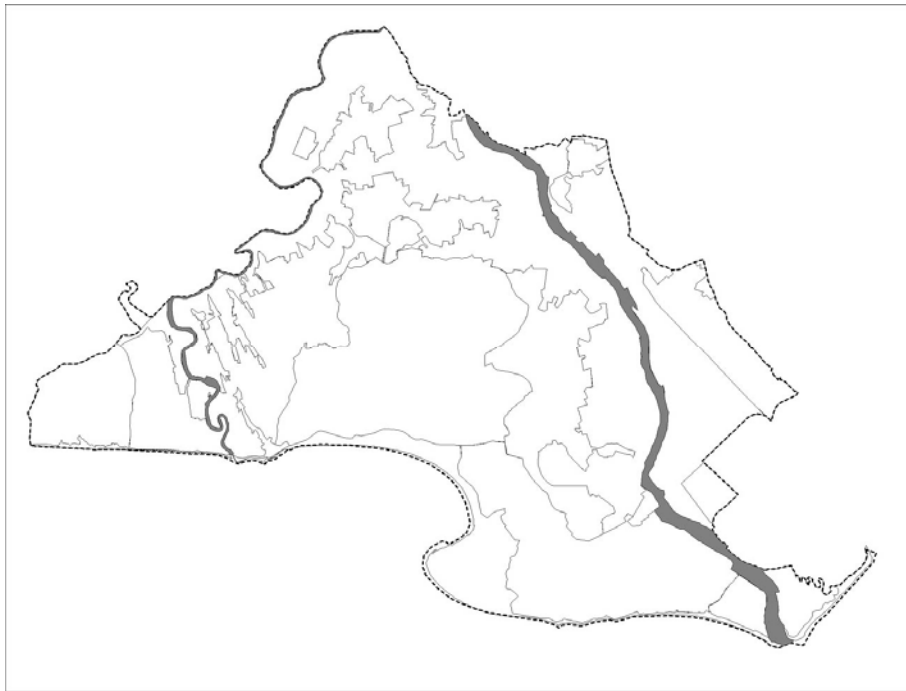
Ligne moyenne tension



Zones dépôts, corrals avec abris disparates, « points noirs » ponctuels

## 1.2.3 LES COULOIRS RHODANIENS

### ELEMENTS D'IDENTITE



#### Mots clés

Grand fleuve  
Ripisylve  
Digues, crues  
Navigation  
Loisirs  
Irrigation

Cette unité correspond au petit et au grand Rhône, leurs berges, ripisylves, ségonnaux (terrains compris entre les berges et les digues), digues et abords directs en lien avec le fleuve.



Le grand Rhône



Le petit Rhône

#### Modalités de perception visuelle

Les ripisylves jouent un rôle de repère visuel récurrent avec un effet plus ou moins d'écran visuel dans le contexte des paysages ouverts des grandes cultures.



Silhouette de la ripisylve du Rhône

Elles créent un effet de porte/ seuil visuel qui vient marquer l'entrée du Parc renforcée par le franchissement physique en de rares points imposés :

3 ponts :

- Sur le Grand Rhône au droit de la RN113 à Arles
- Sur le Petit Rhône au droit de l'A 54 et de Saint-Gilles

2 bacs :

- Sur le Grand Rhône : Bac de Barcarin à Salin-de-Giraud
- Sur le Petit Rhône : Bac du Sauvage à Pin-Fourcat

En dehors de ces points de franchissement restent deux couloirs visuellement fermés, par les digues et la végétation haute et souvent difficiles d'accès.



Découverte du Rhône depuis le bac de Barcarin

#### Composantes et modes de fabrication

Chenaux d'exutoires des eaux du Rhône à la fois creusés dans les couches sédimentaires du delta selon des parcours qui ont beaucoup varié, mais aussi fabriqués par les dépôts successifs laissés par les crues, formant un « chenal perché au-dessus des plaines » : le centre du delta est situé à moins de 1,5 m du niveau de la mer et les bourrelets alluviaux sont situés au-dessus de la plaine

Ces crues ont laissé de nombreuses traces, toujours visibles dans le paysage et le parcellaire, qui sont désormais parfois éloignées du cours d'eau actuel :

- Des « buttes » : butte de Villeneuve, « Mas de La Butte » ...
- Des anciens bourrelets où ont été implantées des tours de guet, qui sont désormais déconnectées du lit du fleuve : Tour du Valat, Tour Vieille, Tour d'Aling, Tour d'Amphoux, Tour de Mondony.
- Des « îlons », ou anciens bras qui restent submersibles
- Des « dépressions » inondables parfois fort éloignées du cours d'eau actuel (comme la plaine d'Arles ou le marais des Baux), où les difficultés de ressuyage sont importantes.



Tour de La Motte, en face du hameau d'Albaron

En 1711 le fleuve change de cours pour la dernière fois.

Depuis 150 ans, les deux chenaux sont désormais complètement stabilisés par la construction des « poutragues » (digues), ponctuées de nombreuses stations de pompages, avec parfois de simples prises d'eau discrètes ou des abris très bruts, parfois un bâti industriel périgéant et recherché :



Prise d'eau ancienne



Station de pompage

Aujourd'hui les ségonnaux ont une valeur écologique particulière car ils fonctionnent avec une forte variabilité un peu comme avant endiguement.



Ces digues composent aujourd'hui un paysage fluvial singulier :

- Elles isolent visuellement la plaine et les fleuves, formant de véritables barrières visuelles, qui ont peu à peu contribué à couper les riverains de leur fleuve
- Elles ont transformé les paysages « tressés, en un chenal unique et sinueux
- Elles créent des « ségonnaux », seuls espaces d'expansion des crues, où peuvent se répandre les sédiments. Derrière, la plaine deltaïque est désormais dépourvue de tout apport
- Actuellement, seuls le domaine de la Palissade, propriété du conservatoire du Littoral, et le They de la Gracieuse ont conservé un fonctionnement sédimentaire normal.

#### ▪ **Éléments d'ambiance paysagère**

L'intérêt paysager et naturaliste du fleuve repose sur ses ripisylves, rattachées au réseau Natura 2000. Elles offrent des ambiances avec de véritables effets de sous-bois rares en Camargue.

Ces éléments de structure paysagère sont constitués exclusivement de végétation feuillue, à dominance de peupliers blancs et noirs, tremble, saules, frênes, aulnes ... donc très variable selon les saisons, contrastant ainsi fortement aux paysages boisés des grandes masses structurantes plus « figées » des Alpilles ou des Costières dans les grands arrière-plans régionaux.

Vers l'aval, et sous l'influence du « coin salé » (remontée d'eau salée dans le fleuve), ce cortège évolue vers une ripisylve plus basse, essentiellement composée de tamaris, qui laissent peu à peu leur place aux seules touffes de jonc.

#### *Ambiances végétales*



*Transition entre grands feuillus et tamaris,*



*...puis entre tamaris et simples touffes de joncs.*

Entre ces cordons plus ou moins hauts et denses, l'emprise du fleuve est large, majestueuse, les couleurs changeantes en fonction des saisons et de la météo et très mouvantes avec le vent. Le régime hydraulique est également très fluctuant.

Seuls les quais de Port-Saint-Louis-du-Rhône présentent des aménagements urbains ; quais maçonnés, parc, piste cyclable, cheminements et plantations d'espaces verts.



*Tour Saint-Louis*



*Quais de Port-Saint-Louis-du-Rhône*

#### ▪ **Usages, vécu, valeur sociale, le dire des habitants**

##### **Les usages du Rhône sont divers :**

- Navigation  
L'estuaire du Rhône n'est pas navigable, mais le fleuve a un statut maritime jusqu'au premier pont ... qui se trouve à Arles, à 2 h de navigation de Barcarin.  
Grand Rhône : navigable depuis la diffuence d'Arles jusqu'au canal de Port-Saint-Louis du Rhône. En effet, depuis 1842, modification progressive de l'embouchure par la fermeture des bras de Pégoulie et de Piémanson, mais persistance d'une barre et de bancs mobiles dans le dernier bras - celui de Roustan, entraînant l'ouverture du canal de Port Saint-Louis pour permettre la navigation !  
Petit Rhône : ouvert à la navigation des péniches depuis 1970 depuis la diffuence d'Arles jusqu'à l'écluse de Saint-Gilles : Panneaux de fond pour concentrer les flux et permettre un auto-entretien du chenal de navigation. Mais en corollaire : colmatages latéraux en pied de berges
- Pompage pour l'irrigation agricole,
- Transport des marchandises,
- Pêche,
- Sports nautiques.



*Ancien port Dromar des Saintes-Maries*



*Pêche au carrelet sur le Petit Rhône*



*Sport nautique doux ...*



*... et motorisés*

Les rives sont physiquement difficiles d'accès de par les digues (pentes et interdictions), la végétation souvent dense et le caractère privé des chemins d'accès. L'accès à l'eau est donc très ponctuel et presque exclusivement privatif:

- Anciens ports : Port Dromar aux Saintes-Maries-de-la-Mer
- Ports de plaisance,
- Pontons privés des cabanons,
- Mises à eau des loueurs de kayaks,
- Stations de pompage.

Les paysages de ripisylves sont donc des paysages relayés à des « arrières cours »: fond de parcelles agricoles ou accompagnement d'ouvrages fonctionnels interdits d'accès, espaces en friches, bâti abandonné, ....

#### **La valeur sociale**

Les photos correspondant à cette unité paysagère ont été peu plébiscitées par le grand public lors de l'atelier paysage de la fête du Parc. Les avis sont partagés entre perception qualitative et dégradée. Le manque d'appropriation et de pratique de l'espace peuvent expliquer ce ressenti du public. Plusieurs personnes ont clairement manifesté leur désir de pouvoir accéder aux digues, pour la promenade piétonne ou équestre.

Salin de Giraud "tourne le dos au Rhône" alors que Port Saint-Louis du Rhône a aménagé les berges en promenade ("les allées du Rhône" en connexion avec les différents quartiers), en espace vert urbain ("parc de la Révolution") et en espace de détente ("bois François" ancien bras mort au nord de la ville couvert par une forêt alluviale, aménagé avec un parcours sportif et un projet de réouverture du grau).

Les crues du fleuve sont toujours redoutables et redoutées, avec une amplitude saisonnière très importante de 500 à 700 m<sup>3</sup> / s à l'étiage à 12 000 m<sup>3</sup> / s en crue. Toutefois, la culture ancestrale du "risque inondation", qui permettait aux riverains de vivre au contact du fleuve, semble s'être peu à peu dissoute, ce qui accroît le risque.

Le fleuve est à réconcilier avec les Camarçais.

#### ▪ **Acteurs, gestion actuelle et potentialités**

##### **Préfet coordonnateur de bassin**

Assure la coordination de la mise en place du « Plan Rhône »

##### **Voies Navigables de France**

Gère le Domaine Public Fluvial sur parties non concédées

Loue des "carrelets" aux pêcheurs

##### **Compagnie Nationale du Rhône (CNR)**

Gère le domaine public fluvial sur territoire concédé, en amont de la confluence deltaïque

##### **SYMADREM**

Depuis 2005, gère le domaine public fluvial sur territoire concédé, en aval de la confluence deltaïque = gestionnaire unique de toutes les digues de Beaucaire à la mer, = Assure une gestion publique des digues qui incombait, autrefois, aux uniques grands propriétaires fonciers

**DREAL** : Police de l'eau

**Service Navigation Rhône Saône** : Police de la Navigation

**DDTM 13** : Police de la Pêche

**ASA gestionnaires de canaux et stations de pompage**

**Professionnels du tourisme** (bateau, canoë, restaurateurs...)

**Préfecture** ; Cellule de crise de gestion des crues

**PNR** :

- Finalisation du DOCOB petit Rhône en cours, DOCOB Grand Rhône moins avancé
- Reconstitution de l'espace rivulaire
- Trames Vertes et Bleues
- Charte signalétique
- Plaquettes de recommandation pour la restauration et la construction, conseil aux communes

**CPIE d'Arles** ; relance une "culture du risque inondation" et des visites vers le fleuve qui ont du succès.

## EVOLUTIONS CONSTATEES

Les ripisylves occupent 700 ha le long des deux bras du Rhône. Elles présentent une grande richesse faunistique et floristique et leur surface est relativement stable sur les 10 dernières années. (source occupation du sol 2011)

**Toutefois, sur le terrain, on constate:**

.... **Un peu partout :**

- Réduction des épaisseurs de ripisylves et diminution de leur état de santé bien visibles sur certaines rives du Petit Rhône
- Discontinuité des ripisylves avec les autres structures arborées.
- Dégradation du patrimoine rattaché aux anciens usages de rive: pontons, stations de pompage,....
- Creusement des berges par les ragondins



Fragilisation des ripisylves

**En amont accroissement de l'anthropisation des rives :**

- Rehaussement et modernisation des digues, avec en corollaire :
  - Exhaussement des ségonnaux, les seuls à pouvoir piéger les sédiments lors des crues (et la diminution progressive de la revanche, ce qui accroît le risque d'ouverture de brèche)
  - L'accroissement de la sensibilité de la plaine deltaïque, qui se trouve dépourvue d'apports sédimentaires, à l'élévation du niveau marin
  - L'accentuation des pentes des berges,
  - L'interdiction d'accès au public des digues
  - L'abattage des arbres lors des travaux d'exhaussement et la disparition d'habitats
- Modernisation de certaines stations de pompage
- Développement des pontons et cabanons privés

**En aval, une forte érosion des berges**

- Effet du batillage par le trafic de plaisance (Petit Rhône 50 000 visiteurs/an !)
- Surpâturage sur les rives situées les plus en aval

## Le "Plan Rhône"

Démarche issue des dernières grandes inondations 2001/2003, avec un triple financement (les 3 régions RA / LR / PACA, l'agence de l'eau / Etat) et à l'échelle de tout le bassin versant du fleuve, il fixe la feuille de route des travaux à engager.

Le Plan Rhône porte sur les trois dimensions du fleuve. En Camargue, il porte sur:

- **Hydraulique :**
  - Travaux sur les digues : rehausser et conforter les ouvrages pour faire face à une crue millénaire
  - Etudes de nouvelles zones d'expansion des crues encadrées Redonner un espace de mobilité plus grand du Petit Rhône par le « Décorsetage » : recul des digues existantes de 50 / 100 m seulement, pour maîtriser leur stabilité technique, supprimer les digues actuelles, en essayant d'impacter le moins possible les agriculteurs ou les milieux naturels (ripisylves), en arrière des anciennes «caisses d'emprunt», permettant une expansion des crues et la création de nouveaux ségonnaux. Sécuriser les digues par l'aménagement de déversoirs contrôlés : l'aménagement en durs (perrés, enrochements, ...) de linéaires de surverses
  - Etudes des PPRi
- **Environnement:**
  - DOCOB en cours (pour le petit Rhône attendu en 2013) avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), CPE Rhône pays d'Arles.
  - Nombreuses difficultés toutefois: Multiples propriétaires fonciers des ségonnaux Gestionnaires des digues pour qui les plantations sont des obstacles qui ralentissent l'écoulement des eaux et qui interdisent l'accès des digues au public (préservation des ouvrages, stabilité et sécurité)
  - Aide à la recomposition des milieux et des paysages après les travaux
- **Culture:**
  - Maison du fleuve à Givors
  - Financements spécifiques ont aidé le parc à faire une muséographie spécifique sur le Rhône dans le cadre de la rénovation du musée Camarguais.
  - Projet de halte fluviale sur le Petit Rhône, qui remonte à presque 20 ans mais n'a jamais vu le jour. Peut être nouvelle dynamique au regard de ce qui va se passer coté Gardois avec des reconstitutions de ripisylve et valorisation. En sachant également que le Grand Rhône, du fait de son courant, n'a pas les mêmes capacités de développement touristique. Ce qui reporte les projets sur le Petit Rhône.

## ENJEUX PAYSAGERS et pistes d'actions

- **PERENNISATION DES STRUCTURES PAYSAGERES QUI FONDENT LE PARTICULARISME DE « L'ILE DE CAMARGUE »**
  - Assurer la protection des structures paysagères créées par les ripisylves et des systèmes écologiques qui leur sont rattachés
  - Permettre une maîtrise publique globale des rives et des ségonnaux permettant à la fois une protection des fondamentaux paysagers et environnementaux et un usage public raisonné
- **INTEGRATION DE LA QUESTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE et DU PAYSAGE DANS LES ETUDES EN COURS (portant sur les espaces compris entre les digues actuelles et futures)**
  - Intégrer le paysage dans une démarche de projet plus transversale et globale
  - Intégrer dans les projets le rapport aux paysages riverains : vastes zones d'expansion de crue dans les paysages agricoles, sansouires,...
  - Tourner la page d'un malheureux accident survenu sur les digues et valoriser le potentiel de découverte en modes de circulation douce représenté par les levées, chemins, ....
- **RECONCILIATION DES CAMARGUAIS AVEC LEURS FLEUVES**
  - Valoriser le rapport au fleuve des agglomérations
    - Salin-de-Giraud, qui actuellement "tourne le dos"
    - Port-Saint-Louis du Rhône qui peut encore plus valoriser sa façade fluviale
  - Maintenir, renouveler, ou adapter la culture du risque dans les grands domaines agricoles et hameaux. Avant endiguement, en cas de crue, l'eau s'étalait et montait lentement. Les mas toujours situés sur un point haut avaient une connaissance du risque et les bons réflexes en cas d'inondation exceptionnelle. Aujourd'hui les digues offrent une sensation de sécurité qui fait perdre la culture du risque alors qu'il peut être bien plus dangereux en cas de rupture d'ouvrage. Les digues ont été construites de façon successive, depuis longtemps, et d'un point de vue technique on ne peut anticiper un point de faiblesse entraînant rupture.
  - Meilleure information des riverains avant et après inondation pour les travaux de nettoyage.
  - Créer des secteurs de refuges, routes sécurisées hors d'eau

▪ **INTERPELLATION DE CERTAINS ACTEURS  
ECONOMIQUES MAJEURS SUR LEUR ROLE EN TANT QU  
ACTEUR DU PAYSAGE DES DEUX RHONES**

- Compagnie du Rhône / Voies Navigables de France : réactivation de la navigation commerciale sur l'axe Fos-Sète, par le Grand et Petit Rhône, et le canal navigable : quels travaux de modernisation ? Quelle politique globale de mise en valeur à cette occasion ? Réduction de la navigation de fret ?
- Gestionnaires des stations de pompage, associations d'irrigation : quels travaux envisagés ?....
- Acteurs touristiques : quelles évolutions de la fréquentation sur le Rhône? Quels projets? Quels impacts sur le paysage?



*Le Rhône au droit de Barcarin*

**Illustration des évolutions et enjeux**



*Perception furtive depuis les ponts*



*Instabilité des berges*



*Digues très techniques ...*



*et non accessibles*



*Privatisation des accès*



*Erosion des berges*



*Surpâturage des berges*



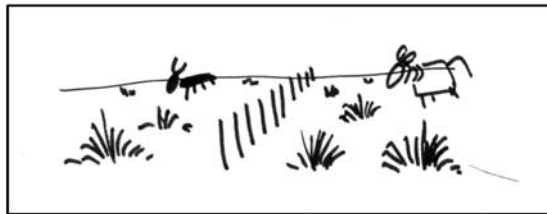
*Enrochement et HLL*



*Privatisation des berges*

## 1.2.4 LA SANSOIRE ET LES MARAIS

### ELEMENTS D'IDENTITE



#### Mots clés

Identité Camarguaise  
Forte reconnaissance  
Patrimoine écologique  
Contrastes ouvert/boisé  
Variations saisonnières  
Pâturage, chasse, loisir

Cette unité paysagère très discontinue occupe les dépressions au cœur des paysages agricoles, le pourtour des étangs centraux, l'arrière du littoral de part et d'autre de l'embouchure du grand et du petit Rhône et le sud est de Mas-Thibert.

La nappe phréatique salée subaffleurante induit une végétation et un paysage typique de Camargue, « la sansouire » qui peut être pâturée par les chevaux et les taureaux. Ces espaces interpénètrent les franges des marais dont le niveau d'eau fluctue selon les saisons, tout comme l'aspect de la végétation (roselières, bois de tamaris et aulnes entre autre).



RD38b (sud du mas de Pioch)

#### Modalités de perception visuelle

La végétation de sansouire étant rase et le terrain plat, les vues sont très ouvertes mais peuvent venir buter sur des roselières hautes en bord de marais ou sur des cordons boisés de tamaris et aulnes qui accompagnent les berges ou les canaux périphériques.

Les situations sont donc contrastées et évoluent au gré des saisons et de la végétation.



Sansouire ouverte à La Tourvieille



Ambiance intimiste et boisée à Mas Calabrun



Marais et sansouire ressuyés



Marais ouvert au nord de la plage Napoléon

#### Composantes et modes de fabrication

Souvent délimitées par des anciens bourrelets alluviaux du Rhône, Sansouire et marais occupent des terres basses, où de très faibles différences de niveau engendrent des différences très notables du cortège végétal.



Depuis l'endiguement du fleuve, les marais n'existent plus que de façon artificielle, alimentés par les excédents de pompage d'eau d'irrigation.

Cette eau douce agricole permet de ressuyer la salinité. Les marais d'eau douce sont colonisés par les roseaux, iris, scirpes, renoncules, tamaris, aulnes, saules, peupliers ...

Ailleurs la nappe salée subaffleurante conditionne la végétation halophile des sansouires constituée de salicornes (*Salicornia fruticosa*, *Salicornia radicans*, *Arthrocnemum glaucum*), de soude (sur les rares secteurs non inondés), d'obione (sur les rives d'étangs enrichies en matières organiques) et de Saladelle (*Limonium vulgare*).

Les précipitations d'automne et d'hiver inondent les terres jusqu'en février - mars. Au printemps le lent ressuyage transforme ces espaces en vasières difficilement praticables. Chevaux et taureaux y pâturent durant la belle saison seulement.

En été l'évaporation laisse une croûte de terre craquelée où remontent des cristaux de sel.

L'irrigation permet de diminuer la salinité et d'améliorer la qualité et la durée du pâturage. Le pâturage limite l'exubérance de la végétation et maintient des surfaces en eau libre indispensables pour l'avifaune.

Ces milieux ont en effet un fort intérêt écologique. Des milliers d'oiseaux limicoles y font étape au printemps et à l'automne lors de leur migration. C'est également un lieu d'hivernage pour les canards et de nidification pour plusieurs espèces de passereaux.

Après la seconde guerre mondiale l'irrigation a permis le développement de la riziculture sur certains secteurs au détriment des sansouires, prairies et marais.

Certains marais sont devenus pour leur part des lieux de chasse.

A noter que la soude autrefois récoltée pour son utilisation dans la fabrication du verre et du savon est remplacée fin 19<sup>ème</sup> siècle par un procédé chimique issu du traitement du sel. Ce procédé explique les installations industrielles et la cité de Salin-de-Giraud.

▪ **Eléments d'ambiance paysagère, paysages emblématiques**

Sansouires et marais composent Les paysages identitaires de Camargue, qualifiés de « naturels », mais qui sont en réalité des paysages « agricoles extensifs », pâturés par les chevaux et taureaux, et qui font l'objet d'une gestion suivie de l'eau.

Les ambiances évoluent beaucoup au cours des saisons : marais en eau, terre ressuyée, prairie printanière, espace pâturé, « sansouire » aux couleurs changeantes, terre craquelée et couverte d'une fine pellicule de sel en été, floraison de la Salabelle, ...



Sansouire en été (photos PNR)



Sansouire en « robe » d'automne



Sansouire inondée en hiver



Secteur de marais très boisé



Pâturage de chevaux camarguais une image médiatique forte

▪ **Usages, vécu, valeur sociale, le dire des habitants**

Sansouires et marais sont ancrés dans l'imaginaire collectif et font partie du patrimoine paysager camarguais. Ils ont été largement plébiscités par le grand public lors de l'atelier paysage de la fête du PNR 2012.

En dehors des parties visibles depuis les itinéraires routiers, ces lieux sont pourtant très difficiles d'accès car en eau selon les saisons et partout clôturés pour le pâturage ou la chasse.

Pour s'immerger dans ces espaces, il faut donc passer par les centres équestres ou les domaines qui proposent des promenades à cheval, voire en quad, ou par les domaines de chasse.

Plusieurs lieux sont toutefois aménagés à des fins pédagogiques et touristiques : les marais du Vigueirat, de La Palissade et de La Capellière, et le Parc Ornithologique de Pont de Gau. Ces conditions d'accès privilégiées où les points de vue sont véritablement mis en scène, participent sans doute à la valeur identitaire et à l'impact touristique de ces paysages.



Forte reconnaissance du pâturage



Sentier d'interprétation



Promenade à cheval – Photo PNR



Poste d'observation de l'avifaune

Présence de cabanons au nord de l'étang Napoléon près la route desservant le They de la Gracieuse et au milieu du marais.



Cabanons du Levant à Port-Saint-Louis-du-Rhône

Les sansouires et les marais sont des habitats typiques et reconnus de Camargue, mais non prioritaires au sens de Natura 2000.

▪ **Acteurs, gestion actuelle et potentialités**

**CELRL, réserve nationale de Camargue, CNRS, Tour du Valat**

**Les syndicats d'éleveurs**

**Les propriétaires des grands domaines de chasse ou de promenade à cheval ou en quad**

**Les communes** Arles, Saintes-Maries-de-la-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, confirmation aux POS / PLU des vocations naturelles des espaces, sans urbanisation diffuse

**Le PNR** gestionnaire Natura 2000 et du plan de Parc où une partie des marais apparaissent comme « zone de protection prioritaires » ou « zone humide majeure » Le PNR pour la mise en œuvre de la charte signalétique

**EVOLUTIONS CONSTATEES**

La sansouire couvre 11,5% du territoire du Parc, soit environ 11 500 ha, stable sur les 10 dernières années. Les marais doux à saumâtre couvrent 15% du territoire du Parc et semblent stables sur les 10 dernières années (source analyse de l'occupation du sol 2011).

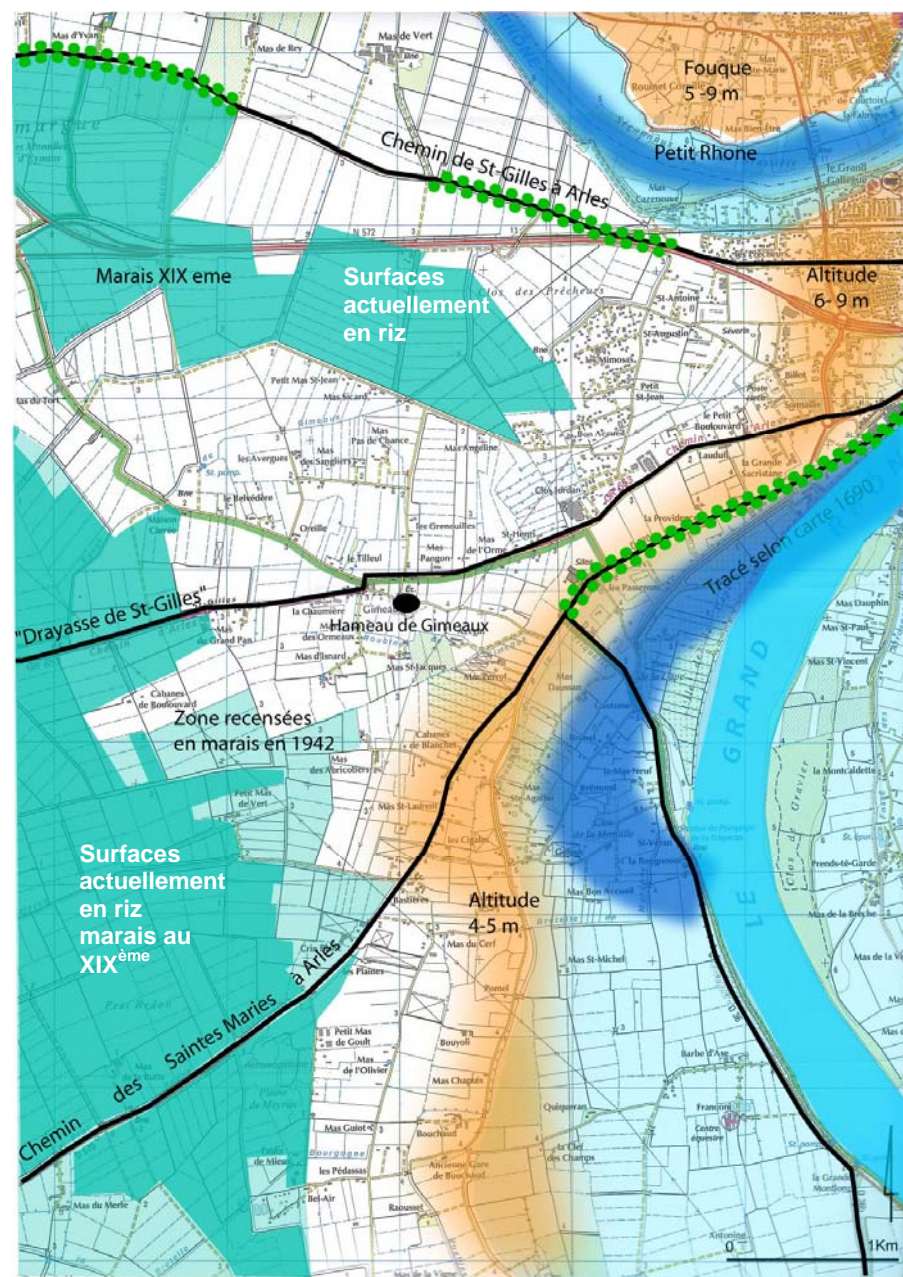
Mais antérieurement, depuis la seconde guerre mondiale, avec le développement de la culture du riz, certaines zones basses, jusqu'alors laissées dans leur état naturel, ont pu être mises en cultures, faisant ainsi régresser les zones naturelles au profit de l'agriculture.

La gestion de l'eau dans les marais, par digues, canaux, pompes, s'est développée afin de favoriser l'accueil des oiseaux d'eau pour la chasse ou augmenter la productivité pastorale. Les changements des compositions floristiques analysés scientifiquement entre 1980 et 2000 sont étroitement reliés à ceux intervenus dans les aménagements hydrauliques des marais. Les cortèges floristiques de milieux saumâtres ont régressé au profit de groupements caractéristiques d'eaux douces. Ce phénomène s'accompagne d'eutrophisation, disparition de certaines espèces halophytes, apparition d'espèces envahissantes. Globalement on assiste à une banalisation des marais camarguais vers des zones humides classiques, que l'on trouve en Brière ou dans les Dombes. La flore des milieux saumâtres disparaît et la flore des milieux salés se réduit au contact direct du bord de mer.

Engrais et pesticides agricoles, qui se retrouvent dans l'eau d'irrigation pompée dans le Rhône et dans l'eau de drainage, polluent ces milieux fragiles

La pression touristique se lit au travers du surpâturage lié aux manades et centres de promenade à cheval, au développement de promenades motorisées en quad qui nuisent à l'avifaune et aux milieux, à la présence des flamants nuisibles par ailleurs aux cultures environnantes, au développement des constructions pour l'accueil et l'hébergement touristique, au cycle de l'eau totalement artificialisé, à la privatisation des ces paysages ...

Au gré des évolutions du contexte économique agricole, il semble qu'une certaine réversibilité est toujours possible entre cultures et sansouires :



L'observation comparée des cartes d'occupation des sols sur les marais aux portes du quartier de Gimeaux depuis le XIX<sup>ème</sup> montre une certaine variation des limites entre marais et cultures. Quelques créations de marais et sansouires ont été possibles sur des terrains agricoles exploités mais peu favorables, grâce à l'irrigation et l'endiguement.



Interface agriculture / milieux naturels / loisirs source de conflits

### ENJEUX PAYSAGERS et pistes d'actions

▪ **RENOUVEAU D'UNE GESTION EQUILIBREE ENTRE MILIEUX NATURELS, AGRICULTURE ET LOISIRS POUR PERENNISER CES PAYSAGES SPECIFIQUEMENT IDENTITAIRES DE LA CAMARGUE, QUI FONDENT PRECISEMENT SON POTENTIEL D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE, suivant deux axes :**

#### Réduction de la pression agricole :

- Maintien de l'équilibre des surfaces entre zones naturelles et parcelles exploitées
- Conduites agri-environnementales pour encadrer le calendrier de mise en eau des pâtures et les périodes de ressuyage, le nombre de bovins ou équins par hectares, et donc maintenir le cortège floristique (plantes halophiles) très sensible au surpâturage et à l'irrigation mal maîtrisée

#### Accompagnement de l'économie touristique pour une intégration des contraintes mais aussi du potentiel environnemental :

- Mieux encadrer les activités et éviter :
  - Surpâturage lié aux établissements de promenade à cheval
  - Les promenades motorisées en quad qui nuisent à l'avifaune et aux milieux
- Mieux gérer le calendrier de mise en eau des marais de chasse pour éviter une trop forte désalinisation des milieux et une transformation des marais camarguais en simple zone humide
- Eviter une "marchandisation" des paysages emblématiques (domaines privés, accès encadrés et payants, ...)
- Dégradation aux franges de certaines installations touristiques (remblais, végétation exogène, écoulement des eaux, polluants,...)
- Valoriser le potentiel
  - Présence des flamants (encouragée), nuisibles par ailleurs aux cultures environnantes
  - Développement et accompagnement des aménagements et des constructions pour l'accueil et l'hébergement touristique
- ....

### Illustration des enjeux



Surpâturage aux abords de stand



de promenade à cheval



Frange urbaine sans transition avec



Les milieux naturels



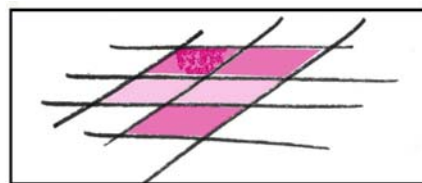
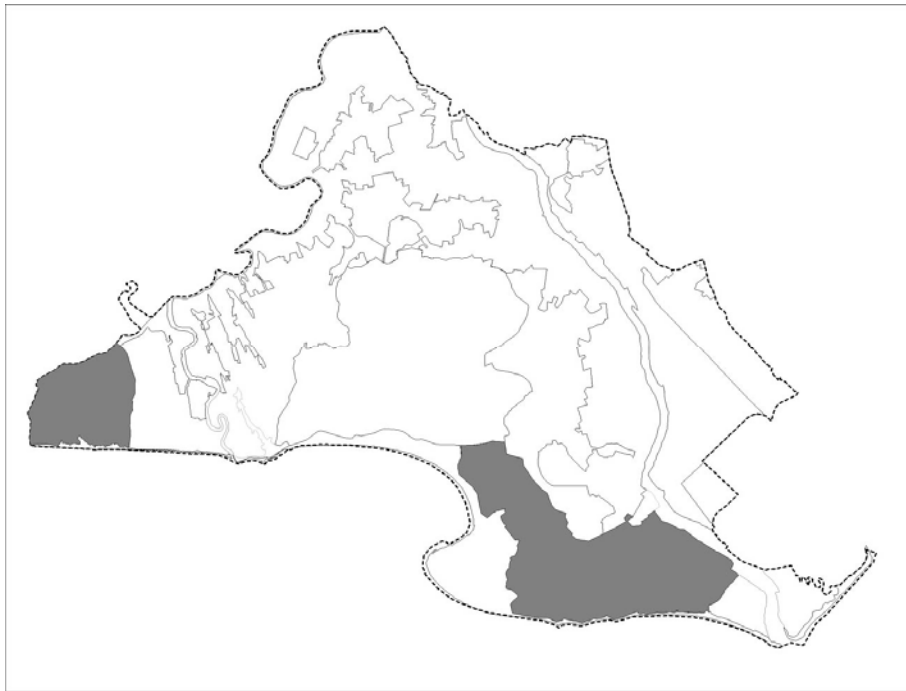
Fermeture de marais par manque



d'entretien

## 1.2.5 L'EMPREINTE DU SEL

### ELEMENTS D'IDENTITE



#### Mots clés :

Damier de tables saunantes  
Miroir d'eau  
Couleur lie de vin  
Tas de sel  
Lagunes saunantes

Le sel est le dénominateur commun à cette unité paysagère qui s'étend autour de Salin-de-Giraud et au droit de la petite Camargue Saintoise.

Le paysage plat et ouvert est découpé en un carroyage à perte de vue de tables saunantes où le sel est récolté après évaporation de l'eau.

A l'ouest de Salin-de-Giraud l'exploitation a été stoppée et les Salins du Midi ont cédé plus de 6500 ha de lagunes saumâtres au Conservatoire du Littoral.



Exploitation des Salins du Midi vue depuis le belvédère de Salin-de-Giraud

#### Modalités de perception visuelle

A l'exception du belvédère des salins à l'est du territoire, les vues sont rasantes, sur un paysage plat et ouvert.

Les points de repères sont la silhouette de Salin-de-Giraud, les dépôts de sel (camelles) et les gerbeuses.

Dans le lointain :

- au nord les Alpilles et le Ventoux,
- à l'est les installations portuaires de Fos, la Sainte-Victoire, le Mont Aurélien, l'Etoile
- au sud et à l'ouest les phares de l'Espiguette, la Gacholle, Beauduc, Faraman.



Silhouette des installations portuaires de Fos



Effet de mirage, Alpilles en arrière plan

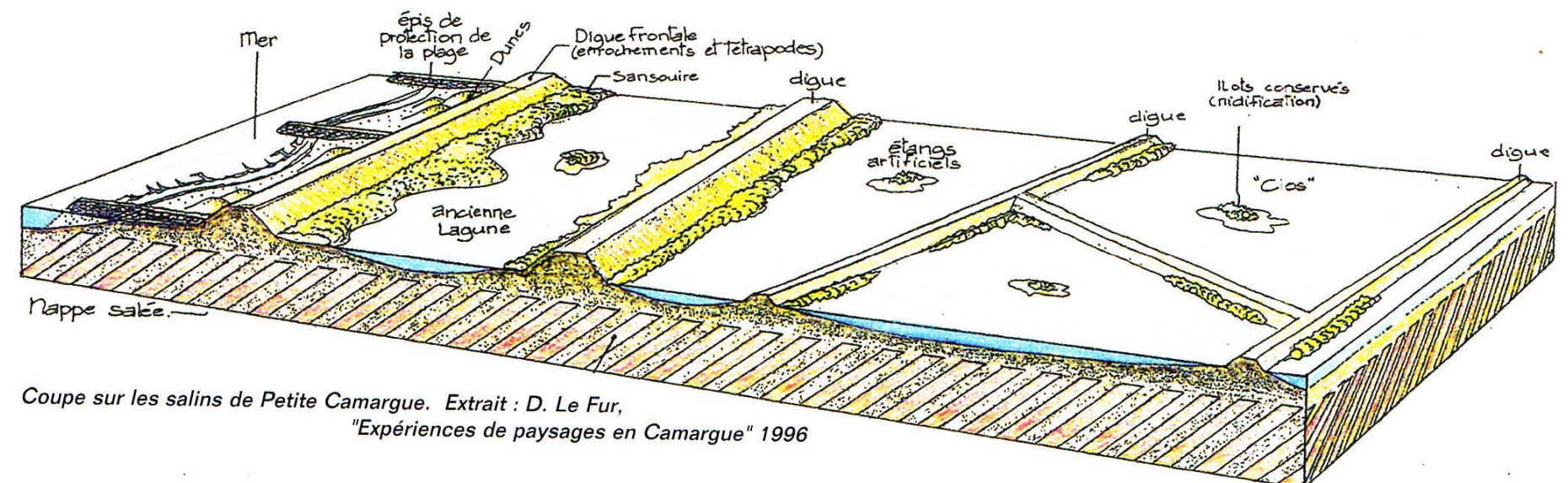
#### Composantes et modes de fabrication

Paysage anthropisé depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle. Les échanges naturels entre lagunes saumâtres et la mer sont contraints par des digues et tout un système de pompage et de circulation de l'eau.

Les tables saunantes forment une trame orthogonale de bassins rectangulaires peu profonds où le sel se concentre. L'exploitation du sel se fait en 4 temps ; mise en eau des bassins par tout un système de pompes, canaux, levées et martelières, circulation de l'eau pour faciliter la concentration, dépôt de sel et assèchement, récolte.

Les Salins du midi produisent environ 300 000 tonnes de chlorure de sodium par an sur 5000ha après une forte régression durant la dernière décennie. Les lagunes à l'ouest ne sont plus exploitées (étangs de Galabert, Fangassier, Rascaillon, Beauduc ...) et cédées au conservatoire du littoral. Au gré des saisons elles sont en eau, ou présentent une croûte de sel ou un limon craquelé.

Salin-de-Giraud est une petite ville unique en région PACA, créée à partir de 1856 lors de l'implantation de la société Henry Merle, chargée de fournir le sel pour l'usine chimique de Salindres, près d'Alès (Gard). Ligne de chemin de fer et gare sont créées en 1892. Puis en 1896 la société Solvay s'implante et produit de la soude par électrolyse à partir du sel. Pour répondre au besoin de logements ouvriers la ville est construite sur le modèle des cités ouvrières du nord de la France avec une structure urbaine hiérarchisée, un plan en damier, une architecture de briques où chaque habitation correspond au rang social de ses occupants et un écrin végétal d'alignements et de jardins très structuré.



Coupe sur les salins de Petite Camargue. Extrait : D. Le Fur, "Expériences de paysages en Camargue" 1996

#### ▪ **Eléments d'ambiance paysagère**

Les tables saunantes évoluent selon leur concentration en sel, passant d'un effet miroir d'eau, à une lame d'eau de couleur pourpre liée à la présence d'invertébrés spécifiques (*Artemia salina* et *Dunaliella salina*) puis à une croûte de sel. Le sel récolté forme des montagnes de sel ou « camelles ».

Ces lagunes artificielles sont striées de digues, îlots émergés, radeaux et montilles qui abritent une riche avifaune.

Dans le secteur qui n'est plus exploité, le niveau d'eau fluctue au gré des saisons, jusqu'à disparition totale en été, laissant la place à une terre craquelée ou à une croûte de sel aux effets irréels.



*Gerbeuses et camelles*



*Martellières, canaux et montilles*



*Crouste de sel sur le grand Rascaillon*



*Etang du Fangassier en eau*



*Façade urbaine de Salin-de-Giraud perçue depuis le belvédère des Salins*



*Cité Solvay aux allures de coron*



*Entrée du site des Salins du Midi, ancienne usine Pechiney*

Sites ou éléments remarquables :

- Salins du Midi
- Cité Solvay et plan d'urbanisme de Salin-de-Giraud
- Eglise de Barcarin et chapelle orthodoxe
- La Petite Camargue Saintoise
- Stations de pompage et roue à aube des Salins
- Moulin et château de Tourvieille
- Cabane de Madame Trotte
- pinèdes de Brasnivers

#### ▪ **Usages, vécu, valeur sociale, le dire des habitants**

L'exploitation industrielle des salins du Midi et la ville de Salin-de-Giraud sont uniques à l'échelle de la Camargue et même de la région.

L'organisation urbaine ouvrière de Salin-de-Giraud revêt une valeur patrimoniale plus pour les visiteurs que pour les habitants d'après l'atelier paysage réalisé lors de la fête du PNR 2012. La ville est perçue de façon tout aussi valorisante que dégradée.

Le devenir économique des Salins du Midi est incertain, sans projet de mutation pour l'instant ce qui fragilise toute la ville de Salin-de-Giraud.

La valorisation touristique des salins du Midi autour du musée du sel et de visites des installations industrielles a été stoppée. Les abords du belvédère des salins sont relativement dégradés.

La ville est pourtant « porte d'entrée » du PNR à partir du bac de Barcarin depuis l'est du département. Elle est un passage obligé pour accéder à la plage de Piemanson et le départ de promenades à vélo vers les lagunes, Beauduc et la digue à la mer.

Un sentiment d'isolement, de désindustrialisation et de repli semble prévaloir à Salins-de-Giraud.

#### ▪ **Acteurs, gestion actuelle et potentialités**

**Les Salins du Midi**

**Le conservatoire du littoral**

**La commune d'Arles**

**Le PNR**

**Les services de l'Etat**

**La réserve de Camargue, la tour du Valat et le PNR sont co-gestionnaires des salins cédés au CELRL.**



## EVOLUTIONS CONSTATEES

### Evolution du paysage des salins

Les salins représentent en 2011 une superficie de 14 149 ha, soit plus de 14% du territoire du Parc situés aux extrémités sud-est et sud-ouest du delta.

Les lagunes de pré concentration acquises par le Conservatoire du littoral sont désormais sorties de leur usage salicole. Compte tenu du degré d'anthropisation de ces lagunes (terrassment, création de digues, gestion hydraulique...), ces 4600 ha sont assimilés à des friches salicoles récentes évoluant vers un système lagunaire plus naturel.

Le scénario de « Renaturation » en cours s'appuie sur plus de transparence hydraulique et moins de cloisonnement. Cela suppose:

- l'abandon de protections « dures » sur le littoral,
- le « retrait stratégique » au niveau de la digue à la mer,
- des percements hydrauliques sous certaines digues pour assurer des connexions nord / sud,
- laisser entrer la mer et retrouver un gradient de salinité plus « naturel ».

Ces options modifieront le profil de la plage qui en fonction de la topographie va évoluer en montille ou en lagune.

Pas d'incidence sur la salinité ni les niveaux du Vaccarès.

Les projets de balnéothérapie, centre de soins liés au sel et énergies renouvelables avaient été écartés avant acquisition par le CELRL.

L'exploitation du sel industriel se maintient pour l'instant mais pas de volonté des Salins pour développer le tourisme sur le site de Salin de Giraud. Le tourisme est développé sur le site Gardois qui exploite du sel de table et vise un AOC.

### Dissolution du modèle urbain de Salin-de-Giraud

- Travaux sur le bâti qui ne respectent pas la conception architecturale d'origine,
- Extensions qui banalisent la ville, et dégradent la silhouette bâtie,
- Disparition et non renouvellement de l'écrin végétal.
- Le rapport au Rhône est toujours occulté

### Dégradation de l'image du PNR au niveau d'une de ses portes emblématiques : le parcours du bac de Barcarin

- Banalisation de l'entrée de ville à partir du bac de Barcarin,
- Banalisation du belvédère des Salins, tant pour les visiteurs que pour les habitants.



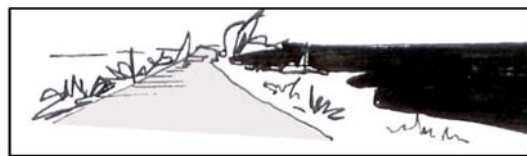
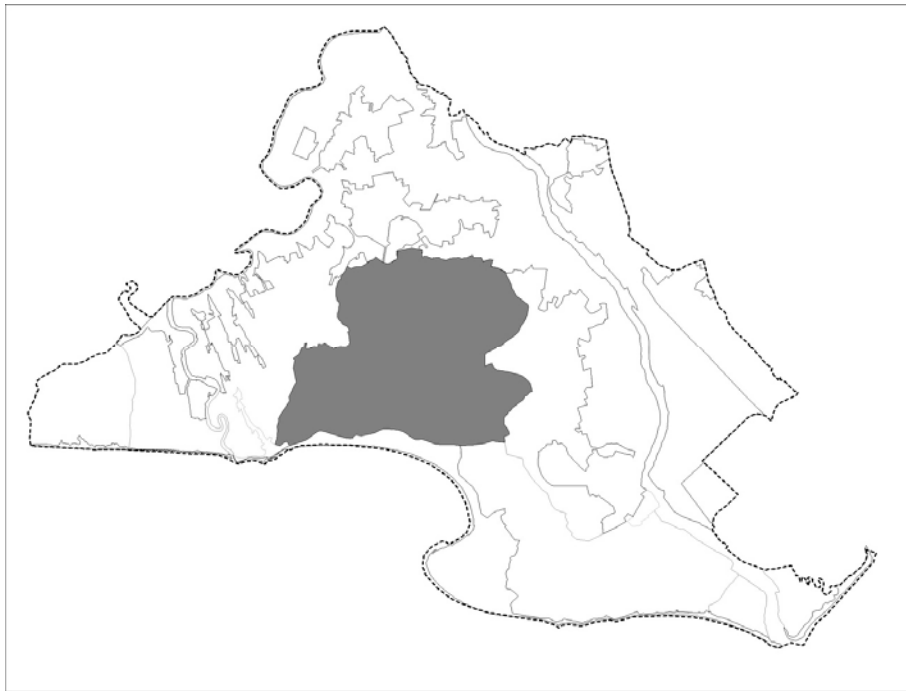
*Belvédère des Salins à réaménager*

## ENJEUX PAYSAGERS et PISTES D' ACTIONS

- **MAINTIEN DES PAYSAGES DE LAGUNES SAUMATRES, QUI FONDENT AVEC LES PAYSAGES DE SANSOUIRES LE CARACTERE UNIQUE DES PAYSAGES DE CAMARGUE**
- **MISE EN SCENE PAYSAGERE**
  - Mise en valeur l'image d'entrée de ville et de PNR au droit du bac de Barcarin
  - Réhabilitation du belvédère des Salins
- **MAINTIEN DE LA VALEUR PATRIMONIALE DE LA SPECIFICITE DU MODELE URBAIN DE SALIN-DE-GIRAUD**
  - Préservation et restauration de l'identité urbanistique et architecturale de Salin-de-Giraud
  - Renouvellement de l'écrin végétal
  - Développement de nouveaux quartiers en cohérence avec le tissu ancien et avec une façade bâtie qualitative

## 1.2.6 LES ETANGS

### ELEMENTS D'IDENTITE



#### Mots clés

Cœur de Camargue  
Camargue médiatique  
Flamants roses  
Pêche

Cette unité correspond aux étangs au cœur de la Camargue ; le Vaccarès, l'Impérial, Monro, Lion, Fournelet, la Dame ... et leurs abords. Cette unité est délimitée au sud par la digue à la mer qui isole en partie des influences salées.



Flamants roses sur les Impériaux, image emblématique de la Camargue

#### Modalités de perception visuelle

Les étangs se découvrent de l'extérieur et l'occupation des berges conditionne des vues très contrastées ;

- Blocage visuel lié aux bois en premier plan (tamaris, saule, peuplier, aulne, orme, frêne, chêne ...)
- Vues rasantes au-delà de roselières qui rythment les saisons
- Berges minérales ou espace cultivé permettant de lointaines perceptions jusqu'à la silhouette du pic St Loup à l'ouest, aux installations industrielles de Fos à l'est et au phare de la Gacholle au sud.



Masque arboré



Berges minérales



Roselières



Premier plan cultivé

Quelques rares points de vue panoramiques sont aménagés en hauteur autour du Vaccarès.

#### Composantes et modes de fabrication

Les étangs sont peu profonds, à peine 2m, mais très étendus. Cette unité couvre 15 500 ha

Avec ses 6000 ha le Vaccarès est la pièce maitresse de tout le système hydraulique du delta. Il reçoit 50 millions de mètres cubes d'eau de drainage des rizières qui compensent le déficit hydrique du à l'endiguement du Rhône, à la construction de la digue à la mer et à l'évaporation.

Les étangs sont en relation entre eux et des graus ouverts sur la mer permettent de réguler par des pertuis le niveau d'eau et de salinité.



Pertuis de Rousty – Photo PNR



Pertuis de la Comtesse – Photo PNR

▪ **Éléments d'ambiance paysagère**

L'échelle de ces immenses étendues aquatiques est surprenante et perçue comme une « mer intérieure ».

Les lignes horizontales dominent.

Les étangs sont très changeants au gré des saisons, de la météo et de la lumière. Ils passent d'un moutonnement de vagues et d'embruns, à des effets miroir et de brillance, avec des variations infinies de couleurs.



*Filet de pêche près des berges et immensité aquatique du Vaccarès. Les eaux, remuées par le Mistral, sont "boueuses"*



*Effet miroir d'une mer intérieure*

▪ **Usages, vécu, valeur sociale, le dire des habitants**

Très forte reconnaissance des Camarguais, le Vaccarès est leur « grand mar ».

Forte reconnaissance médiatique et fréquentation touristique liée aux milieux naturels et à l'observation des oiseaux.

5 pêcheurs professionnels travaillent encore sur les étangs et une quinzaine travaillent à cheval sur les étangs et en mer. Ils commercialisent auprès de la criée du Grau-du Roi essentiellement plus quelques restaurateurs locaux et directement vers Rungis.

Les étangs sont un lieu de passage et de repos pour quantités d'oiseaux migrateurs. On recense 276 espèces dont 258 patrimoniales. Cette richesse naturaliste a motivé les protections au titre de réserve de biosphère, réserve nationale, réserve régionale et départementale, réseau Natura 2000, site classé et inscrit. Ainsi qu'une reconnaissance scientifique européenne en tant que grande zone humide de delta du pourtour Méditerranéen.



*Observatoire du PNR*



*Filet de pêcheur, colonie de flamants et phare de la Gacholle  
Photo Réserve naturelle - Silke Befeld*

▪ **Acteurs, gestion actuelle et potentialités**

**Réserve nationale de Camargue** (statut et gestion stricts)  
amélioration des observatoires

**La tour du Valat** (acteur scientifique connaissance et suivi des milieux)

**Pêcheurs professionnels**

**Syndicat des riziculteurs** (qualité des eaux rejetées)

**CG, direction des routes** (traitement des délaissés)

**PNR (DOCOB)**

## EVOLUTIONS CONSTATEES

### Dégradations due à la fréquentation touristique des abords

- Malgré l'encadrement de la baignade et de la pêche, l'accès des berges pour le grand public (pistes et aires de stationnement) est dégradé
- Délaissés routiers



### Fragilité des berges soumises au batillage

- Erosion
- Confortement par enrochements



Carle Naudot Vaccarès 1900 1948



### Equilibre fragile et complexe de la qualité des eaux

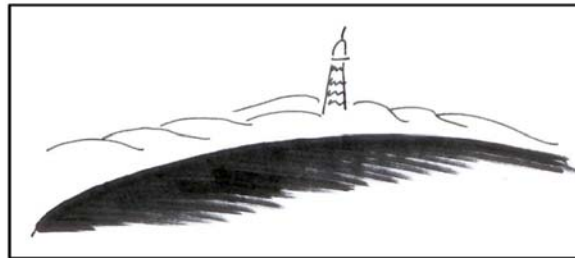
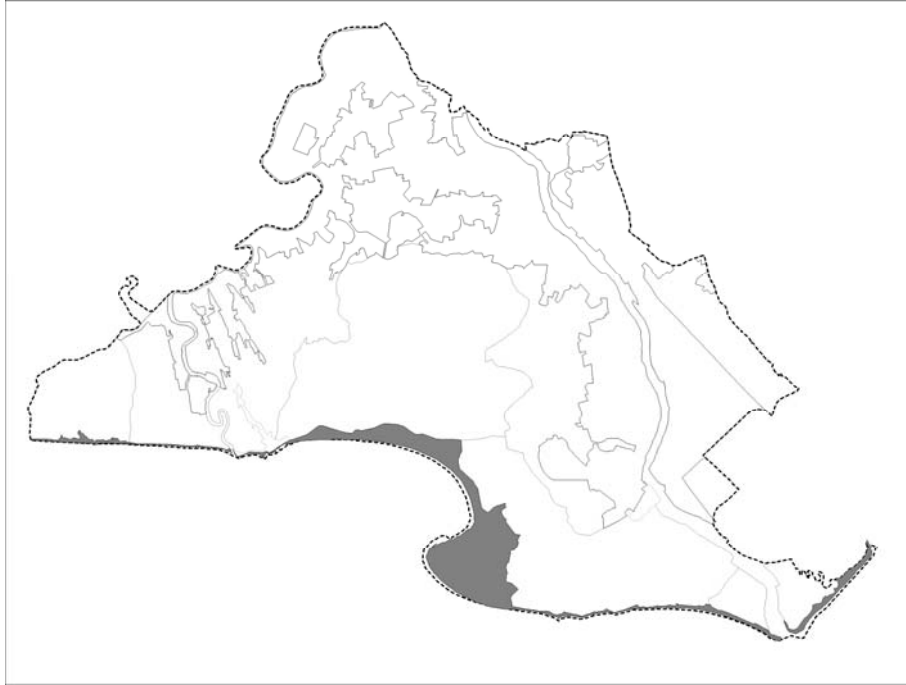
- La permanence de l'eau dans les grands étangs date de quelques décennies. Elle est liée en grande partie à l'importance des volumes rejetés par l'agriculture et entraîne un adoucissement des étangs. Le degré de salinité dépend en effet de l'équilibre entre les apports d'eau (précipitation, drainage agricole), l'évaporation et les remontées de sel.
- Le suivi de la qualité des eaux assuré par la réserve nationale a montré au début des années 2000 une pollution due aux zones industrielles et agricoles périphériques avec des hydrocarbures, PCB (polychlorodiphenyls) et des pesticides (lindane et dieldrine) fluctuant en fonction des saisons.
- L'augmentation du niveau de la mer pose problème pour la vidange des étangs. La suppression des pompes au profit d'une libre circulation transformerait rapidement les étangs en lagune. Le niveau des eaux dans les étangs est actuellement maintenu artificiellement par un jeu complexe d'entrées et de sorties d'eau qui ont des incidences directes sur la salinisation des étangs, la biologie, l'économie de la pêche et l'inondabilité des terres agricoles.

### ENJEUX PAYSAGERS et PISTES D'ACTION

- **MAINTIEN DE CETTE MER INTERIEURE ET DE SA QUALITE ENVIRONNEMENTALE**
  - Gestion des apports d'eau
  - Evacuation
  - Suivi aquatique et avifaunistique.
  - Maintien de la qualité des berges des étangs qui constituent les premiers plans paysagers
- **REQUALIFICATION DES ITINERAIRES ET POINTS DE DECOUVERTE**
  - RD 36C, Itinéraire privilégié de découverte de "la petite mer" avec de lointaines échappées visuelles jusqu'au pic Saint-Loup (à 70 km) :
    - Amélioration des revêtements de chaussée
    - Amélioration des délaissés servant de parking sans tomber dans un requalibrage standardisé
  - Encadrement et amélioration de la qualité des points d'accueil du public
  - Ouverture raisonnée d'itinéraires pédestres publics compatibles avec la préservation des milieux

## 1.2.7 LA FRANGE LITTORALE

### ELEMENTS D'IDENTITE



#### Mots clés ;

Horizon marin  
Plage, Dune  
Phare,  
Digue, Enrochement  
Sports de glisse  
Caravanes, cabanons  
et camping-car

La façade maritime du PNR Camargue s'étend sur 70 km d'est en ouest. C'est une portion de littoral relativement préservée de l'urbanisation à l'échelle de la façade maritime méditerranéenne de la France.

Cette unité paysagère est étroite à l'exception de sa partie centrale où son épaisseur varie de 1 à 3 km pour prendre appui sur la digue à la mer ou les montilles (dunes) de Beauduc.



Plage Napoléon et dunes

#### Modalités de perception visuelle

Impression d'immensité et d'horizontalité ouverte sur la mer au sud (sauf dans le creux de la pointe de Beauduc). Au nord le léger moutonnement des dunes et des bois de pins alterne avec la rectitude des digues.

Les points de repère sont les phares (Faraman, Beauduc, Gacholle) et le clocher de l'église des Saintes-Maries-de-la-Mer. Dans le lointain et par beau temps, émergent en toile de fond à l'est / nord est les éoliennes de Port-Saint-Louis-du-Rhône, la chaîne de l'étoile, le Mont-Aurélien et la Sainte-Victoire. A l'ouest le Pic Saint-Loup.

#### Composantes et modes de fabrication

Le Rhône transporte et déverse dans la mer trente millions de tonnes d'alluvions. Vagues et tempêtes ramènent une partie de ces sables à la côte. Ils sont déposés préférentiellement d'est en ouest du fait du courant Ligure, sauf entre Les Saintes-Maries et Beauduc où la dérive littorale distribue les sédiments d'ouest en est. Cette répartition donne la forme particulière en courbe et contre courbe au littoral camarguais.

La largeur de la plage varie selon les endroits de quelques mètres à plusieurs centaines de mètres lorsque la mer est calme.

Le sable déposé en bord de plage par les vagues et le courant sèche, puis il est transporté par le vent marin en recul du littoral et s'accumule sous forme de dune. La dune s'accroît et s'isole de la nappe salée ce qui permet l'implantation et la fixation par le chiendent des sables et l'oyat.

Le mistral érode les dunes tout comme le piétinement, c'est pourquoi une mise en défens par des ganivelles est souvent réalisée.

Les dunes présentent tous les stades d'évolution ; dunes blanches, dunes vives, dunes fixées, dunes fossiles...



Dunes blanches - Dune non fixée en haut de plage



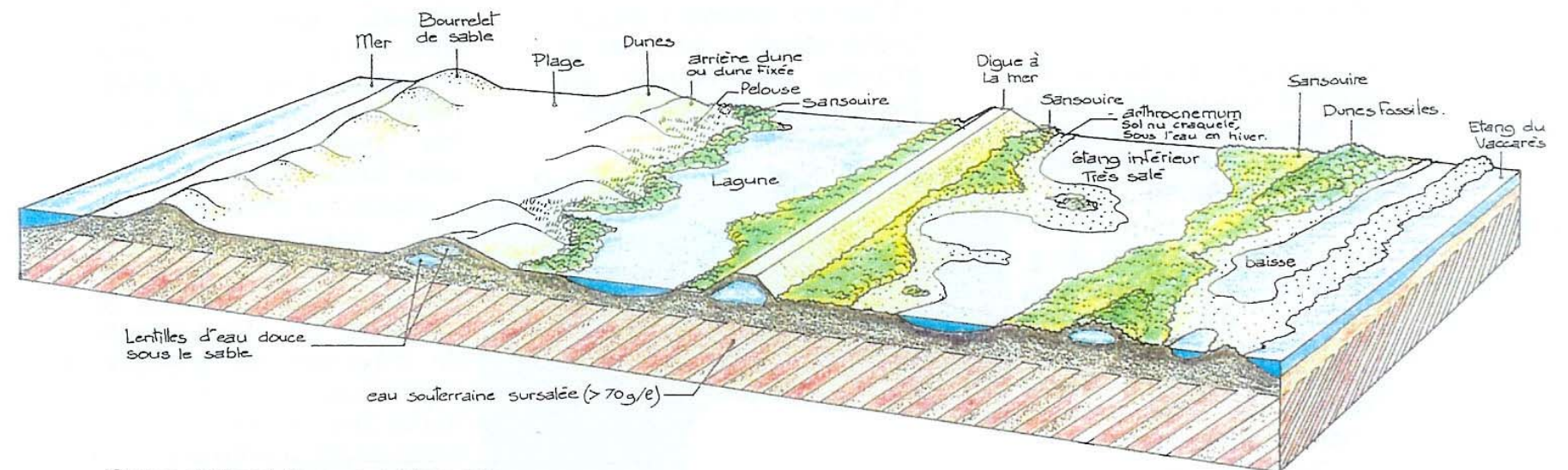
Dunes grises - Couvertes par une végétation dense et diversifiée

Elles supportent parfois de véritables forêts de pins parasol avec des sous-bois de genévriers de Phénicie, lentisques et filaires, très sensibles au feu.



Pinède en arrière dune

### La frange marine



Coupe du bord de mer au Vaccarès

extrait : D. Le Fur, "Expériences de paysages en Camargue" 1996

▪ **Éléments d'ambiance paysagère**

Ambiance contrastée entre de vastes plages de sable « naturelles » et le confortement du littoral par épis et enrochement.



Immensité des plages



Epis et enrochement aux Saintes-Maries

Ambiance contrastée également entre certains lieux dont la circulation est strictement encadrée (digue à la mer, plage Napoléon) et d'autres plus ou moins accessibles par des véhicules (Piemanson, Beauduc).

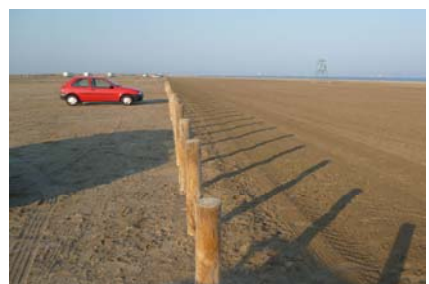
Suivant les lieux les accès peuvent être faciles et « grand public », confidentiels ou impossibles du fait de propriété privée.



Randonnée sur digue à la mer



Promenade très minérale aux Saintes-Maries qui est perçue de façon mitigée par le grand public



Mise en défens de l'accès à la plage Napoléon – Port-Saint-Louis-du-Rhône



Libre circulation et installation de caravanes à Piemanson - Arles

Les dunes présentent tous les stades de végétalisation. Globalement les campagnes de mises en défens sont anciennes et les ganivelles abimées. Les dunes les plus proches du front de mer sont jonchées de débris et servent de sanisette.

Les lieux emblématiques :

- Plage Napoléon, They de la Gracieuse et plages de Beauduc
- Les phares (La Gacholle 1882, Beauduc 1902, Faraman 1835)
- Les cabanons de Beauduc et des Sablons
- La digue à la mer
- L'église des Saintes-Maries-de-la-Mer
- Les embouchures du grand et du petit Rhône

**Lieux particuliers : Beauduc et les Sablons**

La pêche et le ramassage des coquillages s'inscrit dans la tradition instaurée par les saliniers de Salin de Giraud qui venaient à améliorer l'ordinaire de leur famille. On rencontre aussi à Beauduc les habitants des mas (ouvriers agricoles, manadiers, riziculteurs...), quelques arlésiens, des pêcheurs des Stes Maries et des douaniers. L'habitat était alors composé de cabanes, construites à partir de bois, d'argile et de roseaux et quelques fois de maçonnerie en pierre pour la façade. La sagne (roseau des marais) est employée pour la couverture et les cabanes sont recouvertes d'un mortier généralement blanchi à la chaux.

Les pêcheurs utiliseront ces cabanes jusque dans les années 1930. Elles seront détruites par les Allemands et à partir des années 1950 ce ne sont plus les traditionnelles cabanes camarguaises qui sont reconstruites, mais des baraques de planches et de tôles à des fins de villégiature balnéaire.

Les constructions sont faites de matériaux de récupération. L'appropriation d'un emplacement est matérialisée par un revêtement de sol, une pergola, une clôture ou des objets. Des wagons, des autobus et des caravanes sont également installés là à l'année.

Jusqu'aux années 1980 ces abris hétéroclites ne concernent que des locaux qui viennent pêcher, ramasser des coquillages, se reposer et partager au grand air leur art de vivre et leur envie de liberté.

Puis dans les années 1990, Beauduc est célébré dans la presse et devient un phénomène branché, entre populisme et VIP. Une association de défense de ce patrimoine se crée en 1995 pour le protéger de la destruction annoncée par la loi littoral.

Ces installations construites sans droits ni titres pour partie sur le domaine public maritime, pour partie sur les terrains des Salins, sont source de conflits. Procès et appels se soldent fin 2004 par la destruction de 17 cabanes et 3 début 2005.

Aujourd'hui environ 80 installations sont présentes sur le site. La communauté des cabaniers de Beauduc est une forme sociale particulière, informelle, égalitaire et soumise à l'autorité des aînés. Une tradition vivante de villégiature populaire au bout du monde, entre lagune et mer et sur fond de liberté.



La nouvelle charte du PNR prévoit l'évolution des constructions en « hameau durable ». Une mission spécifique est en cours.

▪ **Usages, vécu, valeur sociale, le dire des habitants**

Le littoral est fréquenté en toutes saisons. Touristes et habitués, pratiquent baignade, plaisance, pêche, équitation, randonnée à pied ou à vélo. Le Kitesurf (sport de glisse nautique ou terrestre tracté par la force du vent) et le char à voile sont très prisés à Beauduc.



Kitesurfeurs à Beauduc

A noter aussi la tradition du cabanon ou de la caravane installée "à demeure" à Beauduc et aux Sablons, pour la "saison" à Piemanson.



Cabanon des Sablons

Ces espaces sont perçus comme les derniers lieux de liberté, isolés de l'urbanisation littorale. Les « raves » sont fréquentes.

Forte fréquentation de camping-cars aux Saintes-Maries-de-la-Mer, stockés de façon linéaire en bord de plage moyennant enrochements et barrières. Ce secteur ainsi que Piemanson sont ressentis de façon dégradée par le grand public.



Camping-cars aux Saintes-Maries-de-la-Mer

La plage Napoléon à Port-Saint Louis du Rhône, a bénéficié d'aménagement de mise en défens par des pieux en bois et dessert par piste cyclable.

Les conflits d'usages sur le littoral sont multiples et récurrents. Activités et fréquentation sont difficiles à concilier avec les milieux dunaires et littoraux, sensibles à la pollution et au piétinement, et une avifaune dérangée par la fréquentation et le bruit.

A noter qu'une vingtaine de pêcheurs travaillent encore en mer et sur le littoral.

Les tellines sont vendues soit directement (marchés, criée du grau du roi, exportations, restaurateurs...) soit aux mareyeurs du Grau du Roi et de Port St Louis (qui font ensuite vente locale / vente à centrale d'achat/exportation).

▪ **Acteurs, gestion actuelle et potentialités**

**Les associations** de véliplanchistes, Kitesurf, char à voile pour le partage du territoire, la préservation et la propreté des milieux naturels

**Les communes, les territoires de SCOT SAN Ouest Provence et Arles, les services de l'Etat** pour la préservation du littoral en zone non urbanisable.

**Le PNR** qui acte dans le plan de Parc 3 types de traitement du littoral ; « organisation de la défense du trait de côte » au droit des Saintes-Maries-de-la-Mer, « Repli stratégique » de la pointe de Beauduc au phare de Faraman, « maintien ou restauration d'un fonctionnement naturel » ailleurs.

**PNR de Camargue, les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer et les associations de cabanoniers** pour la mise en œuvre de la charte et en particulier un hameau durable sur Beauduc - les Sablons, la résorption des caravanes sur Piemanson, la requalification des entrées de site.

**Le PNR, la réserve naturelle nationale de Camargue, les communes** pour des opérations de nettoyage et mise en défens des dunes et des milieux fragilisés.

**Des questions restent en suspens :**

Poursuite de politique d'acquisition **du conservatoire du littoral** ?

Travaux de création ou confortement d'épis et digues réalisés par la **DDTM 13** – service maritime gestionnaire du domaine public maritime, la **Région, le CG 13, SYMADREM** ?

La **DIRM** - service maritime gestionnaire des phares pour entretien patrimonial et ouverture au public ?

NB : Parc naturel régional de Camargue s'appuie sur les études DIREN de 2002 en ce qui concerne la sensibilité avifaunistique et paysagère au regard du grand éolien.



Carle Naudot – Dunes de Beauduc

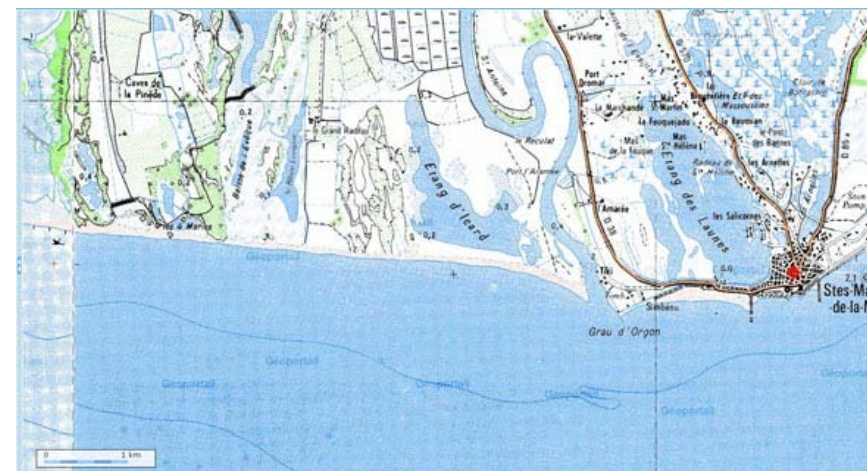
**EVOLUTIONS CONSTATEES**

**Très forte régression du trait de côte**

- La côte subit par endroits une forte régression en raison de la remontée du niveau des mers, de la diminution des apports alluviaux du Rhône et des tempêtes : cette régression est particulièrement sensible à hauteur des Saintes-Maries-de-la-Mer malgré la multiplication de protections
- Enrochements, rechargement en galets et ganivelles, ont déjà été mis en œuvre pour ralentir cette régression, mais restent actuellement insuffisants tout en entraînant une artificialisation des lieux.



Saintes-Maries-de-la-Mer sur la carte d'Etat-major (XIX<sup>ème</sup>)



Saintes-Maries-de-la-Mer sur la carte IGN actuelle

- Tout le système de digue qui protège les anciens salins cédés au CELRL ne résistera probablement pas à une grosse tempête cinquantennale ou centennale. Les digues sont perchées et avec un phénomène de sous cavage et d'arrachage des matériaux lors de tempêtes elles s'effondreront. La digue à la mer sera à l'avenir la limite du littoral.
- Sans ouvrages de protection, La ville des Saintes-Maries serait une île depuis le début des années 2000.
- Par nécessité, les choix sur le recul du trait de côte ont été actés en Camargue :  
La digue de Véran n'existe pratiquement plus. Les terrains acquis par le CELRL évoluent vers un système de lagune plus naturelle.  
Les Saintes-Maries et les Salins de Salin de Giraud sont et seront protégés.

**Pression urbaine globalement faible mais concentrée**

- Le littoral camarguais est un des rares espaces encore non urbanisés du littoral méditerranéen entre Gênes et Barcelone.
- Des aménagements littoraux récents (Port des Saintes-Maries-de-la-Mer, enrochements, épis) marquent ponctuellement le rivage naturel.



Façade maritime des Saintes-Maries: les enrochements du port et les constructions neuves composent le piédestal de la silhouette emblématique de l'église classée

**Très forte pression touristique**

- La fréquentation locale et touristique exerce une forte pression sur les milieux et sur la qualité de découverte des paysages.



"Promenade" aux Saintes-Maries,...



espaces dégradés, non accueillants

- Les dunes les plus proches du front de mer sont jonchées de débris et servent de sanisette.



Pollution et dégradation des dunes

- Le phénomène de « cabanisation » et l'installation de caravanes constituent une menace pour le littoral : dégradation des dunes, circulation automobile sur les plages, problèmes sanitaires, image de marque ...



*Cabanes et caravanes dans les dunes de Piémanson*



*Cabanons et caravanes à Beauduc*



*Arrière de camping vu depuis le littoral aux Saintes-Maries*



*Entrée dégradée de la plage de Beauduc*

## ENJEUX PAYSAGERS et pistes d'actions

### ▪ **REHABILITATION DES ESPACES SURFREQUENTES**

- Relancer des campagnes de travaux de nettoyage des déchets et de mise en défens des milieux sensibles (dunes et plages).
- Aménager la plage aux Saintes-Maries-de-la-Mer de façon qualitative et sans porter atteinte aux dunes et à la végétation présente

### ▪ **ENCADREMENT DE LA SUR-FREQUENTATION**

- Améliorer la gestion des flux, le contrôle des accès aux plages et la mise en défens des dunes
- Mettre en place des plans de circulations douces d'accès aux plages, piste cyclables avec parking relai amont.
- Réduire l'impact des camping-cars aux Saintes-Maries-de-la-Mer

### ▪ **ETUDE DES HYPOTHESES DE PROTECTION DES SAINTES DE LA MER DANS UN PROJET PLUS GLOBAL**

- Amélioration de l'intégration paysagère des ouvrages existants
- Esquisse d'un schéma élargi de protection avec des zones tampon inondables: dans cette hypothèse, la protection des Saintes-Maries pourrait être pensée comme une île ou une presqu'île type Mont Saint-Michel, avec un îlot central "fortifié", ceint d'un ouvrage de protection de qualité urbaine et paysagère, et une route-digue d'accès entourée de zones inondables tampon

- **MISE EN ŒUVRE DES « HAMEAUX DURABLES »** en concordance avec le plan de parc au droit de Beauduc et des Sablons.



## 1.3 SYNTHÈSE

### 1.3.1 Les éléments d'identité

**Un paysage dominant plat, très ouvert sur des arrière-plans régionaux fortement identifiables mais très éloignés :**

- Des perspectives panoramiques exceptionnelles sur le Pic Saint-Loup, les costières de Nîmes, le Mont-Ventoux, les Alpilles, Sainte-Victoire, L'Etoile,
- Des paysages à priori très sensibles : tout nouvel élément introduit se transforme en point d'appel s'il ne vient pas en continuité de structure bâtie ou végétale déjà existante,
- Des premiers-plans visuels qui revêtent une grande importance.

**Une présence quasi-permanente de l'eau**

- Perçue directement au droit de fossés, canaux, effet miroir des rizières au printemps, tables saunantes, marais et étangs,....
- Suggérée par la végétation : derrière les cordons de ripisylves et des digues du Rhône, derrière les tamaris et les bois blancs des étangs, au pied des roselières et des cannaies, au bord des fossés de bord de route couverts de roseaux, ....

**Des trames arborées qui ont un impact majeur dans ces grandes étendues plates et ouvertes**

- Hautes ripisylves des deux Rhône, qui ceignent "l'île" et affirment les entrées du parc,
- Cordons arborés ou ponctuations remarquables qui soulignent le vaste carroyage du parcellaire orthogonal,
- Alignements remarquables conduisant aux mas,
- Parcs arborés à la silhouette remarquable accompagnant et signalant les mas,
- Petits bosquets épars, haies arbustives, roseaux, aux confins des espaces cultivés
- Pinèdes de Brasinvers

**Une tradition historique d'habitat faible et dispersé générée par un risque inondation toujours omniprésent malgré l'endiguement**

- Rares maisons autour des tours de gué le long des fleuves, et sur les rares "buttes": Albaron, butte de la Motte, ...,
- Premières installations religieuses du moyen âge devenues hameau : Gimeaux, Salières ...,
- Multiplication importante des domaines agricoles au 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle.

**Des milieux naturels littoraux exceptionnels aux ambiances très contrastées**

- Longues plages très plates et immenses
- Paysages de dunes vivantes et variées

**Des milieux naturels terrestres qui sont l'âme de la Camargue :**

- Sansouires, marais et étangs

### 1.3.2 Usages, vécu, valeur sociale, le dire des habitants

**Un vrai paradoxe entre l'image très naturaliste de la Camargue et les modes de gestion et de fabrication de fait très anthropiques**

- Les images emblématiques sont relatives aux paysages "naturels" ouverts des marais et sansouires, à ceux de la longue frange littorale
- Dans ces paysages, la main de l'homme est pourtant partout présente :
  - Le cycle naturel de l'eau est complètement artificialisé pour les besoins des diverses activités humaines: riziculture, salins, chasse, pêche, tourisme, ...
  - Le paysage est strié de digues, canaux, ... modelés par l'homme
  - Le trait de côte est maintenu artificiellement par des ganivelles et des enrochements sur la majorité du littoral

**Une Camargue « imaginée »**

La référence au ranch répond à un imaginaire encore prégnant localement, véhiculé par le cinéma dans les années 1960 (D'où viens-tu Johnny ? Western à la française sorti en 1963).

Liberté et grands espaces sauvages sont également des valeurs véhiculées par le film "crin blanc" d'Albert Lamorisse, sorti en 1953.

Un certain "désordre" est aussi ancré dans l'état d'esprit camarguais, "sauvage" et "non polissé". Cette absorption de nouvelles références est cependant, du point de vue des sociologues, la preuve que la culture camarguaise est bien une véritable "culture vivante".

**Tourisme**

Les Saintes-Maries de la Mer concentrent 80 à 90 % du tourisme. Les dernières statistiques indiquent qu'il y a 5.5 millions de visiteurs en Camargue (des personnes qui viennent passer 1 journée) et 800.000 touristes "résidents" (qui restent au moins 1 journée, dont une majorité en camping-car).

Très peu de visiteurs sont au contact de la "vraie" culture camarguaise.

**Les paysages majoritaires du quotidien sont faiblement reconnus**

- Les « paysages du quotidien », vus, habités, sillonnés de routes, sont essentiellement les paysages agricoles, ouverts ou bocagers, ceints des cordons de ripisylves des deux Rhône: s'ils représentent plus du quart du territoire, ils sont paradoxalement peu valorisés dans l'imaginaire collectif et l'image médiatique. Seuls les 15 000 ha de rizières semblent vraiment spécifiquement attachés à la Camargue, alors que cette production n'a que 60 ans d'existence dans sa forme actuelle et que sa pérennité n'est pas garantie.
- L'aura de « L'île de Camargue » repose sur ses étangs, ses sansouires pâturées de taureaux et de chevaux de race locale, et son littoral.

**Le bocage Arlésien fait l'objet cependant d'une reconnaissance spécifique :**

- Cas particulier étudié dans le cadre d'une investigation plus poussée, conduite sur le quartier de Gimeaux, l'ambiance champêtre du terroir de mosaïcultures, perçue depuis les petites routes arborées et tranquilles, constitue les éléments identitaires les plus appréciés, autant par les acteurs locaux que par les habitants ou visiteurs, loin des paysages ouverts emblématiques de la Camargue.
- En contrepartie, les échappées visuelles remarquables, entrevues de façon fugace, sont peu reconnues dans ce quartier.

**Un conflit majeur entre l'appel créé par les vastes paysages ouverts et la réalité d'un accès impossible ou très « marchandisé » pour les habitants et les visiteurs**

- Les vastes étendues des sansouires salins, ou franges littorales et même les vastes champs cultivés, offrant des perspectives infinies ou régionales sont un appel à la contemplation et à la découverte,
- Le territoire est globalement difficile d'accès, presque entièrement privé, avec des entrées confidentielles, réservées, parfois payantes,
- Usage récréatif des rizières aux portes d'Arles à défaut de la protection et de l'entretien des vieux chemins communaux et de l'insécurité des « petites routes tranquilles » par la circulation automobile,
- Plusieurs visiteurs ou habitants, participant à l'atelier paysage du 30 09 12, ont fait part de leur regret de ne pas avoir accès aux digues de protection du Rhône, pour la simple promenade pédestre ou équestre.

**... et, par voie de conséquence, une image qui génère une sur-fréquentation touristique**

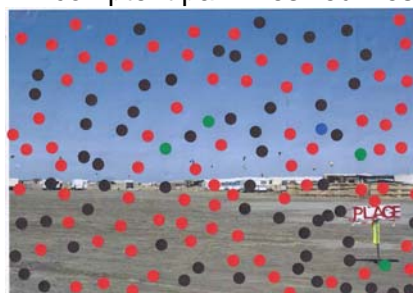
- Les portes d'entrée du parc et les bords de route sont banalisés par les offres touristiques, les annonces commerciales, et les stands de vente sommairement aménagés sur des délaissés routiers. La dégradation des abords de la RD 570 à l'entrée d'Arles a été dénoncée majoritairement tant par les acteurs locaux, que par les habitants et les visiteurs,
- Les modes d'accueil et l'aménagement des lieux d'accueil ne sont pas en adéquation avec la masse des visiteurs :
- Sous couvert d'accueillir dans un esprit "pleine nature", certains lieux ne font l'objet d'aucun aménagement et les milieux naturels sont dégradés,
- Parfois, les flux sont canalisés avec des aménagements fonctionnels qui dévalorisent les ambiances paysagères (signalétique, rochers anti-stationnement, merlons de terre, renforcement des clôtures qui ne sont pas en adéquation avec l'ambiance paysagère ...),
- Ailleurs (Les Saintes-Maries), des aménagements ont été réalisés et sont encore en cours de réalisation mais ils restent insuffisants à certaine période de pic de fréquentation (Pâques !). Ils apportent une connotation très fonctionnelle qui est en rupture avec les images emblématiques attendues des visiteurs.

### Autre voie de conséquence sans doute, une faible valeur accordée au patrimoine architectural et arboré

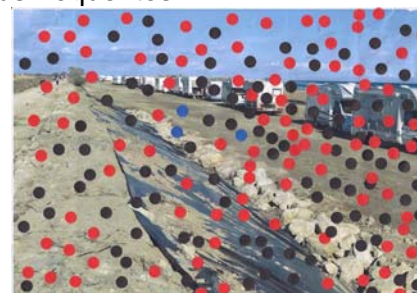
- Architecture rurale ordinaire non vue ou perçue négativement par le grand public
- Faiblesse des mises en valeur bâties,
- Extensions urbaines peu valorisantes,
- Patrimoine arboré non protégé, malgré un travail concerté entre le PNR Camargue et le CIQ de tête de Camargue pour sensibiliser et replanter des haies arborées

**Des habitants et visiteurs, tous très attachés à protéger les paysages pour leur aspect patrimonial, mais inconscients dans le même temps qu'ils sont acteurs directs ou indirects de leur dégradation.** Ainsi, les sondages effectués lors de la journée du parc, le 30 septembre 2012, ont montré :

- Un consensus sur les espaces littoraux dégradés, alors qu'ils comptent parmi les lieux les plus fréquentés



Beauduc



Saintes-Maries-de-la-Mer

- Un consensus sur les paysages dégradés par les activités commerciales et industrielles, alors que les habitants ont besoin d'emploi



RD 570



Entrée du PNR au droit de Gimeaux

- Un consensus sur la dégradation engendrée par les extensions bâties et la banalisation des clôtures ... alors que le "rêve pavillonnaire" est partout !



- Une contradiction dans la perception des paysages quotidiens entre habitants et visiteurs



Ambiance arborée de Gimeaux très appréciée par tous



Banalisation des clôtures, réseaux, bords de route ... ressentie seulement par les visiteurs

### 1.3.3 Les évolutions et éléments de dégradation

#### Partout dans le PNR

- Charte signalétique encore non mise en œuvre
- Impact des réseaux aériens dans les paysages très ouverts, malgré les travaux de résorption entrepris et encore en cours

#### Abords routiers

- Des « portes d'entrée du PNR » dégradées et banalisées
- Quelques délaissés, dépôts sauvages, conteneurs « volants », revêtement de roulement très abîmé,
- Stands de vente saisonniers
- Corrals / manège privés avec souvent apprentis bricolés d'aspect dégradé
- Réseaux aériens omniprésents + une THT nord sud, en cours de résorption
- Des carrefours d'entrées de hameaux « routiers » et non « urbains » qui n'incitent ni à ralentir ni à une halte - découverte
- Séquences d'entrée nord des Saintes-Maries et pourtour du Vaccarès à réhabiliter en priorité
- Site d'accueil du publics institutionnalisés (localisés sur carte + signalétique) dégradés ou dont les aménagements ne sont pas à la hauteur d'un label PNR ; A réhabiliter en priorité :
  - Séquence d'entrée nord des Saintes-Maries
  - belvédère des Salins
  - pourtour du Vaccarès

#### Espace agricole

- Entrées de mas très inégales ; du patrimonial au très dégradé
- Abandon du bâti ancien dans certains mas,
- Dépérissement de végétation (haies arborées, grands alignements, parcs),
- Equilibre à trouver entre grandes cultures et maintien des milieux de sansouires et marais,
- Grignotage des terres agricoles par extensions bâties aux abords d'Arles et de certains hameaux, faisant apparaître des franges urbaines en arrière-plan de paysages fortement identitaires.

#### Urbanisation

- Banalisation des extensions urbaines des hameaux et du modèle architectural,
- Peu ou pas d'espaces publics dans les hameaux, pas même de circulations piétonnes sécurisées, plantées et éclairées,
- Bâti industriel (dont on ne remet pas en cause l'existence !) dont le traitement architectural et la couleur pourraient être grandement améliorés pour ne plus en faire des points d'appel controversés,
- Salin de Giraud dont les spécificités historiques (plan d'urbanisme et architecture en brique) sont mises à mal par les extensions récentes et les restaurations effectuées sur le bâti de la cité Solvay

#### Aménagement littoraux

- Appropriation de la plage d'Arles par des caravanes, abris bricolés, rave partie, circulations motorisées. Dunes mises à mal (déchets, sanisettes, manivelles anciennes cassées ...)
- Cabanons de Beauduc / Sablon ... conflits d'usage sur le site. Deux points de vues selon que les visiteurs sont adeptes ou non ; Ambiance « sauvage » ; lieu unique et historique, grands espaces et liberté ... « quart monde », situation sanitaire intenable et atteinte aux milieux naturels.
- Saintes-Maries envahies par les camping-cars et front urbain littoral en enrochement

## 2 ANALYSE URBANISTIQUE

### 2.1 ANALYSE DES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX

#### 2.1.1 DTA

Les extraits de carte ci-joint montrent que la majeure partie de la Camargue est « espace remarquable du littoral » au titre du L146 – 6 de la loi littoral. Les orientations confirment 2 vocations ; « espace agricole gestionnaire d'écosystèmes et salins » et « espace naturel compris dans les communes littorales ».

Ainsi les activités humaines qui contribuent à façonner la Camargue doivent être maintenues, sans nuire à sa préservation, notamment :

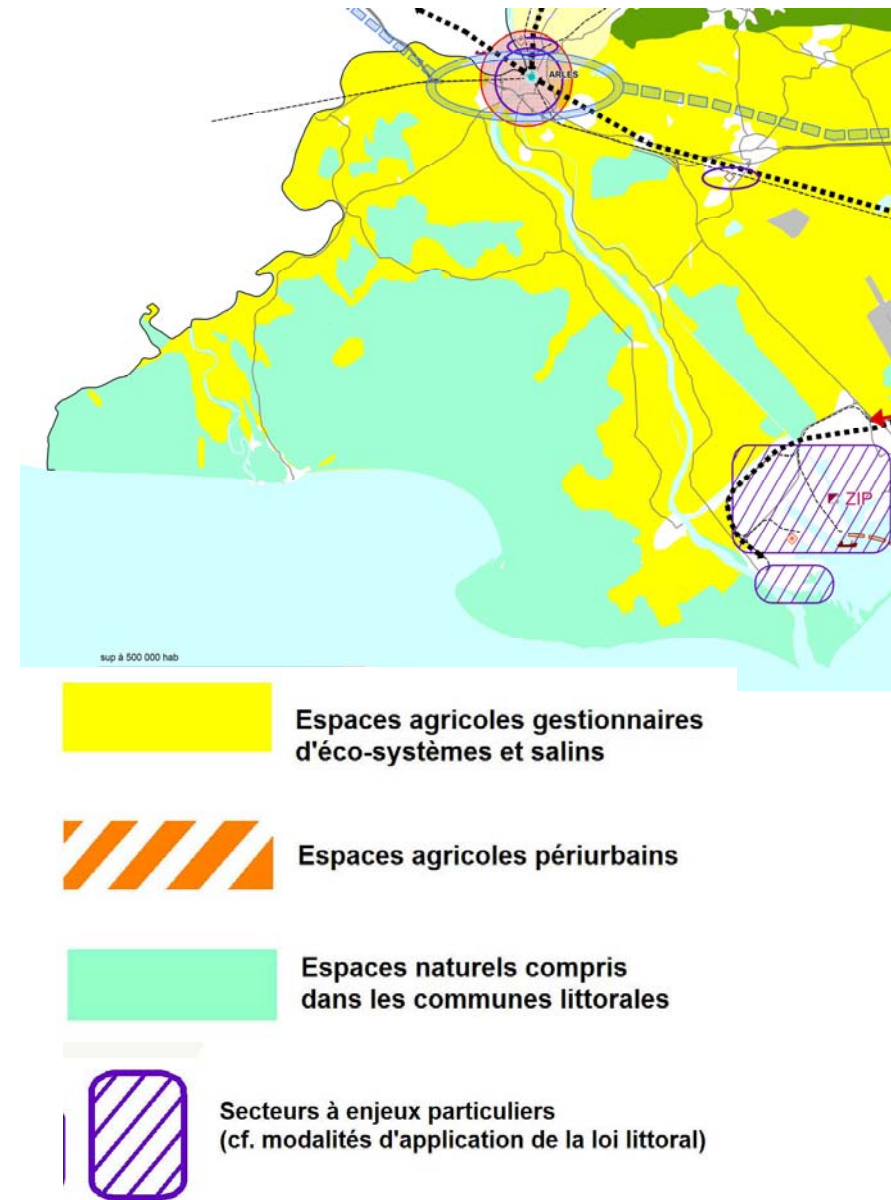
- Les travaux d'aménagement hydraulique nécessaires à la gestion globale et concertée de l'eau.
- Les travaux qui ont pour objet la conservation et la gestion des salines.
- Les travaux d'entretien, de réfection et de modifications nécessaires des digues qui préservent la Camargue des inondations.
- Les travaux qui permettent de maintenir les échanges libres entre la mer et les lagunes.
- Les travaux d'irrigation et d'assainissement qui permettent d'assurer la gestion de l'eau des grands étangs saumâtres.
- Les travaux qui ont pour objet de maintenir ou de restaurer la qualité du cordon dunaire. Il s'agit de maintenir la biodiversité de ces milieux et de les protéger de la sur-fréquentation touristique.
- Les travaux qui permettent le développement des surfaces boisées pour assurer la continuité des ripisylves.
- Pourront être autorisés les aménagements légers, notamment ceux nécessaires à l'élevage extensif, qui sont destinés à abriter les animaux et le fourrage.

Pour les secteurs à enjeux particuliers du littoral, occupés par cabanons et caravanes, sur le principe ;

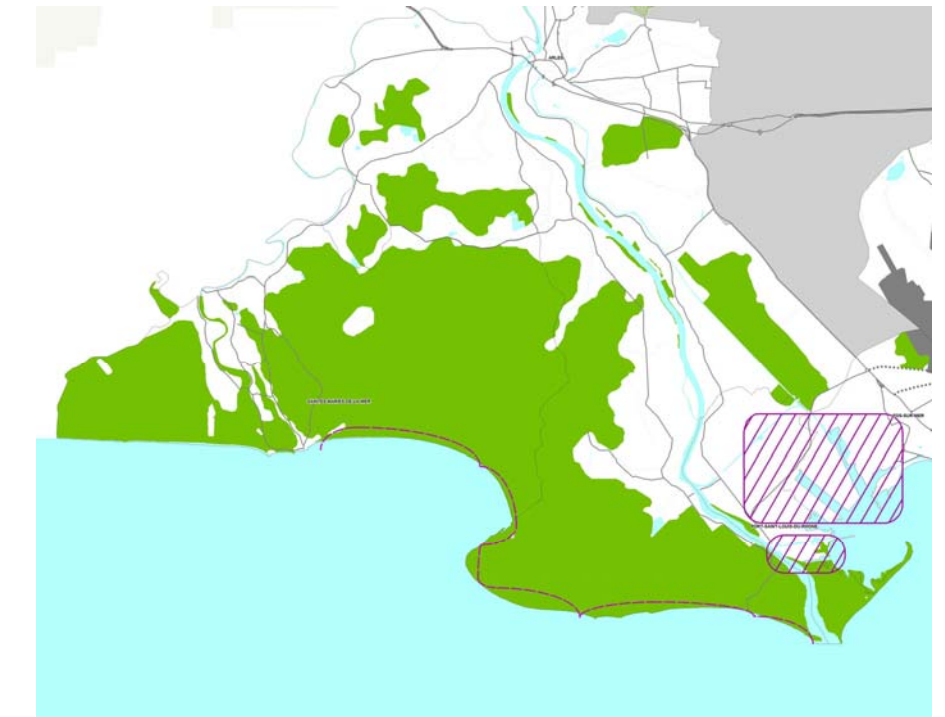
- Libération du DPM des occupations sans autorisation,
- Définition de principes d'aménagement et de gestion de ces espaces, afin de substituer à une fréquentation anarchique et préjudiciable pour les milieux une fréquentation respectueuse de l'environnement et des conditions sanitaires et de sécurité.
- Prise en compte des risques naturels, notamment le risque d'inondation et de submersion marine
- Pour gérer le camping et caravanning sauvage la priorité est de maîtriser l'accès des véhicules et la fréquentation.
- Rechercher les meilleures conditions d'hygiène, de salubrité, de sécurité pour respecter tant les pratiques littorales de loisir que la pratique de la pêche pour ceux qui vivent des produits de la mer.

Un projet global et concerté s'attachera à définir les règles de fréquentation et d'utilisation de l'espace littoral : contrôler l'accès des camping-cars et des caravanes, organiser et encadrer le stationnement temporaire. Mettre en place des équipements saisonniers de façon à ne pas favoriser la sédentarisation, tout en améliorant la qualité d'accueil (système d'assainissement).

LOUPE  
CARTE DES ORIENTATIONS DE LA DTA 2007



LOUPE  
CARTE D'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL – DTA 2007



## Modalités d'application de la loi littoral

*Le principe de construction de cette carte est celui de la représentation et non de la délimitation de zone. Elle n'a pas vocation à définir de limite transposable à l'échelle des documents d'urbanisme locaux.*



### 2.1.2 SCOT Pays d'Arles

Le SCOT est prescrit depuis décembre 2006. Les phases Diagnostic, Etat initial de l'environnement, Enjeux ont été réalisées en février 2008. Des commissions PADD ont été conduites en 2009. Le PADD devrait être relancé et finalisé courant 2014.

On ne dispose donc pas pour l'instant de cadrage d'objectifs SCOT sur le territoire de Camargue et en particulier sur les hameaux.

### 2.1.3 SCOT Ouest Etang de Berre

Le diagnostic du SCOT a été établi en décembre 2008, l'Etat initial de l'environnement en mars 2009 et le PADD en octobre 2010. La prochaine étape sera l'élaboration du Document d'Aménagement Commercial courant 2014. L'approbation du SCOT est prévue pour fin 2015.

### 2.1.4 Plan local de l'Habitat

Le programme local de l'habitat 2008-2014 ne prévoit pas de prescriptions particulières pour les hameaux camarguais de la commune d'Arles. Le pourcentage de logements sociaux est calculé au niveau communal. Cependant, il a été retenu une moyenne de 35 logements à l'hectare dans les projets de construction pour les hameaux de la ville d'Arles.

### 2.1.5 Charte et plan de parc PNR Camargue 2011/2023

La Charte et le Plan de Parc du PNR de Camargue 2011/2023 font l'état des lieux des prescriptions environnementales, des principaux enjeux de préservation et de valorisation et du projet de territoire pour le Parc.

Les éléments se rapportant directement aux hameaux sont synthétisés et joints en annexes.





Globalement il faut retenir :

- Des hameaux à conforter en espace de vie et de services (Gageron, Le Sambuc, Mas-Thibert, Albaron, Pioch-Badet, Cabanes de Cambon, Astouin),
- Des coupures d'urbanisations entre hameaux et grands mas,
- Des itinéraires de randonnée existants à valoriser ou à créer (Gageron, Villeneuve, Le Sambuc, Albaron, Saliers, Pioch-Badet, Cabanes de Cambon, Astouin, Pin-Fourcat, Salins-de-Giraud, Les-Saintes-Maries-de-la-Mer),
- Des aménagements routiers à requalifier (RD 37 Villeneuve, RD 24 à Mas-Thibert, RD37 carrefour d'Albaron),
- Porte d'entrée du Parc à valoriser sur le Petit Rhône à Saliers, RD 24 à Mas-Thibert,
- Salins-de-Giraud : Site de revitalisation économique, de développement touristique potentiel et de découverte du patrimoine culturel. Equipements touristiques à maîtriser. Points de vue à valoriser sur la RD36 au sud et relais infos du Parc.
- Les-Saintes-Maries-de-la-Mer : Equipements touristiques et activités balnéaires à maîtriser. Découverte du patrimoine culturel à structurer. Points de vue à valoriser en front de mer et sur la RD85a. Relais d'information du Parc à requalifier ainsi que la RD570 au Nord.

### 2.1.6 PPRI

- PPRI de la Commune d'Arles

L'analyse des PPRI montre une position très ferme des services de l'Etat sur la limitation stricte des possibilités de constructions en zones inondables. 4 zones sont identifiées et réglementées :

-  Zone\_bleue (constructions nouvelles autorisée sous prescription)
-  Zone\_rouge (zone où ttes constructions sont interdites sauf pour les bâtiments agricoles en aléa modéré)
-  Zone\_RH (bande de sécurité en arrière des ouvrages de protection et des canaux en superstructure où ttes constructions nouvelles sont interdites)
-  Zone\_BR\_(niveau refuge déterminé par la ligne d'eau du lit mineur du Rhône)

Les PPRI de la commune d'Arles impacte différemment les hameaux :

- Un hameau faiblement impacté :  
**Villeneuve** (sauf autour de la gare)
- Des hameaux partiellement impactés :  
**Gageron** impacté au nord de la voie structurante du hameau (règles strictes pour les parcelles construites uniquement où les constructions nouvelles sont autorisées sous condition)  
**Le Sambuc** de part et d'autre de la RD 36 (règles strictes pour les parcelles construites uniquement où les constructions nouvelles sont autorisées sous condition) et à l'Est de part et d'autre de la voie structurante du hameau (constructions autorisées avec niveau refuge)
- Des hameaux fortement impactés :  
**Albaron, Saliers, Salins-de-Giraud, Paty-de-la-Trinité, Mas-Thibert** : En l'état, le PPRI fige les possibilités d'évolution de ces hameaux en les maintenant strictement dans leur enveloppe urbaine existante ou les constructions nouvelles sont autorisées sous condition, uniquement lorsqu'elles sont situées hors des bandes de sécurité prises autour des ouvrages de superstructures (canaux, digues).

## 2.2 ANALYSE DES DOCUMENTS D'URBANISME

L'analyse des documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur montre une absence de prise en compte de la spécificité des hameaux. Il ressort aussi de cette analyse la nécessité d'une mise à jour de ces documents pour intégrer d'une part leur état existant et envisager d'autre part leur évolution :

- Une multiplication de zonages (UA, UC, NA, NB) dans les centres urbains (Les-Saintes Maries-de-la-Mer, Salins-de-Giraud) et dans certains gros hameaux (Saliers, Albaron, Le Sambuc, Mas-Thibert),
- Des hameaux exclusivement en zones NB (Pioch-Badet, Cabanes de Cambon, Gageron) et en zone NA (Pin Fourcat) qui nécessitent une actualisation,
- Des hameaux (Le-Paty-de-la-Trinité, Château d'Astouin, Villeneuve) et des extensions urbaines (Gageron) en zones NC inconstructibles...

Ainsi, il s'agira lors de la révision de ces documents d'urbanisme de réfléchir à la manière d'intégrer la spécificité de chaque hameau, que ce soit par :

- le règlement :  
typologies,  
hauteur,  
orientations de bâti,  
clôtures, ...
- le plan de zonage : (en réfléchissant aux limites sur lesquelles appuyer les développements urbains)  
limites parcellaires,  
limites physiques de type canal ou marais,  
limites végétales...
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (qui permettent de définir plus finement encore le projet pour chaque hameau)  
programmation  
aménagement des espaces publics  
hauteurs, typologies et règles d'implantations bâties...

## CE QUE PERMETTENT AUJOURD'HUI LES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS :

Les Plans d'Occupation des Sols des communes d'Arles, des Saintes Maries de la Mer et de Port-Saint-Louis du Rhône régissent actuellement les règles de développement urbain.

Les règles inscrites dans ces documents d'urbanisme ont un impact direct sur le développement urbain, sur le type et la forme des nouvelles implantations permises, que ce soit dans les hameaux ou dans les deux centres urbains.

### ▪ Zones U :

En règle générale, les zones U correspondent à un contexte urbain constitué relié à un système d'assainissement collectif. Le bâti peut y être aggloméré et continu dans les parties les plus anciennes (UA), de formes identitaires denses plus récentes sous forme d'habitat collectif ou individuel groupé (UB, UD) et de formes moins denses de type pavillonnaire, habitat ouvrier ou individuel groupé (UC).

En zone U, la construction est autorisée à condition de s'intégrer à l'existant (normes de hauteur, d'alignement, de prospect...).

Ainsi, la réalité des zones U des hameaux camarguais et des deux centres urbains est très variée.

Sont classés en zones UA, UB et UC les cœurs des Saintes-Maries-de-la-Mer, de Mas-Thibert, d'Albaron, de Saliers et du Sambuc.



Saintes-Maries-de-la-Mer  
UA



UB



UD



Albaron



Le Sambuc



Mas-Thibert



Saliers

Sont classés en zones UC les parties urbaines moins denses de Mas-Thibert, d'Albaron, de Saliers et du Sambuc. Ce zonage intègre diverses réalités et se traduit par des qualités très variables.



Albaron



Le Sambuc



Saliers

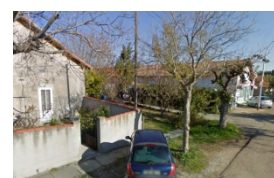


Mas-Thibert

Sont aussi classés en zones UC les parties anciennes et certaines parties récentes des Salins-de-Giraud qui intègrent là aussi des réalités et formes urbaines très variées.



Salin de Giraud,  
maisons des cadres



Maisons des  
contremaitres



Cité ouvrière



Centralité des  
années 70



Pavillons années  
80

### ▪ Zones NA :

En règle générale, les zones NA, correspondent à des zones d'urbanisation future. S'y développent des projets d'extension urbaine sous forme d'opérations d'ensemble donnant lieu à un règlement d'urbanisme spécifique (ZAC ou lotissements).

La réalité des zones NA des hameaux camarguais et des deux centres urbains est très variée.

Ainsi, sont inscrites en zones NA, les **extensions urbaines des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Salins-de-Giraud**



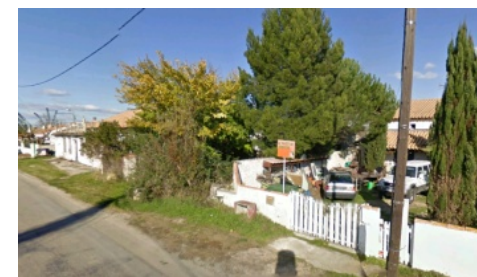
Saintes-Maries-de-la-Mer



Salins-de-Giraud



L'ensemble du hameau Pin Fourcat et le camping de Saliers sont eux aussi inscrit en zone NA.



Pin Fourcat



Pin Fourcat



Camping de Saliers

Des zonages **NA aujourd'hui vierges d'implantation** bâtie (secteurs inondables) sont présents en continuité des hameaux de **Mas-Thibert** et du **Sambuc**.

### ▪ Zones NB :

En règle générale, les zones NB sont situées en limite de zones agricoles, et ne sont pas reliées à un système d'assainissement collectif. Elles sont caractérisées par de l'habitat diffus sur de grandes parcelles faiblement bâties (la surface du bâti dépendant du coefficient d'occupation des sols en vigueur).

La réalité des zones NB des hameaux camarguais et des Saintes-Maries-de-la-Mer est très variée.

Ainsi, aux **Saintes-Maries-de-la-Mer**, sont inscrites en zones NB les **développements hôteliers et les manades** situés le long de la principale **entrée de Ville (RD570)** et **jusqu'au bord de l'étang des Launes**. Ces développements urbains sont caractérisés par leurs clôtures maçonnées et leurs façades blanches qui fonctionnent comme effet d'appel pour les activités touristiques mais qui ont un fort impact visuel dans le paysage ouvert.



Saintes-Maries-de-la-Mer



Les hameaux de Gageron, Cabanes de Cambon et Pioch-Badet sont entièrement inscrits en zones NB.

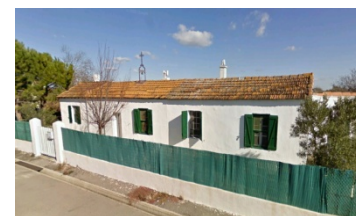
Ce zonage, qui correspond à des réalités urbaines variées, a pour origine une absence de système d'assainissement collectif (n'est plus valable pour Cabanes de Cambon et Pioch-Badet récemment doté de stations d'épuration).



Gageron



Cabanes de Cambon



Pioch-Badet



Domaine de la Sauvagine

Certaines **extensions urbaines dans le prolongement des hameaux de Saliers, Mas-Thibert et du Sambuc** sont elles aussi inscrites en zone NB (probablement en l'absence de système d'assainissement collectif).



Saliers



Mas-Thibert



Le Sambuc

#### ▪ **Zones NC :**

En règle générale, les zones NC sont des zones à vocation agricole.

Les seules constructions autorisées sont celles affectés au fonctionnement des exploitations agricoles (logements en continuité avec le bâti existant + bâtiments agricoles).

Dans ces zones, les extensions et de réhabilitations de bâtiments d'habitations existants sont autorisées sous réserve du respect des règles relatives à la protection contre les risques d'inondations.

Par leur hauteur et leurs matériaux, la construction de bâtiments de stockage est fortement impactant sur le paysage.

En Camargue, ces zones sont parsemées d'un bâti dispersé constitué d'habitat rural vernaculaire, de Mas et de bâtiments agricoles (hangars et silos ayant souvent un fort impacte visuel dans paysage).

Trois hameaux sont situés en zone NC : Astouin, le Paty-de-la-Trinité et Villeneuve.



Astouin



Le Paty-de-la-Trinité



Villeneuve

Sont aussi situés en zones NC les grands mas caractéristiques et légèrement à l'écart des hameaux de Gageron, Albaron, le Sambuc, Pin Fourcat

#### ▪ **Les extensions urbaines récentes dans les hameaux : purs produits des POS en vigueur !**

Les extensions récentes sont de purs produits des règles d'urbanisme en vigueur dans les hameaux (le plus souvent sur des zonages UC ou NB), qui n'imposent pas de projet d'ensemble et qui se traduisent par des implantations bâties en milieu de parcelle, des hauteurs de R+1 à R+2, des traitements de clôtures minimalisés voire inexistantes car non définis dans les règlements...

Or ces modèles urbains sont en rupture totale avec les modes d'implantation et les formes des constructions traditionnelles (implantations continues le long et en léger retrait de voies Est/Ouest, jardinets sud, bâtiments de Plain-pied ou R+1 d'orientation nord/sud avec de grandes ouvertures au Sud et de petites ouvertures au Nord...).

Ils sont guidés par la rentabilité foncière (orientations bâties aléatoires en fonction des possibilités de desserte et de découpes parcellaires optimums) et les modes architecturaux (néo-provençal).

Hormis les volets paysagers des permis de construire, rien n'oblige ces opérations et constructions à s'intégrer dans le paysage et l'environnement, ce qui se traduit bien souvent dans les faits par une absence de traitement des franges d'urbanisation, et par un fort impact visuel dans opérations lorsque les paysages sont ouverts.

#### ▪ **Le passage de POS à PLU : une opportunité à saisir pour structurer plus finement le développement et l'aménagement urbain des hameaux**

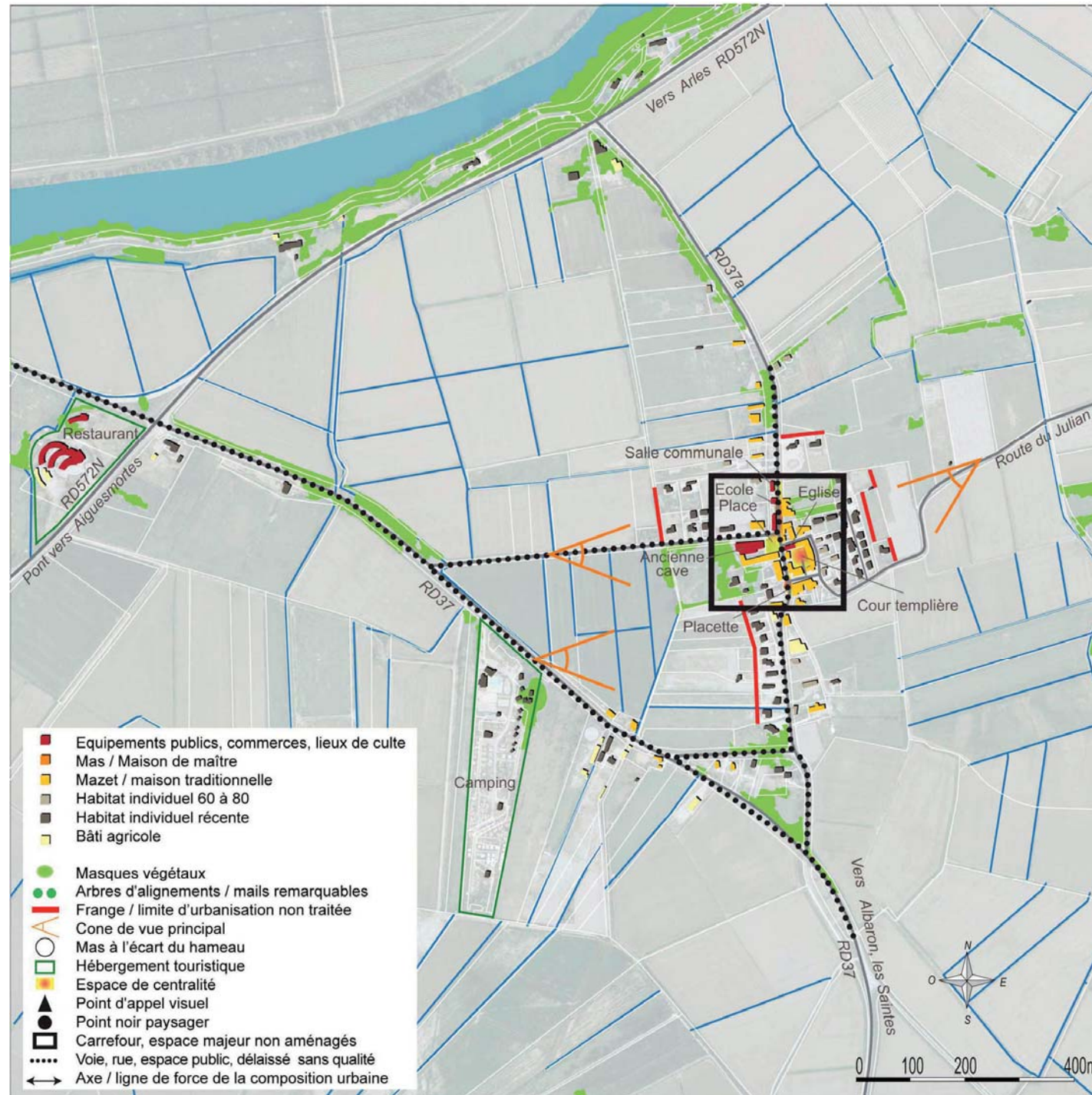
Ainsi, nous pouvons constater qu'en l'état, les documents d'urbanisme (POS) ne permettent pas de structurer finement le développement urbain des hameaux et des deux centres urbains.

Pour les développements urbains les plus récents, que ce soit en zones U, NA ou NB, nous retrouvons un langage architectural souvent banal (pavillonnaire) et, dans le meilleur des cas stéréotypé (ersatz de cabanes ou de mazets avec murets blancs en clôture)... qui ne s'inspire que faiblement de l'habitat traditionnel camarguais avec son lot de jardins et plantations, et qui font une part pauvre à l'innovation urbaine, architecturale et paysagère.

L'évolution des POS en PLU devrait permettre de faire évoluer ces modes de production urbaine, par le biais des **Orientations d'Aménagement et de Programmation** notamment. En effet, ces dernières permettent de définir plus finement que le Plan et le Règlement et pour chaque hameau, un mode de développement spécifique, dans le prolongement ou en 'rattrapage' de l'existant et avec un souci accru en termes d'intégration urbaine, paysagère et environnementale.

## 2.3 ANALYSE DES HAMEAUX

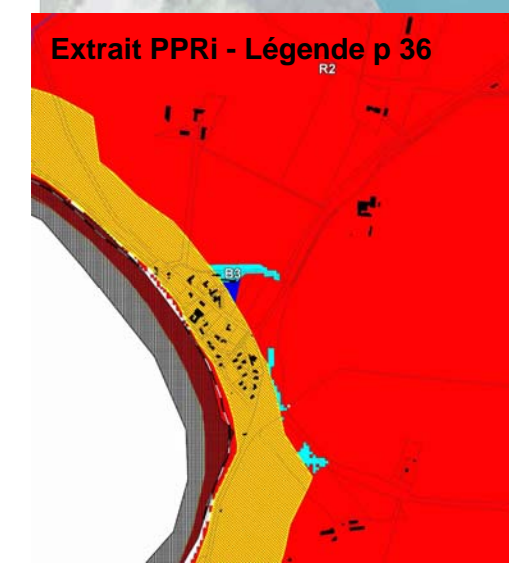
### 2.3.1 Saliers



A l'origine de Saliers, une grange templière cédée en 1312 aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et sur laquelle est érigée une commanderie. La cour du hameau d'origine, encore présente avec son plan fermé délimité par du bâti en R+1, est peu perceptible et non mise en valeur. Par contre, c'est la placette située entre l'ancienne cave coopérative et l'église qui forme le centre. Quelques mazets traditionnels sont disposés perpendiculairement à la RD37a, rue principale du village. L'architecture de la cave coopérative est représentative. L'ensemble de ces éléments de patrimoine urbain et bâtis mériteraient d'être préservés et mieux mis en valeur. Au-delà du noyau ancien compact, les développements urbains récents ont un fort impact visuel du fait d'un paysage ouvert sans structure végétale forte. De plus, l'urbanisation récente est très hétéroclites (maisons individuelles néo-provençales, cabane de gardian)

Cela ne favorise pas l'unité et donne le sentiment d'un étalement urbain peu maîtrisé. La perception d'un hameau très banal est en partie liée à l'absence de traitement des franges urbaines, à des règles d'implantation bâtie floues et non homogènes, et à un défaut de limites d'urbanisation clairement établies. La traversée du hameau (RD 37a) présente dans sa partie 'urbaine' des abords très routiers, avec des délaissés de voirie, des réseaux aériens apparents, une absence d'unité dans le traitement urbain. Elle pourrait faire l'objet d'aménagements urbains donnant à voir la cour templière actuellement non mise en valeur et renforçant la centralité. Nota : Le camping et le complexe hôtelier sont déconnectés du hameau, malgré les chemins de randonnée les reliant (GR 653 + itinéraire départemental de promenade).

### 2.3.2 Albaron



Albaron était une place forte médiévale faisant face à La Motte, en rive droite du Rhône. Le château du XI<sup>ème</sup> siècle est détruit fin XVI<sup>ème</sup>. L'église, le château et le Mas du Juge sont des éléments du patrimoine bâtis à mettre en valeur. Le hameau se développe le long d'une voie centrale (RD 37) réaménagée mais qui mériterait encore d'être qualifiée (plantations, éclairage, mise en valeur du château et du parvis de l'église / entrée de l'école...).

La perception principale du hameau s'effectue au niveau du carrefour sur la RD 570. La prégnance de l'hôtel restaurant-station service, le caractère très routier de ce carrefour et de l'habitat banalisé concurrencent la perception du clocher et n'incitent pas à entrer dans le village. Ce point d'appel principal mériterait donc un aménagement spécifique (intégration

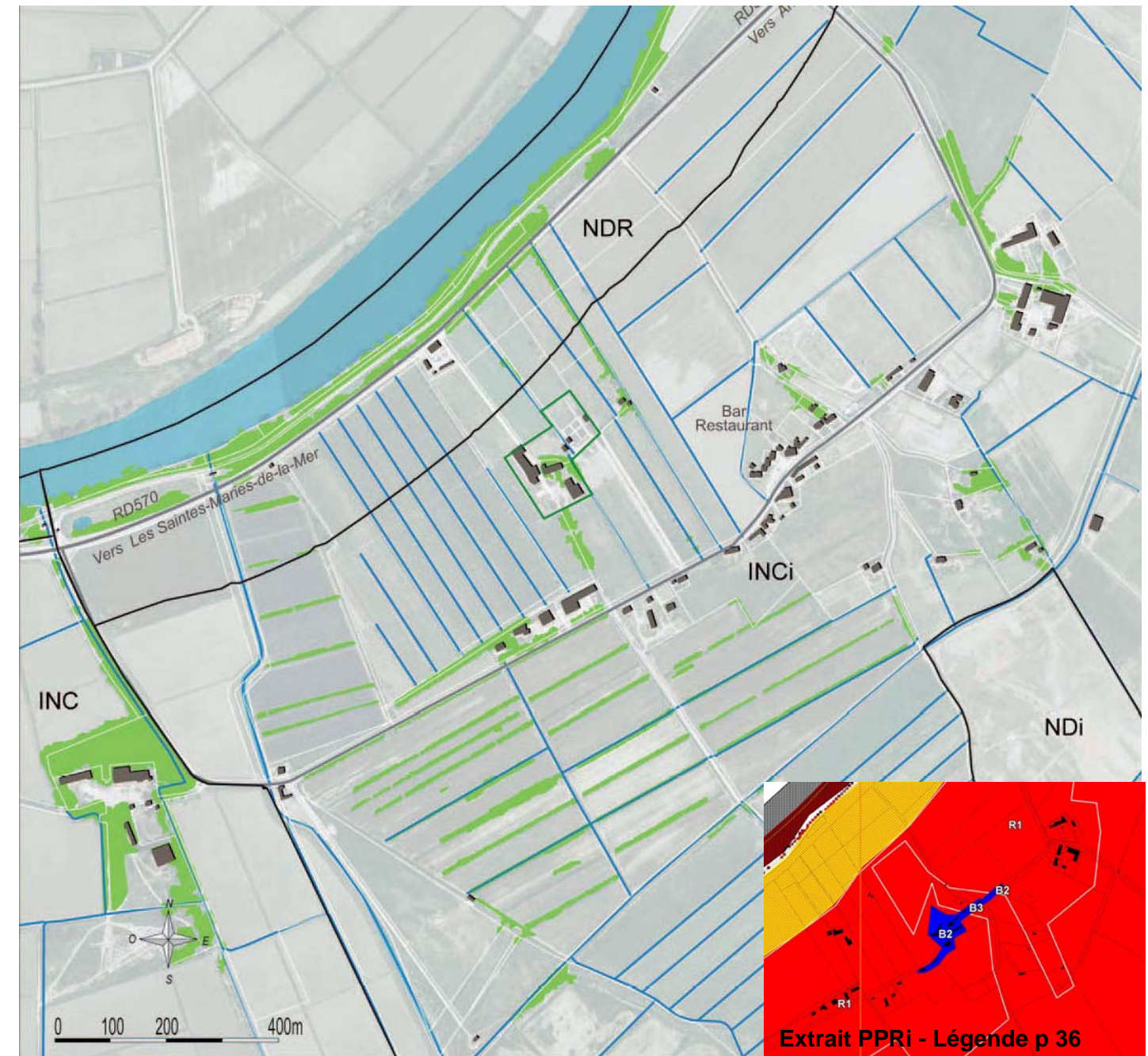
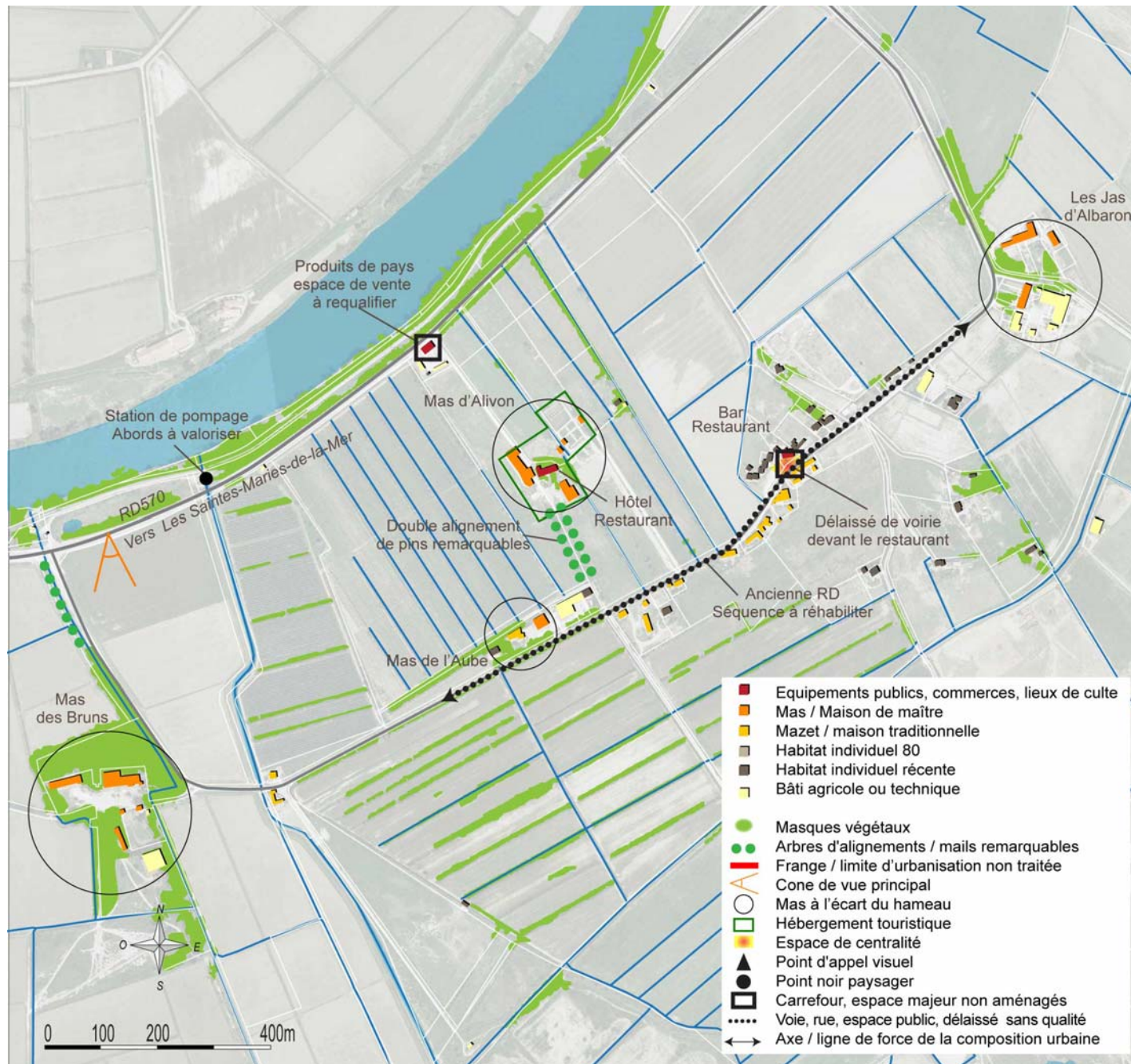
paysagère du restaurant et des voiries, signalétique, mise en scène du hameau et de son clocher...).

L'urbanisation récente au sud, à base de maisons individuelles en milieu de parcelle, ne favorise pas l'ambiance urbaine et donne à voir une perception très banale du hameau liée à l'absence de traitement des franges urbaines et des clôtures. Malgré la présence toute proche du Rhône, le cœur de village n'est actuellement pas en relation avec le fleuve, qui constitue pourtant un véritable atout potentiel de développement touristique.

Nota : Silhouette remarquable le mas du Juge à préserver (coupure d'urbanisation à maintenir au nord).



### 2.3.3 Le Paty-de-La-Trinité



Les Jasses d'Albaron



Hangars agricoles et silos situés à proximité



Silhouette arboré du Mas Les Bruns

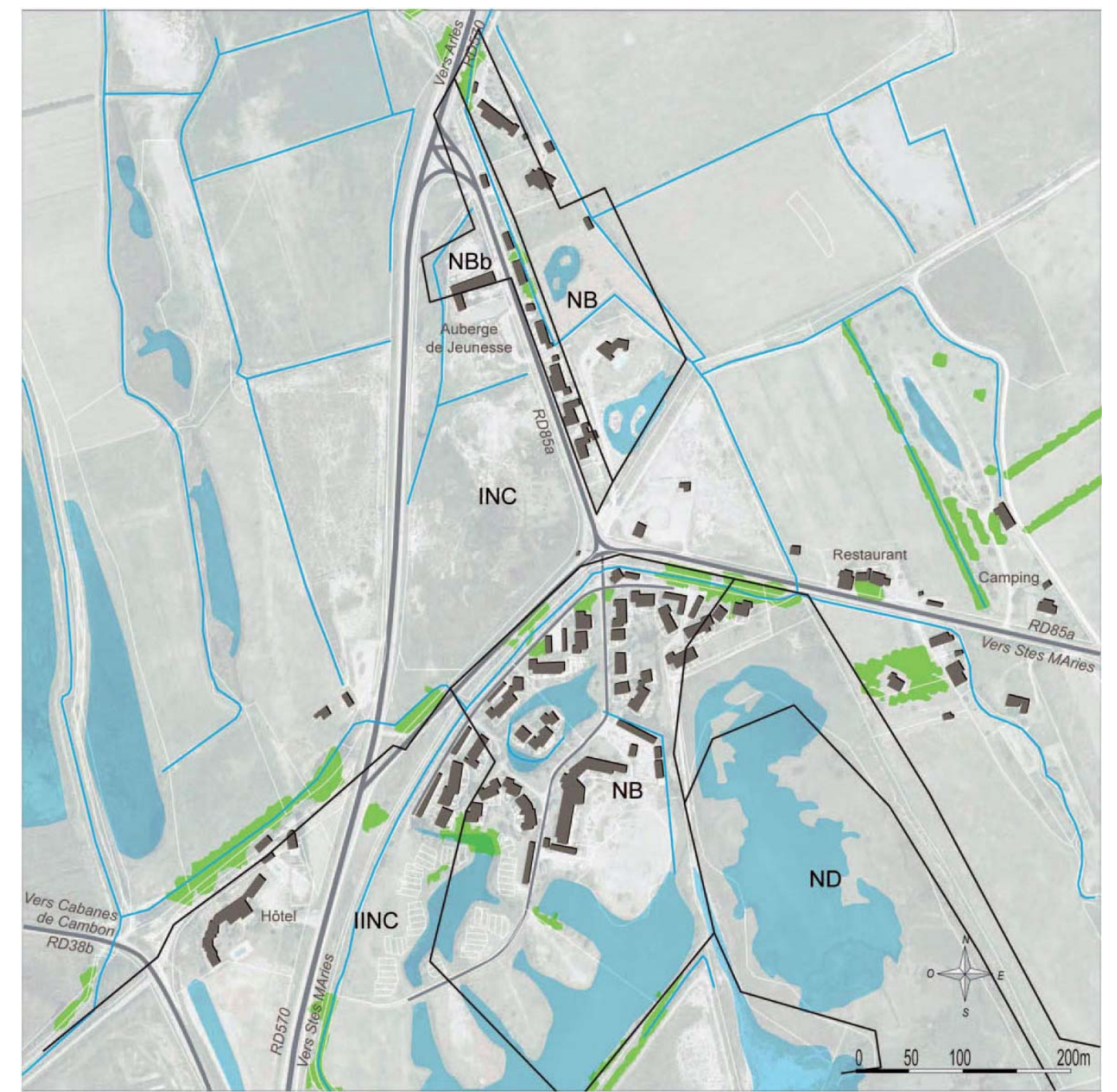
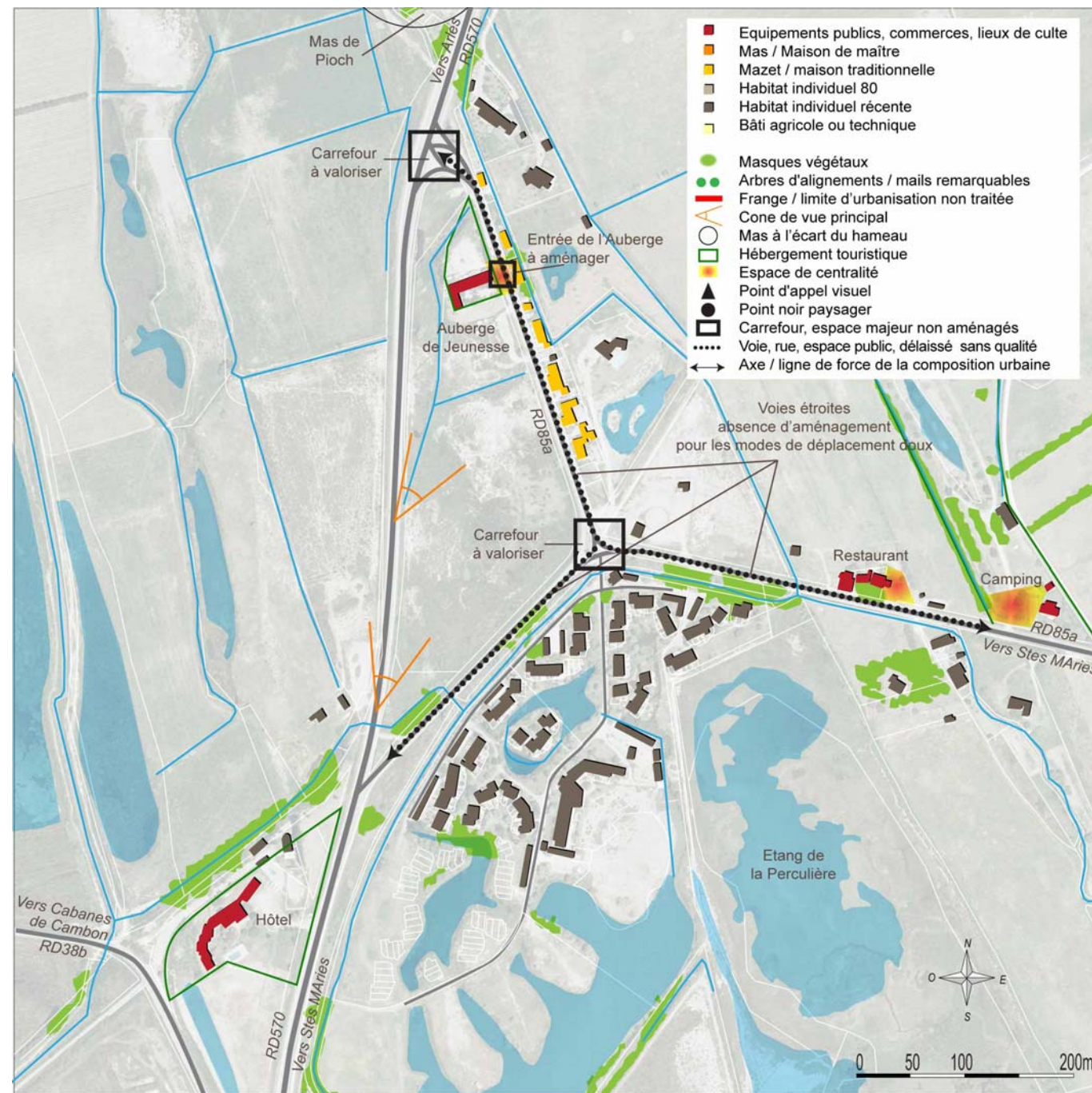


Créé en 1175 sur une bande de terre qui, autrefois, séparait finement le Petit Rhône au nord, du Rhône de Saint-Ferréol au sud, le hameau a été cédé en 1201 aux Trinitaires, d'où son nom. A l'origine aussi, des bergeries liées à Albaron (Mas des Jasses d'Albaron), puis 2 grands mas (Les Bruns et mas Aubert) qui valorisent cette bande de terre et composent des ensembles architecturaux remarquables, malgré certaines transformations ou extensions peu respectueuses.

Situé à l'écart de la RD 570 aujourd'hui déviée au plus près du Petit Rhône, le hameau est désormais pratiquement invisible au sein d'un carroyage de haies de cyprès brise-vent particulièrement structuré.

La déviation a vidé le hameau de son animation. Restent une chaussée qui paraît démesurément large pour desservir des habitations éparées ; des stigmates d'équipements routiers, de clôtures et d'enseignes touristiques défraîchies..... L'état des haies se dégrade fortement, plusieurs parcelles agricoles se transforment en friche, et des constructions se sont nichées dans le maillage arboré. Des activités commerciales touristiques se sont développées sur les façades de la nouvelle section de route, avec le cortège habituel de « points noirs paysagers » : accotements routiers dégradés par le stationnement automobile non géré ; enseignes agressives ; ..... Seul le Mas des Bruns, signalé par son grand bosquet reste un point d'appel patrimonial.

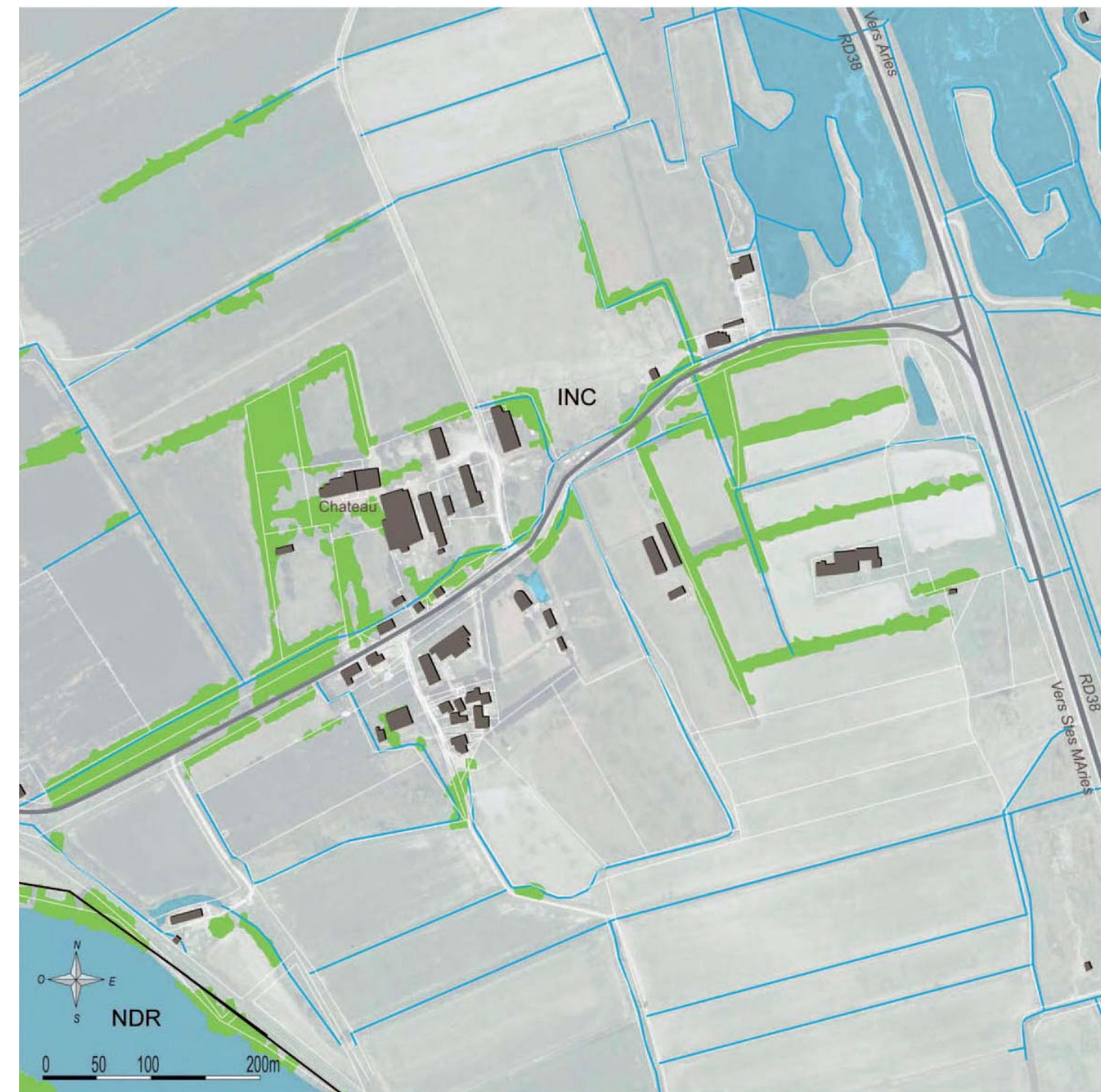
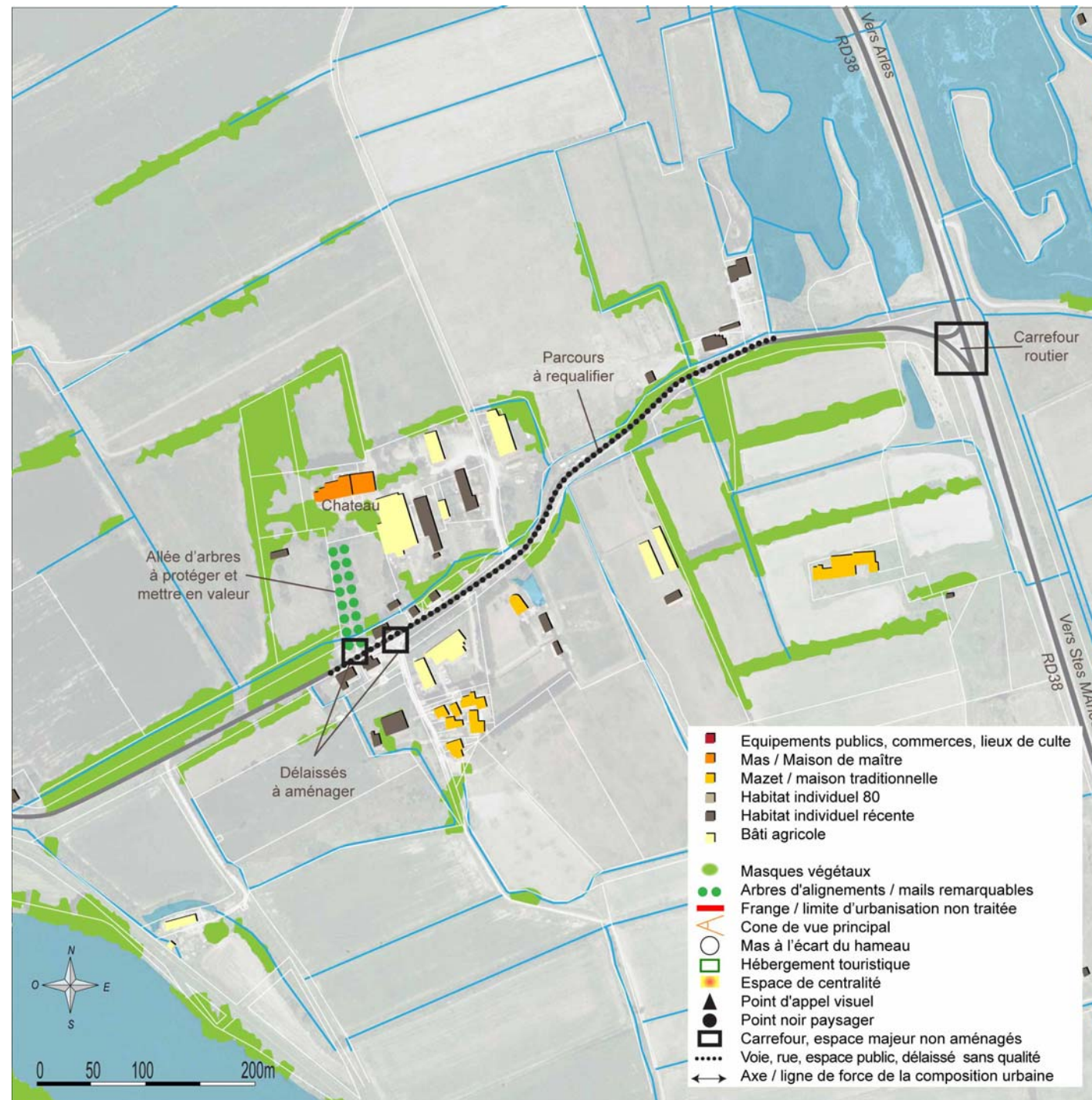
### 2.3.4 Pioch-Badet



Le hameau doit sans doute son nom à la faible butte sur laquelle il s'est implanté, à la bifurcation de 2 chemins reliant Arles aux Saintes-Maries, au sein de nombreuses « baisses ». L'endiguement du petit Rhône et le potentiel agricole sont probablement à son origine. L'environnement paysager de cultures et sansouires, séparées par des cordons arborés plus ou moins hauts, fait que le hameau reste peu perçu depuis la RD 570 qui le tangente. Il est signalé dans sa périphérie par la silhouette plus haute de l'auberge de jeunesse (installée dans ce qui devait être l'ancienne école au niveau du carrefour), les parcelles délaissées par la déviation, les pré-enseignes et le développement d'unités touristiques en bordure de RD.

Pas de centralité mais un petit effet de « village-rue » au début de la route de Calabrun, du fait de l'alignement unilatéral de plusieurs mazets et de la délimitation d'une bande de stationnement équipée d'un éclairage public. Effet atténué cependant par la hauteur réduite des constructions (RDC uniquement) et la prégnance végétale des clôtures. Autour du hameau, plusieurs auberges, hôtels, campings sont dispersés dans les paysages de marais et de sansouires, à demi occultés par le carroyage très lâches des cordons de cannes et des bouquets de Tamaris. Les abords routiers non aménagés, notamment au niveau des deux principaux carrefours, induisent une impression de délaissé.

### 2.3.5 Astouin



Astouin est un hameau agricole implanté non loin du Petit Rhône, et organisé autour de son « château », son noyau de mazets traditionnels regroupés entre eux, et d'imposants bâtiments agricoles qui témoignent encore de l'importance du domaine à la grande époque viticole de la Camargue.

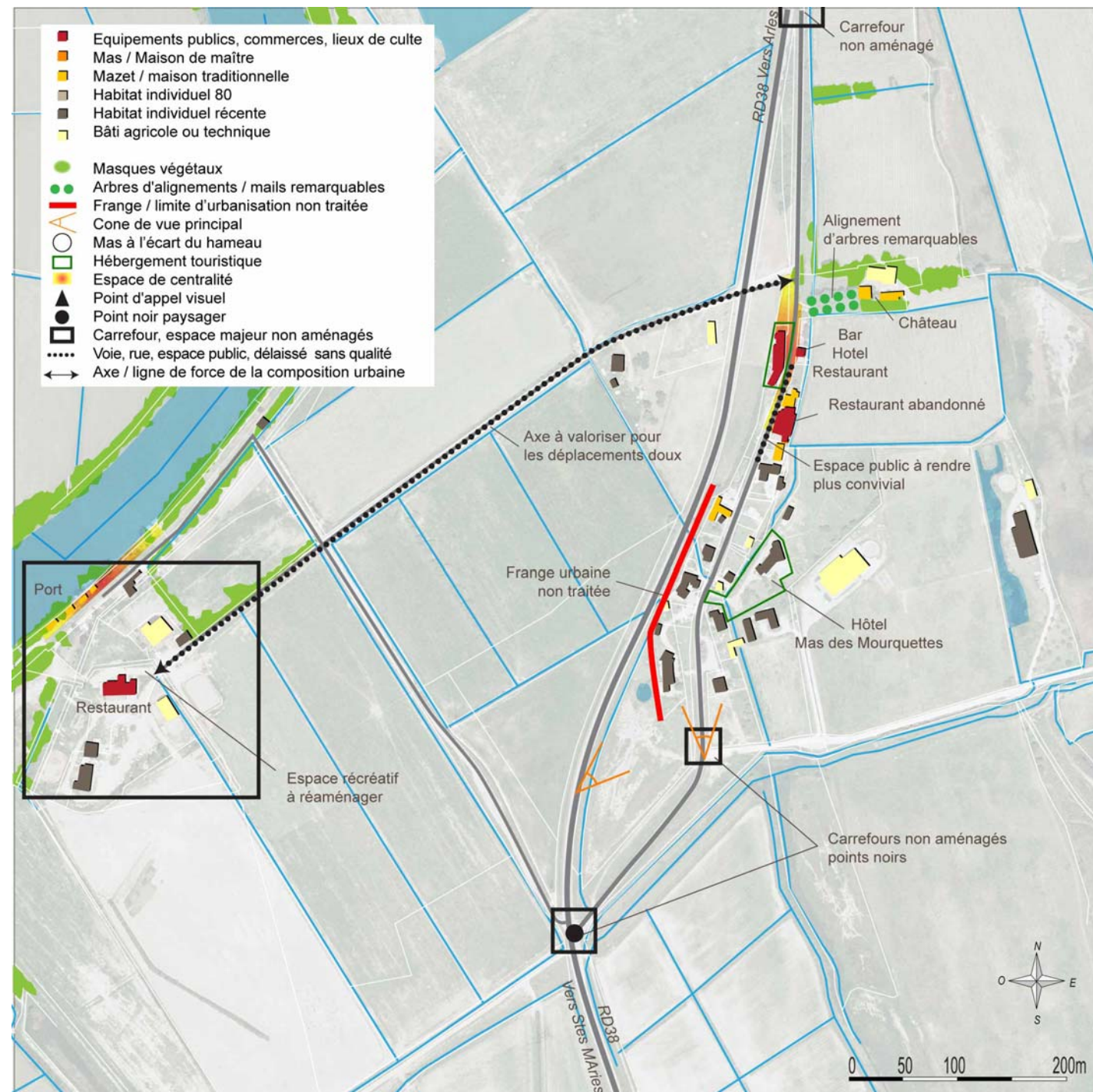
Niché dans une structuration assez dense de haies arborées brise-vent et de cordons arborés le long de ses canaux et chemins, le hameau reste particulièrement discret depuis la RD 38 qui conduit aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Cette ambiance arborée confère également à l'ensemble du hameau une ambiance à la fois très « cosy » et une protection climatique appréciable au sein des paysages très ouverts et ventés qui dominent

tout autour, dans les vastes parcelles agricoles.

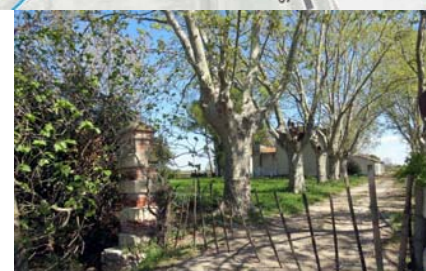
Resté en outre à l'écart de la fréquentation touristique (il semble qu'il n'y a ni hôtel, ni camping), le hameau d'Astouin est caractérisé par une grande tranquillité.

Malgré cette ambiance paysagère agréable, le petit hameau souffre d'une certaine dégradation : traitement délaissé de la voie, impact des réseaux aériens, conteneurs poubelles, clôtures banalisées, et des bâtiments agricoles modernes et mal insérés,....

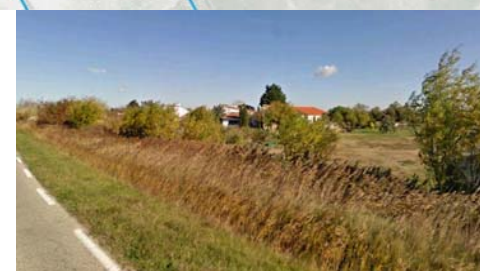
### 2.3.6 Cabanes de Cambon



quelques fenêtres depuis la RD 38 vers le château



parc arboré et grand alignement liés au château



L'arrière des « cabanes » perçu depuis la création d'une déviation



Cœur de hameau avec un restaurant abandonné



Carrefours d'accès très routiers et au sud délaissés, enseignes, conteneurs



l'ancien port, dont l'accès reste privé, pourrait être valorisé pour le hameau

Les Cabanes de Cambon doit sans doute son origine à sa vocation agricole. Depuis le « château » implanté au milieu d'un des rares terroirs de vignes, un alignement de « cabanes » ouvrières modestes s'est construit le long de la route conduisant aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Un petit port semble même avoir été créé en bordure du Petit Rhône à quelques centaines de mètres, où perdurent des pontons aujourd'hui privatisés.

Depuis le parcours dévié vers les Saintes-Maries-de-la-Mer, le hameau reste discret, sans point d'appel visuel.

Le carrefour d'accès nord, situé très en amont au milieu de paysages agricoles, ne facilite pas non plus sa lisibilité. Malgré une nette tendance à la dispersion des nouvelles constructions l'effet d'alignement des « cabanes » le long de l'ancien tracé perdure, donnant un véritable sentiment de hameau. L'alignement des clôtures souvent maçonnées, les aménagements en façade des deux restaurants, la voie, l'éclairage et un peu de mobilier urbain confirment ce sentiment, mais sans créer toutefois de véritable centralité.

### 2.3.7 Pin Fourcat



Ancienne école devenue habitation : seul bâtiment à étage du hameau



Cœur de hameau



L'unique restaurant est à l'abandon



Pas de centralité et rien n'incite à l'arrêt



Station d'épuration à l'arrière du hameau

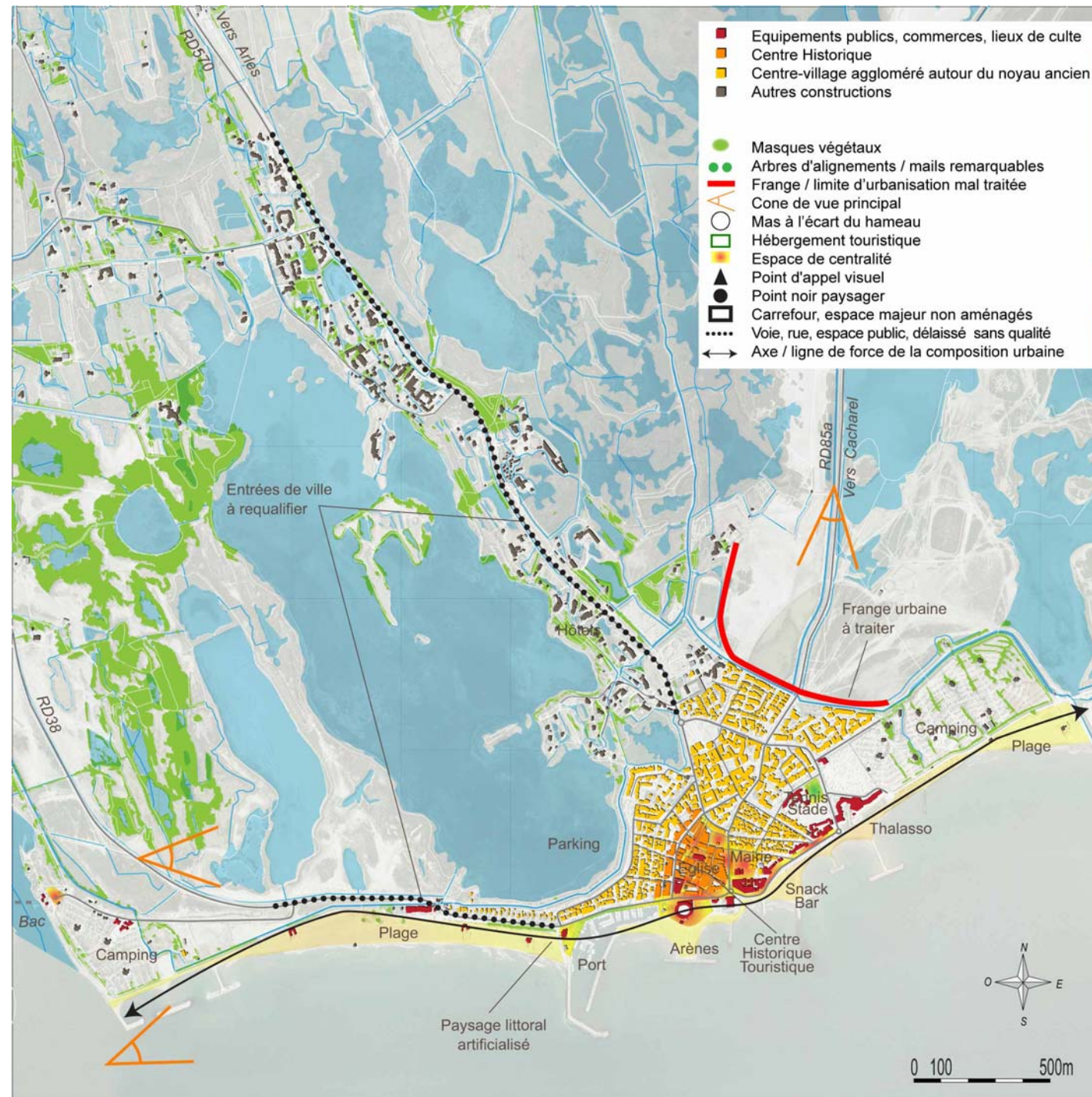


Potential de cadre de vie de qualité, à valoriser dans les travaux SYMADREN

Le hameau de Pin Fourcat est situé en rive droite du Petit Rhône. Son origine est probablement liée à l'implantation de son école, sur la route des Saintes-Maries, entre Sylvérial et le bac du Sauvage, à distance presque égale des Mas du Juge au nord, et le mas de Pin Fourcat au Sud. Il est situé à l'écart des grands flux de transit, sur une étroite bande de terres habitables et cultivables, entre le Petit Rhône à l'Est et les étangs de la Petite Camargue à l'Ouest.

Le hameau présente un court alignement unilatéral de petites maisons modestes ouvrant leur rez-de-chaussée sur la route, héritage modernisé des anciens mazets. Le seul point de repère visuel majeur est l'ouvrage hydrau-électrique situé à l'entrée sud du hameau. Un ensemble imposant de hangars est également bien perceptible à l'écart, vers le sud. Les constructions récentes semblent quasi inexistantes dans le hameau, où une station d'épuration est installée entre les maisons et la digue du Rhône.

### 2.3.8 Saintes-Maries-de-la-Mer



Silhouette depuis la RD 85a



Silhouette depuis la RD 38



Silhouette depuis le petit Rhône



Franges urbaines dégradées



Parcours d'entrées banalisés

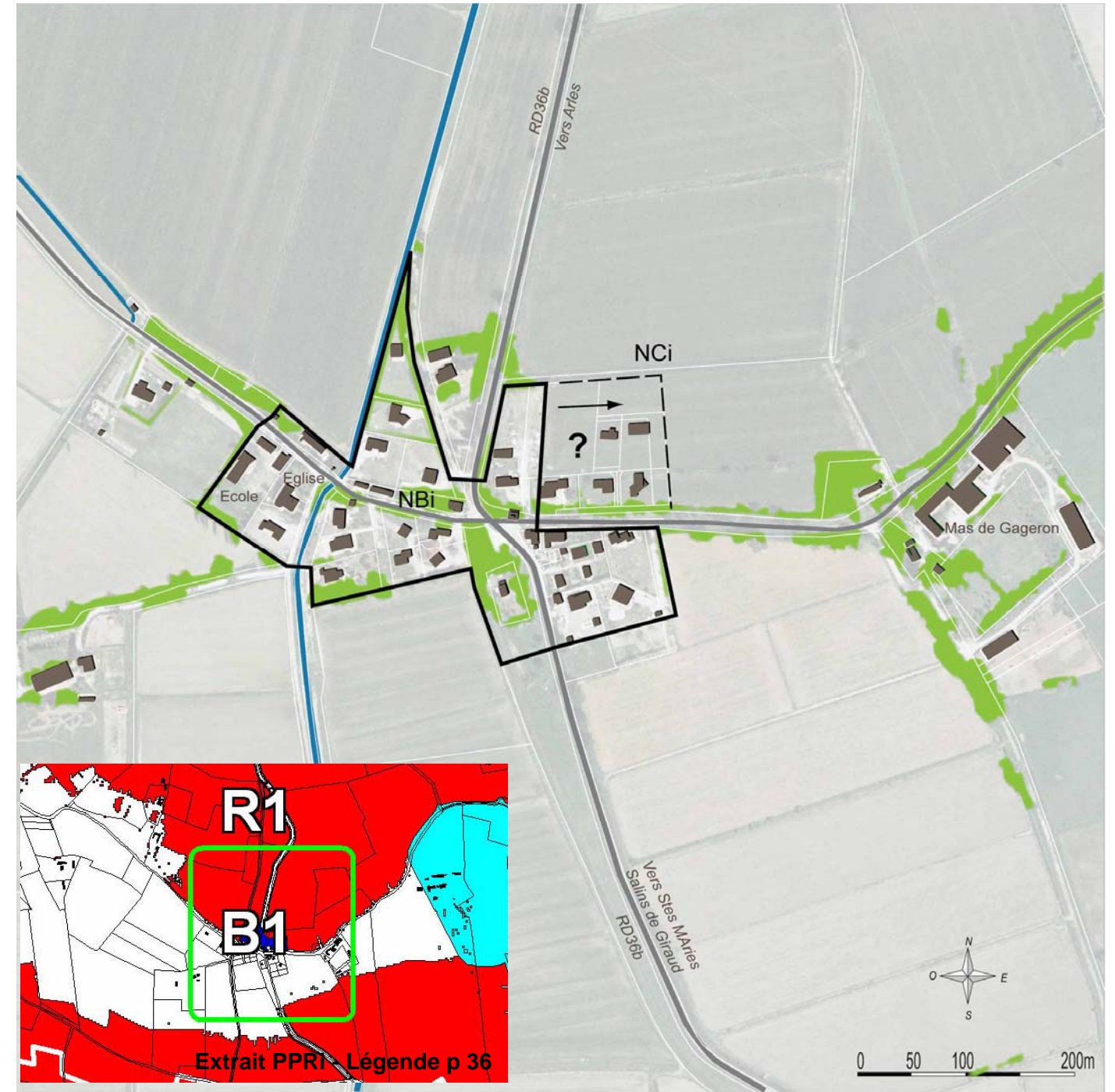
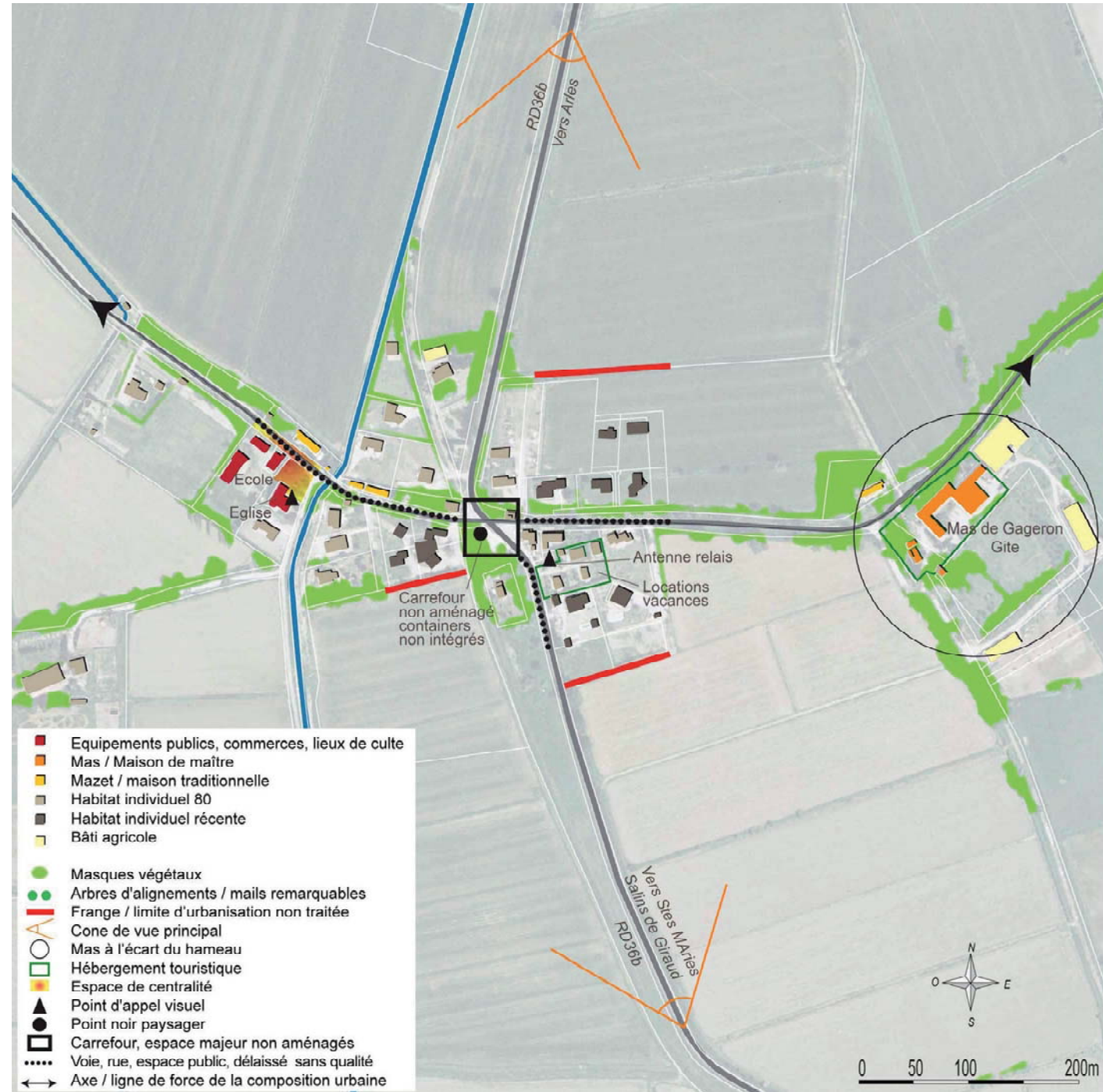


Cônes de vue occultés

Les Saintes-Maries-de-la-Mer est un avant port romain durant l'antiquité, puis se développe autour de l'église édiée dès le 6<sup>ème</sup> siècle sur un ancien lieu de culte païen, sur une très légère butte au sein des marais et sansouires et éloignée alors de plusieurs kilomètres du rivage. Reconstituée au 11<sup>ème</sup> siècle en style roman, au cœur de la petite cité qui est fortifiée au 13<sup>ème</sup>, l'église compose aujourd'hui encore le patrimoine bâti le plus ancien et le plus emblématique de la Camargue. Grâce à des règles d'urbanisme qui limitent les hauteurs des constructions, l'église et le tour du musée Falcon de Baroncelli se détachent en point d'appel et donnent à la petite ville sa silhouette bien repérable depuis les paysages ouverts qui l'entourent : marais, sansouires, littoral.

A l'origine assez densément construite autour de son église fortifiée et de placettes, la petite cité s'est peu à peu étalée le long du littoral et des voies d'accès. L'ancien port aménagé autrefois au plus près, à l'abri sur le Petit Rhône, a été reporté sur le littoral, avec jetées et digues, dans le prolongement des lourds travaux de confortement du front de mer. La forte régression du trait de côte et parallèlement le développement important du tourisme ont induit de profondes dégradations des paysages, en opposition avec l'identité originelle de la petite cité. Le littoral complètement rehaussé et artificialisé, coupe toute vue entre la cité et la mer. Les entrées de ville sont banalisées par des délaissés, enseignes, équipements touristiques. Les franges urbaines sont dégradées et les cônes de vue paysagers majeurs occultés.

### 2.3.9 Gageron



RD 36b aux abords très bocagers



Carrefour RD 36b avec la « rue » du hameau particulièrement dégradé



Clocher de l'église en point d'appel autour du village



Lotissement récent et banal dans sa conception et son traitement



Proximité de canaux qui pourraient être valorisés en circulation douce



Ambiance de route de campagne en entrée ouest du hameau

Gageron à une origine gallo-romaine. Le hameau s'est développé à partir du 17<sup>ème</sup> siècle, pas très loin du fleuve, au milieu d'un terroir agricole. L'église, le Mas de Gageron à l'Est et les anciennes maisons traditionnelles avec leur jardin sur voie sont des éléments du patrimoine bâtis à mettre en valeur.

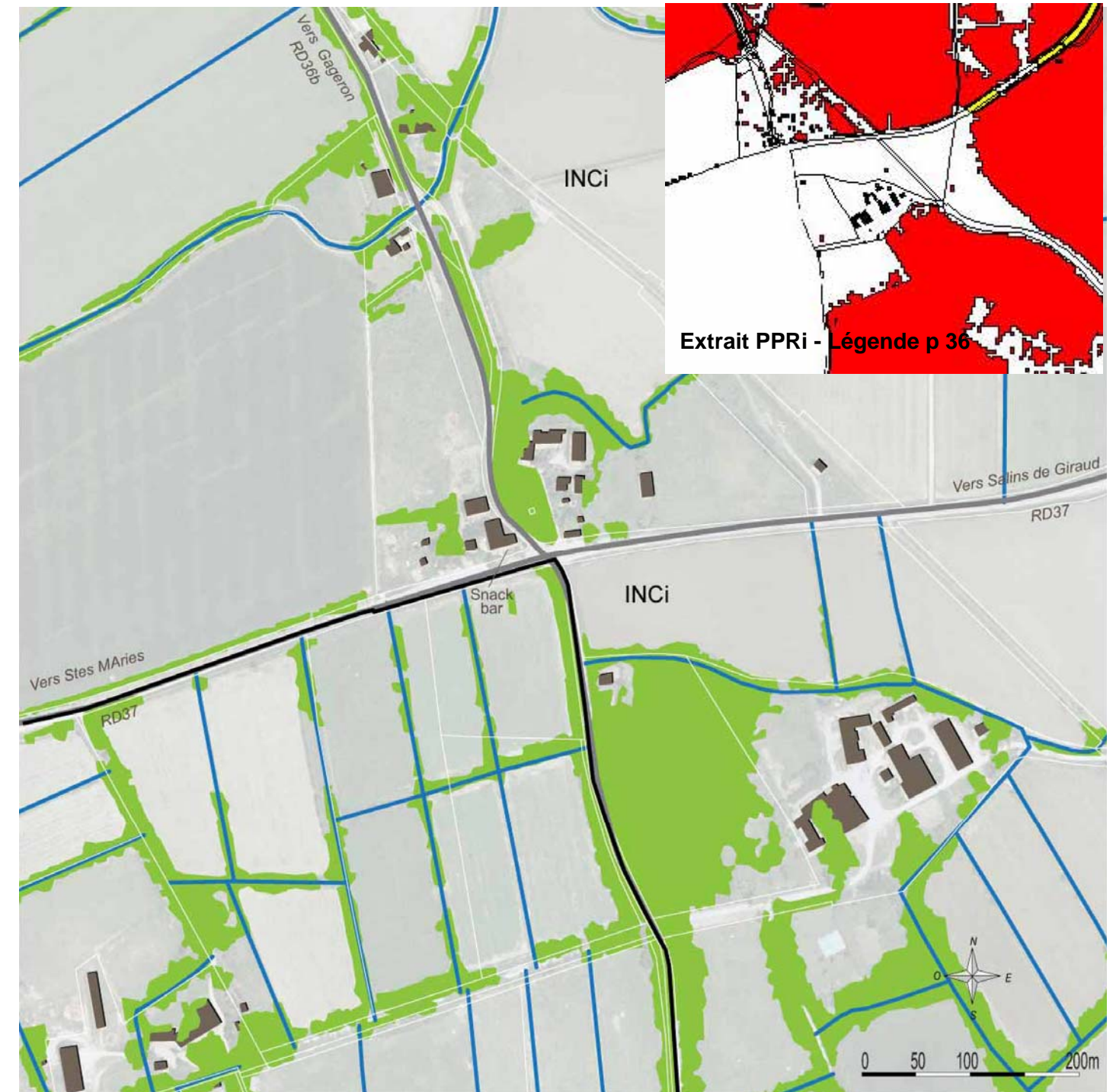
Le hameau se développe d'est en ouest, le long d'une voie centrale autour de laquelle sont implantées les constructions. Cette voie, apparentée à une route de campagne, n'a pas fait l'objet de traitement et mériterait d'être qualifiée (trottoirs, plantations, éclairage, mise en valeur du parvis de l'église et de l'entrée de l'école).

A noter : Le canal pourrait être valorisé par l'implantation d'itinéraires de déplacements doux.

Le hameau est traversé par la RD 36b (Arles - Salin-de-Giraud) formant avec la voie centrale un carrefour particulièrement dégradé (délaissés routiers, réseaux aériens, conteneurs de tri, façade bâtie hétéroclite ...) et qui mériterait lui aussi un réaménagement urbain.

L'urbanisation récente à base de maisons individuelles en milieu de parcelle s'intègre mal à l'existant. Elle ne crée pas d'ambiance urbaine côté voie et la perception 'arrière' depuis la RD36b est très banale du fait de l'absence de traitement des franges/ limites d'urbanisation.

### 2.3.10 Villeneuve



*Carrefour hérissé de panneaux*

*Délaissé devant l'église - restaurant*

*Paysage bocager de qualité au sud*

*Entrée du mas sur l'ancienne bute castrale*

*Eglise*

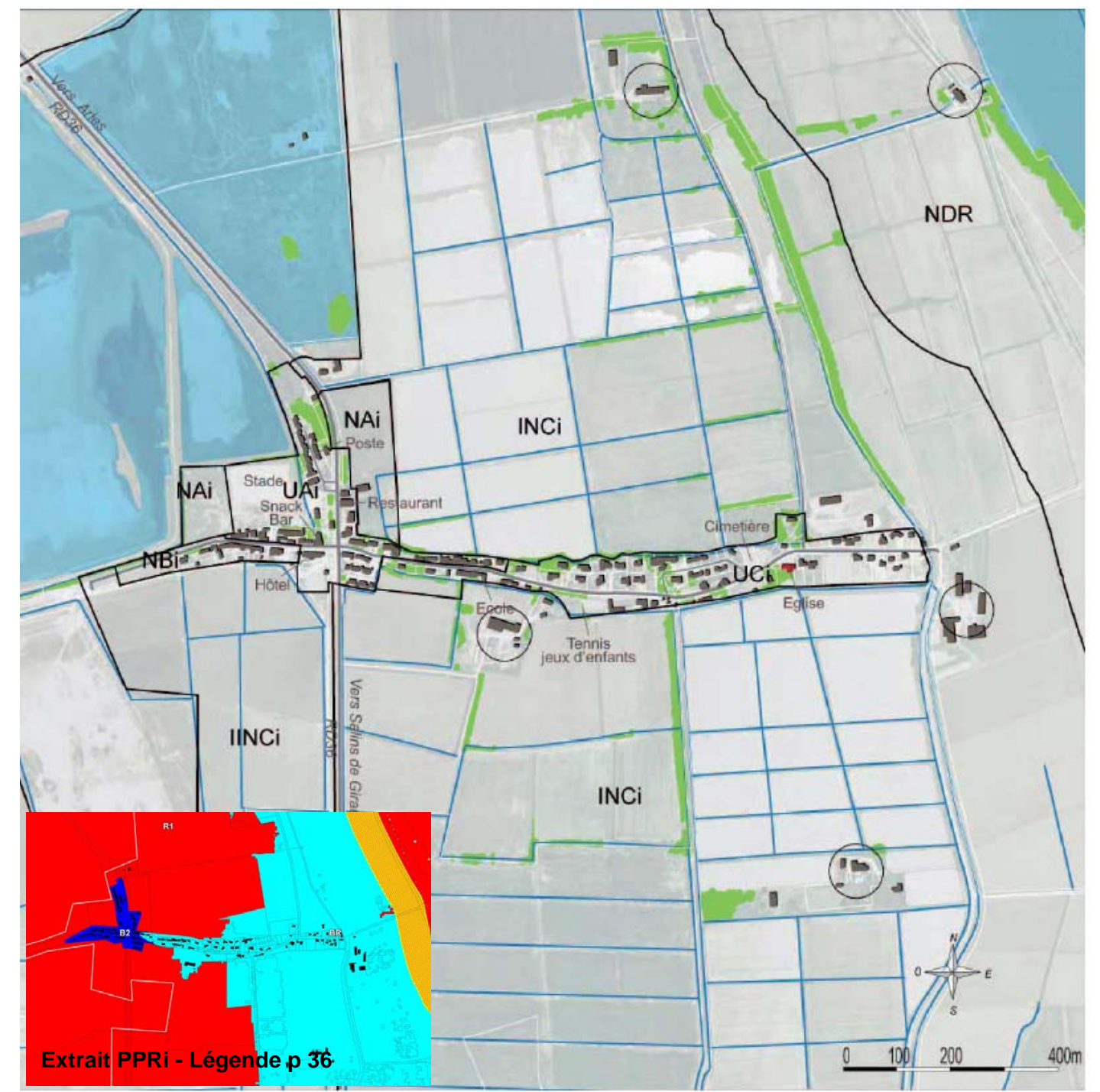
*Délaissé et dépôts à l'ouest*

Villeneuve est situé sur une motte qui correspond à un point haut de Camargue (à 3m d'altitude environ). Les premières implantations bâties remontent au moyen âge au croisement de la route de Saint-Jean de Compostelle et d'une voie reliant Arles à la mer. Aujourd'hui, l'église de 1643 (nord ouest), la chapelle de Romieu (sud est) et l'ancienne gare sont des éléments du patrimoine bâtis à mettre en valeur. L'environnement boisés et bocager inscrit Villeneuve dans un paysage cloisonné. Villeneuve ne se lit pas comme un hameau mais comme le carrefour entre la RD 36b et la RD 37.

Villeneuve ne se lit pas comme un hameau mais comme le carrefour entre la RD 36b et la RD 37 au caractère routier. Ce sentiment est renforcé par l'absence d'aménagement spécifique notamment au droit du restaurant implanté dans l'ancienne église. Le parking non aménagé, les délaissés de voirie, les dépôts sauvages à proximité et la multiplication de panneaux signalétique sont autant d'éléments de banalisation



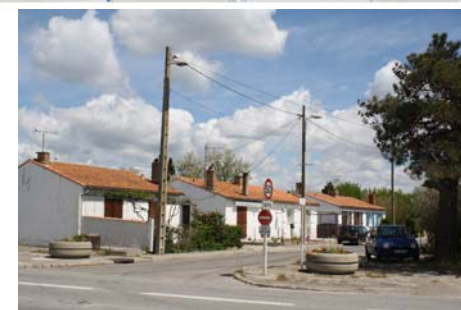
### 2.3.11 Le Sambuc



Pavillons en façade bâtie sud



Voie de quartier non aménagée



Habitat traditionnel



Voie principale non urbaine



Silo dégradé en point d'appel



Corral en bord de RD 35 à revaloriser

Le Sambuc est un hameau linéaire qui s'est développé d'est en ouest le long d'une voie reliant l'église, un ancien mas à l'est et l'ancienne gare à l'ouest. La partie la plus ancienne, constituée de maisonnettes traditionnelles R+1 avec jardinets sud sur voie, se situe de part et d'autre de cet axe est-ouest. Les développements récents à l'est ont peu à peu comblé les vides situés entre le carrefour et le mas. Le long de la RD36 au nord, une extension urbaine récente accueille la Poste. Parallèle à l'ancienne voie ferrée (RD) et formée de petits immeubles d'habitation collectifs R+2, elle oublie l'organisation traditionnelle.

Le traitement routier de la RD 36 n'incite pas à une halte. La rue principale a un traitement goudronné basique sans réel aménagement urbain qualitatif (mobiliers, éclairage, cheminements...). Le carrefour des deux voies, cœur du hameau, n'est pas bien aménagé (vieux station service, feux, signalétique, délaissé...). Des espaces et équipements intéressants pour les habitants (école, aire de jeux, stade, mairie, poste, mail – boulodrome, église, corral) sont parsemés et non mis en réseau par des circulations douces. Déchèterie excentrée à l'ouest à réhabiliter. Fort impact visuel négatif du silo au nord en entrée de hameau.



### 2.3.13 Salin-de-Giraud

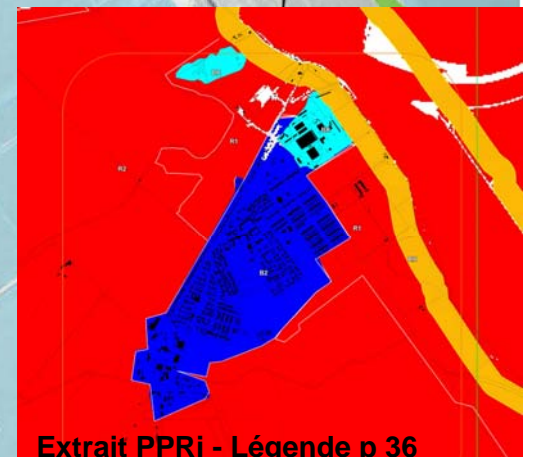
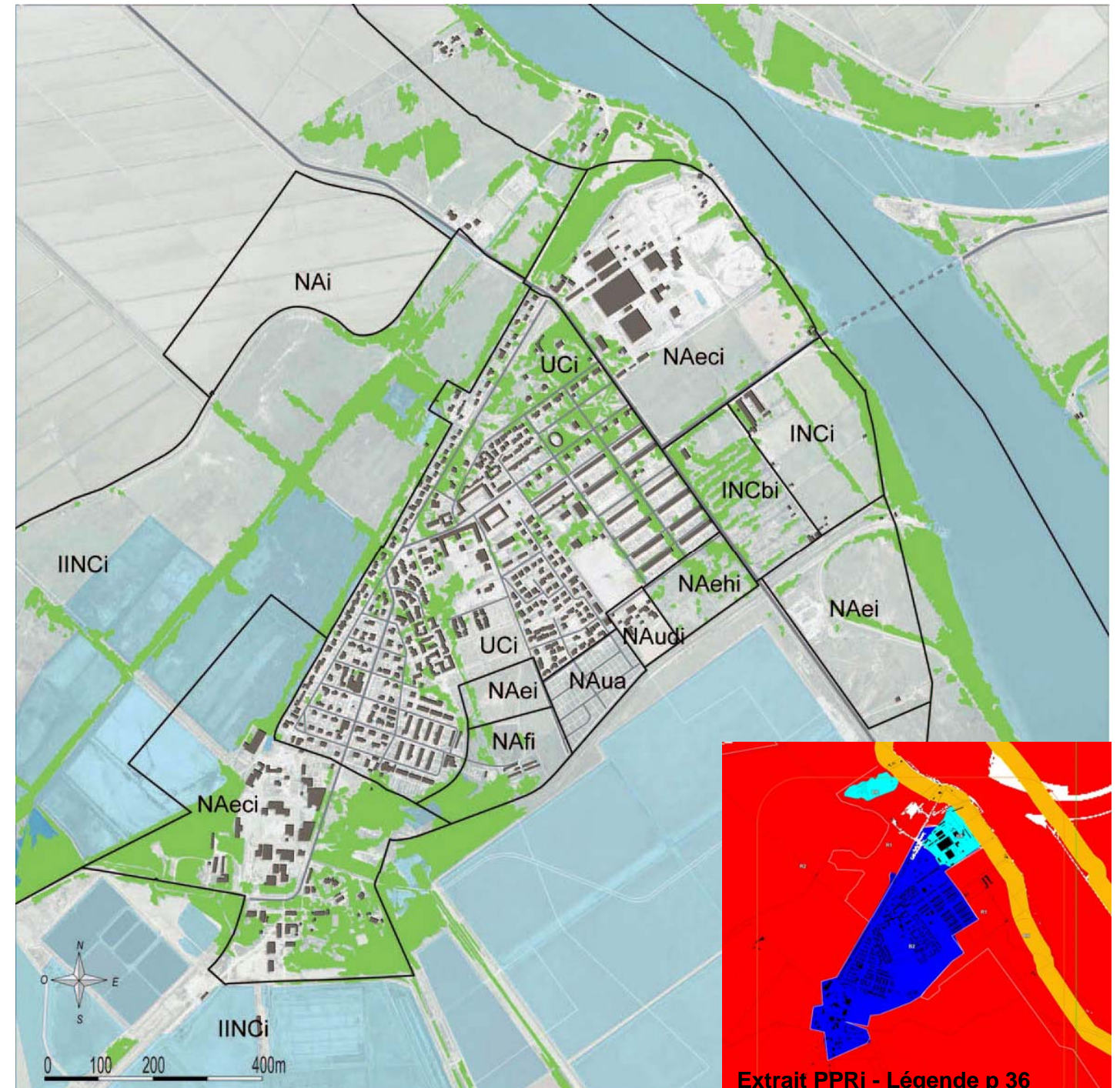
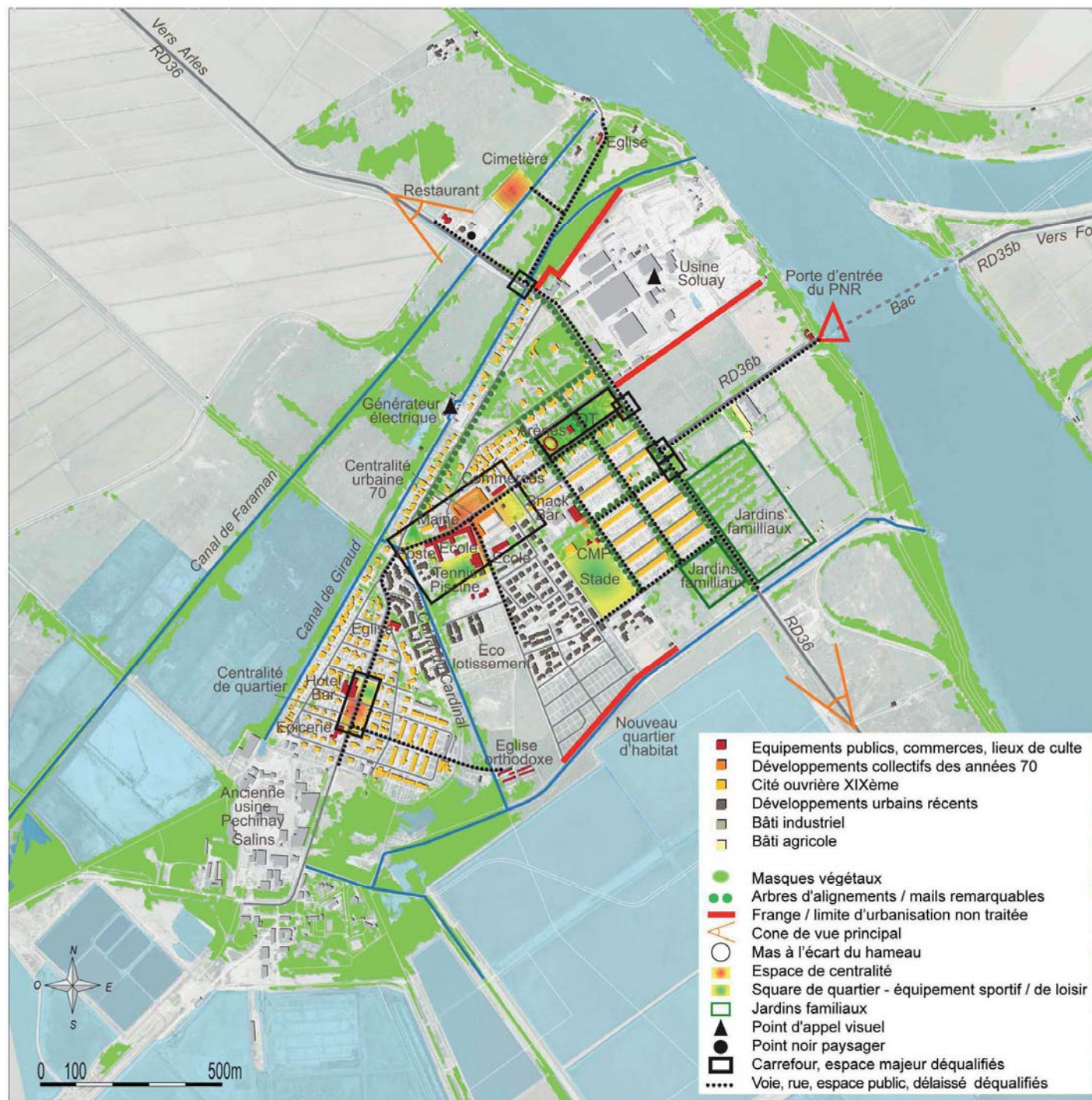


Image d'entrée de PNR par Barcarin



Pavillonnaire récent au sud



Transformations de la cité Solvay



Jardins ouvriers



Centralité des années 70



Opération dense contemporaine

Salin-de-Giraud est un exemple remarquable et unique de cité ouvrière du 19<sup>ème</sup> siècle dans le département. Le plan de composition urbaine traduit la position sociale des occupants ; maison du directeur, maisons des ingénieurs, maisons des contremaîtres puis les "rangées" ouvrières. Puis dans l'esprit hygiéniste du début 20<sup>ème</sup> siècle, alignements d'arbres, squares, mails, jardins ouvriers, canaux, équipements et services apportent le bien être des habitants ... au service du rendement de l'entreprise.

La ville s'est développée avec une nouvelle centralité des années 70 et, plus récemment, des lotissements vers le sud sans traitement de la frange urbaine, ni souci d'intégration dans le paysage très ouvert des salins. Le patrimoine bâti et urbanistique n'est pas valorisé et certaines évolutions récentes dénaturent les éléments remarquables du 19<sup>ème</sup> en l'absence de protection et de gestion. La ville tourne le dos au Rhône et l'entrée à partir de Barcarin, qui marque aussi l'accès à l'île de Camargue, est peu valorisante. Le devenir incertain des sites industriels sont autant de phénomènes préoccupants pour cette ville patrimoniale aujourd'hui ressentie et vécue comme un 'bout du monde'.

## 2.4 SYNTHÈSE

### 2.4.1 Un territoire globalement peu peuplé

Malgré la proximité d'Arles, du complexe industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer en périphérie du PNR et de l'attrait touristique des Saintes-Maries-de-la-Mer la Camargue est faiblement urbanisée. 10 000 habitants (en 2009) répartis en 2 pôles urbains et une douzaine de hameaux. De nombreux mas anciens sont également disséminés sur leur terre.

Aujourd'hui peu de surfaces sont constructibles, soit protégées à divers titres, soit inondables.

### 2.4.2 Élément d'identité des hameaux

#### ▪ Des risques d'inondation / l'implantation sur un point haut :

À l'origine, les premières constructions des hameaux s'implantent sur des variations sensibles de l'altitude des terres pour échapper aux inondations régulières du Rhône.

Si par la suite, l'endiguement du fleuve et la structuration par l'homme de l'espace agricole camarguais ont permis la croissance et le développement urbain autour des hameaux d'origine.

Mais l'inondabilité du territoire demeure (risques de ruptures de digues) et la problématique est toujours d'actualité (PPRi). En l'état des PPRi, l'extension des hameaux n'est plus possible. Seul des constructions en zones U des POS sont autorisées et sous condition, ce qui contraint le développement au comblement des dents creuses.

#### ▪ Une structure de territoire agricole dans laquelle s'inscrivent les hameaux :

Le territoire de Camargue a été entièrement façonné par l'homme à des fins agricoles, avec l'assèchement de certains marais et la mise en place de multiples canaux d'irrigation. C'est cette structuration agricole qui a permis l'essor économique camarguais et le développement des hameaux. **La structure parcellaire actuelle des hameaux est encore largement déterminée par l'organisation agricole du territoire** (parcelles cultivées, canaux, voies, chemins d'exploitations...) même si certains développements urbains récents font fi de cette trame ancienne.

#### ▪ Un environnement riche et fragile, de forts enjeux de préservation :

La Camargue est un espace naturel remarquable protégé. De multiples périmètres de protection et/ou mise en valeur de l'environnement s'appliquent sur le territoire. S'ils n'impactent pas directement les hameaux (sud de Pioch-Badet et du Paty-de-la-Trinité, ouest du Sambuc, rives du Petit Rhône pour Albaron et Pin-fourcat) il s'agira de réfléchir tout de même à la manière de réduire l'impact du bâti et des aménagements sur cet environnement remarquable et fragile, et notamment à la densification des hameaux qui apparaît comme une alternative à l'étalement urbain.

#### ▪ Deux modèles historiques d'implantation :

##### – **Aggloméré** autour d'un point remarquable (commanderie templière, église, château...)

Les hameaux les plus anciens se sont développés de manière concentrique par agglomération autour d'un élément remarquable. Que ce soit une église (Saintes Maries-de-la-Mer), une commanderie templière (Saliers, Mas-Thibert) ou un château (Astouin) ces éléments étaient toujours implantés sur un point haut et le long d'un axe de circulation important.

##### – **Linéairement** le long d'une voie menant à un grand mas ou à une propriété agricole

Un autre type d'implantation caractéristique de Camargue se fait linéairement, le long d'une voie Est / Ouest menant à un Grand Mas (Gageron, Paty de la Trinité, Le Sambuc). Le hameau, constitué de mazets, abrite à l'origine les ouvriers agricoles et s'implante le long de la voie d'accès au mas et légèrement à l'écart de ce dernier.

Plus récemment, après l'endiguement du Rhône, d'autres hameaux se sont développés linéairement le long d'une voie à proximité d'une propriété agricole (Cabanès de Cambon, Pin-Fourcat, Château d'Astouin et Pioch-Badet).

#### ▪ Deux types de perception des hameaux dans le paysage :

##### – **Silhouette et perception accrue des franges** des hameaux dans les vastes paysages agricoles ouverts

Lorsque les hameaux sont implantés dans un vaste paysage agricole ouvert (Albaron, Saliers, Salin-de-Giraud, Saintes-Maries de la Mer), la perception que l'on a de ses franges et de sa silhouette est accrue. Dans ces situations il y a un fort **enjeu de qualité de traitement des franges d'urbanisation**.

##### – **Silhouette et perception limitée** des franges des hameaux dans un paysage de bocages

Lorsque les hameaux sont implantés dans un paysage de bocages (Pioch-Badet, Le Paty de la Trinité, Astouin, Pin-Fourcat, Gageron, Villeneuve), la perception que l'on a de ses franges et de sa silhouette est limitée et seuls les points d'appel visuel sont perceptibles (clocher...). Dans ces situations un fort **enjeu de mise en scène des points d'appels visuels** peut se faire ressentir pour marquer la présence des hameaux.

#### ▪ Trois cas de figure dans la position des hameaux par rapport aux grands axes de circulation et de perception visuelle :

##### – **L'axe principal traverse le hameau**

L'axe principal traverse le hameau comme au Sambuc et à Mas-Thibert. Dans ce cas, **le traitement urbain de la traversée du village est primordial**, or dans les deux cas il s'agit d'un aménagement au caractère routier qui a du mal à réduire la vitesse automobile et qui ne donne pas envie de s'arrêter.



Le Sambuc traversée du village (RD36)



Mas-Thibert : carrefours principaux RD35 + RD24 pour l'accès au centre

##### – **La voie principale qui passait auparavant par le hameau est déviée**, la perception se fait par les franges arrière du hameau

La voie principale qui passait auparavant par le hameau est déviée, la perception se fait par l'arrière du hameau comme à Albaron, Pioch-Badet ou aux Cabanès-de-Cambon.

Dans ce cas, **le jalonnement et les parcours d'accès au cœur du hameau depuis les principaux axes de circulation sont primordiaux**, or ils sont quasiment inexistantes, et ce malgré la 'Charte signalétique'. Lorsqu'un traitement existe (Albaron) les panneaux d'indication situés en amont des carrefours sont trop petits et peu visibles. Ils n'indiquent que le nom du hameau sans donner à voir d'élément caractéristique (une église, un mas, des cabanès...) pouvant susciter le désir de découverte. Les carrefours d'accès principaux aux hameaux, situés sur les grands axes, ont un traitement extrêmement basique (Voir § éléments de banalisation des hameaux).

Dans ces situations il y a un **fort enjeu de qualité de traitement des franges arrière de l'urbanisation qui forment la façade principale du hameau**.

##### – **Le hameau est situé à l'écart des grands axes de circulation**

Le hameau est situé à l'écart des grands axes de circulation comme à Gageron, Saliers, Astouin, Pin-Fourcat, le Paty de la Trinité.

Dans ce cas, il y a toujours une voie d'accès principale qui traverse ou jouxte le hameau et les problématiques de jalonnement et/ou de perception des franges arrière sont alors les mêmes que précédemment.

L'indication et la valorisation des hameaux depuis les carrefours d'accès situés sur les grands axes deviennent dès lors des enjeux primordiaux, or le jalonnement y est bien souvent absent et la signalisation est uniquement directionnelle.

### 2.4.3 Éléments d'identité des deux centres-urbains

#### SAINTES MARIES-DE-LA-MER

##### ▪ Origine d'implantation

L'origine des **Saintes-Maries de-la-Mer** est très ancienne. Durant l'**antiquité**, un **avant port romain** se situe sur les lieux, permettant le rayonnement de la ville d'Arles en méditerranée.

La présence d'un temple païen serait à l'origine de l'emplacement de l'actuelle église. Son fondement daterait du **VI<sup>e</sup> siècle**, période d'**évangélisation des campagnes païennes** encore fortement imprégnées de cultes romains, avec l'implantation d'une **église** ou d'un monastère. L'église telle qu'elle se dresse aujourd'hui date des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

##### ▪ Le développement urbain

Le village ancien s'est ensuite aggloméré au fil des siècles autour de l'église. Ses ruelles étroites en sont la caractéristique.

A partir des années 1950 / 1960, le village s'est développé dans le prolongement du centre ancien, à l'ouest vers l'étang des Launes et sur le littoral jusqu'au secteur des Cabanes. "Les baigneurs", des familles arlésiennes ou gardoises se construisent alors un pied à terre, une cabane sans grand confort, pour profiter de la saison estivale à la mer.

Ce développement se fait en continuité de l'existant.

A partir des années 1970, le tourisme de masse produit un développement vers l'est marqué notamment par des opérations d'ensemble et l'implantation d'un camping.

Dans les années 80, le développement se poursuit au Nord avec des opérations d'ensemble au contact du centre ancien, l'implantation d'un centre de thalasso sur le littoral entre le camping et le centre ancien, et un développement touristique et hôtelier en chapelet le long de la principale entrée de la ville (RD570).

##### ▪ Un développement compact et maîtrisé autour du village

Le développement urbain est bien maîtrisé dans le centre-ville avec des continuités urbaines assurées entre les diverses périodes d'extension urbaine.

Les opérations groupées à vocation touristiques ont fait l'objet d'un soin architectural avec reprise et adaptation du vocabulaire local (clôtures en murets blancs, façades blanches, hauteurs de bâti R+2 maximum...) ce qui confère à l'ensemble le sentiment d'une certaine unité urbaine et maintien un épannelage bas d'où émerge le clocher de l'église.

##### ▪ Un développement touristique peu maîtrisé au nord du village le long de la RD570 et au bord de l'étang des Launes

Les hôtels et manades situés de part et d'autre de la RD570 sur près de 6km au nord des Saintes-Maries offrent un paysage éclectique et des ambiances de "ranch". Cet imaginaire de la Camargue se retrouve sur les giratoires ("crin blanc", phare et barque)

Aujourd'hui il n'y a plus d'agriculture entre la ville et l'étang des Launes, du fait de l'urbanisation et des terres trop salées pour être cultivées. Le développement de l'habitat individuel entre la RD570 et l'étang des Launes s'est implanté au coup par coup, sans logique d'aménagement d'ensemble, sans tentative de couture urbaine, ni de façade maîtrisée en transition avec l'espace naturel.

##### ▪ Le recul du littoral

La commune est ceinturée d'ouvrages de protection marine dès 1940. Le recul du rivage au droit de la ville est stabilisé par une nouvelle digue en enrochements construite en 2000 suite aux tempêtes de 1997. Mais l'érosion n'est pas stoppée et l'évolution sous marine est constante. Epis et enrochement sont paysagèrement très prégnants, bloquant la vue de la mer depuis les ruelles du centre ville. Les confortements à venir méritent une meilleure prise en compte du paysage dans leur réalisation.



Van Gogh - 1888



Noyau ancien vu depuis l'église (observatoire photographique)



Développement compact et maîtrisé autour du village



Développement touristique peu maîtrisé au Nord du village

#### SALIN-DE-GIRAUD

##### ▪ Origine d'implantation

A l'origine de Salin-de-Giraud, l'implantation en 1856 de la société Henry Merle pour produire du sel envoyé à l'usine de Salindre (30) qui elle-même produisait de la soude. La ville se construit à partir de 1886 sous l'impulsion de l'usine Solvay. Encore visible aujourd'hui, cette cité constitue un exemple particulièrement intéressant de l'**urbanisme industriel et ouvrier du XIX<sup>e</sup> siècle**.

Cette cité est caractérisée par un ambitieux plan de composition urbaine traduisant la position sociale des occupants (maison du directeur, maisons des ingénieurs, maisons des contremaîtres puis les "rangées" ouvrières) et la pensée d'alors sur le bon fonctionnement "hygiéniste". Ses éléments caractéristiques sont de vastes parcs urbains propices à l'accueil de moments forts de la vie de la cité, de larges allées plantées, des jardins ouvriers, un espace de centralité avec son kiosque à musique à proximité de l'entrée de l'usine dans le quartier des cadres (et donc sous leur regard...). L'architecture de la cité est calquée sur les modèles des coronas en brique **totalemment en rupture avec l'architecture locale**.

##### ▪ Le développement urbain

Après l'implantation de la cité ouvrière à la fin du XIX<sup>e</sup>, Salin-de-Giraud s'est développé au cours des années 1970 avec un urbanisme "moderne" au centre de la ville, au contact des salins et des maisons de cadres et contremaîtres nord et ouest et le secteur d'habitat ouvrier et des jardins à l'Est et au Sud. La grande place centrale et le stade apparaissent à cette époque et sont sensés former aujourd'hui la centralité de la ville.

A partir des années 1980 et jusqu'à nos jours, le développement urbain s'est poursuivi au sud avec l'implantation de quartiers d'habitat individuel.

##### ▪ De grands vides 'urbains' comme cœur du centre, une qualité médiocre d'aménagement, un sentiment de bout du monde

Malgré la structure urbaine de la cité encore présente et perceptible (alignement d'arbres, parc urbains, kiosque...) Salin-de-Giraud souffre d'une absence d'aménagements urbains contemporains qui pourraient faire le pendant de la cité-jardin du XIX<sup>e</sup> siècle. Surlageurs, bas-côtés non aménagés, réseaux aériens, mobiliers urbains rares, hétérogènes et vieillissants (bancs, bacs à fleurs...), absence de qualité et sentiment de vide sur les espaces de centralité... sont autant d'éléments de banalisation qui confèrent à l'ensemble un caractère dégradé et qui donne le sentiment de 'bout du monde'. A noter également que la ville "tourne le dos" au Rhône et que l'accès à partir du bac de Barcarin mérite une revalorisation en tant qu'entrée de ville et "porte du PNR" sur l'île de Camargue.

##### ▪ Un développement urbain récent mal intégré au sud

Les développements urbains récents au sud de la ville sont caractérisés par l'absence de traitement paysager des franges d'urbanisation qui ont de ce fait un fort impact visuel dans le paysage ouvert des salins. Cet impact est renforcé par le manque d'accompagnement végétal des constructions récurrent dans ces extensions.



Cité ouvrière du 19<sup>ème</sup> siècle



De grands vides en cœur de centre des années 1970



Développement urbain récent souvent mal intégré au sud

## 2.4.4 Evolutions et éléments de dégradation

### Parcours d'accès : un manque de jalonnement depuis les voies de circulation principale jusqu'au cœur des hameaux

Le jalonnement et les parcours d'accès au cœur du hameau depuis les principaux axes de circulation sont quasiment inexistants, et ce malgré la 'Charte signalétique'.

Lorsqu'un traitement existe (Albaron) les panneaux d'indication situés en amont des carrefours sont trop petits et peu visibles. Ils n'indiquent que le nom du hameau sans donner à voir ses éléments caractéristiques (une église, un mas, des cabanes...) pouvant susciter le désir de découverte. (Voir § éléments de banalisation des hameaux).

### Carrefours d'accès principaux : un manque de qualité ou une absence de traitement

Les carrefours d'accès principaux aux hameaux, situés sur les grands axes, ont un traitement extrêmement basique.

Dans le meilleur des cas et sur les voies à grande circulation uniquement (RD570 vers les Saintes-Maries-de-la-Mer, RD35 et RD36) des terre-pleins centraux et tournes à gauche au traitement routier marquent le carrefour d'accès (Albaron, Le Sambuc, Mas Thibert).

Le plus souvent il n'y a aucun aménagement spécifique et seuls les panneaux directionnels implantés sur le carrefour indiquent au dernier moment et donc de manière peu lisible les hameaux.

Parfois une signalétique existe au niveau des carrefours, indiquant les commerces, équipements et hébergements touristiques, mais elle est trop petite et souvent mal placée et/ou peu lisible pour les automobilistes.



Albaron - carrefour 'routier' sur RD570



Cabanes de Cambon - carrefour non traité sur RD 38



Gageron - carrefour principal 'délaissé'

### Traitement urbain : une absence globale d'aménagement et d'importants délaissés de voiries

Les hameaux souffrent globalement d'une absence d'aménagements urbains caractérisés par :

- un traitement goudronné des voies souvent ancien et mal délimité,
- de multiples délaissés ou bas-côtés non aménagés,
- des réseaux aériens et leurs lots de poteaux en bétons ou en bois
- des points d'apports volontaires de déchets et de stockage containers non intégrés très visibles
- mobiliers urbains rares, hétérogènes et vieillissants (bancs, bacs à fleurs...)
- arbres plantés, jardinières, bacs à fleurs juxtaposés sans réflexion paysagère ni palette végétale adaptée ...

L'ensemble donne la plupart du temps aux hameaux une image dévalorisante.



Villeneuve - parking délaissé de voie



Astouin, containers poubelles



Le Sambuc, bas-côtés de la rue principale



Saliers - mobilier vieillissant, plantations hétérogènes

### Points et éléments de centralité : une absence de marquage urbain

Les espaces de centralités des hameaux ne sont pas qualifiés. Parvis d'églises, Entrées/sorties d'écoles, places, placettes, devantures de restaurants... sont autant de points de centralités non traités et qui mériteraient pourtant une mise en valeur par un traitement spécifique sur l'espace public



Saliers – Place de l'ancienne cave



Gageron – parvis de l'église



Salins-de-Giraud place centrale



Pioch-Badet – Auberge de jeunesse

### Quelques aménagements urbains récents : le règne du « tout goudron »

Les quelques aménagements urbains récents ont été recensés devant les écoles d'Albaron et du Sambuc, ainsi que devant l'église du Sambuc. Ces aménagements ont une facture très basique, issus de profils en travers types faisant la part belle au 'tout goudron' au détriment d'une qualité d'ambiance paysagère.



Le Sambuc, parvis de l'église



Le Sambuc, entrée de l'école



Albaron, parvis de l'église et entrée de l'école

### Les qualités d'ambiances spécifiques non valorisées

Chaque hameau a des qualités et des éléments d'ambiances spécifiques (canal traversant, proximité du Petit Rhône ou d'un étang, ouvertures sur le grand paysage...). Mais ces éléments ne font l'objet d'aucune mise en valeur.



Gageron, un canal traverse le hameau



Pin-Fourcat, sur le bord du Petit Rhône



Mas-Thibert bordé par le canal

### Une image véhiculée très artificielle

Les 6 km qui s'étirent au nord des Saintes-Maries de la Mer sont certainement le point d'orgue des ambiances qui oscillent entre "western" (corral, abri à chevaux, type d'enseigne) et "Espagne" (poteries, bâti en RDC, enduit blanc, connotation manades).

Linéaire bâti, clôtures, enseignes, surpâturages et inaccessibilité physique bien réelle des sansouires et marais sont en opposition avec l'image d'une Camargue "sauvage" et "libre", sur laquelle s'appuie l'offre commerciale des établissements qui proposent la découverte des grands espaces à cheval.

- **Le développement pavillonnaire en rupture avec les modèles d'habitat traditionnels**

- **Une hétérogénéité de traitement des façades et clôtures**

Les extensions récentes dans les hameaux se font quasi exclusivement suivant une forme et une organisation pavillonnaire (purs produits des règles d'urbanisme) qui se traduisent par des implantations bâties en milieu de parcelle, des hauteurs de R+1 à R+2, des traitements de clôtures minimalistes voire inexistantes car non définis dans les règlements...

Or ces modèles urbains sont en rupture totale avec les modes d'implantation et les formes des constructions traditionnelles. Ils sont guidés par la rentabilité foncière (orientations bâties aléatoires en fonction des possibilités de desserte et de découpages parcellaires optimums) et les modes architecturaux (néo-cabanes, néo-provençal...).

Le traitement des clôtures et des façades est lui aussi peu guidé par les documents d'urbanisme très 'ouverts' et peu prescriptifs en la matière. Cela se traduit par une grande hétérogénéité des façades et un traitement globalement insuffisant des clôtures.

- **L'absence de traitement des franges d'urbanisation**

- **Le manque d'intégration paysagère et d'accompagnement végétal des constructions**

L'absence de traitement paysager des franges d'urbanisation est récurrent dans l'ensemble des hameaux et des deux centres urbains.

Le manque d'accompagnement végétal des constructions est lui aussi récurrent dans les extensions urbaines récentes, car il n'est pas inscrit dans les documents d'urbanisme. Or cet accompagnement est primordial car il participe au confort des usagers (protection contre le vent au nord, ombrage au sud...) et à l'intégration paysagère du bâti dans le paysage.



Le Sambuc, développement pavillonnaire



Gageron, entrée nord du village



Salins-de-Giraud, façade sud

## 2.5 ENJEUX et pistes d'actions

- **RECHERCHE D'UN EQUILIBRE:**

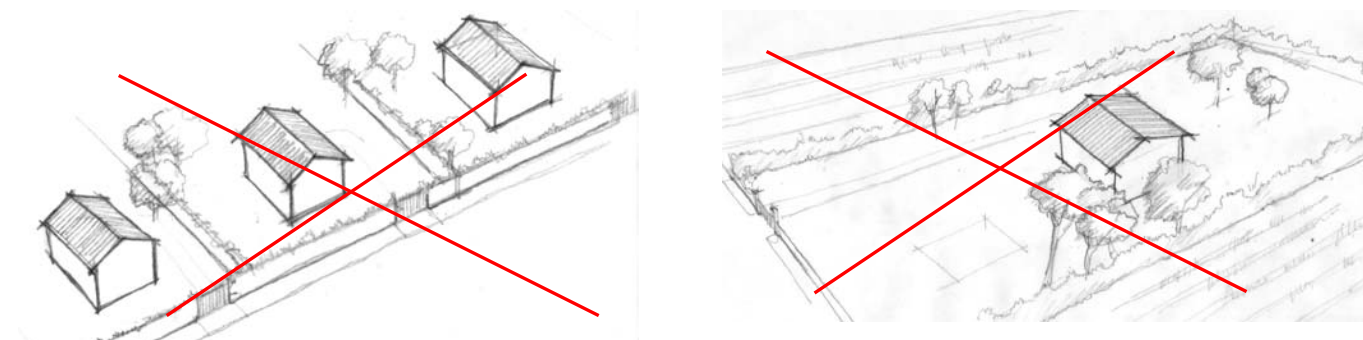
- Ne pas geler le développement des hameaux sans pour autant engendrer étalement urbain sur l'espace agricole ou naturel, ou "mitage".
- Adapter les extensions à l'identité locale, principe à décliner à l'échelle SCOT, PLU et dans les opérations d'aménagement.

- **NECESSITE DE PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS LES SCOT ET PLU**

- Engager une réflexion spécifique aux hameaux de Camargue dans les SCOT
- Homogénéiser les zonages PLU, permettre le comblement des dents creuses dans les règles d'urbanisme, la possibilité de sous divisions parcellaires, développer les extensions urbaines en continuité de l'existant, encadrer les extensions mesurées.
- OAP : précisant densité, hauteur et épannelage, continuité bâtie avec le noyau existant, reprise des modèles d'habitats ouvriers traditionnels (alignement des clôtures sur la voie, jardinnet au sud, implantations bâties orientées est/ouest pour profiter d'une exposition nord / sud des logements adaptée au climat camarguais), valorisation des trames de canaux et de végétation existantes, composition des espaces publics et circulations piétonnes en lien avec le village et les circuits touristiques (GR, draille, boucle cyclable, digues)

- **ADAPTER LES EXTENTIONS A L'IDENTITE CAMARGUAISE**

- Proscrire les implantations bâties de type pavillonnaire en milieu de parcelle et l'habitat diffus



Schémas issus de « HABITER les PAYSAGES de la CAMARGUE »,  
Rapport de stage - D.E.S.S. P.A.R.Me – Xavier Mestre - Juin / Septembre 2004 »

- S'inspirer des « modes d'habiter et de développement » traditionnels pour imaginer les hameaux de demain : alignement des clôtures sur la voie, jardinnet au sud, implantations bâties orientées est/ouest pour profiter d'une exposition nord / sud des logements adaptée au climat camarguais, bâti RDC ou R+1
- Promouvoir la densification des hameaux dans les dents creuses – sous tendue par le PPRi-par inscriptions bâties en continuité de l'existant et en s'inspirant des maisons en bandes des hameaux anciens :

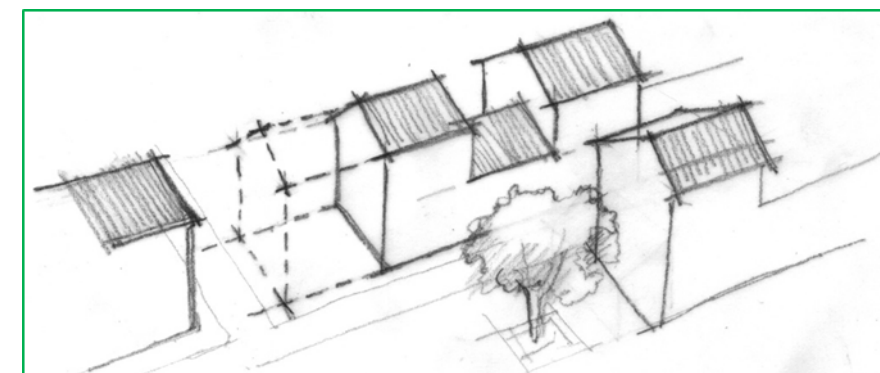


Schéma issu de « HABITER les PAYSAGES de la CAMARGUE »,  
Rapport de stage - D.E.S.S. P.A.R.Me – Xavier Mestre - Juin / Septembre 2004 »

- **ENCOURAGER DES REFLEXIONS ET DEMARCHES PARTICIPATIVES (concours, ateliers, COPIL ...)**

- **REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET TRAVERSEES DE HAMEAUX en « ESPACES PUBLICS RURAUX CHAMPETRES » :**

- Aménager des places, rues, espaces de centralité avec marquages au sol, revêtements de voiries spécifiques, enfouissement des réseaux, plantations locales, mobilier sobre et de qualité, appliquer la charte signalétique ...
- Mettre en valeur les éléments caractéristiques (église, mairie, école, canaux, Rhône...).
- Intégrer les points d'apport volontaires et les lieux de stockages containers de déchets
- Réduire l'emprise goudronnée pour réduire les vitesses automobiles, aménager des accotements enherbés, enfouissement des réseaux, plantations séparatives avec des essences locales, cheminements stabilisés semi perméable,...
- Séparer la plate-forme routière des pistes cyclables ou piétonnes et sécuriser les traversées piétonnes et arrêts de bus (éclairage nocturne, dégagement visuel,...)

- **TRAITEMENT DES FRANGES URBAINES**

- Recomposition des franges dégradées :
  - En fond de perspective des paysages agricoles ou « naturels » emblématiques
  - Dans des cônes de vue remarquables
  - Depuis les itinéraires de découverte, RD, portes d'entrée du PNR,....
- Prise en compte du paysage dans les projets d'extensions urbaines et traitement des limites

- **SALIN DE GIRAUD : PRISE DE CONSCIENCE DE LA VALEUR PATRIMONIALE ET MISE EN PLACE D'OUTILS DE GESTION ADAPTES**

- **ENTRETIEN ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI ET ARBORE DES GRANDS MAS**

## 3 ENJEUX

### 3.1 LES ENJEUX THEMATIQUES ISSUS DU DIAGNOSTIC

#### 3.1.1 Evolution et gestion des paysages agricoles

Les enjeux portent sur :

- La pérennisation des structures paysagères, quelles que soient les évolutions culturelles : haies et ponctuations arborées, réseau de canaux,...
- La réconciliation des pratiques agricoles avec la prise en compte de l'environnement et des paysages, notamment par l'encouragement des pratiques agri-environnementales, dans un contexte de mutation de la PAC
- La lutte contre la banalisation des paysages par le bâti et les équipements le long des routes
- L'amélioration de la reconnaissance sociale de ces paysages pourtant emblématiques mais faiblement reconnus par le grand public

#### 3.1.2 Modalités d'évolution et de développement des hameaux ; choix de densité, parti urbain, modèles architecturaux, mixité, espaces publics ...

Les enjeux portent sur :

- La recherche d'un équilibre : ne pas geler le développement des hameaux sans pour autant engendrer étalement urbain sur l'espace agricole ou naturel, ou "mitage"
- La nécessité de prescriptions spécifiques dans les SCOT et PLU
- Adapter les extensions à l'identité camarguaise
- Encourager des réflexions et démarches participatives (concours, ateliers, COPIL ...)
- Requalification des espaces publics et traversées de hameaux

#### 3.1.3 Traitement des franges urbaines

Les enjeux portent sur :

- La recomposition des franges dégradées
- La prise en compte du paysage dans les projets d'extensions urbaines
  - en fond de perspective des paysages agricoles ou « naturels » emblématiques
  - dans des cônes de vue remarquables
  - depuis les itinéraires de découverte, RD, portes d'entrée du PNR,....

#### 3.1.4 Gestion des équipements touristiques, maillage et aménagement (points d'arrêts touristiques de découverte paysagère du PNR, itinéraires doux) et image de la Camargue

Les enjeux portent sur :

- La réhabilitation des espaces sur fréquentés : entrée nord et plage des Saintes-Maries-de-la-Mer, bordures de certains linéaires de routes départementales, rives du Vaccarès
- La requalification des itinéraires et points de découverte autour du Vaccarès : améliorations le long de la RD 36c, encadrement et amélioration de la qualité des points d'accueil du public, ouverture raisonnée d'itinéraires pédestres,....

#### 3.1.5 Aménagement du littoral face au recul du trait de côte

Les enjeux portent sur :

- L'étude d'hypothèses de protection des saintes de la mer dans un projet plus global : intégration paysagère des ouvrages de protection existant, esquisse d'un schéma élargi de protection avec des zones tampon inondables
- La mise en œuvre des « hameaux durables » en concordance avec le plan de parc au droit de Beauduc et des sablons.

#### 3.1.6 Gestion touristique des accès au littoral

Les enjeux portent sur :

- L'encadrement de la sur-fréquentation : amélioration de la gestion des flux, mise en place de plans de déplacements en modes doux, parcs relais, ...

#### 3.1.7 Portes du PNR, traitement qualitatif

Les enjeux portent sur :

- La nécessité d'une mise en scène paysagère le long des axes routiers aux portes d'entrée du pnr : requalification des abords routiers, application de la charte signalétique, aménagement de points info ou relais avec un vocabulaire paysager très respectueux de l'identité des lieux

#### 3.1.8 Gestion des digues et berges du Rhône

Les enjeux portent sur :

- La pérennisation des structures paysagères qui fondent le particularisme de « l'île de Camargue » : grandes ripisylves rattachées à aux systèmes écologiques, ségonnaux,...
- L'intégration de la question de l'aménagement du territoire et du paysage dans les études en cours : valorisation du potentiel de découverte en mode doux,...
- La nécessaire réconciliation des camarguais avec leurs fleuves : valoriser le rapport aux fleuves des agglomérations, renouveler ou adapter la culture du risque...
- L'interpellation de certains acteurs économiques majeurs sur leur rôle en tant qu'acteur du paysage des deux Rhône : compagnie du Rhône, voies navigables de France, associations d'irrigation, ....

#### 3.1.9 Gestion des marais

Les enjeux portent sur :

- Le renouveau d'une gestion équilibrée entre milieux naturels, agriculture et loisirs pour pérenniser ces paysages spécifiquement identitaires de la Camargue : réduction de la pression agricole, accompagnement de l'activité touristique,...

#### 3.1.10 Réhabilitation et gestion du patrimoine architectural urbain et paysager de la cité industrielle de Salin-de-Giraud

Les enjeux portent sur :

- Le maintien de la valeur patrimoniale de la spécificité du modèle urbain des Salins-de-Giraud : préservation et restauration de l'identité urbanistique et architecturale de Salin-de-Giraud, renouvellement de l'écrin végétal, développement de nouveaux quartiers en cohérence avec le tissu ancien et avec une façade bâtie qualitative

#### 3.1.11 Aménagement routier urbain (carrefours / traversées de hameaux)

Les enjeux portent sur :

- La requalification des espaces publics et traversées de hameaux en « espaces publics ruraux champêtres » : mise en valeur des éléments identitaires, enfouissement des réseaux, réduction des motifs routiers -goudron, bordures béton, ...- au profit de l'utilisation d'un « vocabulaire adapté à l'esprit des lieux » - accotements enherbés, végétation locale, ....-

#### 3.1.12 Gestion du patrimoine bâti et paysager et évolutions possibles des grands mas

Les enjeux portent sur :

- L'entretien et la mise en valeur du patrimoine bâti et arbore
- Le renouvellement du patrimoine arboré vieillissant



### 3.2 HIERARCHIE DES ENJEUX A L'ISSUE DES ATELIERS

15 fiches « enjeux » complétées sur 61 communiquées, lors de l'invitation ou la participation aux ateliers, soit **24.5 % de participation**

**3 niveaux de notation** étaient proposés, par ordre décroissant d'importance, de 1 à 3 :

- 1 : majeur
- 2 : important
- 3 : à ne pas oublier

Pour chaque enjeu énoncé la moyenne des notes a été calculée et les réponses regroupées lorsque les enjeux figuraient sur les deux ateliers

Les enjeux "1" sont majoritaires (8 thèmes), presque le double du niveau "2". Un seul thème est noté "3".

Parmi les enjeux de même niveau de notation le mélange des thématiques montre :

- le devenir des paysages "agricoles", "naturels", "littoraux", "urbains" est appréhendé avec autant d'intérêt par les acteurs
- les acteurs qui ont participé aux ateliers venaient d'horizons différents, avec leurs entrées spécifiques sur la thématique

<b>SYNTHESE et HIERARCHIE DES ENJEUX</b>	<b>Notation</b>
<b>Evolution et gestion des paysages agricoles</b>	<b>1</b>
<b>Modalités d'évolution et de développement des hameaux (choix de densité, parti et modèles architecturaux, mixité, espaces publics ...)</b>	<b>1</b>
<b>Traitement des franges urbaines (interface bâti / sansouires, marais, cultures)</b>	<b>1</b>
<b>Gestion des équipements touristiques, maillage et aménagement de points d'arrêts touristiques de découverte paysagère du PNR, itinéraires doux et image de la Camargue</b>	<b>1</b>
<b>Aménagement du littoral face au recul du trait de côte</b>	<b>1</b>
<b>Gestion touristique des accès au littoral</b>	<b>1</b>
<b>Portes du PNR, traitement qualitatif</b>	<b>1</b>
<b>Gestion des digues et berges du Rhône</b>	<b>1</b>
<b>Gestion des marais de chasse</b>	<b>2</b>
<b>Réhabilitation et gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager de la cite industrielle de Salin-de-Giraud</b>	<b>2</b>
<b>Aménagement routier urbain (carrefours / traversées de hameaux)</b>	<b>2</b>
<b>Gestion du patrimoine bâti et paysager et évolutions possibles des grands mas</b>	<b>3</b>

### 3.3 TABLEAU DE SYNTHÈSE - ENJEUX HIERARCHISES ET PISTES D'ACTIONS

N°	ENJEUX	Notation de 1 (intérêt maximum) à 3	PISTE D'ACTIONS REGLEMENTAIRES	PISTE D'ACTIONS CONTRACTUELLES ET DEMARCHE DE PROJET	PISTE D'ACTIONS PEDAGOGIQUES
1	<b>Evolution et gestion des paysages agricoles</b>	1	<p><b>SCOT / PLU</b> Acteurs : intercommunalités / communes élus / BET urbanisme / services de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmation des vocations et zonages agricoles ; A, Ap (non constructible dans cône de vue remarquable),</li> <li>- EBC et L 123 1 5 7° pour l'identification et la prise en compte des éléments de paysage identitaires</li> <li>- Zonage spécifique ou EBC ou L 123 1 5 7 pour les trames vertes et bleues</li> <li>- Réappropriation des drailles : emplacement réservé</li> <li>- Servitude : ZAP (zone agricole protégée)</li> <li>- Liste d'essences végétales à privilégier dans les projets d'aménagement à annexer au PLU</li> <li>- Règles de construction et d'architectures : hauteurs limites, alignements, couleurs, ....Voire petites OAP sur les hameaux agricoles</li> </ul>	<p><b>ZAP (Zone agricole protégée)</b> Acteurs : Communes, CA</p> <p><b>Convention</b> d'ouverture au public de chemin de randonnée (le long de canaux, drailles, haies ...) Acteurs : CG13 ? PNR ?</p> <p><b>Management agricole</b> : Acteurs Chambre d'Agriculture, syndicats agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plan d'évolution vers de nouvelles cultures alternatives au riz,</li> <li>- démultiplier les exploitations en bio et encourager les exploitants déjà engagés,</li> <li>- valorisation touristique des exploitations</li> </ul> <p><b>Irrigation</b> : requalification des stations de pompage et de leurs abords. Plan de gestion éco-paysager du réseau d'irrigation et de la végétation d'accompagnement - Acteurs syndicats d'irrigation</p> <p><b>Réseaux</b> : suppression ou enfouissement de ligne BT, MT et THT - Acteurs ERDF / RTE</p>	<p>Continuer le programme PNR C de <b>fourniture de plants pour replantation de haies</b></p> <p><b>Poursuivre le conseil aux pétitionnaires</b> via le PNR en collaboration avec le STAP pour les travaux de restauration ou de création de bâti agricole Permanence mensuelle le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois ou sur RDV.</p> <p>Mieux diffuser et promouvoir les <b>cahiers de recommandations architecturales existants</b> et diffuser des exemples de qualité de bâti et de réhabilitation agricole.</p> <p>Visites de chantiers exemplaires</p>
2	<b>Modalités d'évolution et de développement des hameaux ; choix de densité, parti et modèles architecturaux, mixité, espaces publics ...</b>	1	<p><b>SCOT</b> : prise en compte spécifique des hameaux de Camargue Acteurs : élus des intercommunalités et communes / BET urbanisme / services de l'Etat</p> <p><b>PLU</b> : Créer des zonages spécifiques pour les hameaux et unifier le règlement des PLU des communes (pour les zonages des hameaux et la notion d'extension mesurée de l'existant). Identifier et prendre en compte des éléments de paysage identitaires : EBC et L 123 1 5 7° (canaux, végétation en prolongement des espaces agricoles)</p> <p><b>OAP</b> pour les extensions : expliciter densité, hauteur et épannelage, continuité avec le noyau existant, reprise des modèles d'habitats ouvriers traditionnels (alignement des clôtures sur la voie, jardinets au sud, implantations bâties orientées est/ouest pour profiter d'une exposition nord / sud des logements adaptée au climat camarguais), valorisation des trames de canaux et de végétation existantes, composition des espaces publics et circulations piétonnes en lien avec le village et les circuits touristiques (GR, draille, boucle cyclable, digues) Acteurs : élus / BET urbanisme / services de l'Etat / services techniques municipaux / PNR</p>	<p><b>Développement sous forme d'éco quartier / éco hameau</b> (cahier des charges cf OAP) - Acteurs : élus</p> <p><b>Concours d'urbanisme sur esquisse</b> pour projet d'extension urbaine à l'initiative des communes Acteurs : élus, avec communes, PNR, CAUE en appui technique</p> <p><b>PUP</b> – Projet Urbain Partenarial, partenariat entre acteurs : opérateur privé et collectivité, à l'initiative de l'opérateur pour une opération d'aménagement urbain</p> <p><b>Création d'espaces publics et d'espaces verts</b> dans les hameaux avec charte de gestion différenciée à l'initiative des élus, mise en œuvre par les communes et / ou BE paysagiste</p>	<p>Poursuivre le <b>conseil aux pétitionnaires</b> via le CAUE ou le PNR et faire de la publicité sur le dispositif existant</p> <p>Mieux diffuser et promouvoir les <b>cahiers de recommandations architecturales du PNR Camargue</b></p> <p>Créer une <b>bibliothèque thématique</b> paysage / urbanisme durable / projets architecturaux ruraux au PNR Camargue</p> <p>Créer des "<b>Conseil en urbanisme partagé</b>" ; ateliers partenarial de fabrication de projets auxquels tous les élus et acteurs du terrain participent + formation et sensibilisation...</p> <p>Saisir le <b>programme « L'éco-rénove »</b> pour promouvoir des transformations bâties plus respectueuses de l'identité camarguaise</p>

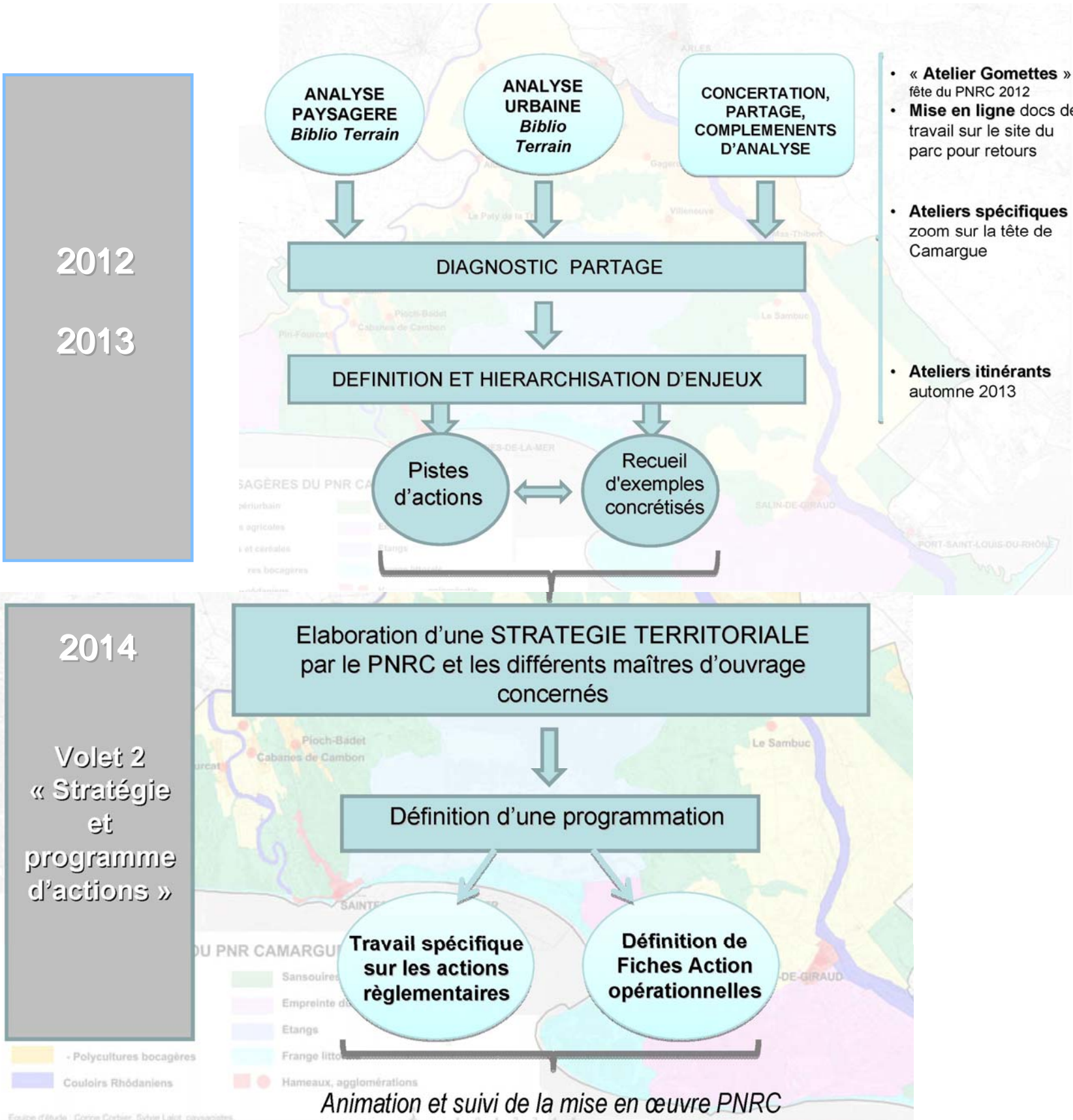
N°	ENJEUX	Notation de 1 (intérêt maximum) à 3	PISTE D'ACTIONS REGLEMENTAIRES	PISTE D'ACTIONS CONTRACTUELLES ET DEMARCHE DE PROJET	PISTE D'ACTIONS PEDAGOGIQUES
3	<b>Traitement des franges urbaines (interface bâti / sansouires, marais, cultures)</b>	1	<p><b>PLU</b> - L 123 1 5 7° pour l'identification et la prise en compte des éléments de paysage identitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cône de perception des linéaires de franges particulièrement perçus depuis des sections de parcours emblématiques</li> <li>- Cordon végétal, canal, arbre remarquable,....</li> </ul> <p><b>OAP</b> : préservation d'un espace tampon végétalisé entre l'opération urbaine et les espaces naturels ou agricoles périphériques. Préservation des canaux et végétation en place, accompagnement végétal des projets de construction, règlement des terrassements</p> <p><b>Emplacement réservé</b> : en vue d'ouvrir au public et de gérer en commun certains espaces de franges</p>	<p><b>Opération programmée d'amélioration du paysage (OPAP)</b> poursuite de la démarche inter PNR PACA "mobilisation collective pour comprendre et traiter les points noirs paysagers"</p>	<p>Cahier d'illustrations Visites de réalisations exemplaires</p>
4	<b>Gestion des équipements touristiques, image de la Camargue et maillage et aménagement (points d'arrêts touristiques de découverte paysagère du PNR, itinéraires doux)</b>	1	<p><b>PLU</b> : définition des secteurs d'accueil du public et de vente en lien avec les chemins de randonnée, pistes cyclables et digues et prenant en compte les éléments paysagers identitaires L 123 1 5 7°</p> <p><b>OAP</b> : qualité des stands de vente, sécurité des accès, départ de sentiers ...</p>	<p><b>Aménagement de l'entrée de ville nord des Saintes Maries de la Mer</b> - Acteurs CG 13 / Commune des Saintes Maries de la Mer, assistance technique PNR C et CAUE</p> <p><b>Tourisme durable</b>, poursuite de la sensibilisation des professionnels qui accueillent des touristes sur la qualité paysagère et l'authenticité camarguaise de leurs exploitations, bâtiments, services ... Acteurs : PNR C, interprofessions des loueurs de chevaux, restaurateurs, hôteliers, manadiers ...</p> <p><b>Mise en œuvre de pistes cyclables</b> alternative au "tout voiture" à partir des différentes entrées de Camargue et boucle autour du Vaccarès. Acteurs : CG 13 / communes / PNR</p> <p><b>Schéma des points d'accueil</b>, points d'arrêts et séquences routières. Projet comportant en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réfection des belvédères existants (mas neuf du Vaccarès réouverture et gestion des paysages, Salins requalification du belvédère et stationnement),</li> <li>- la création de nouveaux belvédères en appui d'ouvrages existants en Camargue à mettre en valeur (tour de gué, clocher, silo ...), et à partir des sites environnants (belvédère depuis les Costières de Nîmes,...) Acteurs : PNR / communes / CG 13 / Les Salins</li> </ul> <p><b>Réaménagement routiers</b> ; RD 36C aux abords du Vaccarès, route d'Aigues-Mortes RD38c et route des Saintes-Maries RD 570 - Acteur CG 13</p> <p><b>Mise en scène des paysages de l'A 54</b>, vitrine de la Camargue entre Arles et Nîmes</p> <p>Mettre en œuvre la <b>charte signalétique du PNR</b></p>	<p>Chambre de commerce / CG 13 et communes : intervention auprès des stands saisonniers en lien avec le schéma d'accueil et d'itinéraire du public</p> <p>Conseil CAUE / PNR aux acteurs touristiques concernant le traitement de leurs bâtiments et abords</p>

N°	ENJEUX	Notation de 1 (intérêt maximum) à 3	PISTE D'ACTIONS REGLEMENTAIRES	PISTE D'ACTIONS CONTRACTUELLES ET DEMARCHE DE PROJET	PISTE D'ACTIONS PEDAGOGIQUES
5	<b>Aménagement du littoral face au recul du trait de côte</b>	1	<p><b>SCOT / PLU</b> anticipation des reculs de côtes et inconstructibilité des terrains soumis à érosion et submersion</p> <p>Etude sur l'évolution du bâti pour offrir davantage de sécurité</p> <p>Réflexion sur les nouvelles accessibilités et les continuités de circulations douces le long du rivage</p> <p>- Réflexion quant à la limitation de l'accès automobile direct jusqu'au cœur du village et sur la côte, accueil fortement consommateur d'espaces dans le périmètre urbain, au détriment d'un nécessaire transfert de l'urbanisation des secteurs situés sur le front trop fortement soumis au risque</p>	<p>Prise en compte du paysage dans le projet de confortement et la qualité du paysage de la plage des Saintes Maries par rechargement en sable</p> <p>Mise en œuvre des protections littorales intégrées dans un concept plus large et plus qualitatif de « village fortifié » (contre la montée des eaux, avec aménagement d'espaces publics en « chemin de ronde », belvédères,...)</p> <p>Adaptation de l'ouverture des pertuis pour aller vers moins d'artificialisation entre le littoral et les étangs</p> <p>Le réaménagement du pertuis de la Fourcade sera complexe, la prise en compte du paysage n'est pas à négliger</p>	<p>Informers les populations sur les scénarios d'évolution du trait de côte (CEREGE, Conservatoire du Littoral,...)</p> <p>Incidences pour Port Saint-Louis du Rhône, Arles, Les Saintes-Maries de la Mer. Pour les Saintes Maries :</p> <p>- Solution 1 : Protéger la ville et ses plages, avec les incidences sur la zone urbaine et littorale en termes de travaux d'endiguement, d'impacts paysagers et visuels, de cout et malgré tout un risque et des dégâts possibles lors de tempête</p> <p>- Solution 2 : Limiter la protection à l'agglomération avec un projet urbain volontaire de type "presqu'île" autour des Saintes-Maries et accompagner le reste du littoral pour une reconquête naturelle</p>
6	<b>Gestion touristique des accès au littoral</b>	1	<p><b>L146 6 loi littoral</b></p> <p><b>SCOT / PLU :</b></p> <p>- Intégration du principe de « stockage » des automobiles en amont des zones littorales les plus fragilisées : Emplacement réservé pour des aires d'accueil, sorties autoroutières, en particulier intégration de ce concept dans le projet de contournement d'Arles Sud</p> <p>- Intégration d'un maillage de liaisons douces entre aires d'accueil, sites d'hébergement, et sites de visites et d'activités : Emplacement réservé pour création de chemins piétons ou 2 roues en site propre, ou élargissement de voiries</p>	<p><b>Intégration du principe de « stockage » des automobiles en amont des zones littorales les plus fragilisées :</b> mise en lien avec les sites touristiques périphériques (exemple : stockage sur Arles ou St-Gilles, et développement d'offres à la journée avec transport en commun ou modes doux vers la Camargue,...)</p> <p><b>Repenser le stationnement en bord de plage aux Saintes-Maries de la Mer.</b> Quantification du stationnement camping car et aménagement qualitatif des espaces dédiés, sans porter atteinte aux dunes et à la végétation présente sur site - Acteur élus commune</p> <p>Le traitement qualitatif de la plage reste à mettre en œuvre en évitant de.</p> <p>Maintien de <b>l'encadrement des accès</b> à Beauduc et au They de la Gracieuse et intégration paysagère des aménagements créés</p> <p>Aboutissement du <b>projet de Piemanson</b> avec un stationnement en amont de la plage, libération de la plage de tout véhicule et renaturation des dunes Acteur : élus commune d'Arles, Les Salins, Etat pour le DPM</p>	<p>Poursuite de <b>l'information des cabanoniers et caravaniers</b> sur les impacts sur le milieu naturel</p> <p>Présence d'<b>éco-gardes</b> en haute saison pour sensibiliser le public</p>

N°	ENJEUX	Notation de 1 (intérêt maximum) à 3	PISTE D'ACTIONS REGLEMENTAIRES	PISTE D'ACTIONS CONTRACTUELLES ET DEMARCHE DE PROJET	PISTE D'ACTIONS PEDAGOGIQUES
7	Portes du PNR, traitement qualitatif	1	<p><b>PLU</b> analyse spécifique des cônes de vue et zonage spécifique si besoin L 123 1 5 7° pour l'identification et la « prise en compte des éléments de paysage identitaires »</p> <p><b>OAP</b> sur les secteurs d'entrée de Parc en particulier sur les Gimeaux à l'occasion du projet de contournement Arles Sud</p>	<p><b>Projet d'aménagement des 4 portes prioritaires majeures :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gimeaux / RD570 et A54</li> <li>- RD572N Saint Gilles</li> <li>- RD38 Sylveréal vers Aigues-Mortes</li> <li>- Barcarin / Salin de Giraud RD36</li> </ul> <p>Concevoir des aménagements attractifs et ciblés prenant en compte les éléments paysagers identitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réfection des traitements routiers banalisés pour un type "rural champêtre",</li> <li>- enfouissement de réseaux,</li> <li>- homogénéisation de la signalétique et application de la charte du PNR,</li> <li>- plantations adaptées,</li> <li>- création de point information et / ou table d'orientation ...</li> </ul> <p>Acteurs : CG 13 / communes / PNR</p> <p>Portes d'entrée complémentaires ; Plan du Bourg et Port St Louis du Rhône - même démarche</p> <p>Réflexion sur départ de <b>circuit en mode doux et de stationnement relais</b>, en particulier au départ d'Arles</p>	
8	Gestion des digues et berges du Rhône	1	<p><b>PLU :</b> Reconnaissance de la valeur environnementale et paysagère de certains cordons arborés et/ arbres isolés sur les berges et de leur maillage vers les terres (Trame Verte et Bleue) : Espace Boisé Classé, zonage spécifique, <b>L 123 1 5 7°</b></p> <p>Prise en compte de certains ouvrages anciens de pompage, points de vue (« effet de balcon »)</p> <p><b>OAP</b> sur les secteurs d'accueil du public : aires d'arrêt à l'interface des RD, départ de circuits de promenade vers les berges ou les anciennes drailles, points d'accès à l'eau pour les activités nautiques, ouvrage patrimonial – anciennes tours de gué, ancienne station de pompage.</p> <p>Emplacement réservés</p>	<p>Aboutissement <b>DOCOB Natura 2000</b> - Acteurs PNR DREAL</p> <p><b>Décorsetage et réaménagement</b> des digues prenant en compte la dimension paysagère avec paysagiste au sein des équipes d'étude et pas seulement des naturalistes. Association PNR et communes à l'élaboration des nouveaux tracés de digues, pas forcément reporté de quelques dizaines de mètres de l'existant - Acteur SYMADREM</p> <p><b>Convention d'utilisation piétonne des digues</b> en lien avec le maillage des liaisons douces sur tout le territoire. Tourner la page du malheureux accident et s'inspirer du plan Loire et de la politique "la Loire à vélo" - Acteur SYMADREM</p>	<p>Poursuite des actions du CPIE d'Arles sur la mémoire des inondations et la culture du risque</p> <p>Visite d'aménagements réalisés sur la Loire, rencontre d'élus, DREAL, représentants des régions Centre et Loire ayant porté le projet de Vélo route</p>

N°	ENJEUX	Notation de 1 (intérêt maximum) à 3	PISTE D' ACTIONS REGLEMENTAIRES	PISTE D' ACTIONS CONTRACTUELLES ET DEMARCHE DE PROJET	PISTE D' ACTIONS PEDAGOGIQUES
9	Gestion des marais	2		<p>Etablir un <b>calendrier de mise en eau des marais</b> concerté et validé entre chasseurs, éleveurs et naturalistes</p> <p>Acteurs : fédération de chasse, propriétaires de marais de chasse fédérés en interprofession, syndicat d'éleveurs de taureaux ou chevaux, PNR, La Tour du Valat, la réserve nationale, DREAL ...?</p> <p>Développer le savoir faire et les structures pour <b>l'exploitation des roseaux.</b></p> <p>Acteurs : chambre de commerce et d'industrie ? métiers de l'artisanat ? PNR ?</p>	<p>Médiation chasseurs / environnementalistes</p> <p>Plaquette d'information pour sensibiliser sur les incidences environnementales et paysagères d'une mise en eau des marais trop tôt en été et sur une période trop longue</p>
10	Réhabilitation et gestion du patrimoine architectural urbain et paysager de la cite industrielle de Salin-de-Giraud	2	<p><b>AVAP</b> (Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine)</p> <p>Acteurs : élus de la commune d'Arles et STAP, BE architecte du patrimoine, urbaniste, paysagiste</p>		<p>Conseil aux pétitionnaires CAUE, PNR et STAP</p> <p>Expo pour mobiliser les élus et les habitants, prise de conscience de la qualité historique et urbaine de Salin</p> <p>Projet de formation des artisans et particuliers sur la mise en œuvre dans les restaurations, des matériaux de Salin, notamment la brique</p>
11	Aménagement routier urbain (carrefours / traversées de hameaux)	2	<p><b>OAP</b> au droit des traversées, des contournements, et des entrées de hameaux permettant de cibler les grands axes de re-composition de l'itinéraire routier</p>	<p><b>Projet d'aménagement type hameau rural</b> en substitution des aménagements routiers banalisés comprenant la réduction des emprises de chaussée, un effet de paroi sur les bas cotés de voirie pour réduire les vitesses, le marquage des carrefours ou entrées de hameaux par des alignements, enfouissement de réseaux, homogénéisation de la signalétique et application de la charte du PNR, plantations à gestion différenciée, sécurisation des traversées piétonnes (éclairage nocturne), mobilier</p>	<p>Médiation élus / techniciens de ville pour définir une politique d'aménagement spécifique aux hameaux (tout goudron / aménagement qualitatif)</p>
12	Gestion du patrimoine bâti et paysager des grands mas camarguais et évolution possible	3	<p><b>PLU</b> : pastillage L123 1-5 14°</p> <p>Dans le diagnostic, définir une typologie des "grands mas" (historique, implantation, surface, statut, occupation) à inventorier en éléments identitaires L 123 1 5 7°, et pouvant prétendre à une adaptation / reconversion du bâti</p>	<p><b>Charte de requalification des mas et bâti remarquable et adaptation spécifique du PPRi</b> sur la base du recensement identitaires L 123 1 5 7° du PLU</p> <p><b>Appliquer la charte signalétique du PNR</b></p>	<p>Continuer le programme PNR C de fourniture de plants pour replantation de haies et alignements</p> <p>Conseil aux pétitionnaires CAUE et PNR + STAP</p> <p><b>Action pédagogique</b>, visite sensibilisation, <b>des agriculteurs</b> accueillent sur leur propriété (manadiers, céréaliers, viticulteurs, arboriculteurs ...) dans le cadre du tourisme durable - PNR</p>

# 4 POURSUITE DE LA DEMARCHE







## 5 ANNEXES

## 5.1 DOCUMENTS CONSULTÉS

### 5.1.1 Etudes et données techniques

- Charte du PNR Camargue – Rapport Volume 1 – objectif 2022  
Charte du PNR Camargue – Annexes – objectif 2022,  
Charte du PNR Camargue – Rapport Volume 2 Notice du plan de parc – objectif 2022,  
Plan de parc – cartographie au 1/60 000 ,
- Charte du PNR Camargue – Diagnostic territorial – objectif 2022
- Charte Signalétique du Parc naturel régional de Camargue (PNRC). Publicité, enseignes, pré-enseignes, jalonnement, Relais Information Service - 2009
- Observatoire photographique – photos et fiches d'enjeux – 2010, photos 2011
- SCOT du pays d'Arles – Diagnostic, Etat initial de l'environnement, Enjeux - février 2008. Commission PADD 2009.
- SCOT Ouest Etang de Berre – Diagnostic décembre 2008 - Etat initial de l'environnement – mars 2009. PADD octobre 2010.
- Analyse et prescriptions de développement urbain de la zone du Sonnailler – RD 570 – commune d'Arles – Damien Blaise architecte - PNR Camargue 2010
- Enquête auprès des habitants - Rapport final – Sémaphore – PNR Camargue – Février 2007
- Habiter les paysages de la Camargue - Rapport de stage du D.E.S.S. P.A.R.Me Xavier Mestre - Septembre 2004
- Requalification paysagère des hameaux – 1<sup>er</sup> tranche – Salin de Giraud et Saliers – Atelier Clarac – PNR Camargue mars 2004
- Projet de ZPPAUP – Thierry Dourousseau Architecte – Aout 1985
- Etude paysagère dans le cadre de la révision de la charte du parc – Agence paysage – PNR Camargue – Octobre 1994
- Beauduc, l'utopie des gratte-plage, Ethnographie d'une communauté de cabaniers sur l'espace littoral camarguais – Extraits - Laurence Nicolas Anthropologue - DESMID (Dynamiques Ecologiques et Sociales en Milieux Deltaïques) CNRS site d'Arles
- Fiches sur les milieux camarguais - SNPN 1990
- Fiches sites classé et inscrit – DREAL PACA
- Cartographie et rapport d'évolution de l'occupation du sol en Camargue en 20 ans (1991- 2011) - PNR Camargue - septembre 2012
- Conséquences des changements de la gestion de l'eau sur la composition de la végétation aquatique en Camargue entre 1980 et 2000 - Jean-Christophe Aznar, Alain Dervieux et Patrick Grillas - Dynamiques Ecologiques et Sociales en Milieu Deltaïque (DESMID), Station Biologique de la Tour du Valat

### 5.1.2 Publications et Ouvrages grand public

- Camargue et gardians - Carle Naudot - Actes sud, PNR Camargue - octobre 2011
- Objectifs croisés sur la Camargue - Gaston Bouzanquet Carle Naudot - Actes sud, PNR Camargue - Avril 2010
- Une cité industrielle en Camargue – Salin-de-Giraud – Thierry Dourousseau – Edition Parenthèse CAUE 13 – mars 2011
- Cahier technique du PNR Camargue N°7 – Passez votre maison au vert – Guide d'habitat écologique en Camargue – 2008
- Cahier technique du PNR Camargue N°9 – Arts de bâtir traditionnel en Camargue – René Guérin Ecole d'Avignon – 2012
- Richesses et secrets de l'architecture en Camargue – Courrier du PNR Camargue N°57 – 2010
- PNR de Camargue - Mode d'emploi - Modes de vie - sept 2012
- Le Rhône en aval en 21 questions - Zone Atelier Bassin du Rhône - Observatoire des sédiments du Rhône - Edition GRAIE sept 2012
- Le Rhône en aval en 100 questions - Zone Atelier Bassin du Rhône - Edition GRAIE - juin 2008
- Ballades nature dans le parc naturel régional de Camargue – Edition Dakota – 2011
- Bouches-du-Rhône – édition Gallimard
- Les parcs naturels régionaux - édition Gallimard

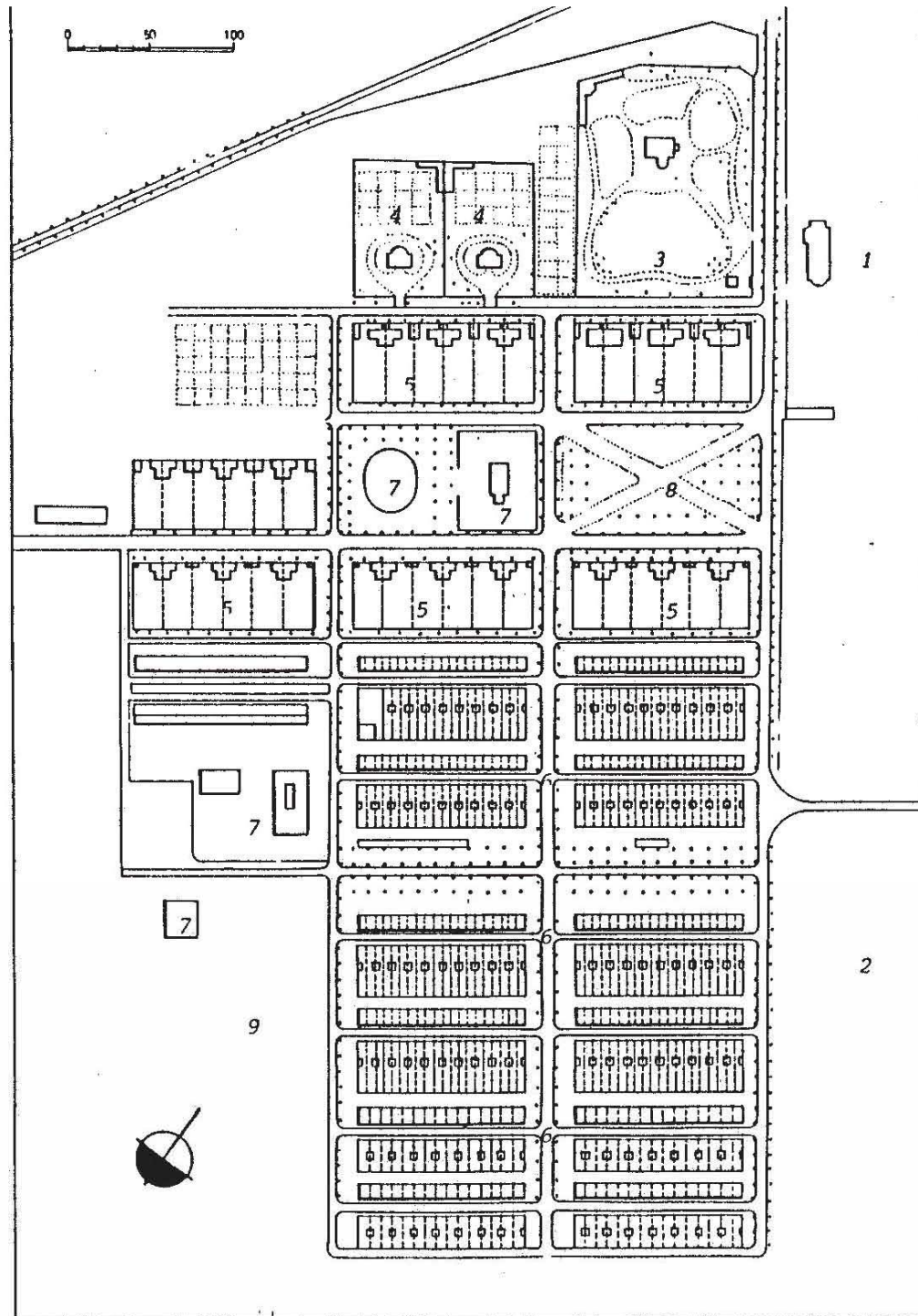
### 5.1.3 Sites

- <http://www.parc-camargue.fr/>
- <http://www.reserve-camargue.org>
- <http://www.arlestourisme.com>
- <http://www.portsaintlouis-tourisme.fr>
- <http://www.saintesmaries.com>
- <http://www.visitprovence.com>
- <http://www.pays-arles.org/e-patrimoine/>
- <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/presenta/bddinv.htm>
- <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>
- <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/>

## 5.2 DONNES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES HAMEAUX

### 5.2.1 ETUDE DE ZPPAUP – Thierry Durousseau – 1985

EXTRAIT CITE SOLVAY

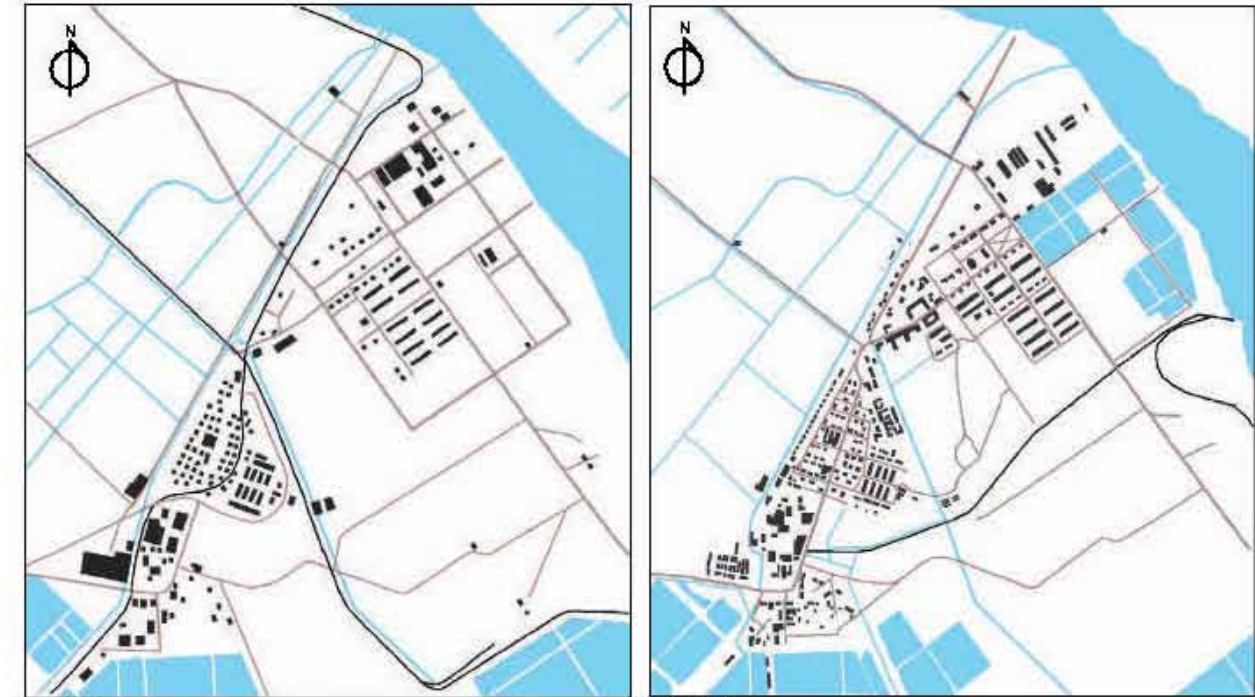


ETAT D'ORIGINE

- 1 L'usine
- 2 La ferme
- 3 Le directeur
- 4 Les ingenieurs
- 5 L'encadrement
- 6 La cité ouvrière
- 7 Les équipements
- 8 Le square
- 9 Les sports

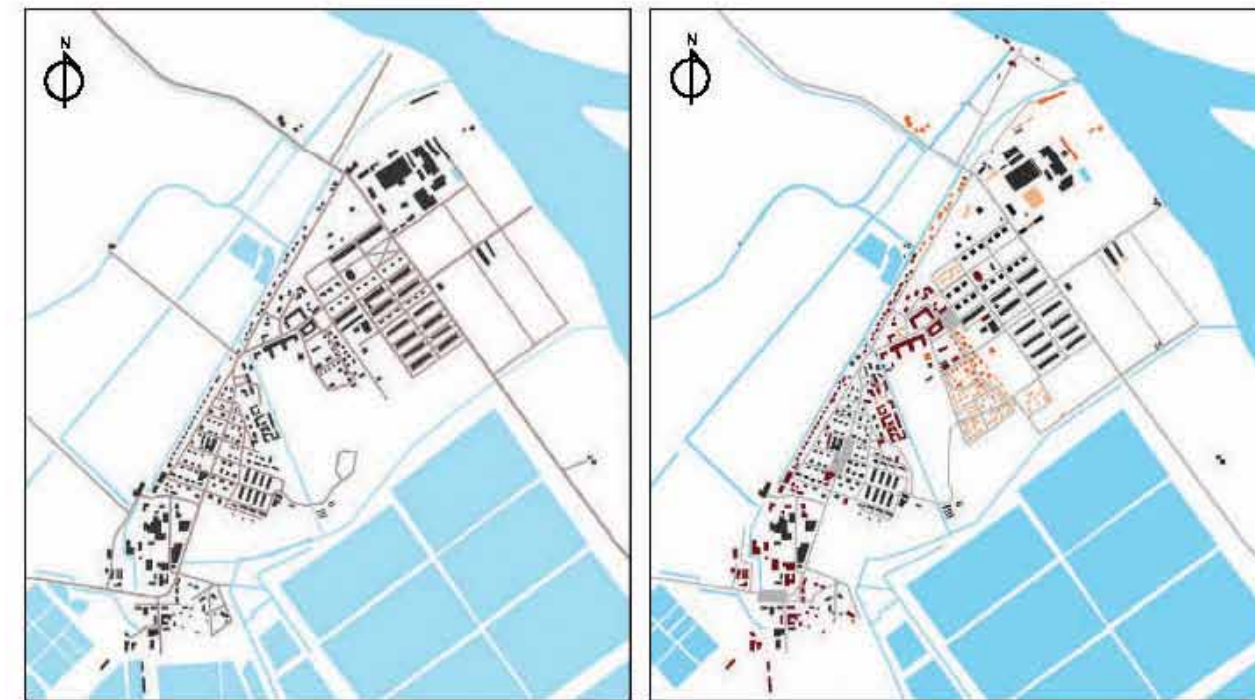
### 5.2.2 Requalification paysagère de hameaux - Atelier Clarac - 2004

EXTRAIT EVOLUTION DE L'URBANISATION DE SALIN-DE-GIRAUD



En 1944  
d'après la carte dressée par l'Army Map Service, Washington DC 1944

En 1965  
d'après la photo aérienne  
Les voies de chemins de fer sont désaffectées depuis 1958



En 1982  
D'après la carte IGN au 25000 de 1982

En 2003 Origine Cadastre année 2000 © - Droit de l'Etat réservé Bâti d'après la photo aérienne IGN de 2003

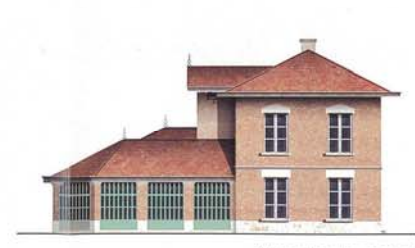
SALIN-DE-GIRAUD  
EVOLUTION DU BATI

- bâti antérieur à 1944
- bâti entre 1944 et 1965
- bâti entre 1965 et 1982
- bâti entre 1982 et 2003

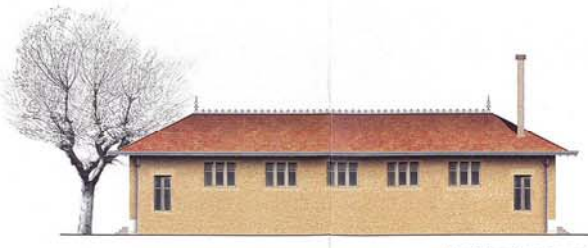




L'hôpital, 1906 35



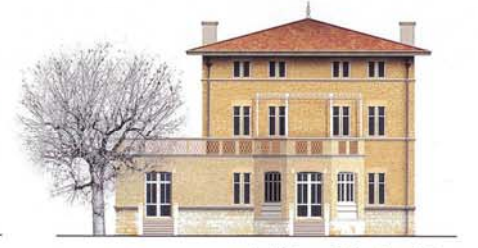
L'école ménagère, 1909 31



Les bains-douches, 1908 23



Le Cercle Solvay, 1908 26



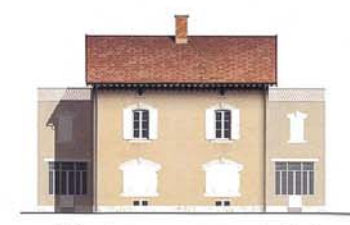
La Maison de direction, 1898 20



Maison d'ingénieur, 1919 19



Maison de type 2, 1897 & suiv. 24



Maison de type 2 avec terrasse, 1897 & suiv. 24



Maison de type 1, 1901 & suiv. 22



Maison de type 1 avec terrasse, 1906 & suiv. 22



La Maison du docteur, 1912 22



L'Administration, 1898 21



Rangée ouvrière de type 1, 1897 29



L'Hôtel-restaurant, 1913 30



Rangée ouvrière de type 2, 1907 37



Une affiche produite par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône, à l'occasion de la co-édition avec les Éditions Parenthèses de l'ouvrage *Une cité industrielle en Camargue, Salin-de-Giraud*. Une monographie réalisée par Thierry Durousseau, architecte-conseil du CAUE<sup>19</sup>, à partir d'une première étude du CAUE<sup>19</sup> et de la mise en place de la ZPPAUP (Ville d'Arles/État/SDAP). Dessin Thierry Durousseau, illustration Marc Langevin. © CAUE<sup>19</sup> 2011

# SALIN-DE-GIRAUD

RECUEIL ET PARALLÈLE DE QUELQUES ÉDIFICES D'UNE CITÉ INDUSTRIELLE EN CAMARGUE

## 5.2.4 Extraits du Plan de parc Camargue - objectif 2022

**Plan de Parc** Septembre 2010

Parc naturel régional de Camargue

**1. Gestion de l'eau et des risques associés**

**Littoral et risques côtiers**

- Maintien / restauration d'un fonctionnement naturel
- Zone d'organisation de la défense
- Repli stratégique - Recul contrôlé

**Gestion des digues et connexions hydrobiologiques**

- Digues à maintenir
- Connexion hydrobiologique fleuve/delta
- Connexion hydrobiologique delta/mer

**2. Sites et espaces remarquables à préserver et valoriser**

- Zones de reconstitution de l'espace rivulaire (trames verte et bleue)
- Zones de protection prioritaire
- Autres zones humides majeures
- Zones à massifs forestiers et ensembles boisés à maintenir et valoriser
- Secteurs sensibles à accompagner et à restaurer
- Corridors écologiques et mises en connexion d'espaces, gestion des continuités, espaces associés du fait de la circulation des eaux

**3. Zones agricoles à préserver**

- Zones agricoles à potentiel écologique
- Milieux salicoles à potentiel écologique
- Zones agricoles d'intérêt paysager majeur
- Zones à vocation agricole dominante

**4. Espaces habités à contenir et à maîtriser**  
*(Tout le territoire est en zone inondable)*

- Centres urbains et de projets à accompagner
- Site de revitalisation économique et de développement touristique potentiel
- Hameaux à conforter en espace de vie et de services
- Hameaux de très faible densité

**Zones pilotes d'intégration de l'habitat**

- Projet d'Eco hameaux en sites sensibles identifiés
- Expérimentation architecturale face au risque inondation en secteur déjà construit

**5. Réseaux d'infrastructures de circulation et itinéraires stratégiques à accompagner et valoriser**

**Réseaux d'infrastructures de circulation selon leur vocation**

- Voirie primaire
- Voirie secondaire
- Voirie tertiaire
- Liaison à l'étude

**Réseaux d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cyclo**

- Itinéraires de randonnée à créer et valoriser
- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

**Gestion environnementale des voies de circulations (bord de route)**

**6. Sites, aménagements et équipements stratégiques à accompagner ou à valoriser**

**Relais et sites d'informations**

- Equipements et relais d'information du Parc existant à requalifier
- Equipements et relais d'information du Parc en projet
- Portes d'entrée à qualifier
- Points de vue

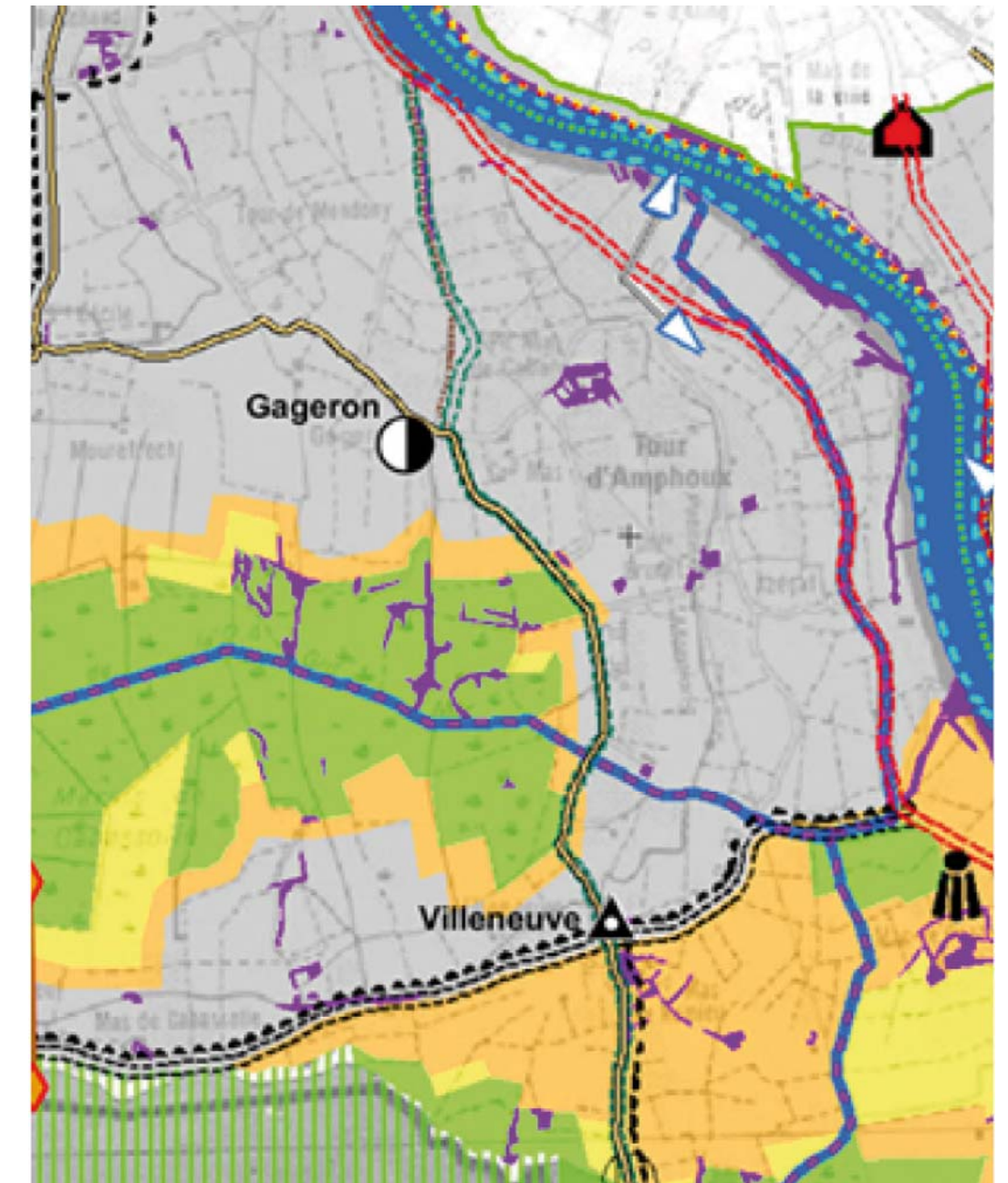
**Sites et équipements de découverte à structurer et à mettre en réseau**

- Patrimoine naturel
- Patrimoine culturel
- Patrimoine économique

**Activités touristiques et balnéaires à maîtriser**

- Sites et équipements touristiques
- Sites et activités balnéaires

### GAGERON et VILLENEUVE



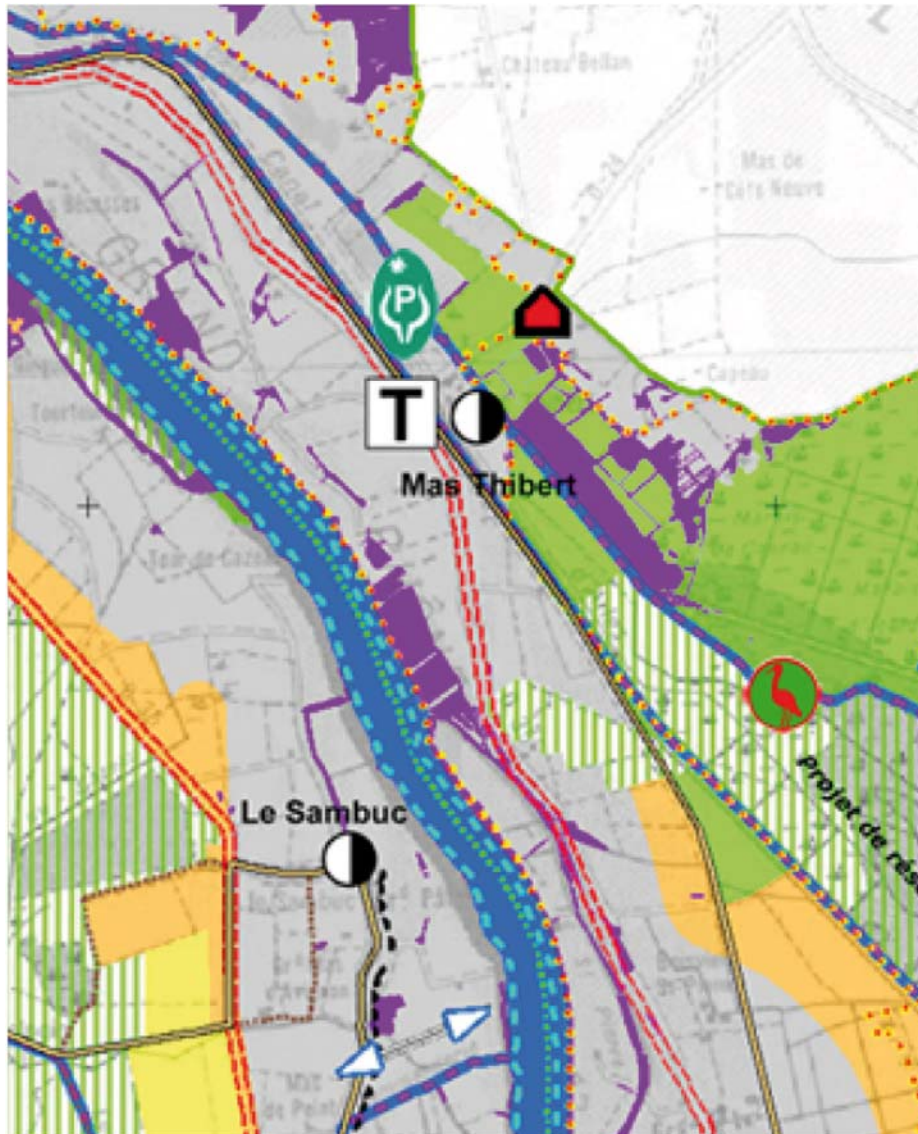
#### GAGERON

- Hameau à conforter en espace de vie et de services
- Un itinéraire de randonnée traverse le hameau (identifié dans le «Plan départemental des itinéraires de randonnées et de promenades»)
- Un itinéraire de randonnée à créer identifié sur la RD 36d (au nord du carrefour)

#### VILLENEUVE

- Hameau de très faible densité
- Un itinéraire de randonnée traverse le hameau RD 36d (identifié dans le «Plan départemental des itinéraires de randonnées et de promenades»)
- Gestion environnementale à envisager pour la RD 37

## MAS THIBERT ET LE SAMBUC



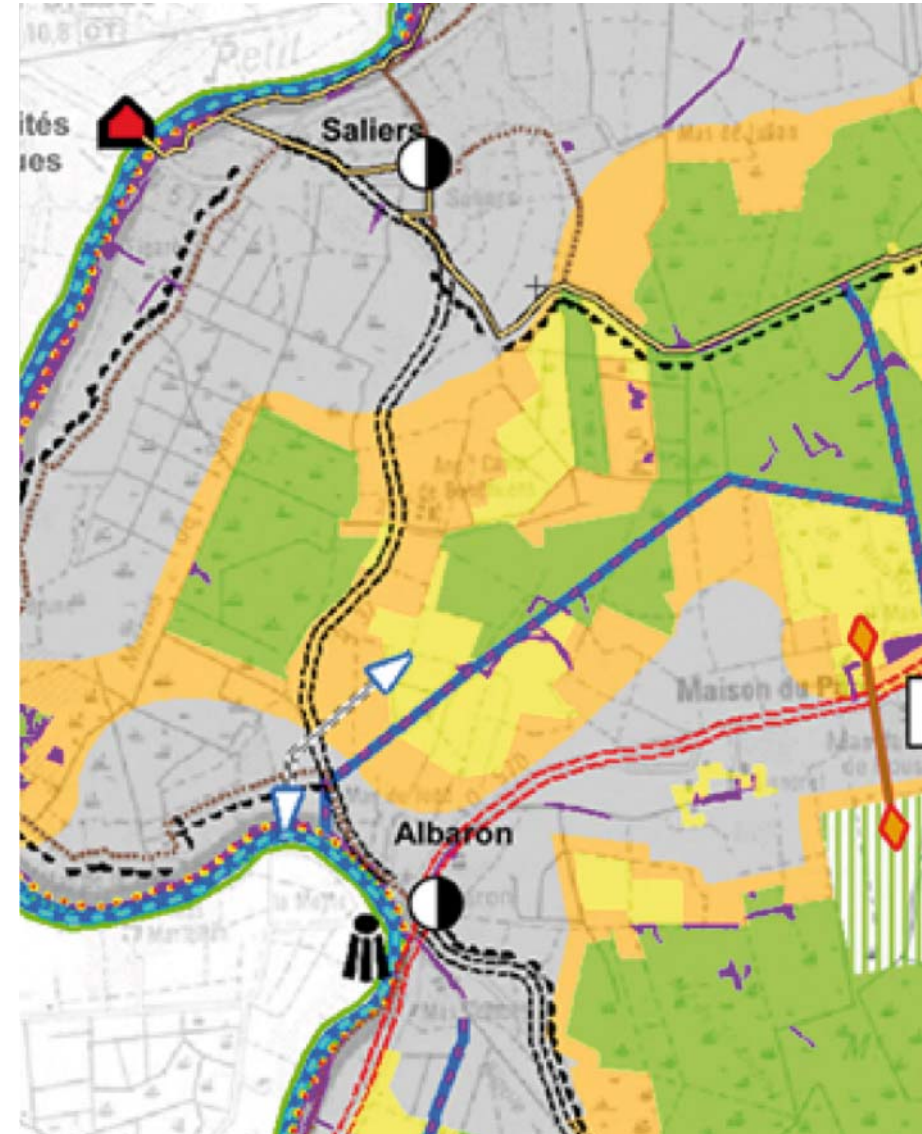
### LE SAMBUC

- Hameau à conforter en espace de vie et de services
- Un itinéraire de randonnée traverse le hameau (identifié dans le «Plan départemental des itinéraires de randonnées et de promenades»)
- Un itinéraire de randonnée / promenade à créer en décalage à l'Est de la RD36
- Gestion environnementale à envisager sur le pourtour de l'itinéraire de randonnée

### MAS THIBERT

- Hameau à conforter en espace de vie et de services
- Porte d'entrée du Parc à qualifier sur la RD 24
- Relais d'information du Parc en projet
- Sites et équipements touristiques à maîtriser

## SALIERS ET ALBARON



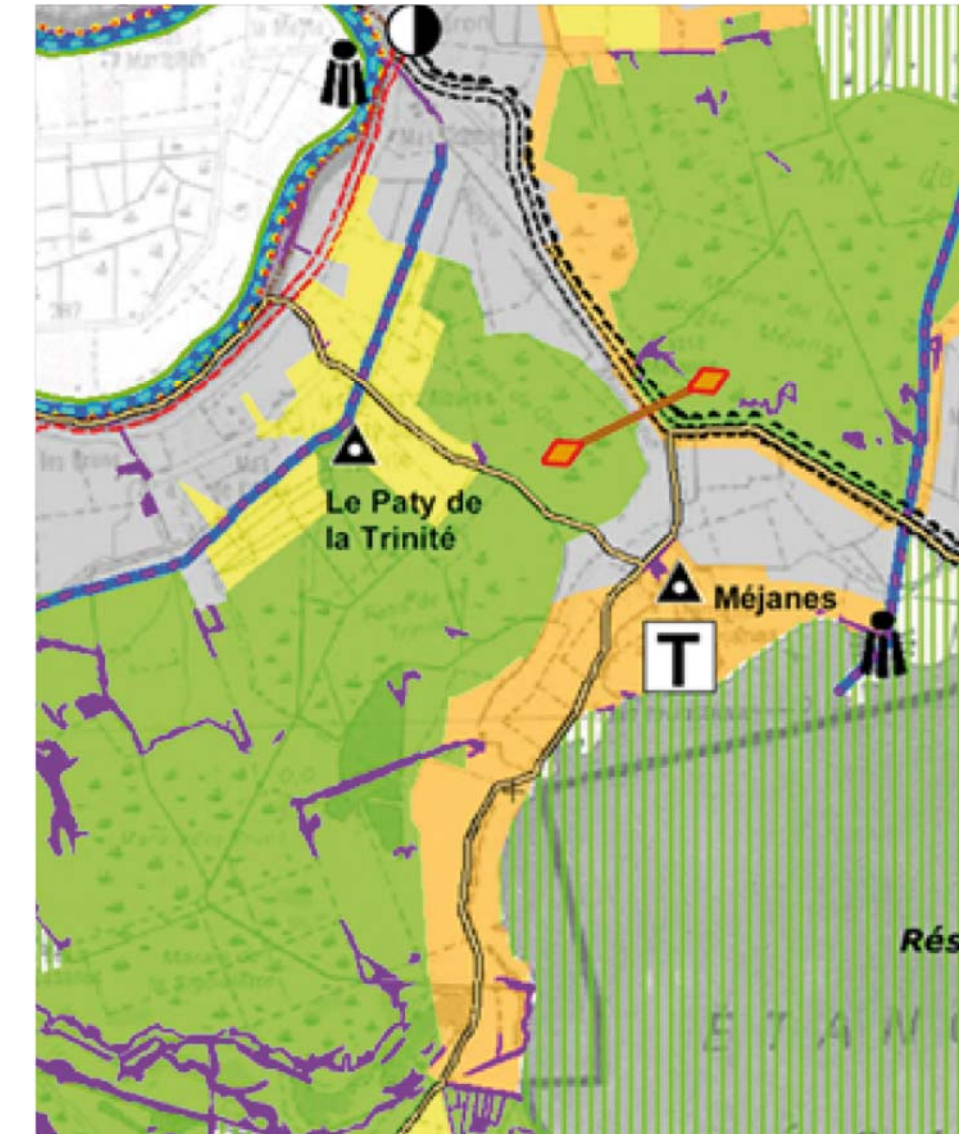
### ALBARON

- Hameau à conforter en espace de vie et de services
- Un itinéraire de randonnée / promenade à créer en décalage à l'Est de la RD37 vers Saliers
- Gestion environnementale à envisager sur le pourtour de RD37 au Sud du carrefour

### SALIERS

- Hameau à conforter en espace de vie et de services
- Porte d'entrée du Parc à qualifier au niveau du Pont sur le Petit Rhône
- Un itinéraire de randonnée traverse le hameau (identifié dans le «Plan départemental des itinéraires de randonnées et de promenades»)
- Des itinéraires de randonnée / promenade à créer
- Gestion environnementale à envisager sur le pourtour de l'itinéraire de randonnée

## LE PATY DE LA TRINITE



### LE PATY DE LA TRINITE

- Hameau de très faible densité
- Zones agricoles et humides à préserver

## PIOCH-BADET ET LES CABANES DE CAMBON



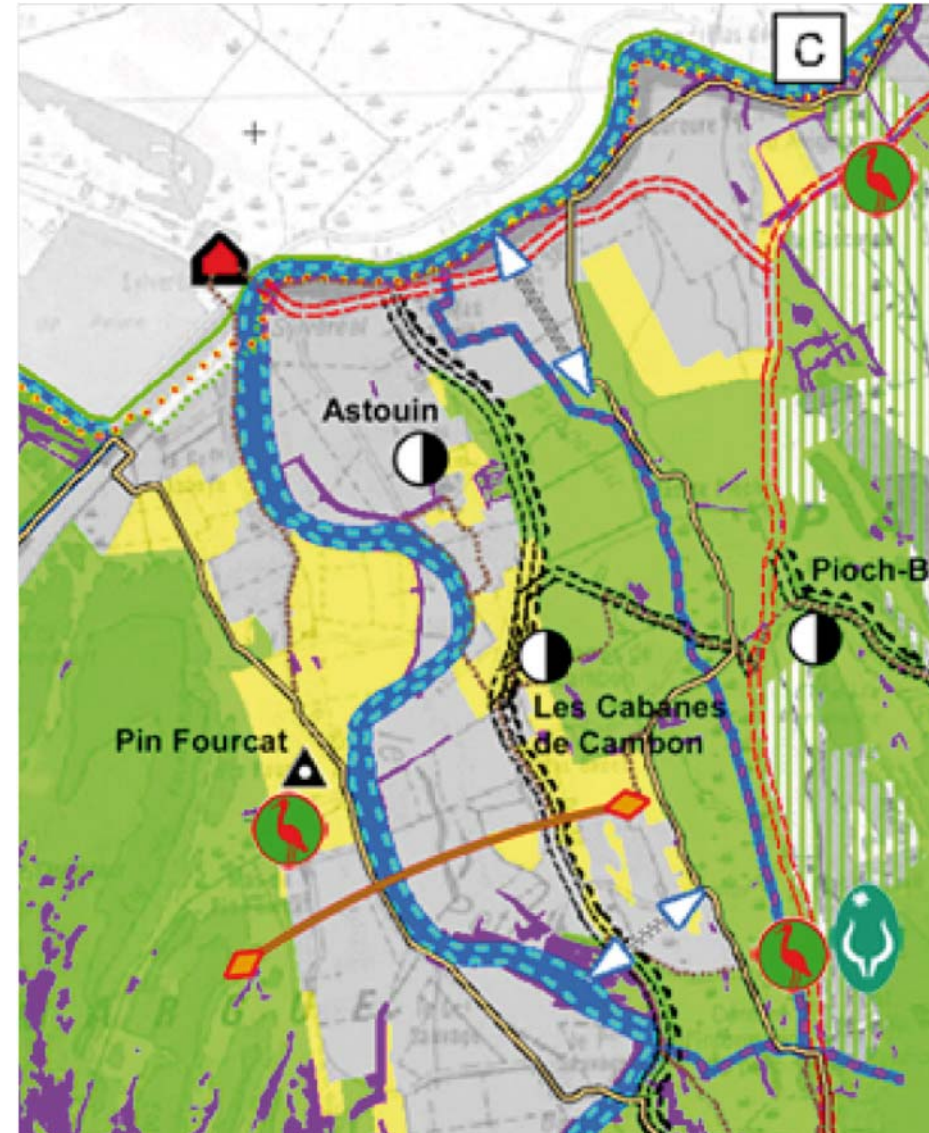
### PIOCH-BADET

- Hameau à conforter en espace de vie et de services
- Un itinéraire de randonnée / promenade à créer sur la RD 85a
- Gestion environnementale à envisager sur le pourtour de la RD 85a

### LES CABANES DE CAMBON

- Hameau à conforter en espace de vie et de services
- Un itinéraire de randonnée / promenade à créer entre Château d'Astouin et Cabanes de Cambon parallèlement à la RD 38 à l'Est
- Gestion environnementale à envisager sur le pourtour de la RD 38

## ASTOUIN ET PIN-FOURCAT



### ASTOUIN

- Hameau à conforter en espace de vie et de services
- Un itinéraire de randonnée / promenade à créer entre Château d'Astouin et Cabanes de Cambon parallèlement à la RD 38 à l'Est
- Gestion environnementale à envisager sur le pourtour de la RD 38

### PIN-FOURCAT

- Hameau de très faible densité
- Un itinéraire de randonnée traverse le hameau (identifié dans le «Plan départemental des itinéraires de randonnées et de promenades»)
- Zones agricoles à préserver
- Site de découverte du patrimoine naturel à structurer et mettre en réseau

## LES-SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

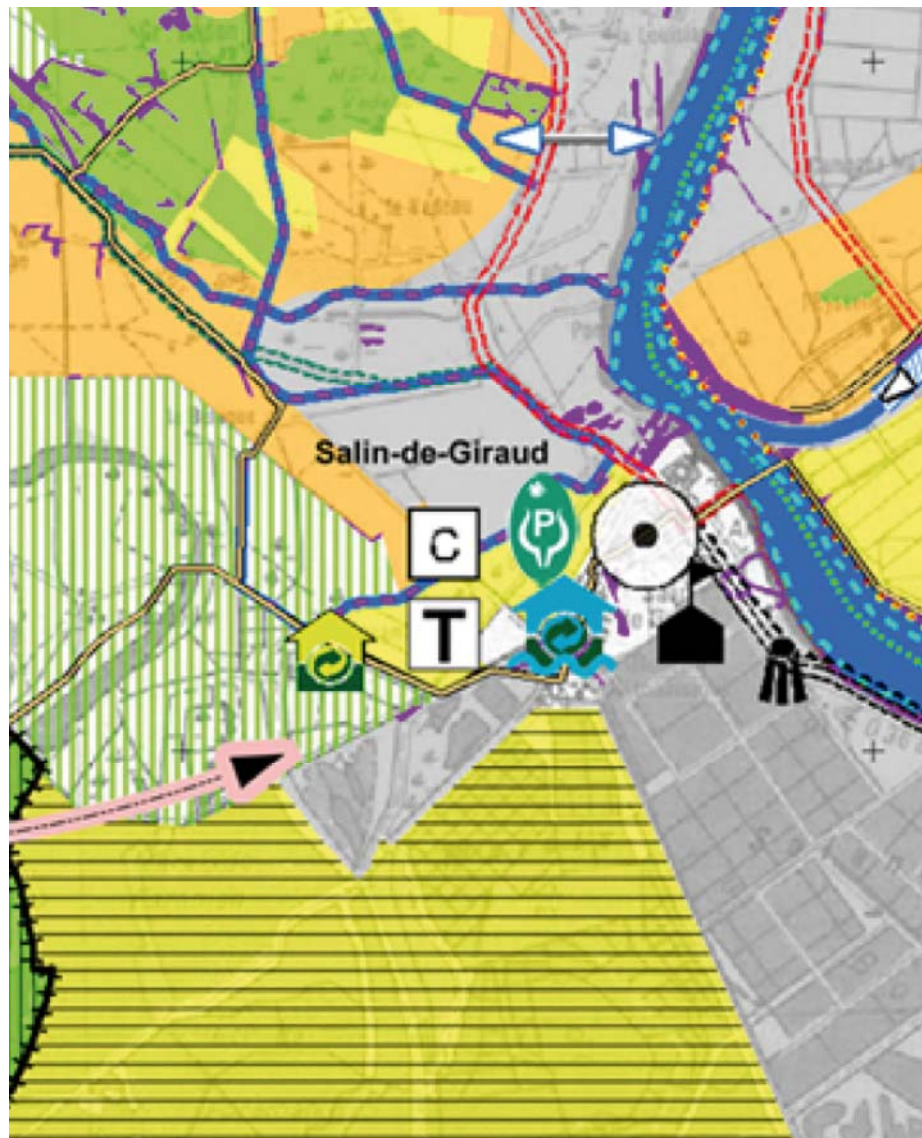


### LES-SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

- Centre urbain et projets à accompagner
- Sites et équipements touristiques à maîtriser
- Sites et activités balnéaires à maîtriser
- Site de découverte du patrimoine culturel à structurer et mettre en réseau
- Points de vue à valoriser en front de mer et sur la RD85a
- Site de découverte du patrimoine naturel à structurer et mettre en réseau, et relais d'information du Parc à requalifier, le long de la RD570 au Nord
- Des itinéraires de randonnée / promenade traversent le village (RD570 et RD 85a) et longent le littoral sur une digue à maintenir (identifié dans le «Plan départemental des itinéraires de randonnées et de promenades»)
- Gestion environnementale à envisager sur le pourtour des RD 85a et 38



## SALIN-DE-GIRAUD



## SALIN-DE-GIRAUD

- Centre urbain et projets à accompagner
- Site de revitalisation économique et de développement touristique potentiel
- Site de découverte du patrimoine culturel à structurer et mettre en réseau
- Sites et équipements touristiques à maîtriser
- Projet d'éco-hameau en sites sensibles identifiés
- Expérimentation architecturale face au risque inondation en secteur déjà construit
- Relais d'information du Parc en projet,
- Un itinéraire de randonnée / promenade traverse le village (identifié dans le «Plan départemental des itinéraires de randonnées et de promenades»)
- Points de vue à valoriser sur la RD36 au sud
- Gestion environnementale à envisager sur le pourtour des RD 36 au sud



## Plan de Parc

Septembre 2010

- ◻ Périimètre classé PNR (décret n°98/97 du 18.02.1998)
- ◻ Périimètre proposé au classement = Périimètre d'étude (délibération Région PACA 12-2009)
- ✳ Territoires associés (Port-St-Louis-du-Rhône, Gimeaux, Trinquetteille)
- ▨ Réserve de chasse marine
- ◻ Périimètres NATURA 2000 - Directive Habitat
- ◻ Périimètre NATURA 2000 - Directive Oiseaux
- ◻ Limite de l'aire marine protégée

### 1. Gestion de l'eau et des risques associés

#### Littoral et risques côtiers

- ~ Maintien / restauration d'un fonctionnement naturel
- ▬ Zone d'organisation de la défense
- ▬ Repli stratégique - Recul contrôlé

#### Gestion des digues et connexions hydrobiologiques

- ~ Digues à maintenir
- ◻ Connexion hydrobiologique fleuve/delta
- ◻ Connexion hydrobiologique delta/mer

### 2. Sites et espaces remarquables à préserver et valoriser

- ◻ Zones de reconstitution de l'espace rivulaire (trames verte et bleue)
- ◻ Zones de protection prioritaire
- ◻ Autres zones humides majeures
- ◻ Zones à massifs forestiers et ensembles boisés à maintenir et valoriser
- ◻ Secteurs sensibles à accompagner et à restaurer
- ~ Corridors écologiques et mises en connexion d'espaces, gestion des continuités, espaces associés du fait de la circulation des eaux

### 3. Zones agricoles à préserver

- ◻ Zones agricoles à potentiel écologique
- ◻ Milieux salicoles à potentiel écologique
- ◻ Zones agricoles d'intérêt paysager majeur
- ◻ Zones à vocation agricole dominante

### 4. Espaces habités à contenir et à maîtriser

(Tout le territoire est en zone inondable)

- ◉ Centres urbains et de projets à accompagner
- ▬ Site de revitalisation économique et de développement touristique potentiel
- ◉ Hameaux à conforter en espace de vie et de services
- ▬ Hameaux de très faible densité

#### Zones pilotes d'intégration de l'habitat

- ◉ Projet d'Eco hameaux en sites sensibles identifiés
- ◉ Expérimentation architecturale face au risque inondation en secteur déjà construit

### 5. Réseaux d'infrastructures de circulation et itinéraires stratégiques à accompagner et valoriser

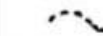
#### Réseaux d'infrastructures de circulation selon leur vocation

- ~ Voirie primaire
- ~ Voirie secondaire
- ~ Voirie tertiaire
- ~ Liaison à l'étude

#### Réseaux d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cyclo

- ~ Itinéraires de randonnée à créer et valoriser
- ~ Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

#### Gestion environnementale des voies de circulations (bord de route)



### 6. Sites, aménagements et équipements stratégiques à accompagner ou à valoriser

#### Relais et sites d'informations

- ◉ Equipements et relais d'information du Parc existant à requalifier
- ◉ Equipements et relais d'information du Parc en projet
- ▬ Portes d'entrée à qualifier
- ▬ Points de vue

#### Sites et équipements de découverte à structurer et à mettre en réseau

- ◉ Patrimoine naturel
- ◻ Patrimoine culturel
- ◻ Patrimoine économique

#### Activités touristiques et balnéaires à maîtriser

- ◻ Sites et équipements touristiques
- ◉ Sites et activités balnéaires

## 5.3 RENCONTRE DU GRAND PUBLIC - SYNTHÈSE DE « L'ATELIER PAYSAGE » DE LA FÊTE DU PNR LE 30 09 2012

Organisation du stand en trois pôles :

- 1 – « Avis sur la Camargue »
- 2 – « Avis sur le quartier de Gimeaux »
- 3 - Connaissance des paysages (carte des unités paysagères du PNR et diaporama de l'observatoire photographique)



Un peu plus de 280 personnes ont participé à cet atelier paysage.

A l'échelle du territoire, 30 photos de paysages camarguais ont été soumises à l'avis du public.

Les photos illustraient :

- Les paysages clé des 7 unités paysagères du parc ;
  - 1 - le bocage péri urbain
  - 2 - les paysages agricoles  
Rizières et céréales / Polycultures bocagères
  - 3 - les couloirs rhodaniens
  - 4 - la sansouire
  - 5 - l'empreinte du sel
  - 6 - les étangs, lagunes et marais
  - 7 - la frange maritime
- Les évolutions constatées de certaines de ces unités paysagères
- La traduction paysagère de problématiques transversales d'urbanisation, extension des hameaux, traitement des espaces publics, des entrées du PNR, des abords routiers.

Le public était invité à se prononcer avec un système de gommettes et un code couleur :

### ■ Pour les habitants du PNR :

- choix de 2 photos de « paysage remarquable » et 1 « lieu remarquable » à positionner sur carte IGN du territoire. ●
- choix de 2 photos de « paysage dégradé » et 1 « lieu dégradé » à positionner sur carte IGN du territoire. ●

### ■ Pour les visiteurs du PNR :

- choix de 2 photos de « paysage remarquable » et 1 « lieu remarquable » à positionner sur carte IGN du territoire. ●
- choix de 2 photos de « paysage dégradé » et 1 « lieu dégradé » à positionner sur carte IGN du territoire. ●

Le zoom sur le quartier de Gimeaux a été réalisé selon les mêmes modalités : avis sur 24 photos du quartier et photo aérienne pour positionner les lieux reconnus comme « remarquables » et « dégradés ».

## UN CONSENSUS SUR LES ESPACES LITTORAUX DEGRADÉS

L'accumulation de caravanes et de camping cars le long du littoral est mal perçue par le grand public à l'exception des usagers eux-mêmes de camping car, de caravanes ou de Kitesurf.

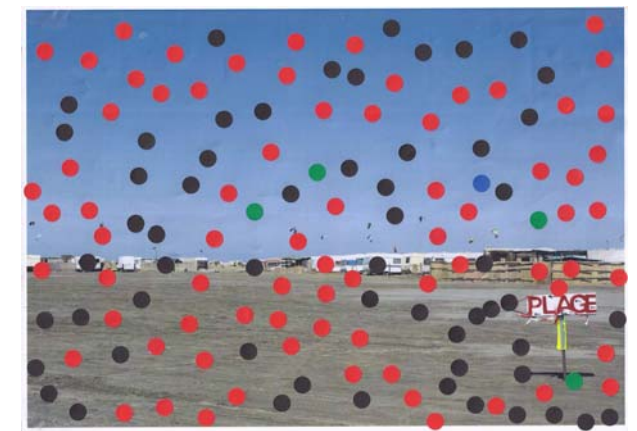
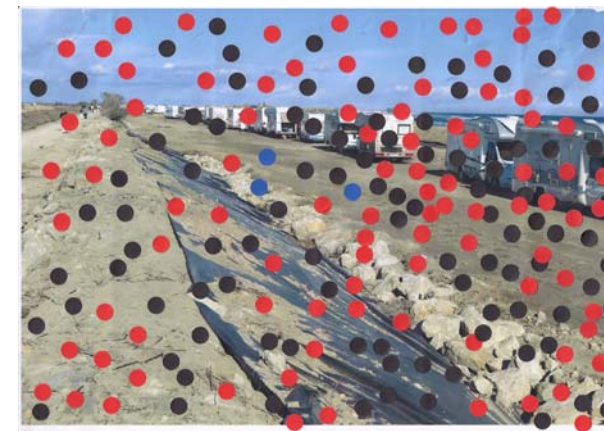
Cet avis recoupe le positionnement, sur la carte du territoire, de lieux dégradés à Piemanson et à l'est des Saintes-Maries de la mer.

Le littoral remarquable est pointé au droit de la plage Napoléon, de la grande plage du golfe des Saintes-Maries et de Beauduc.

Il n'y a pas de concordance à Beauduc entre la carte du territoire qui recueille des avis favorables et la photo ci-dessous à droite, qui illustre l'arrivée sur le site et qui recueille 45.3% d'avis défavorables, en particulier de la part de visiteurs.



96U/31.7% 0 94U/33% 3U/1% 58U/19.1% 4U/1.1% 75U/26.2% 1U/0.3%



Code couleur

Habitants		Visiteurs	
Paysage dégradé	Paysage remarquable	Paysage dégradé	Paysage remarquable

Exprimé en nombre de « gommette exprimée » (U)  
et en % par rapport au nombre total de gommette dans la catégorie

« LES PAYSAGES REMARQUABLES »

EN CORRESPONDANCE AVEC L'IMAGE MEDIATIQUE DE LA CAMARGUE :  
ETANGS, MA RAIS, PAYSAGES DE PACAGE, DUNES LITTORALES



**Les étangs et les flamants roses** constituent des paysages remarquables pour **28.5 %** des habitants et visiteurs. La vue du Vaccarès sans flamants mais avec des filets de pêche traditionnels ne recueille que 10.7% des avis.



**Les marais** sont des paysages remarquables pour **23.5 %** des habitants et visiteurs

Les paysages de pacage et d'élevage sont globalement plébiscités :



Pacage équin, paysage remarquable pour **21.9%** des habitants et visiteurs.

La même photo typique de sansouire, sans présence d'animaux n'a pas la même reconnaissance du public (8.6%)

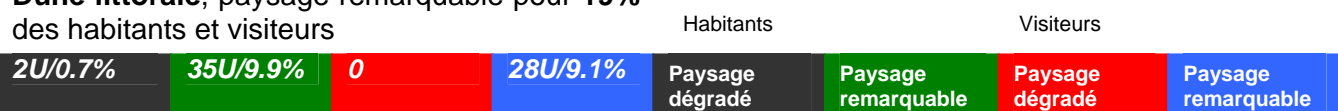


Pacage taurin, paysage remarquable pour **20.7%** des habitants et visiteurs



**Dune littorale**, paysage remarquable pour **19%** des habitants et visiteurs

Décompte exprimé en nombre de gommette (U)  
et en % par rapport au nombre total de gommette dans la catégorie  
Rappel Code couleur



DES PAYSAGES TYPIQUES, MAIS MOINS PLEBICITES PAR LE GRAND PUBLIC :  
LES SALINS ET LES RIZIERES



**Les salins en exploitation**, reconnu comme paysage remarquable par **8.4%** des habitants et visiteurs



**Les anciens salins** rétrocedés au CELRL reconnu comme paysage remarquable par **8.1%** des « votants » et surtout des visiteurs



**Rizières**, reconnues comme paysage remarquable par **8.3%** des habitants et visiteurs. 1 avis défavorable car « la riziculture pollue le Vaccarès ».



Paysage agricole avec grand mas traditionnel et effet miroir des rizières au printemps, reconnu comme paysage remarquable par **5.6%** des habitants et visiteurs.

## PERCEPTION MITIGEE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES CENTRES ANCIENS



Perception tout aussi positive que négative de Salin de Giraud par les habitants du PNR, alors que les visiteurs ont une vision uniquement positive

8U/2.6% 9U/2.5% 0 8U/2.6% 3U/1% 2U/0.6% 2U/0.7% 4U/1.3%



Perception tout aussi positive que négative des Saintes Maries de la mer. « remarquable » pour 1.9% des habitants et visiteurs, et « dégradé » pour 1.7%

## DEGRADATION RESSENTIE AUTOUR DES ESPACES BATIS CONTEMPORAINS



Extension urbaine sous forme de lotissement banalisé, sans transition avec l'espace agricole, ressentie comme « paysage dégradé » par 14.5% des habitants et visiteurs.

25U/8.3% 0 18U/6.3% 1U/0.3% 9U/3% 1U/0.3% 11U/3.8% 2U/0.6%



Entrée de hameau dominée par la prégnance de la voirie et l'habitat pavillonnaire, malgré le clocher en point d'appel, ressentie comme « paysage dégradé » par 6.8% des habitants et visiteurs.



Espace routier, délaissés et réseaux aériens très prégnants en cœur de hameau, ressentis à 2.4% comme dégradé.

1U/0.3% 4U/1.1% 6U/2.1% 0 6U/2% 1U/0.3% 7U/2.4% 0



Habitat groupé traditionnel en hameau ressenti par 4.5% des habitants et visiteurs. comme « paysage dégradé », à cause des réseaux aériens ? de l'absence de plantations ?

## PERCEPTION MITIGEE DES PORTES D'ENTREE DU TERRITOIRE ET DES ABORDS ROUTIERS



Entrée du territoire du PNR ressentie par 4.5% des habitants et visiteurs comme « paysage dégradé »

3U/1% 0 11U/3.8% 0 3U/1% 5U/1.4% 4U/1.4% 3U/1%



Perception mitigée de l'entrée du PNR coté Salin de Giraud : « paysage dégradé » pour 2.4% des habitants et visiteurs et « paysage remarquable » pour 2.4%



En tête de Camargue le silo de Gimeaux est « un phare », à la fois témoin logique de l'activité rizicole mais dont l'architecture et les abords pourraient être traités différemment. Dualité « positive » « négative » perçue par les habitants env 2% chacun.

6U/2% 6U/1.7% 0 1U/0.3%



Stand de vente en bord de route ressenti de façon **négative** par 19.5% des habitants et visiteurs

25U/8.3% 1U/0.3% 32U/11.2% 0 2U/0.7% 2U/1% 1U/0.3% 0



Ressenti très partagé, paysage remarquable (habitat noyé dans la végétation) et dégradé (réseaux aériens, pas d'aménagement urbain), 1% chacun.

## DES AMENAGEMENTS A AMLIORER



Les digues traitées de façon très technique, sans plantations et non accessibles, sont perçues comme « paysage dégradé » par 9.4% des visiteurs et habitants



Avis très partagés des habitants et visiteurs sur ce type d'aménagement avec front bâti très proche du littoral et enrochements.

20U/6.6% 7U/2% 8U/2.8% 0 6U/2% 7U/2% 4U/1.4% 4U/1.3%

## DES DECALAGES ENTRE LE DIAGNOSTIC PAYSAGER ET LA PERCEPTION DU PUBLIC

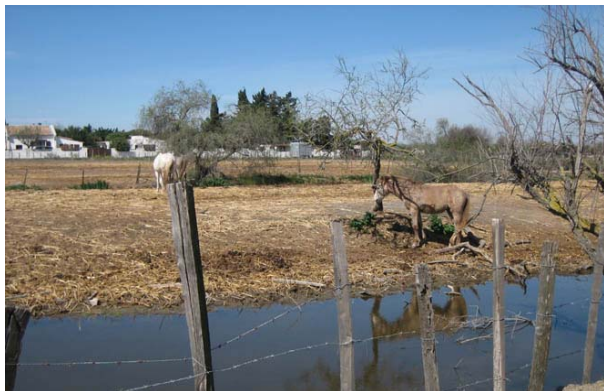


Berges du Rhône perçues comme paysage remarquable par 6.9% des habitants et visiteurs alors que cette photo illustre l'artificialisation et la privatisation des rives du fleuve



Fleuve majestueux, navigable et prise d'eau ancienne. Paysage remarquable pour 3.7% des habitants et visiteurs, et paysage dégradé pour 2% ... faut il réconcilier la Camargue avec son fleuve nourricier ?

3U/1% 13U/3.7% 1U/0.35% 10U/3.2% 5U/1.7% 4U/1.1% 1U/0.3% 8U/2.6%



Surpâturage, frange urbaine peu intégrée et image touristique à l'opposé des ballades équestre « nature » que l'on veut suggérer. Pourtant, 4.6% de perceptions positives (contre 5.3% de perception négative)

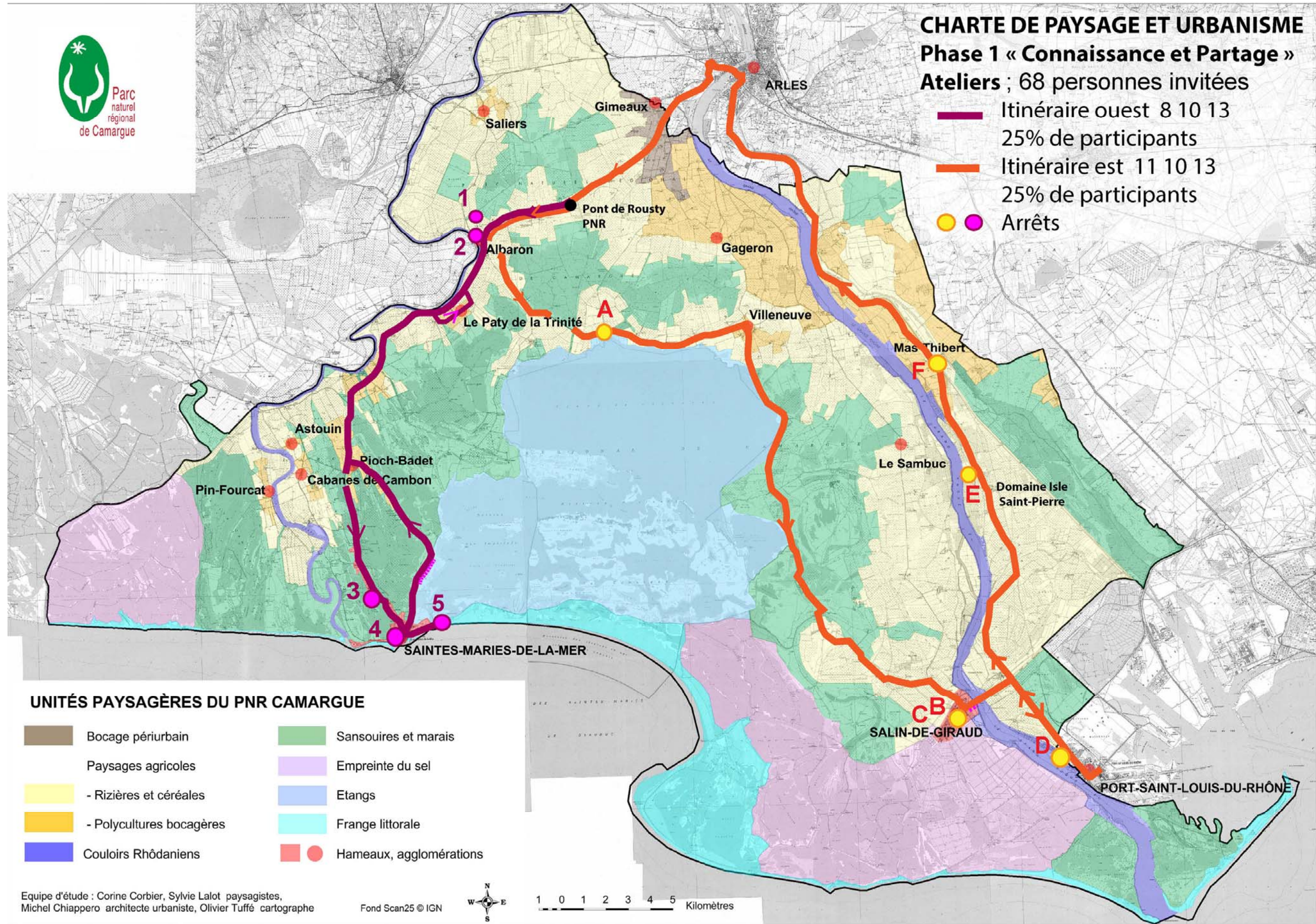


Faible reconnaissance du patrimoine bâti lié au passé viticole de la Camargue, d'autant plus qu'il est peu valorisé / entretenu / reconverti

11U/3.6% 8U/2.3% 5U/1.75% 7U/2.3% 1U/0.3% 3U/0.8% 2U/0.7% 3U/1%

## 5.4 ATELIERS DE TERRAIN

### 5.4.1 ITINERAIRES



## 5.4.2 ACTEURS INVITES ET PARTICIPANTS

Personnes invitées			Société - Fonction	Participants	
				8 10 13	11 10 13
Monsieur	Aurélien	<b>Allouch</b>	Doctorant DESMID CNRS APR "Paysage et Développement Durable" Ressource	x	
Monsieur	Yves	<b>Amiet</b>	Syndicat des Riziculteurs		
Monsieur	Bernard	<b>Arsac</b>	Association des propriétaires camarguais		
Monsieur	André	<b>Arsac</b>	Groupementt cynégétique arlésien		
Monsieur	Philippe	<b>Attanassiou</b>	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône		
Monsieur	Jean-Marc	<b>Bertrand</b>	Chambre d'Agriculture		
Monsieur	Jean-Marc	<b>Biojoux</b>	CCI		
Monsieur	Olivier	<b>Blanc</b>	ABF - STAP Arles	x	
Monsieur	Alexandre	<b>Bo</b>	chargé de mission aménagement Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette		x
Monsieur	Jean Pierre	<b>Bœuf</b>	Office detourisme d'Arles		
Madame	Christine	<b>Bouzige</b>	CIQ Saliers-Albaron		
Monsieur	Hubert	<b>Callier</b>	Directeur Service territorial Arles - DDTM 13		
Madame	Aude	<b>Cartier</b>	chargée de mission SCoT Pays d'Arles	x	
Monsieur	Jean-Marc	<b>Charrier</b>	Maire de Port Saint-Louis du Rhône - Président Commission Architecture Paysage PNRC		x
Madame	Magali	<b>Chatzopoulos</b>	DDTM 13 - Service territorial d'Arles- Pôle planification aménagement	x	
Monsieur	Michel	<b>Chiappero</b>	Urbaniste architecte - BE charte		
Madame	Vivette	<b>Clary</b>	CIQ "Tête de Camargue"		
Madame	Marie-Christine	<b>Contreras</b>	Association Renaissance saintoise	x	
Madame	Corine	<b>Corbier</b>	Paysagiste Akene - BE charte	x	x
Monsieur	Eric	<b>Coulet</b>	Réserve naturelle de Camargue		
Madame	Odile	<b>Crombe</b>	Directrice Urbanisme commune d'Arles		
Monsieur	Roger	<b>De Murcia</b>	Adjoint à l'urbanisme des Saintes Maries de la Mer	x	
Madame	Sophie	<b>Deruaz</b>	CAUE 13		
Monsieur	Alain	<b>Dervieux</b>	DESMID CNRS, Elu à l'environnement Arles	x	x
Monsieur	Frédéric	<b>Dubois</b>	Direction des routes - CG 13		x
Monsieur	Thierry	<b>Durousseau</b>	Architecte conseil ville d'Arles et CAUE		x
Monsieur	Frédéric	<b>Fabi</b>	OT SMM		
Monsieur	Alain	<b>Floutier</b>	Syndicat Mixte des Traversées du delta du Rhône		x
Monsieur	Henri	<b>Fort</b>	ADDEC		
Monsieur		<b>Gozargue</b>	Groupementt cynégétique arlésien		
Mademoiselle	Marie	<b>Granier</b>	Chargée de mission eau PNR C		x
Monsieur	David	<b>Grzyb</b>	Adjoint Urbanisme commune d'Arles		
Monsieur	Xavier	<b>Guillot</b>	Domaine Paul Ricard		
Madame	Corinne	<b>Guitini</b>	Conservatoire de l'espace Littoral et des rivages lacustres (CELRL) Directeur PACA		
Monsieur	Julien	<b>Henry</b>	Viticulteur Mas de l'èsle Saint-Pierre		x
Monsieur	Georges	<b>Herrera</b>	Association "Salin Commune"		
Madame	Marion	<b>Jean</b>	Office du Tourisme Port Saint-Louis du Rhône		x
Madame	Sandrine	<b>Kiramarios</b>	Responsable Gestion des Espaces Naturels / DATT Port Saint-Louis du Rhône		x

Personnes invitées			Société - Fonction	Participants	
				8 10 13	11 10 13
Monsieur	Patrick	<b>Lagarrigue</b>	SAN OUEST PROVENCE Développement Territorial Ouest Provence-Port Saint Louis		
Madame	Sylvie	<b>Lalot</b>	Paysagiste - BE charte	x	
Monsieur	René	<b>Lambert</b>	Président du Comité de soutien du PNRC		
Monsieur	Benoit	<b>Laplane</b>	Directeur - Direction des routes - CG 13		
Madame	Elen	<b>Le Roux</b>	PNR C Chargée de mission archi, urba, paysage	x	x
Monsieur	Emmanuel	<b>Lubrano</b>	Service urbanisme commune d'Arles	x	
Monsieur	Jean-Laurent	<b>Lucchesi</b>	Directeur Marais du viqueirat		
Madame	Nathalie	<b>Maestre</b>	Directrice Urbanisme Port Saint-Louis du Rhône		
Monsieur	Jacques	<b>Mailhan</b>	Association des Eleveurs de la Raço di Bioù		
Monsieur	Thibault	<b>Mallet</b>	Directeur technique adjoint SYMADREM		
Monsieur	Jean Paul	<b>Mariani</b>	chargé de mission PNR - Région PACA		
Madame	Anne Laure	<b>Martin</b>	Ingénieur chargée d'opération - SYMADREM		x
Madame	Aline	<b>Martin</b>	Chargée de mission Environnement commune d'Arles	x	
Monsieur	Yves	<b>Masoni</b>	CCI, Elu membre du CS PNRC		
Monsieur	Clément	<b>Mosca</b>	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône		x
Monsieur	Michael	<b>Navarro</b>	Service urbanisme commune d'Arles		x
Madame	Laurence	<b>Nicolas</b>	Anthropologue DESMID/CNRS APR "Paysage et Développement Durable"	x	
Monsieur	Didier	<b>Olivry</b>	Directeur PNR C		x
Monsieur	Franck	<b>Quenault</b>	chargé de mission Paysage - Région PACA		
Monsieur	Vincent	<b>Ramon</b>	Amis du vieil Arles	x	
Monsieur	Benoit	<b>Remords</b>	Urbaniste architecte cabinet Chiappero - BE charte		x
Madame	Agnès	<b>Roux</b>	secrétariat urbanisme des Saintes Maries de la Mer		
Monsieur	François	<b>Sabatier</b>	CEREGE	x	
Monsieur	Alain	<b>Sandoz</b>	Tour du Valat		
Madame	Dominique	<b>Sudre-Montoya</b>	RTE		
Monsieur	Luc	<b>Talassinos</b>	Chargé de mission paysages, service biodiversité, eau et paysages - DREAL PACA		x
Monsieur	Jean Luc	<b>Teulon</b>	Agriculteur Mas du Juge	x	
Monsieur	Olivier	<b>Terroux</b>	représentant des hôteliers et loueurs de chevaux Saintes-Maries de la mer		
Monsieur	Cyril	<b>Thomas</b>	SFR		
Monsieur	Régis	<b>Vianet</b>	Directeur Adjoint PNR C	x	

#### 5.4.3 COMPTE RENDU - ATELIER OUEST CAMARGUE - 8 octobre 2013

##### ▪ Mas du Juge

Le mas du Juge est signalé dans le grand paysage plat et ouvert de rizières par son alignement de platanes et des bosquets autour des habitations.



##### M. Jean Luc TEULON propriétaire du mas du Juge - agriculteur

On retrouve des traces du domaine dès les années 1500 sous l'appellation "terres de Mon Dauphin".

La propriété de prairies et de marais est acquise dans les années 1900 par l'arrière grand père de l'actuel propriétaire pour développer les herbages et alimenter les chevaux présents sur 7 ou 8 autres propriétés familiales Gardoises: à cette époque, il y a une complémentarité entre les terres des Costières et celles de Camargue.

La production de riz a commencé dans les années 1950 au moment du "plan Marshal" sous l'impulsion du grand père, sur 80 ha seulement, mais il était très bien payé. La principale production restait cependant l'élevage ovin avec un troupeau de 2 à 3000 têtes pour la viande et la laine, avec beaucoup de pâtures: 420 Ha sur les 500 Ha. Il y avait de la vigne, et une cave existe même sur la propriété, mais cela n'a jamais été la production dominante de l'exploitation. Il n'y a jamais eu de taureaux ou chevaux.

A partir des années 1975 / 1980 M. Guillot alors président du syndicat des riziculteurs relance la production rizicole à laquelle adhère M. Teulon. Il partage les 500 ha de la propriété avec son frère et conduit avec 1 seul salarié sur sa partie, une exploitation rizicole.

Une expérience en riz bio sur une parcelle ayant toujours été en marais de 2.8 ha n'a pas été concluante. Si la production a été bonne la première année elle était insignifiante au bout de 3 ans. Le riz, fortement envahi par "la Panisse" et "le Triangle", n'est pas adapté à une culture bio impliquant l'absence de traitements chimiques et des rotations de longue durée.

Du fait de la pression des adventices, les essais de céréales n'ont pas non plus été concluants, obligeant toujours à plus de désherbage.

Avant d'arriver à la retraite M. Teulon souhaite réorienter son exploitation vers plus de pâture comme c'était le cas il y a plus d'un siècle. Cela représente moins de dépenses d'intrants, de contraintes d'exploitation, d'impact environnemental; des revenus moins aléatoires... et un moyen de limiter les moustiques ! A ce jour, le riz représente encore 120 ha de culture sur la propriété contre 30 ha de prairies et 30 ha de marais

La diminution du prix du riz et la PAC impactent directement les riziculteurs, qui de plus en plus réorientent leurs cultures. Pois chiche, lentille, tomate, sorgho ... sont des cultures "nouvelles" en Camargue qui peuvent entrer en rotation avec du blé dur et un peu de riz et changer les perceptions des paysages du quotidien.

Les marais sont gérés par l'activité de chasse.

Dans le cadre de l'exploitation un soin particulier est apporté à l'entretien des fossés, absolument nécessaires à l'irrigation et au ressuyage des terres et donc au maintien d'un taux de salinité bas: le carroyage s'organise avec un fossé tous les 90 m environ. On s'aperçoit à présent que l'agrandissement des parcelles rizicoles pour répondre à une mécanisation de plus en plus poussée aurait entraîné la disparition de fossés et favorisé les remontées salines. En revanche, cette irrigation maîtrisée semble continuer à approvisionner les terres en limon, comme cela a été le cas lors des crues.

Les haies par contre sont peu replantées après regroupement parcellaire car elles gênent l'épandage par hélicoptère. En revanche, les haies ont toujours été maintenues dans les pépinières de riz, pour protéger les jeunes plants du vent.

L'alignement de platanes qui conduit au mas, planté au début des années 1900, est reconnu pour sa valeur patrimoniale: le platane était la marque des propriétaires aisés. Le développement du chancre coloré qui sévit en Vaucluse est redouté.

2 gîtes ont été créés en 2000 / 2001 dans une ancienne grange puis 2 autres en 2006. Cette formule a permis de restaurer le bâti ancien (gîtes installés dans l'ancienne paillère et fenière) et apporte un complément de revenu intéressant. Le mas étant situé en tête de Camargue, les touristes, dont un certain nombre revient régulièrement, rayonnent sur la région et visitent Arles, les Alpilles, la Camargue gardoise, le littoral...

##### ▪ Hameau d'Albaron

##### M. Vincent RAMON - Association des amis du vieil Arles

Albaron, situé sur un point haut du bourrelet dressé par les crues du Petit Rhône, a été une place forte dès le moyen âge: un lieu d'observation utilisé par Raymond de Toulouse et un premier rempart avancé d'Arles. Le château du 11<sup>ème</sup> siècle a été détruit au 17<sup>ème</sup>. Perdure aujourd'hui une grosse bâtisse sur ce même point surélevé, et, sur la rive opposée, la Tour de La Motte.

L'ordre de Malte possédait des terres réparties entre céréales et pacage à mouton. Il y avait également des marais.

La grande peste de 1358 décime complètement la population.

L'église dans sa configuration actuelle a été remaniée au 19<sup>ème</sup> siècle et est dédiée à Saint-Vincent, patron des viticulteurs. Vigne et riz sont des cultures récentes en Camargue, du 19 et 20<sup>ème</sup> siècle seulement.

La voie ferrée Arles - Saintes-Maries de la Mer qui a fonctionné jusque dans les années 1955 avec une gare un peu à l'écart du noyau ancien sur la route de Vaccarès, a donné une certaine dynamique au hameau.

Albaron compte aujourd'hui 250 habitants et se situe à la frontière entre haute et basse Camargue.

##### Echange sur la thématique urbanisme et Rhône

Parmi les 12 hameaux étudiés dans le cadre de la charte, Albaron est un des rares hameaux signalé par son clocher qui émerge d'un ensemble arboré. Malheureusement ce point d'appel patrimonial est concurrencé, en perception depuis la RD 570, par un vaste carrefour très routier et un restaurant très prégnant. Cet établissement par ailleurs reconnu est un lieu de sociabilité important mais qui ne valorise pas le noyau ancien.

Alors qu'Albaron se trouve tout contre les digues du Rhône, le fleuve n'est pas directement perçu mais seulement suggéré par la présence des ripisylves, et, en approche, par la ligne de la digue de protection. Bien qu'autorisée aux piétons, la digue elle-même, dépourvue d'arbres, apparaît comme un ouvrage uniquement fonctionnel. Ses accès ne sont pas mis en valeur, alors qu'elle offre les rares parcours de promenade de la Camargue, permettant de découvrir le fleuve.

Du fait de l'endiguement, la ligne d'eau du fleuve est rehaussée. Avant endiguement, en cas de crue, l'eau s'étalait et montait lentement. Les mas toujours situés sur un point haut avaient une connaissance du risque et les bons réflexes en cas d'inondation exceptionnelle. Aujourd'hui les digues offrent une sensation de sécurité qui fait perdre la culture du risque alors qu'il peut être bien plus dangereux en cas de rupture d'ouvrage: les digues ont été construites de façon successive, depuis longtemps, et d'un point de vue technique on ne peut anticiper un point de faiblesse entraînant rupture.

Les travaux conduits par le DESMID en 2003 suites aux inondations de 1993 montrent l'évolution de cette culture du risque dans les populations vivant sous l'influence du Rhône (*Gestion du risque inondation et changement social dans le delta du Rhône : les catastrophes de 1856 et de 1993-94 (2001-2003)*). Paul Allard) Le CPIE relance actuellement une "culture du risque inondation" et des visites vers le fleuve qui ont du succès.

Le décorsetage du Rhône envisagé dans le plan Rhône suite aux inondations de 2003 n'est pas mis en œuvre pour l'instant, car les ségonaux sont majoritairement des propriétés privées. Certains propriétaires ne mesurent pas d'ailleurs les risques auxquels ils s'exposent.

Ce constat milite pour décroiser les projets et les acteurs, penser le futur peut être avec des zones d'expansions de crues encadrées, avec des secteurs de refuges, des routes sécurisées hors d'eau, une meilleure information des riverains avant et après inondation pour les travaux de nettoyage.





Photos d'Albaron ; hameau, Rhône et digue

#### ▪ Les paysages aux abords de la RD 570 entre Albaron et Saintes-Maries de La Mer

Les digues du Rhône sont proches de la route. Le fleuve n'est pas perçu mais suggéré par sa ripisylve. Les digues ne sont pas accessibles et la forte privatisation des espaces font qu'il n'y a pas de circulation douce alternative à la route, malgré l'opportunité majeure qu'elles représentent entre Arles et le Gard.

Les ouvrages de pompage, pourraient représenter des ponctuations intéressantes à valoriser parce que très proche de la route, et permettant d'ouvrir des fenêtres sur le Petit Rhône: mais ils ne sont aménagés et gérés que sous leur seul angle de fonctionnalité.

Des commerçants utilisent l'effet vitrine de la RD pour des stands saisonniers - vente de produits de pays, activités de kayacks sur le Rhône- , mais ils banalisent le parcours et semblent contreproductifs pour l'image de la Camargue.

Le parcours offre un gradient tout au long de la séquence traversée.

Les grandes cultures de riz et de céréales offrent tout d'abord des paysages largement ouverts, avec des échappées visuelles vers des reliefs régionaux lointains et remarquables - Pic Saint-Loup, Mont Ventoux, Alpilles,...-...Ces perspectives sont souvent sublimes par la lecture des plans successifs des cordons de roseaux et des ponctuations arborées qui signalent le carroyage des chemins et des canaux, et révèlent l'échelle de lecture grandiose des distances. Le spectacle est vraiment transcendé lorsque, au printemps, les rizières inondées formant miroirs, le ciel double son amplitude visuelle.

Ces paysages de production agricoles se cloisonnent peu à peu, avec l'apparition puis le resserrement d'un vrai bocage arboré. Autour du Paty de la Trinité, le paysage est ainsi cloisonné de façon assez lâche, rendant le hameau difficilement perceptible. La seule signalisation routière du carrefour n'incite pas à un détour. Le paysage aux abords du Château d'Avignon est encore plus arboré, et finalement éloigné des images emblématiques de Camargue. Outre leur intérêt paysager, ces haies et bosquets jouent un rôle de corridor écologique majeur entre Rhône et étangs.

Au droit du carrefour RD 38c, l'apparition des paysages de sel et sansouires, pâtures à taureaux et marais qui se déclinent jusqu'aux Saintes-Maries de la Mer, créent, du fait de la rupture paysagère nette avec ces paysages fermés, un effet de seuil remarquable. Le nombre important de visiteurs arrêtés sur les accotements de la RD atteste à ce niveau de l'engouement pour ces "paysages exotiques de carte postale".

Le contraste apporté par ces paysages en regard aux paysages agricoles précédemment traversés tient en une multiplicité de "motifs paysagers": apparition des clôtures pour le bétail le long de la route; implantation aléatoire des masses végétales à l'opposé de l'ordonnement très maîtrisé des paysages agricoles; diversité des hauteurs de cette végétation... depuis les tapis halophiles jusqu'aux bosquets de tamaris et même quelques bosquets de pins, générant des échelles de perception variées; spécificités graphiques dessinées par les touffes de joncs, les troncs tortueux des tamaris, ...; bêtes d'élevage et faune sauvage bien visibles....

#### ▪ Entrée des Saintes-Maries de la Mer depuis la RD570

NB : Olivier Terroux président de l'association des hôteliers et loueurs de chevaux invité, n'a pu être présent.

Les motifs paysagers qui caractérisent les sansouires et marais sont abandonnés au profit d'une urbanisation linéaire qui s'étire sur presque 6 km, le long de la RD 570 jusqu'à l'entrée des Saintes-Maries de la Mer.

Cordon bâti, clôtures, enseignes, surpâturages,...et inaccessibilité physique bien réelle sont en opposition avec l'image d'une Camargue « sauvage » et "libre", et l'offre commerciale des établissements qui proposent la découverte des grands espaces à cheval.

Les ambiances ressenties en arrivant sur les Saintes-Maries de la Mer oscillent entre "western" (corral, abri à chevaux, type d'enseigne) et "Espagne" (poteries, bâti en RDC enduit blanc, connotation manades).

Si on comprend très bien l'effet vitrine recherché par les établissements et la demande des touristes d'accéder à des loisirs, comment organiser et améliorer cette offre ? Comment informer les visiteurs et partager la culture camarguaise qui a une vraie authenticité, au delà du triptyque chevaux / taureaux / flamants ?

Actuellement le malaise est tout autant urbain, paysager que commercial. La référence au ranch répond à un imaginaire encore prégnant localement, véhiculé par le cinéma dans les années 1960\*. Un certain "désordre" est également ancré dans l'état l'esprit camarguais, "sauvage" et "non polissé". Cette absorption de nouvelles références est cependant, du point de vue des sociologues, la preuve que la culture camarguaise est bien une véritable "culture vivante".

La gestion du flux très important de visiteurs (on a compté 1000 VL entrant entre 11 et 12h) n'a trouvé de réponses que dans des aménagements d'abords routiers qui renforcent cet effet de banalisation: surlargeurs d'accotements délaissés aux files de voitures en stationnement, signalétique omniprésente, enrochements et autres dispositifs pour limiter le stationnement sauvage, mobilier à connotation urbaine en décalage avec les références du paysage de sansouires, ....

Mais cela n'empêche pas des améliorations et une offre commerciale plus authentique, qui n'est pas de la randonnée à cheval à proprement parler, ni du travail de gardian, mais une ouverture vers la culture camarguaise.

Le PNR a déjà proposé aux établissements un cadre de professionnalisation comprenant la formation des guides accompagnateurs, l'utilisation de chevaux de race Camargue et de selles gardianes, mais tous n'adhèrent pas. Les établissements n'ont pas un statut de centre équestre, et moins d'un quart d'entre eux sont éleveurs. Un brevet professionnel d'équitation délivré par jeunesse et sport, permet légalement d'accompagner des promenades à cheval.

L'amélioration de la situation passe par une multiplicité d'actions :

- ré-organiser les flux de visiteurs de Saintes-Maries - depuis Arles notamment - et valorisation d'une offre de modes d'accès alternatifs ; ré-ouverture des anciennes drailles pour des liaisons à pied, à cheval, en vélo, ...
- renforcer l'adhésion des établissements au cadre de professionnalisation proposé, et, en contrepartie, établir une véritable offre d'accompagnement des projets individuels....
- insuffler aux visiteurs une nouvelle culture: attitude moins consommatrice d'activités et d'images banalisées, apporter une meilleure connaissance du territoire - intérêt pour les composantes identitaires, ...
- faire accepter le concept de paysages qui se méritent, par l'effort physique, les longues virées sous le soleil,....
- développer l'accueil des classes vertes;
- réhabiliter les abords routiers et bâtis dans un projet global de mise en scène paysagère, ce parcours étant le seul physiquement accessible à tous (en retrouvant la typologie des composantes paysagères, notamment végétales de cette unité paysagère; cordons de tamaris, roselières, sansouires);
- application de la charte signalétique du PNR ...

\*D'où viens-tu Johnny ? Western à la française sorti en 1963, avec Johnny Hallyday et Sylvie Vartan mis en scène dans une Camargue - Far West, avec des gardians - cow-boys et des Gitans - Mexicains.



Abords de la RD 570 au nord des Saintes-Maries



Giratoire dans les Saintes-Maries ;  
référence à Crin-blanc  
film d'Albert Lamorisse - 1953



Différentes selles



Ambiance ranch aux abords de la RD 570

#### ▪ Saintes-Maries - point de vue panoramique de l'église

##### Alain Dervieux - DESMID - Observatoire photographique

Un observatoire photographique du paysage a été souhaité par le Parc Naturel Régional de Camargue dès les années 1990. Initialement l'objectif était de choisir 35 lieux et de les photographier tous les 5 ans, en se calant ainsi sur le pas de temps du relevé de l'occupation du sol en Camargue afin de croiser les données et d'enrichir les interprétations d'évolution. Les choix ont été difficiles et in fine 51 sites ont été retenus.

Dans un territoire plat et ouvert comme la Camargue, sans repères, identifier fidèlement des clichés anciens issus de collections publiques ou privées, ou de cartes postales a été compliqué.

Pour les sites retenus et de façon générale, l'observatoire photographique permet de mieux appréhender les caractéristiques actuelles du paysage de Camargue et ses évolutions depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. La vue depuis le toit de l'église des Saintes Maries de la Mer montre :



Vers 1930 Les Saintes Maries sont encore un village. Les champs de blés sont au contact des dernières maisons, au loin on voit l'étang des Launes.



Aujourd'hui il n'y a plus de cultures entre la ville et l'étang des Launes. L'urbanisation s'est développée et les terres sont à présent trop salées pour être cultivées. Dans le lointain on devine un cordon rivulaire beaucoup plus touffu le long du petit Rhône qu'il ne l'était il y a 80 ans. Au pied de l'église, muriers platanes, espaces publics urbains et commerces ont changé l'ambiance de village.

#### M. DE MURCIA - élu à l'urbanisme des Saintes-Maries de la Mer

Les Saintes-Maries de la Mer étaient un village de vigneron et de pêcheurs. Les hameaux périphériques étaient organisés autour de grandes propriétés, dont les productions ont évolué de la vigne - produisant un vin de très faible qualité -, à la culture de l'asperge - sols sablonneux favorables-, et aujourd'hui au riz. La pêche côtière se pratiquait avec des bateaux à fond plat et des filets parfois tirés depuis la plage. Il n'y avait pas de port, les bateaux étaient mis à l'eau en les tractant sur des rondins, sur une longue distance, le trait de côte étant beaucoup plus éloigné à l'époque.

Le développement commence dans les années 1950 / 1960 avec "les baigneurs", des familles arlésiennes ou gardoises (beaucoup de Bellegarde) qui se construisent un pied à terre, une cabane sans grand confort, pour profiter de la saison estivale à la mer.

Le POS initié dans le milieu des années 1970 et opposable à partir de 1981 donne une unité au développement urbain par quartier. 2 architectes ont également œuvré sur la commune en insufflant de nouvelles références ;

- M. Besson, architecte Aixois très inspiré par un style balnéaire majorquin (enduit blanc, huisseries bois, loggias, cours, R+1, toit en tuiles)
- M. Argnac, architecte Montpelliérain qui crée les premières résidences hôtelières sous forme de cabanes de gardian.

De 1960 à nos jours la population permanente est relativement stable (2300 habitants) mais connaît des pics de fréquentation jusqu'à 30 000 personnes en "camping sauvage" sur la plage dans les années 1970 / 1980. Pratique aujourd'hui révolue.

A ce jour, 3 typologies de population se côtoient sur une grande partie de l'année, avec deux très petites périodes de creux seulement - mi-novembre à mi-décembre et janvier-février-: les habitants permanents; les saisonniers en nombre important du fait des activités agricoles mais surtout touristiques; les visiteurs.

#### François Sabatier - CEREGE

Les Saintes-Maries de la Mer sont ceinturées d'ouvrages de protection marine mis en place dès 1940. Le recul du rivage au droit de la ville est stabilisé par une nouvelle digue en enrochements construite en 2000 suite aux tempêtes de 1997. Mais cela ne signifie pas que l'érosion soit stoppée: l'évolution sous marine est constante, avec la houle qui vient buter sur les ouvrages emportant des sédiments sous les fondations, ce qui accroît la pente du substrat, et en conséquence augmente la force des vagues. On est donc dans une spirale sans fin où il faut des ouvrages toujours plus hauts et plus gros pour protéger la ville, eux même entraînant plus d'érosion. Mais sans ces ouvrages, la ville serait une île depuis le début des années 2000.

Le dernier rapport sur le changement climatique prévoit une augmentation du niveau de la mer de 60 cm à 1.2 m en 2040. Ces données sont confirmées par analyse de photos satellites du trait de côte entre 1993 et 2006 et correspondent aux modélisations les plus pessimistes. On ne s'attend pas sur cette zone de Méditerranée à des tempêtes plus fréquentes, mais à une hauteur de crête de vague supérieure, ce qui aura forcément des incidences sur le calcul des digues de protections.

Au droit des Saintes-Maries on a observé une augmentation du niveau de la mer de 25 cm en 100 ans. C'est beaucoup à échelle humaine et très peu par rapport aux changements à venir. De plus, une augmentation du niveau de la mer de 1 m ne signifie pas un trait côte à sa position actuelle +1 m: le rivage est dépendant des déplacements de sables, qui sont complexes.

Les dunes encore existantes à l'Est des Saintes-Maries ont été ainsi édifiées par les apports du Rhône de Saint-Ferréol il y a plus de 2000 ans. L'embouchure actuelle du grand Rhône remonte à la crue exceptionnelle de 1711 et le golfe de Beauduc s'est construit sur l'érosion de cette sédimentation. Il faut une nouvelle orientation des embouchures des fleuves pour voir se développer sur 1 à 2 km de nouvelles plages. Mais il n'y a plus aujourd'hui le potentiel de création de nouvelles plages ou de cordons dunaires. Lors des tempêtes, les sables des plages et des dunes sont transportés vers l'arrière jusqu'aux lagunes qui voient leur topographie modifiée et se rééquilibrer par rapport à la côte. Inversement, le mistral pousse les sables depuis les lagunes et l'arrière des dunes vers les plages. Les courants marins complètent la dynamique: on observe ici un courant des Saintes-Maries vers le golfe de Beauduc d'un côté et depuis l'Espiguette vers les Saintes-Maries de l'autre.

Un autre facteur d'évolution du trait de côte est l'apport sédimentaire du Rhône. Durant le petit âge glaciaire, du 14 au 19<sup>ème</sup> siècle, cet apport a été relativement important puis a diminué. Des hivers moins rigoureux et des épisodes pluvieux moins importants ont diminué l'érosion sur le bassin versant du fleuve. La restauration des terrains de montagne, et la construction de nombreux barrages ont également limité les apports. Le fleuve a donc transporté moins de sédiments et parallèlement a eu des crues moins fréquentes. Ce phénomène a été renforcé par le dragage effectué pour la navigation et l'exploitation des sables comme matériaux au 20<sup>ème</sup> siècle.

Malgré la nouvelle digue de protection en enrochements, qui barre désormais toute la vue vers la mer depuis les rues du village, son aspect très fonctionnel en rupture avec les ambiances littorales et urbaines, et les nombreux épis, qui artificialisent les paysages marins, ces ouvrages semblent, aux dires de certains usagers consultés par les sociologues, bien appréciés pour "l'abri" qu'ils offrent, à l'opposé des vastes étendues ouvertes de Beauduc, qui ne semblent offrir aucun "appui".

A l'opposé de cette unique stratégie actuelle de protection linéaire, face aux vagues, mais qui ne peut prendre appui sur aucun point haut de part et d'autre du village, et est donc insoluble à terme, une autre hypothèse mérite d'être envisagée. La protection des Saintes-Maries ne pourrait-elle être pensée comme une île ou une presqu'île type Mont Saint-Michel avec un îlot central "fortifié", ceint d'un ouvrage de protection de qualité urbaine et paysagère, et une route -digue d'accès-, entourée de zones inondables tampon?

#### ▪ **Saintes-Maries de la Mer - littoral est**

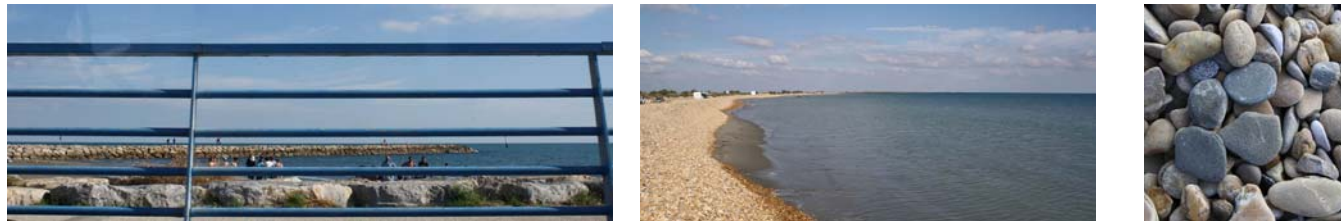
##### **François Sabatier - CEREGE**

La plage située juste à l'est du perthuis de Fourcade était en 1992 plusieurs dizaines de mètres au sud, avec un cordon dunaire protégé par des ganivelles en arrière plage. Tout cela a disparu, preuve que le littoral recule rapidement à certains endroits.

En 2008 un cordon de galets a été mis en place pour protéger la plage. En effet, lors de tempêtes, les galets sont projetés en arrière par les vagues mais roulent sur eux même et reviennent en aval de la plage. Avec 5 ans de recul on constate 2 choses :

- une partie des galets s'est déplacée sur plus d'une centaine de mètres vers l'est sous l'effet du courant vers le golfe de Beauduc
- des galets de sable gris se mélangent aux galets exogènes apportés au moment du chantier, preuve que la couche géologique remontant au fondement de la Camargue il y a 6000 ans, et située à 10m de profondeur sous l'eau, n'est plus protégées par des sédiments récents et se fragmente sous l'effet de l'érosion.

A titre indicatif, aux Pays-Bas c'est du sable qui est utilisé pour conforter les plages. Mais du fait de la disparition récurrente de ce sable, et de la difficulté à faire accepter ces dépenses illimitées, les apports ne se font plus en surface après chaque tempête mais immergés à l'aval de la plage.....



Les diverses autres expériences de protection des rivages conduites ailleurs, ne sont pas transposables sur le littoral des Saintes-Maries: apport de sable; boudins de sable sous l'eau; siphon à sable; reconstitution des dunes; enrochements à fleur d'eau pour casser la houle.... L'érosion y est trop forte et la masse de matériaux potentiellement redistribuable -pour reconstituer les dunes par exemple-, est insuffisante.

#### **Alain Dervieux - DESMID Gestion des eaux des étangs**

L'augmentation du niveau de la mer pose également un problème pour la vidange des étangs. En effet, plusieurs questions sont en jeu: la biologie des étangs et l'économie de la pêche qui en résulte, et la salinisation et l'inondabilité des terres agricoles. C'est pourquoi le niveau des eaux dans ces étangs est maintenu artificiellement par un jeu complexe d'entrées et de sorties d'eau. Le perthuis de la Fourcade est le seul à pouvoir évacuer les eaux lorsque la côte d'alerte est atteinte, du fait de ses pompes. Il ne fonctionne que 2 mois sur 12 en moyenne. Un projet d'automatisation des pompes est à l'étude pour renforcer l'évacuation des eaux et bénéficier du maximum de conditions favorables en s'affranchissant des heures ouvrées des agents municipaux.

La question de la circulation de l'eau de la mer vers les étangs reste posée. La suppression des pompes au profit d'une libre circulation transformerait rapidement les étangs en lagune avec des incidences sur les remontées de sel sur les terrains agricoles.

#### **Politique et gestion de l'accueil touristique**

La commune des Saintes-Maries de la Mer vit du tourisme. 400 places de camping-cars sont disponibles en bord de plage est. Les conditions d'accueil sont très rudimentaires, limitées à un long terre plein entre l'accès à la digue à la mer et le bord de mer. Les trois quart de ces visiteurs viennent pour profiter de la mer et du soleil, et constitue une clientèle plutôt solvable et respectueuse. Elle participe à l'économie de la commune (10€ / j et par camping-car, sans parler des incidences sur le commerce local) et serait certainement sensible à une amélioration qualitative de l'accueil.

Ce lieu a été en effet unanimement reconnu comme dégradé par les habitants et visiteurs du PNR Camargue lors de l'atelier paysager conduit en septembre 2012 pour la fête du Parc.



#### ▪ **Itinéraire Saintes-Maries de la Mer - Pont-de-Rousty**

##### **Façade urbaine des Saintes-Maries**

Aucune transition entre les derniers lotissements nord-est des Saintes-Maries et les sansouires, exposant leur front bâti et leur soubassement de remblai en arrière-plan des paysages emblématiques. Cette façade urbaine pourrait être facilement améliorée par des cordons de tamaris et roseaux typiques des éléments de compositions des marais et sansouires et qui pourraient encadrer des circulations entre lotissements.

##### **Route de Cacharel**

La RD 8 offre l'image mythique de la Camargue. Beaucoup moins fréquenté que la RD 570, cet itinéraire mérite d'être valorisé par des circulations douces avec possibilité d'arrêt pour profiter du paysage.

L'abandon du pâturage engendre un développement de la végétation arbustive et arborée, bien visible sur la séquence nord du parcours, entraînant la fermeture des paysages de sansouires et de marais. Cette évolution est nette sur certains terrains gérés par le PNR, où les interventions humaines sont faibles.



Mais ces évolutions sont réversibles: la prolifération du lapin de garenne a tôt fait de ré-ouvrir les milieux.

#### ▪ Le Paty de la Trinité

Comme déjà commenté précédemment, l'accès au hameau reste peu perceptible dans le paysage: les simples carrefours à connotation très routière ne fournissent aucun "signal". Seul un alignement relique de platanes le long de l'ancienne route crée un effet d'invitation, mais en l'absence de la perception du hameau lui-même, l'effet est réservé aux habitués. Les habitants, inquiets sur l'impact de la déviation de la RD 570 sur l'activité du hameau avaient demandé un point info installé en 1995. Un restaurant, des gîtes et promenade à cheval perdurent cependant.

Ce hameau dégage une ambiance très particulière: il s'étire "tout en longueur" avec un habitat, peu présent visuellement, parce que peu dense, presque toujours largement en retrait de la route et entouré de beaucoup de végétation; un profil en travers de la route type "rase campagne" avec des fossés et accotement enherbés, hérité du déclassement de la voie; une ambiance très paisible, du fait de sa situation à l'écart du trafic, et de sa perception très confidentielle. Situé à l'interface entre les paysages agricoles très ouverts, et des paysages de bocage, le hameau est en effet très arboré. Mais on note le dépérissement spectaculaire des haies de conifères qui cloisonnaient un ancien verger aujourd'hui transformé en rizière.



#### 5.4.4 COMPTE RENDU - ATELIER EST CAMARGUE - 11 octobre 2013

##### ▪ Belvédère du Mas neuf du Vaccarès

##### André Arzac - président du Groupement Cynégétique Arlésien et M. Gauzarques secrétaire

Le Groupement Cynégétique Arlésien gère 800 ha de marais de chasse au nord de Méjean près du Pathy. Ce domaine appartient à la ville d'Arles depuis 1921 année de création de l'association. Il est à noter que les marais gérés par le GCA ne représentent qu'une petite proportion des marais de chasse en Camargue en regard de ceux exploités à titres privés.

L'association compte entre 500 et 530 adhérents alors qu'en 1966 ils étaient 1800.

Cette diminution peut être attribuée d'un côté au contexte général, notre société étant peu favorable à la chasse, et d'un autre côté à un engouement pour des chasses privées sélectes (qui couvrent à présent presque 1/4 du territoire de Camargue, et proposent un tout autre type de chasse en agrainant et en lâchant des canards)

L'association dispose d'une seule aide du CG 13 et des cotisations des adhérents pour fonctionner (140€/ personne au maximum alors que pour des chasses privées ce prix peut être multiplié par 5, voire 20 et même parfois 100). Les moyens d'entretien des marais sont donc limités alors que les coûts de coupe des roseaux et de pompage pour la mise en eau sont élevés (300€/j de pompage).

Sans entretien les marais se ferment sous un enchevêtrement de roseaux. Or pour attirer les oiseaux il faut offrir des zones ouvertes et en eau.

L'exploitation du roseau ne correspond pas exactement au calendrier de chasse qui finit le 1<sup>er</sup> février et reprend le 30 avril. Cela laisse 3 mois seulement d'exploitation. De plus le roseau a repris son cycle végétatif souvent à partir de janvier et présente donc de jeunes rejets verts. Les sagneurs préfèrent également travailler sur des parcelles de roseaux unitaires sans trous d'eau, avec des roseaux de tailles homogènes régénérés, avec des rhizomes au niveau de l'eau. Une autre solution consiste à brûler mais cela entraîne la destruction de tout le milieu qui abrite des espèces patrimoniales.

Les principales espèces chassées sont le canard et la bécasse (en diminution depuis les hivers très rigoureux). La remise en eau des marais se fait dès le 15 / 20 juillet, en total décalage avec le calendrier naturel d'assèchement et d'inondation.

Les mammifères sont également chassés notamment le sanglier, considéré comme nuisible, et la fédération nationale a accepté d'indemniser les dégâts.

##### Alain Dervieux – écologue DESMID

Pour les naturalistes les marais peuvent être, ou non, mis en eau. Mais en tout état de cause selon un calendrier plus tardif que celui pratiqué sur les marais de chasse dès l'été. En effet cette gestion entraîne une eutrophisation des milieux, favorise le développement de plantes envahissantes (Jussie entre autre) et l'apport massif d'eau douce modifie le taux de salinité et donc la flore. Les marais camarguais sont en train d'évoluer vers des zones humides classiques voire banales, que l'on trouve en Brière ou dans les Dombes. La flore des milieux saumâtres disparaît et la flore des milieux salés se réduit au contact direct du bord de mer.

Notre point d'observation se trouve sur une ancienne station de pompage. Les terrains aux abords ont été acquis dans les années 1970 par le PNR. La culture du riz a été abandonnée, les saladelles se sont développées, puis le marais non exploité ni pâturé s'est fermé. De plus des plantations de tamaris ont été effectuées si bien qu'aujourd'hui on ne voit plus le Vaccarès.

C'est regrettable pour la gestion des milieux et pour l'offre touristique ce point étant à la fois institutionnalisé et un des rares points hauts du secteur.





Marais au nord de la RD 37



Marais au sud de la RD 37

### **Didier Olivry - Directeur PNR Camargue**

Le belvédère du Mas neuf du Vaccarès est effectivement un point important à la jonction entre la Camargue agricole et lacustre. Un projet d'amélioration de l'accueil avec un sentier piéton conduisant au Vaccarès a été proposé dans le cadre du projet des « sentiers de l'eau » mais non validé par la commune des Saintes-Maries de la Mer.

Un projet de piste cyclable est également en cours pour faire le tour de l'étang du Vaccarès en passant par les Saintes-Maries Cacharel, Salins-de-Giraud et en bouclant l'itinéraire par la digue à la mer, soit un linéaire d'environ 50 km.

Ce belvédère pose question sur les choix en termes d'aménagement qui doivent anticiper les évolutions paysagère. En effet, la haie de Tamaris plantée par le PNRC dans les années 70 masque aujourd'hui complètement la vue sur le Vaccarès qui faisait pourtant l'attrait principal de ce point de vue.

Les Saintes-Maries de la Mer concentrent 80 à 90 % du tourisme. Les dernières statistiques indiquent qu'il y a 5.5 millions de visiteurs en Camargue (des personnes qui viennent passer 1 journée) et 800000 touristes "résidents" (qui restent au moins 1 journée, dont une majorité en camping-car).

Le Parc met en place la « Charte Européenne de Tourisme Durable » qui permet d'accompagner les professionnels dans leur projet d'accueil et de labéliser des produits ou des démarches. 20 sont déjà labélisés et 20 sont en cours. Cela concerne par exemple :

- l'accueil en manade avec présentation de jeux taurins, repas de spécialités, visite de l'exploitation
- promenade à cheval avec des chevaux de race Camargue, un harnachement camarguais et des guides formés
- de la viticulture bio
- des pommes de terre des sables

### ▪ **Itinéraire Mas neuf du Vaccarès - Salin de Giraud**

#### **Villeneuve**

Villeneuve est un "micro hameau". Installé à la conjonction d'un point haut (une motte à 2.5 / 3 m d'altitude environ) et d'un croisement de chemins. Les premières implantations bâties remontent au moyen âge. Le patrimoine bâti se compose de :

- L'église de 1643 (nord ouest), actuellement utilisée comme restaurant,
- La chapelle de Romieu (sud est) propriété privée
- l'ancienne gare non valorisée
- 2 mas anciens sont masqués par des boisements et un paysage agricole relativement cloisonné

Villeneuve ne se lit pas comme un hameau mais comme le carrefour entre la RD 36b et la RD 37 de caractère routier. Ce sentiment est renforcé par l'absence d'aménagement spécifique notamment au droit de du restaurant implanté dans l'ancienne église. Le parking non aménagé, les délaissés de voirie, les dépôts sauvages à proximité et la multiplication de panneaux signalétique sont autant d'éléments de banalisation qui participent au 'non lieu'.

Sur ce type de hameau, un traitement de type 'rural' pourrait être proposé. La signalétique pourrait être améliorée avec un traitement moins routier

### **RD 36C aux abords du Vaccarès**

Cette route étroite au contact des berges de l'étang est très fréquentée et un lieu d'arrêt, pour observer les oiseaux ou photographier "la petite mer" avec de lointaines échappées visuelles jusqu'au pic Saint-Loup (à 70 km). Le revêtement de chaussée chaotique et les délaissés servant de parking méritent une amélioration sans tomber dans un requalibrage standardisé. L'adaptation au contexte rural de la Camargue est primordial dans les projets d'aménagements de la Direction des Routes du CG13 (chaussée éventuellement réduite pour réduire la vitesse automobile, bas côtés et délaissés actuellement non traités qui pourraient être en stabilisé pour permettre le croisement de véhicules, l'éventuel passage de réseaux, le tout dans un traitement de type 'naturel-rural'...).

### **Paysages de sansouires**

Les "paysages du sel" ont changé depuis les années 1980. L'augmentation de l'apport d'eau douce entraîne la disparition des espèces de milieu saumâtre et le développement de la strate arborée et ce d'autant plus que le pâturage diminue. Les paysages se ferment et se banalisent.

### ▪ **Salin- de -Giraud - Cité industrielle Solvay**

#### **Patrick Drousseau - architecte agence Lire la ville, architecte conseil du CAUE**

Salins-de-Giraud est un exemple unique en Camargue et dans le département de cité ouvrière du 19<sup>ème</sup> siècle.

La ville s'est construite à partir de 1886 sous l'impulsion de l'usine Solvay.

Avant les grèves de 1905, seules les implantations bâties étaient prévues. Le plan de composition urbaine traduit la position sociale des occupants ; maison du directeur, maisons des ingénieurs, maisons des contremaîtres puis les "rangées" ouvrières (on ne parle pas de corons terme réservé aux bassins miniers et sidérurgiques). Les "rangées" étaient construites en R+2 et conçues comme un immeuble avec une trame de 50 m<sup>2</sup> par niveau.

Une travée pouvait accueillir jusqu'à 4 familles (1 en RDC, 1 au 1<sup>er</sup> étage, et 2 chambres sous les toits). A l'extérieur se trouvaient les toilettes, étendage et bucher. Cette organisation interne des logements a été source de conflits, liés à la promiscuité et au mélange de personnes qui avaient des rôles et positions différents dans l'usine. .

Ce n'est qu'après les grèves de 1905 qu'apparaissent les aménagements urbains (allées majestueuses de platanes, square à l'anglaise planté d'arbres fruitiers, jardins ouvriers...) et les équipements publics (un hôpital, un bar - hôtel (ressemblant à un cercle laïque de village provençal), une école, un centre de formation pour jeunes filles, des arènes...). L'organisation des logements est elle aussi améliorée avec pour les nouvelles travées implantées au sud, une seule famille par travée et un jardin attribué à chaque logement et pouvant abriter poulailler et clapier. Les rangées construites ultérieurement sont sur 2 travées, avec des logements plus grands et plus confortables.

Dans l'esprit hygiéniste du début 20<sup>ème</sup> siècle, le bien être des habitants et la qualité de leur environnement étaient au service du rendement de l'entreprise. L'organisation sociale de la cité était en lien directe avec le fonctionnement de l'usine. Ainsi, par exemple, les ouvriers blessés qui ne pouvaient plus travailler à l'usine devenaient jardiniers, et participaient ainsi encore à la vie et au bien être dans la cité "verte", Parallèlement des équipements ont été réalisés par Pechiney (poste, gendarmerie).

A partir de 1985 Solvay a vendu les logements aux particuliers qui ne sont plus aujourd'hui forcément des locaux. Les rues qui séparaient les rangées des jardins ont été supprimées et intégrées aux parcelles en travées. Les travaux réalisés ne sont pas toujours dans l'esprit du bâti et peu d'entreprises savent travailler la brique en Provence. Il en résulte une détérioration de la valeur de ce patrimoine unique au sein du PNR. Un cadre de ZPPAUP réalisé en 1985 n'a jamais été validé. L'enjeu aujourd'hui est de mettre en place des mesures de gestion, valorisation et préservation de ce bien type AVAP (Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine).



#### ▪ **Salin-de-Giraud - Quartiers récents**

Les dernières opérations d'urbanisation de Salin-de-Giraud se sont faites sur des modes totalement différents avec des retours d'expérience qui méritent réflexion.

**L'opération Urban coop**, était portée par la communauté d'agglomération et le PLH. Le projet s'appuie sur des objectifs d'urbanisme dense et durable. Il reprend la typologie de maisons en bande en référence aux cités Solvay et Pechiney présentes sur l'agglomération. Les maisons sont basse consommation énergétique (BBC). Le risque inondation a été intégré dans la conception des ruelles surélevées qui desservent les maisons de plein pied et gommant l'effet perché du RDC.

L'offre va du T3 au T5, avec 2 places de parkings couverts sous pergolas par logement. A titre indicatif les T4 font de 73 à 88 m<sup>2</sup> habitable et les T5 de 83 à 88 m<sup>2</sup> habitable (+ 11 à 14 m<sup>2</sup> de combles) pour un prix allant de 170 000 € à 190 000 €.

Mais ce projet a eu peu de succès localement et seules 20 villas sur les 86 prévues ont été construites en 2009 / 2010. Le promoteur avait ciblé, entre autre, de jeunes ménages travaillant sur le site industriel de Fos et ne s'explique pas l'échec de cette opération. Plusieurs facteurs cumulés semblent entrer en ligne de compte :

- un sentiment d'isolement et de "bout du monde" lié à Salin de Giraud
- une diminution d'activité économique entre autre sur l'usine Mital à Fos
- concomitance du lotissement des Mouettes limitrophe
- un concept de maisons jumelées denses et sans garage qui ne correspond pas au rêve d'indépendance de jeunes primo-accédants en particulier Camarguais
- un cout élevé par rapport au produit, qui fait que de jeunes ménages préfèrent patienter et investir un peu plus mais sur une maison individuelle et sur d'autres communes
- Contrairement à l'orientation Est / Ouest que l'on observe logiquement pour les rues en Camargue et à Salin de Giraud. Les ruelles et les jardins de cette opération sont orientées Nord / sud et sont de ce fait très exposées au mistral. Il en résulte une orientation Est / Ouest du bâti qui ne permet pas de bénéficier spécificités du climat local (orientation de bâti traditionnellement nord / sud pour bénéficier des apports de chaleur au Sud l'hiver et de l'ombrage au Nord l'été).
- Cette orientation du quartier participe aussi au sentiment d'un quartier refermé sur lui-même. Les ruelles de l'opération ne sont ouvertes ni visuellement, ni fonctionnellement vers les voies des quartiers voisins et ne permettent donc de relier ni physiquement, ni mentalement l'opération aux quartiers environnant et au centre d'agglomération.
- les espaces publics sont limités et les plantations ont pour partie disparu (apport de terre végétale insuffisant à la plantation ? manque d'arrosage pour lessiver la salinité ?) entraînant la multiplication de palissades bois et films plastiques autour des jardins privatifs.

Suite à l'échec de cette opération, le promoteur Urban Coop envisage de proposer un nouveau concept plus 'libre' avec une vente de lots viabilisés et maisons en 'kit', pour coller à l'esprit d'indépendance local. Le promoteur souhaite tout de même conserver les rennes de l'opération en déposant lui-même les permis de construire afin de garantir une cohérence à l'esprit de ce quartier .

**Le lotissement des Mouettes** Ce lotissement composé de 90 lots se trouve sur d'anciens terrains appartenant à Pechiney. Il propose des "supers lots" avec des parcelles un peu plus grandes et des habitations jumelées par le garage.

Les maisons sont "perchées" avec escaliers d'accès et rampe pour les garages pour répondre au risque inondation. Les enduits de couleur vive sont sans référence aux palettes locales mais répondent à une mode pseudo provençale, malgré les recommandations faites par le PNRC lors des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Aucune transition paysagère de la façade sud au contact des salins n'a été à ce jour aménagée. Une bande d'espace libre est cependant préservée sur laquelle des aménagements paysagers pourraient (devraient !) être pensés.

Il n'y a pas de traitement d'espaces publics sur les voies. Il n'y a aucune plantation. Le stationnement sur rue n'a pas été prévu et de ce fait, des voitures en stationnement encomrent les bords de chaussées et trottoirs.

Cette opération banale et sans réel aménagement qualitatif rencontre pourtant un succès commercial.



Opération Urbancoop



Lotissement les Mouettes

#### ▪ **Traversée du Rhône - Bac de Barcarin**

##### **Alain Floutier - directeur du Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône**

Le SMTDR gère les bacs de Barcarin et du Sauvage.

Plusieurs bacs se sont succédés à Barcarin depuis 1930. Le bac tracté sur une chaîne immergée au fond du fleuve a été détruit en 1944 par les Allemands. Depuis, 5 générations de navires indépendants ont assuré les traversées. L'ancienne cale qui n'était plus aux normes a été déplacée et reconstruite avec des fondations descendant à plus de 40m pour prendre appui sur la couche géologique de la Crau. Un demi-tour est désormais possible pour les véhicules qui ne veulent ou ne peuvent embarquer au dernier moment.

On peut regretter qu'un point belvédère n'ait pas été aménagé sur le Rhône. Le bac matérialise l'entrée sur l'île de Camargue et d'une certaine façon une porte du PNR à traiter qualitativement, même si des territoires de Port Saint-Louis du Rhône et du plan du Bourg ont été rattachés au périmètre et à la nouvelle charte de 2011.

L'estuaire du Rhône n'est pas navigable, mais le fleuve a un statut maritime jusqu'au premier pont ... qui se trouve à Arles, à 2h de navigation de Barcarin. Le bac peut être mobilisé par le préfet pour intervenir en cas d'accident sur le fleuve jusqu'à Arles et sa conception intègre la possibilité d'installation d'un hôpital de campagne.

32 marins assurent le service de traversée tous les jours avec seulement une interruption de 2h à 4h du matin. Cela représente 60 000 traversées par an. 550 à 620 000 véhicules empruntent le bac de Barcarin tous les ans.

Le bac du Sauvage accueille pour sa part 8 000 chevaux et autant de piétons ou cyclistes.



Photos du bac de Barcarin

#### ▪ **Port-Saint-Louis-du-Rhône - berges du Rhône du parc de la Révolution**

##### **Marie Granier - mission eau au PNR de Camargue**

Le Rhône possède un bassin versant de 100 000 km<sup>2</sup> soit le quart sud est de la France. Son amplitude saisonnière est très importante de 500 à 700 m<sup>3</sup> / s à l'étiage à 12 000 m<sup>3</sup> / s en crue.

Le cours du Rhône a beaucoup fluctué par le passé laissant dans le paysage son empreinte d'anciens lits sinueux, bourrelets et ripisylve. Depuis 2 siècles endiguement et navigation ont entraîné de profonds changements dynamiques. Aujourd'hui les ségonaux ont une valeur écologique particulière car ils fonctionnent avec une forte variabilité un peu comme avant endiguement.

L'intérêt naturaliste du fleuve repose sur ses ripisylves, rattachées au réseau Natura 2000, avec un DOCOB en cours d'étude. Elles ralentissent les vitesses d'écoulement et fixent les berges. Elles sont composées de bois qui ont souvent plus de 100 ans au nord de Port-Saint-Louis. Les principales essences continentales sont les peupliers, les saules et les frênes alors qu'à partir de Port Saint-Louis les eaux saumâtres limitent la ripisylve aux peupliers et tamaris. Les milieux rivulaires sont favorables aux chauves-souris, castors et peut-être la loutre (empreintes observées).

Les principaux poissons présents dans le Rhône sont les anguilles, lamproies, aloses mais on voit également se développer une espèce envahissante : le silure.

##### **Sandrine Kiramarios Responsable Gestion des Espaces Naturels commune de Port Saint-Louis-du-Rhône et Marion Jean Directrice de l'Office de tourisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône**

La ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône est tournée vers le fleuve, contrairement à Salin de Giraud.

Les berges sont aménagées :

- en promenade "les allées du Rhône" en connexion avec les différents quartiers
- en espace vert urbain " parc de la Révolution".

Au nord de la ville le "bois François" a été aménagé en espace de détente et parcours sportif. Cet ancien bras mort est couvert par une forêt alluviale. Un projet de réouverture du grau pour diminuer l'eutrophisation, lutter contre la jussie (espèce envahissante) et mieux alimenter en eau les boisements est en cours, porté par la commune, VNF et le PNR opérateur Natura 2000.

Les croisiéristes accostent à Port Saint-Louis du Rhône près de la tour Saint-Louis. Il n'est pas prévu de créer de nouveaux quais ni d'aménagement urbain avec kiosque, l'expérience d'Arles montre que les berges, parfois très exposées au vent, ne sont pas un lieu optimal de restauration. Par contre la ville souhaite développer le cyclotourisme. Une piste cyclable empruntée par 30 000 vélos existe à Avignon, l'objectif est de raccorder l'itinéraire jusqu'à l'embouchure du Rhône.

Port-Saint-Louis-du-Rhône souhaite tirer parti de la mer et du fleuve qui ont des apports complémentaires pour les habitants comme pour les visiteurs.



Charte paysage et urbanisme – Rapport – Janvier 2014

#### **Anne Laure Martin - Ingénieur chargée d'opération - SYMADREM (Syndicat Mixte Interrégional d'aménagement des digues du Delta du Rhône et de la Mer)**

Le plan Rhône fixe la feuille de route des travaux à engager sur les digues du fleuve entre autre rehausser et conforter les ouvrages pour faire face à une crue millénaire.

La modélisation du comportement du fleuve en cas de crue a permis de définir des secteurs de résistance à la surverse entre Beaucaire et Fourques, entre Tarascon et Arles, entre Salins et Port Saint-Louis du Rhône

Sur Salin de Giraud c'est la crue 2003 + 20 cm qui a été retenue pour la modélisation. Il est prévu de renforcer la digue existante et de créer une digue au sud de l'agglomération.

Au droit de Port-Saint-Louis du Rhône il est prévu de réaliser un muret de 60 cm de haut et 30 cm de large le long ou en retrait du fleuve.

Le principe de décorsetage du Rhône consiste à reculer les digues existantes de 50 / 100 m seulement pour impacter le moins possible les agriculteurs ou les milieux naturels, de reconstruire les digues en maîtrisant leur stabilité technique, maintenir les ripisylves en place mais supprimer les digues actuelles. Les études d'impacts avec mesures compensatoires sont en cours sur les espaces compris entre les digues actuelles et futures. Il n'y a pas de paysagiste associé à la démarche.

**Discussion du groupe :** Seule la circulation à pied est autorisée sur les digues alors qu'elles représentent un formidable potentiel de circulations douces et de valorisation paysagère et naturaliste du fleuve. On ne peut que regretter le malheureux accident survenu il y a quelques années, et espérer une meilleure appropriation de ces investissements publics.



#### ▪ **Domaine de l'Isle St Pierre**

##### **M. Julien Henry - propriétaire viticulteur**

Le domaine a été fondé en 1927. Initialement il s'étendait sur les 2 rives du Rhône et jusqu'au hameau de Boisviel vieux. Après successions il se compose aujourd'hui de 200ha dont 80% sont dans le lit du Rhône, sur l'île Saint-Pierre, en zone totalement inondable.

L'actuel propriétaire (quatrième génération) est revenu sur le domaine il y a 10 ans pour prendre la succession de son père. La production est exclusivement viticole, sur des terres riches, limoneuses et non salées (à l'exception de quelques cercles de remontée saline sur certaines parcelles). Le secteur de Mas Thibert est d'ailleurs le principal vignoble de toute la commune d'Arles alors qu'il y a un siècle il y avait de la polyculture (élevage ovin, céréale et vigne).

La totalité du vignoble a été renouvelée. Les cépages ont été diversifiés ; merlot, cabernet, sauvignon, vermentino (role), petit verdot, arinarnoa. Cela permet d'étaler les vendanges. Chaque cépage est vinifié séparément, puis commercialisé en mono-cépage ou après assemblage en cave. Le travail du sol, la taille et la récolte sont mécanisés. Le domaine est pionnier en matière de taille mécanisée avec des machines mises au point par l'université de Bologne. Les ceps sont taillés très court et on observe moins de maladie sur la vigne et une plus grande résistance à la sécheresse. La mise en place de ce système est onéreuse les premières années mais permet ensuite de limiter la main d'œuvre.

9 personnes travaillent sur le domaine ; 4 sur l'exploitation, 2 sur la cave, 3 sur la partie commerciale. En moyenne en France il faut 10 à 15 ha pour faire vivre une famille de viticulteurs, 5 à 10 sur des vignobles particuliers comme l'Alsace ou le bordelais.

20 à 25000 hl de vins sont produits par ans ce qui représente 3 millions de bouteilles. 50 % de la production part à l'export (75% vers l'Europe du nord et la Suisse, le reste vers l'Asie et l'Amérique du nord).

Le domaine ne bénéficie pas d'AOC et d'ailleurs la limitation des rendements dans le cadre de ce label ne serait pas rentable. La situation géographique de l'Isle Saint-Pierre fait qu'elle ne peut bénéficier des IGP existantes :

- "vins des sables de Camargue" est réservé à l'ouest de la Camargue et au Gard
- "Bouches du Rhône" (ancien vin de pays) ou "Méditerranée" (couvrant la région PACA) ne sont pas lisibles à l'export où il vaut mieux communiquer sur l'appellation "vin de France"

Le domaine s'est engagé sur une démarche d'agriculture raisonnée au travers du label "vigneron en développement durable" (VDD) qui est le label le plus complet en termes de gestion de l'exploitation, de la cave et du personnel.

Le domaine a été inondé en 1993 / 1997 / 2003 / 2007. 1m d'eau en moyenne sur la propriété. Les adaptations sont de 3 ordres :

- pour le bâti qu'il n'est pas possible de surélever, utilisation de matériaux faciles à nettoyer, et mise hors d'eau des toutes les installations électriques. Intervention rapide et solidaire pour mettre hors d'eau les biens les plus importants avant montée des eaux. Certains vieux bâtiments ne sont pas inondés car construits sur terre et / ou avec un 1<sup>er</sup> niveau surélevé. Un gîte se trouve sur la partie la moins exposée du domaine.
- pour les stocks (cartons, bouteilles etc) un contrat spécifique est passé avec les fournisseurs pour une livraison au fur et à mesure des besoins. Le matériel est parké en hauteur ou déplacé avant montée des eaux sur la partie de la propriété la moins exposée
- pour le vignoble, ouverture des martelières pour favoriser une montée lente de l'eau, et dans un cas précis d'inondation avant vendange ouverture d'une brèche dans une digue pour accélérer la vidange des parcelles (mais sans réel effet car le raisin couvert de limon est impropre à la consommation et ne peut plus être vendagé)

La mise aux normes de la cave est compliquée au regard des prescriptions du PPRia. Jusqu'à présent les adaptations ont toutefois été possibles ; création de haut vent pour séparer les eaux pluviales des eaux d'exploitation sur poteaux sans maçonnerie au sol, réfection de toiture avec photovoltaïque pour permettre le désamiantage d'une ancienne bergerie.

Le risque inondation est ici connu et anticipé au mieux.



▪ **Mas Thibert - Traversée du hameau et carrefour RD 35 / RD 24**

**M. Dubois - Direction des routes - CG 13,**

**Mme Corbier paysagiste M. Remord urbaniste - BE en charge de l'étude de charte**

Le hameau de Mas Thibert est constitué de deux parties distinctes qui répondent à des logiques d'aménagement différentes :

- Le noyau ancien de Mas Thibert, implanté à l'est de la RD 35 et du canal dont l'enjeu est un traitement urbain qualitatif ponctuel autour des espaces de centralité et une réflexion à mener autour de la réduction des emprises goudronnées sur l'ensemble des rues et espaces publics .
- Le hameau nouveau traversé par la RD 35 dont l'espace de centralité est situé au niveau du carrefour RD35 / RD 24.



RD 35 dans la traversée de Mas Thibert

Pour cette partie récente du hameau, la RD35, voie de transit Arles - Port Saint Louis du Rhône, est actuellement traitée de façon très "routière" avec des aménagements insatisfaisants du point de vues de la sécurité (réduction des vitesses). Cette situation est représentative d'autres hameaux camarguais traversés par des axes de transit.

Pour ré-introduire de la qualité urbaine au droit d'un hameau, un projet de réaménagement sous maîtrise d'ouvrage communale est envisageable mais les budgets correspondant n'ont pas été alloués jusqu'à présent.

De multiples exemples montrent qu'il serait facile de réduire la plateforme routière, en supprimant les ilots centraux pour recentrer la voie (ilôts aujourd'hui matérialisés par de la peinture rouge), et ainsi de permettre un réaménagement des accotements en élargissant leur emprise et en les traitant avec des matériaux semi perméables type stabilisé et des plantations. L'objectif est de favoriser la réduction de la vitesse automobile par la succession d'aménagements latéraux légers adaptés à des ambiances de hameaux ruraux. Tout aménagement urbain standardisé doit être proscrit (profils en travers type). Le traitement devra être spécifique pour permettre la mise en valeur côté Est du Canal et du noyau ancien de Mas Thibert, situé au-delà. Il s'agit de révéler les qualités de ce site et d'inciter à une halte touristique.

Le traitement urbain du carrefour RD 35/RD24 aujourd'hui très routier est un enjeu majeur. Hormis les questions de jalonnement et de signalétique pour indiquer l'accès au hameau ancien, des aménagements urbains de type « plateforme traversante » avec réduction des emprises de voiries au profit des piétons et des vélos seraient nécessaires.

Le réaménagement des arrêts bus programmé à court terme mériteraient d'être intégré dans une réflexion de projet global, quitte à revoir le phasage de ces aménagements dans le temps.

Le hameau ancien de Mas Thibert est aussi soumis à un fort risque d'inondation. Des aménagements seraient souhaitables pour améliorer sa protection.



## 5.5 EXEMPLES DE DEMARCHES OU DE REALISATIONS

### 5.5.1 Principes d'extension urbaine

#### Le projet de développement urbain s'inscrit dans le temps

##### Principe de durée

Le projet se développe selon plusieurs "temps" : celui de la planification, celui de la programmation, celui de la conception, celui de la réalisation, celui de l'évaluation et celui de son évolution.

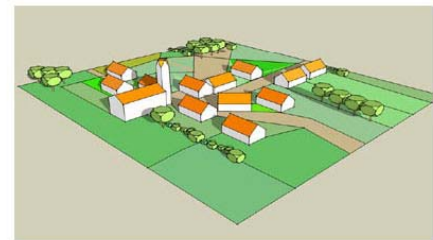
La prise en compte de ces temps garantit la cohérence et la pérennité du projet. Le temps du travail en amont avec tous les acteurs doit être privilégié.



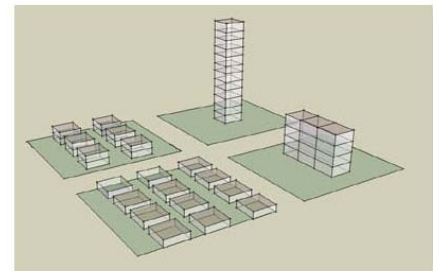
*L'extension doit être en continuité fonctionnelle et physique avec l'existant sauf cas de force majeure.*

#### Le projet de développement urbain s'inscrit dans son site

*Quelque soit la taille de l'extension, on recherchera le rapprochement du bâti avec l'espace public.*



*Une même densité peut donner des formes urbaines très différentes, à adapter selon les contextes.*



*Il est intéressant de ne pas s'implanter au milieu de la parcelle afin de permettre une future construction.*

##### Principe d'identité

Le choix du site est déterminant. Le projet doit s'inscrire dans son contexte. La qualité des lieux (esprit des lieux) doit être révélée et développée. Cela implique une analyse aux différentes échelles : du grand paysage aux abords immédiats.

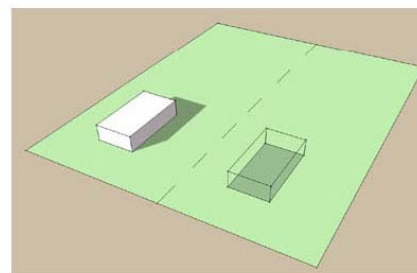
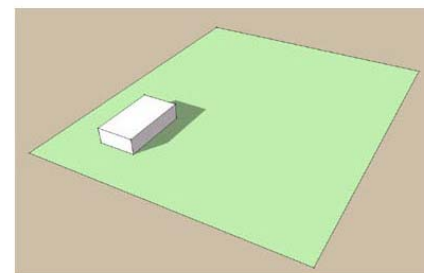
Le patrimoine (naturel et bâti) est un élément essentiel d'identité.

##### Principe de continuité

La continuité formelle des lieux facilite leur usage et leur lisibilité. Elle doit se traduire dans le paysage, dans les formes urbaines, dans les espaces publics, dans les parcours, l'architecture, les matériaux ... Pour autant, elle ne doit pas signifier uniformité, ni monotonie.

##### Principe de densité

Décollant du principe d'économie, la densité, comme rapport entre surfaces construites et surfaces de terrains consommés, permet de définir la bonne échelle du cadre de vie. Elle est relative au contexte social et physique. Elle doit pouvoir être évolutive pour permettre de futurs projets.



#### Le projet de développement urbain favorise un équilibre social

##### Principe de partage

La notion d'espace public doit être première dans la programmation comme dans la conception. L'espace public est le lieu du "vivre ensemble".

Il doit avoir une forme lisible, dessinée, composée. Il doit s'appuyer sur les formes bâties et donc il les conditionne. Il doit aussi être accessible à tous.



##### Principe de mixité

La qualité des lieux urbains vient de l'articulation de leurs différents usages (habiter, travailler, se divertir, se déplacer) et de la rencontre des groupes sociaux (et non de leur ségrégation).

La tranquillité et la sécurité des individus doivent pour autant être assurées.

Cette mixité fonctionnelle et sociale suppose des formes urbaines adaptées et variées.

#### Le projet de développement urbain garantit une économie maîtrisée

##### Principe de sobriété

Le coût global des opérations d'extension urbaine doit être le plus faible possible pour la collectivité. Il comprend les matériaux, l'énergie, le temps d'exécution, mais aussi les éléments naturels et culturels concernés par la réalisation.

Il comprend également tout ce qui découlera de l'usage (coût de fonctionnement, déplacements induits, ...).



*Des parcelles en lanières et une limite d'implantation permettent d'affirmer un espace public et de défendre une intimité individuelle.*

#### Le projet de développement urbain exprime une culture partagée

##### Principe d'harmonie

Au-delà de toutes les thématiques, il doit se dégager une image globale satisfaisant les attentes culturelles de la collectivité, le "vivre ensemble".

Le sentiment d'appartenance, le bien-être, le lien entre les habitants sont au cœur de la démarche du projet.

Source : Guide pour les extensions urbaines et villageoises en Tarn-et-Garonne - CAUE 82 - Novembre 2011

## 5.5.2 Concours d'idées pour une extension urbaine - Exemple Sainte-Croix (81)

Sainte-Croix (350 habitants), est une commune rurale située à 8 kms d'Albi. Les élus souhaitaient réaliser une extension urbaine d'une vingtaine de logements, sur une parcelle communale de 1,3 ha, avec un phasage sur le moyen terme.

Une procédure adaptée avec remise de prestations a été retenue :

- Trois équipes ont été sélectionnées sur références (conception en projet urbain, aménagement d'espaces publics et architecture),
- Un cahier des charges, volontairement léger sur les orientations urbaines, a été communiqué pour ne pas «brider» les équipes,
- Le suivi a été assuré par un comité de pilotage et une démarche d'ouverture envers les habitants de la commune.



Equipe Torres-Borredon et Atelier 6.1 Equipe Sol et Cité

Projets non retenus

Les critères qui ont présidé au choix du lauréat ont porté sur : une forme urbaine en articulation avec l'existant, la maîtrise des ressources (sols, eau, énergie ...), la qualité des espaces publics, la limitation des surfaces imperméabilisées, une architecture bioclimatique, la mixité sociale, l'accompagnement des acteurs et futurs habitants.



Village actuel

Le projet lauréat est inclus dans une organisation circulaire reconstituant une entité de cœur de bourg (existant+projet). L'axe principal du village est affirmé d'est en ouest et prolonge la place de la mairie. L'esplanade, vers le ruisseau et sa ripisylve, est au cœur du nouvel espace public, complétée par une placette pour le marché. L'habitat se présente sous forme de 4 types de bâti bioclimatique.

- Les 19 lots offrent 24 logements qui font la part belle à la mixité :
- 2 petits collectifs de 2 / 3 logements
  - 7 maisons de village avec jardin
  - 4 maisons de village avec jardin et locaux pour artisans
  - 6 maisons de village en locatif avec jardin

Source CAUE du Tarn - septembre 2011



Projet retenu  
Equipe Jean-Yves Puyo

## 5.5.3 Atelier de pratique opérationnelle - Exemple PNR des Pyrénées Catalanes

Le PNR des Pyrénées Catalanes sollicite un binôme d'étudiants en architecture, si possible en fin de cycle, durant 5 semaines de stage, en collaboration avec l'école nationale supérieure d'architecture de Montpellier et l'association PAIRER (association locale de protection du patrimoine).

Les 2 communes volontaires tous les ans ont en général un embryon de projet d'urbanisme, de restauration ou d'aménagement qui sera le sujet du stage, conduit avec une concertation locale et traité de façon la plus opérationnelle possible.

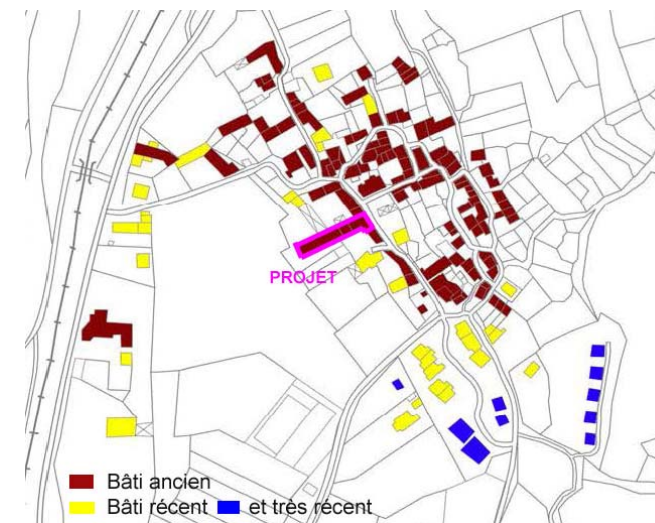
Les étudiants sont stagiaires du PNR et logés par la commune, sur le territoire d'étude. Ils sont encadrés par la chargée de mission urbanisme et paysage du PNR et l'architecte de l'association PAIRER.

### Exemple Commune de Porta - Juillet 2013

Les étudiantes ont réalisé :

- Un diagnostic élargi du bourg : caractères, usages, fonctionnements, enjeux pour les espaces publics et la vie locale
- Une enquête auprès des habitants : perceptions du bourg, besoins et souhaits
- Une analyse du bâtiment à réhabiliter : potentiel et enjeux
- 2 scénarios d'aménagement pour du bâtiment et de ses abords comprenant : plans, coupes, photos de référence et perspective

Une plaquette de 35 pages formalise leur rendu après présentation en mairie.



Plan du village

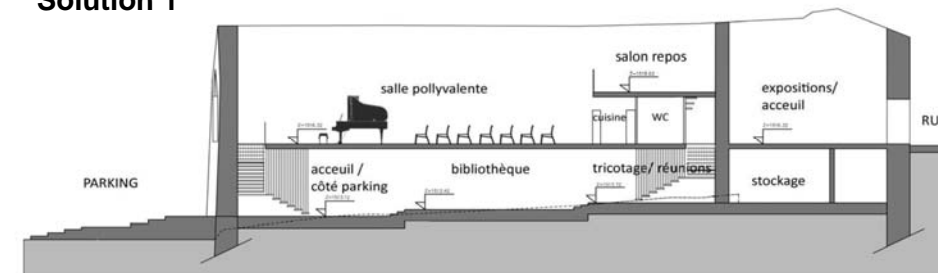


Bâti existant à restaurer

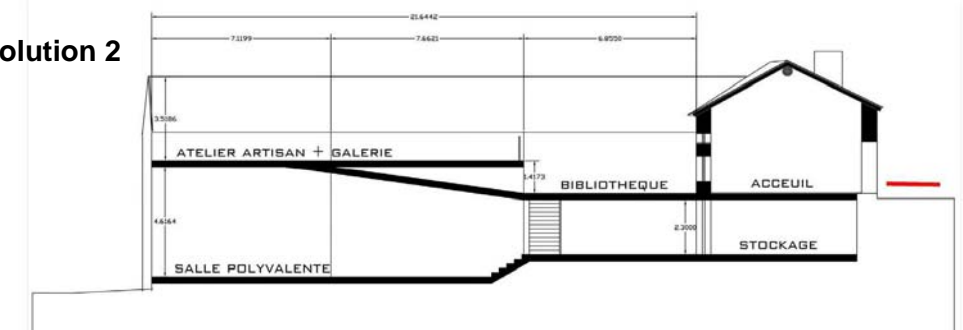


Perspective solution 1

### Solution 1



### Solution 2



## 5.5.4 Eco-hameau communautaire - Exemple Saint-Antoine l'Abbaye (38)

### Eco-hameau communautaire de Saint-Antoine l'Abbaye (38)

Association Eco-Site Sud Grésivaudan (parties privées) et commune (travaux de viabilisation, réseaux et assainissement)

2008 : démarrage de l'étude du projet

2010 : obtention permis aménager pour 6/7 maisons +

démarches en vue de créer un 2eme groupement de maisons

2011 : Elevation des 1eres maisons

Juin 2012: obtention du permis d'aménager pour le 2eme groupe de maisons

#### Résumé de l'opération / points forts

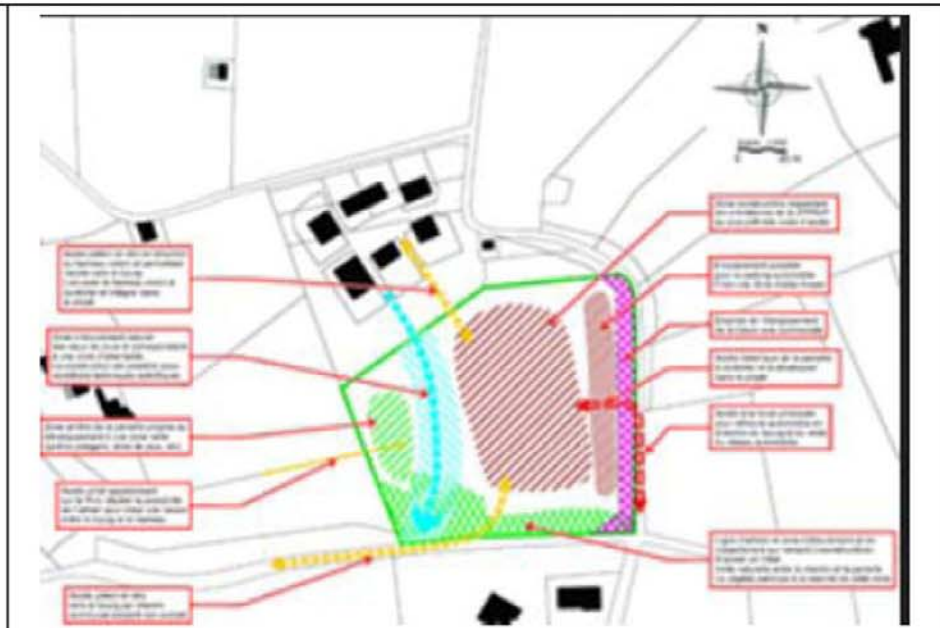
Porté par l'Association sur un terrain de 1.7 ha classé Auc, situé à proximité du centre bourg, ce projet avait pour objectifs de promouvoir un mode d'habiter procédant d'une réflexion sociale et environnementale sur l'usage des sols, une relation espace public/privé, et la mise en commun d'espaces et de fonctions. Bien qu'une réflexion soit conduite sur l'ensemble du terrain, le projet démarre par l'acquisition d'1/2 Ha pour 5 à 6 familles, sous la forme d'un lotissement.

Avec l'aide d'un architecte urbaniste, le projet est élaboré avec mise en débat intégrant tous les acteurs concernés, selon un déroulement progressif et cohérent:

- Construire un **regard partagé** (questionnaire, rencontres, débats...) à différentes échelles de lecture (le terrain, sa situation urbaine, son rapport au grand paysage),
- Finaliser le **programme des aménagements** (espaces publics, communs, privés),
- Elaborer des **scénarios d'aménagement contrastés de composition** de l'aménagement sur les principes de "**quartier durable**": relation forte des constructions aux espaces publics, densité, raisonnée /économie des sols, optimisation équitable des ressources du site (vue, ensoleillement) pour les constructions (exposition, exploitation solaire active et passive, éco construction ...), optimisation de l'appropriation des lieux, insertion urbaine du site vis-à-vis du centre bourg,
- Elaborer le permis d'aménager



Schéma d'ensemble (source: site de l'urbaniste)



#### Contact

<http://www.chabeaudiere.fr>



## 5.5.5 Façades et franges urbaines - Exemple PNR de Brière

### PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE : Améliorer la perception des façades et franges urbaines

Cette action s'inscrit dans une stratégie plus globale d'actions paysagères pour la frange sud du PNR de Brière. Partant du constat que la diffusion urbaine pavillonnaire le long des axes et l'étalement urbain diffus sur certaines zones rurales rendent illisibles la notion d'insularité des villages sur les zones de marais et ont altéré la perception du bocage sur les zones de plateau, il a été envisagé la lecture et l'analyse du paysage comme un élément de compréhension du territoire pouvant amener à définir des limites à l'urbanisation dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

#### Plusieurs principes :

Repérer et identifier la trame paysagère (eau et végétal)

Valoriser au travers des aménagements le contraste entre les plateaux bocagers, les îles (plus fermées) et les marais

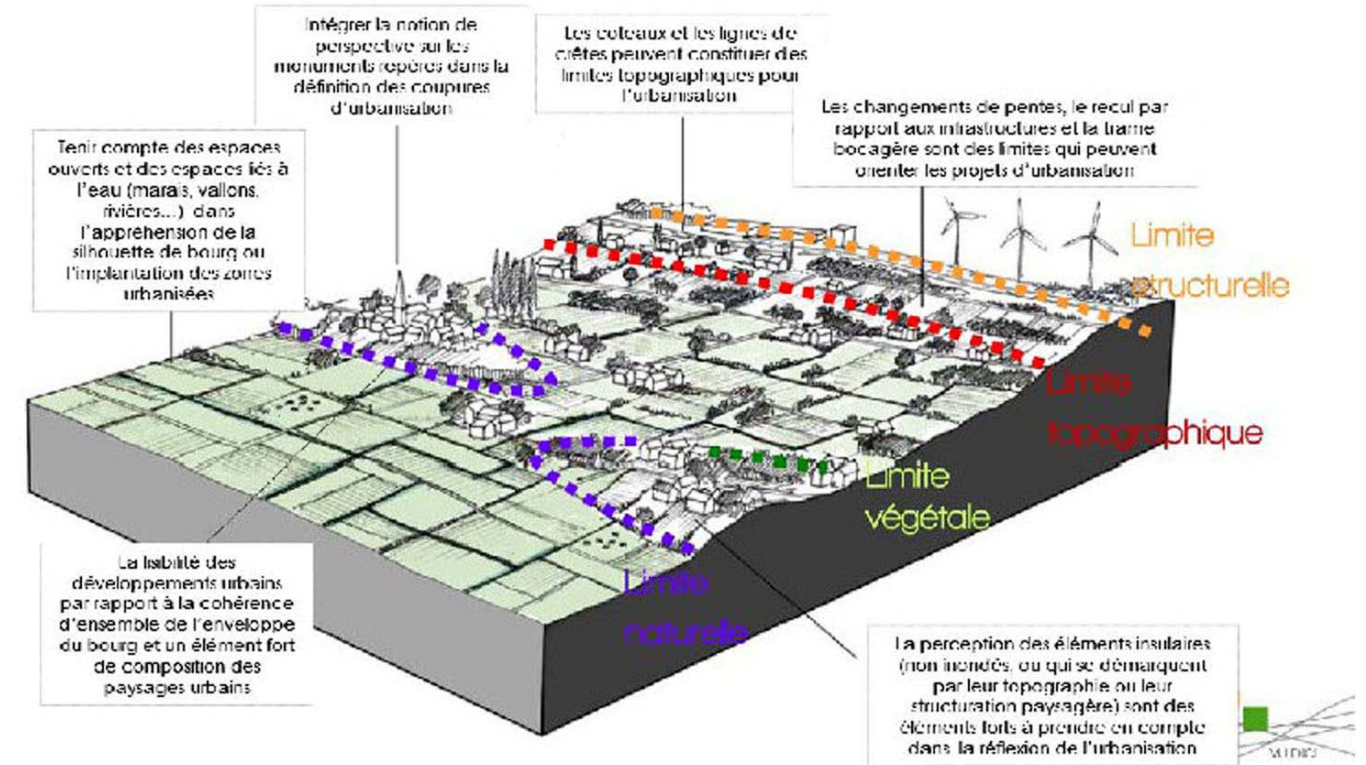
Travailler spécifiquement les franges urbaines dans leur perception de l'extérieur (recenser les franges de qualité et celles à retravailler)

Ne pas penser la route comme une limite « naturelle » à l'urbanisation

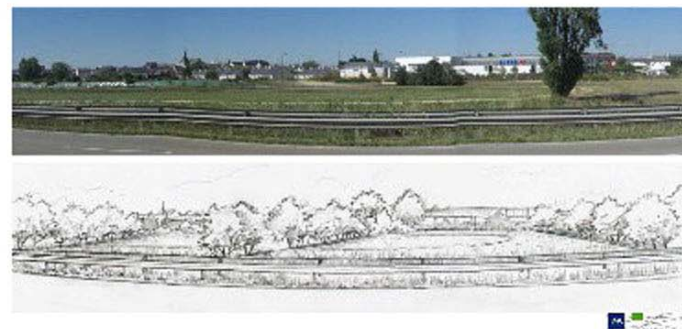
Mettre en place un maillage des espaces publics à l'appui de la trame paysagère en s'immisçant dans la trame des villages et des hameaux, en renforçant les liaisons vers les éléments forts du contexte paysager (marais, point d'eau, bois, chemins creux...) et en valorisant les liaisons douces entre les équipements, les commerces et les places ou les parcs

**Acteurs :** PNRB (animateur et porteur pour la charte) – Communautés de communes – Commune

[www.parc-naturel-briere.fr](http://www.parc-naturel-briere.fr)



**Outils :** Intégration des franges remarquables dans la charte - Protections réglementaires par une intégration de cette problématique dans les PADD (de SCOT et de PLU) ou au titre des paysages (article L 123-17 du code de l'urbanisme) - Projets de cadastres verts, de trame verte et bleue



PNR Brière : exemple de restructuration d'une frange urbaine à Montoir de Bretagne



La Chapelle des Marais (PNR Brière) : requalification des franges urbaines en traversée du village



Ile de Nantes : valorisation de l'eau sous- dans les espaces extérieurs urbains



Nantes-Eco-quartier de Bottière-Chêneais : cheminement piéton vers la médiathèque en rive d'un ru re-anturé



En Camargue... ? Partout, des sources d'inspiration...



pour le traitement des franges urbaines : haies agricoles,



Plantations arborées...



... lisières de roseaux...

### Projet Commun'arbre : des arbres pour l'identité des paysages

Conseil Régional Midi-Pyrénées, DIREN, jusqu'en 2006 puis **19 communes engagées** ensuite : Aureville, Avignonet-Lauragais, Ayguesvives, Castelginest, Cintegabelle, Donneville, Flourens, Lacroix-Falgarde, Lagarde, Labastide-Beauvoir, Launaguet, Le Grès, Miremont, Montaigut-sur-Save, Péchabou, Pin Balma, Trébons-sur-la-Grasse, Vallègue, Verfeil

1995 : Création de l'association Arbres et Paysages d'Autan, à l'initiative d'agriculteurs soucieux de reconstituer le réseau de haies

2000 : Naissance du projet Commun'arbre

2006 : Arrêt du subventionnement région + DREAL

#### Coût

Depuis 2003, 2 chargées de mission de l'association ont travaillé sur 12 communes

#### Résumé de l'opération / points forts

Les paysages Haut-Garonnais souffraient d'une perte d'identité liée à la fois à la périurbanisation des bourgs polarisés vers Toulouse et à la progression dans le paysage d'openfields dénudés, avec des effets secondaires négatifs sur les cultures. Considérant l'arbre comme **élément structurant des projets d'aménagement, fondateur de l'identité locale, inscrit dans l'histoire des territoires et de leur évolution, producteur de bien-être social et environnemental**, le projet pose comme préalable à toute plantation un diagnostic éco-paysager. Le projet Commun'arbre....



est caractérisé par une **démarche participative**, conduite à l'échelle de la commune : mise en œuvre de la méthode « développement durable en Midi-Pyrénées » (D2MIP)

- est **centrée sur les bourgs**, apportant une plus-value à l'action menée par le Conseil Général subventionnant directement les agriculteurs de Haute-Garonne pour la replantation de haies (700 Kms de haies replantées depuis 1988) : dialogue engagé entre non agriculteurs et agriculteurs et travail pédagogique mené autour de la multifonctionnalité de l'arbre « de pays » (=vecteur d'identité territoriale, biodiversité, pollinisateurs, infiltration des eaux de ruissellement, l'approvisionnement d'une filière bois énergie locale, stockage durable du carbone,....

- se prolonge par la **sensibilisation** (scolaires) et l'**information** (dispositifs juridiques à disposition des municipalités pour préserver les éléments identifiés comme structurants du paysage local type EBC....)

- permet aux agriculteurs de remplir, voire de dépasser les objectifs fixés par la nouvelle **Bonne Condition Agro-Environnementale (BCAE)** dans le cadre du bilan de santé de la PAC, concernant le maintien des éléments topographiques, et qui imposera progressivement que les structures boisées couvrent 5 % de la SAU des exploitations à l'horizon 2012., pour construire des paysages de qualité.

Le 1er Mars 2013, 17 élus et bénévoles ont participé à ce chantier consistant à aménager, avec l'accompagnement technique d'Alexandra Désirée d'Arbres et paysages d'Autan :

- Un bosquet de 25 arbres dans la zone verte dont 10 arbres de haut jet (chênes pédonculés et pubescents, érables planes, merisiers, tilleuls des bois) et 15 arbres de moyens jets (alisiers torminaux, cormiers, pommiers et poiriers sauvages, érables champêtres).

- 200 mètres de haie champêtre en bordure du Girou et 14 arbres d'alignement dans le cadre du plan d'action territorial (PAT) Hers-Mort Girou. L'objectif vise la reconquête de la qualité de l'eau en fixant les berges, filtrant la pollution, freinant les crues. Erables planes, alisiers torminaux, Cornouillers sanguins, viornes lantanes, troènes des bois, prunelliers, camérisiers à balais, églantiers, nerpruns alaternes, fusains d'Europe, noisetiers, poiriers et pommiers sauvages, cognassiers, redessinent désormais le parcours du Girou. Le PAT Hers Mort Girou est subventionné par l'agence de l'eau Adour Garonne, le conseil régional Midi-Pyrénées et le conseil général de la Haute-Garonne.

#### Contact

Alexandra DESIREE - Chargée de mission Commun'Arbre  
Arbres et paysages d'Autan Moulin de Ticaille 31450 AYGUESVIVES  
tél. : 05 34 66 42 13 - courriel : apa31@free.fr  
site : <http://www.arbresetpaysagesdautan.fr>

### 5.5.7 Espaces publics "ruraux champêtres" - Exemple marais poitevin

Aménager les espaces urbains places, rues principales, espaces de centralités en recherchant une proximité avec la nature, qualité et sobriété des matériaux : 'poches' à planter, revêtements de voiries spécifiques, marquages au sol, enfouissement des réseaux...

Mettre en valeur les éléments caractéristiques ; église, mairie, école, canaux, marais ... en lien avec les paysages environnants

Assurer les continuités piétonnes entre quartiers, "centre" et équipements

Revisiter de manière contemporaine le mobilier et la signalétique

Intégrer les points d'apport volontaires et les lieux de stockages conteneurs de déchets



Proximité avec la nature et 'poches à planter' sur les espaces de centralité (place du canal à Coulon)



Valorisation d'un canal dans le village d'Arçais



Plantations en pieds de façades ou de murets dans le village de Coulon

### 5.5.8 Voirie de hameaux ruraux - Exemple du marais poitevin

Déclinaison d'un vocabulaire « rural – champêtre » en entrée et traversée de hameau

Séparation des « modes doux » des voitures, diminution des vitesses, qualité des plantations, de l'éclairage et du mobilier

- Réduire l'emprise goudronnée et la largeur des plates-formes routières par centrage de la voirie, réduction de son emprise et élargissement des accotements ou trottoirs, pour réduire la vitesse automobile
- Séparer la plate-forme routière des pistes cyclables ou piétonnes (plantations, stationnement...)
- Accotements enherbés, enfouissement des réseaux, plantations séparatives avec des essences locales, cheminements stabilisés semi perméable,...
- Élargir les trottoirs et proposer du stationnement devant les services centraux
- Multiplier et marquer les traversées piétonnes, aménager des plates-formes traversantes...
- Sécuriser les traversées piétonnes et arrêts de bus (éclairage nocturne, dégagement visuel...)
- Choisir un mobilier urbain "rural champêtre"
- Mettre en place un jalonnement et une signalétique homogènes pour indiquer l'accès aux hameaux



Voie et cheminements séparés par des plantations à Coulon



Traversée d'agglomération (Coulon)



Nature réintroduite dans les délaissés de voirie (Village de Maillé)



Nature réintroduite dans les délaissés de voirie (Village de Maillé)



Réduction de plate-forme routière et aménagement d'accotements de RD  
Entrée d'agglomération (Coulon)



Plates-formes goudronnées réduites sur les routes secondaires  
pour réduire la vitesse automobile  
Village de Courson

### 5.5.9 Réaménagement de rues en centre ancien - Exemple Bram (11)

Les travaux concernent la réfection des revêtements de sol sous forme de béton pour les rues et de pavage pour les pas de portes et le caniveau au centre de chaque rue.

Des réservations au pied des façades font la part belle au fleurissement de vivaces et d'arbustes rustiques de la région. Un végétal persistant marque le plus souvent les entrées d'habitations. Des treilles ont également été installées sur certaines façades et plantées de grimpantes.

L'objectif était de créer une diversité et une appropriation par les habitants.

Le centre ancien étant sous forme de "circulade" (organisation concentrique typique de cette région du Languedoc Roussillon au contact de Midi Pyrénées) le phasage des travaux se fait tout naturellement par couronnes successives et finira par les rues traversantes. Ce projet d'envergure pour la commune est programmé sur 10 ans.

Maitre d'ouvrage : commune de Bram

Maitre d'œuvre : Agence Urbane

Cout : 4,368 millions d'euros HT, surface : 9200m2

Première phase achevée



Rue avant travaux



Chantier en cours en novembre 2013



Rue et pas de porte réaménagés



Rue réaménagée avec caniveau central et seuil d'habitation en pierre. Réservations pour planter en pied de façade et ponctuellement installer des treilles. Norme PMR.

Source : Journal des CAUE en Languedoc Roussillon fev13 - Photos Akène

Charte paysage et urbanisme – Rapport – Janvier 2014

### 5.5.10 Espaces verts en cœur de lotissement - Exemple Alzonne (11)

Un îlot a été réservé et aménagé en jardin au cœur du lotissement de Fontorbe II, qui privilégie la mixité avec des logements sociaux et du locatif pour retraités.

Le jardin est connecté aux rues et habitations par trois accès et se prolonge par un mail. Cet espace central polyvalent (promenade, rencontre, jeu de boules, moment festif entre voisins ...) est en stabilisé, planté d'arbres de 1ere grandeur, éclairé et agrémenté de bancs

Au centre du jardin un fossé (noue) assure à la fois les besoins de rétention pluviale et une ambiance humide. Un jeu d'enfant sous forme de barque constitue un clin d'œil au parti d'aménagement.

Le bassin de rétention est traité comme une mare, colonisée par des plantes d'eau, et en partie recouverte d'un platelage bois sur pilotis qui en fait un lieu de repos privilégié.

Les clôtures végétales sont prises en charges dans l'espace public.

Maitre d'ouvrage : Commune d'Alzonne

Maitre d'œuvre : Catherine Espiasse paysagiste

Cout : 130 000 € HT - Réalisation 2010



Haie mixte en clôture végétale



Mail



Noue plantée et jeu d'enfant



Platelage bois sur le bassin de rétention traité en mare

Source : Journal des CAUE en Languedoc Roussillon fev13 - Photos Akène

### 5.5.11 Mutation de route en boulevard urbain - Exemple Vic La Gardiole (34)

L'ancienne route départementale présentait une emprise de 18 m sur presque 300 ml dans la traversée du centre ancien de Vic-La-Gardiole.

La requalification a porté sur la réduction de la chaussée à 6 m et son traitement en enrobé avec des caniveaux en pierre.

Les liaisons piétonnes ont été privilégiées entre commerces et équipements (mairie, école, office de tourisme, poste, salle polyvalente) avec deux trottoirs dissymétriques, dont un mail planté d'un double alignement d'arbres et agrémenté de bancs.

Des plantations ont été ménagées en pied de façade et des placettes font la liaison avec les rues adjacentes toutes les fois que cela est possible.

Cet aménagement a redonné sécurité, accessibilité et qualité au centre urbain.

Maitre d'ouvrage : commune - Conseil à maîtrise d'ouvrage : CAUE 34

Maitrise d'œuvre : Atelier Sites

Réalisation 2005 - Superficie 6400 m<sup>2</sup> - Cout 1.5 millions TTC - ratio 235 €/m<sup>2</sup>



Source journal des CAUE en Languedoc Roussillon fev13 - Photos F Hebraud CAUE 34



### 5.5.12 Stationnement relai sur le littoral - Exemple Carnon-Plage (34)

La surfréquentation humaine et l'érosion, conjuguées aux phénomènes naturels (montée du niveau de la mer et des tempêtes), sabotent régulièrement le cordon dunaire déjà fragile. La stratégie adaptée par les pouvoirs publics est celle de la confortation de la plage par réensablement, le recul n'étant pas ici envisageable et aménagement d'aires de stationnement.

L'aire du Grand Travers comporte 517 places de stationnement. Son accès s'effectue par un giratoire. Pour sa réalisation, des matériaux respectueux de l'environnement ont été utilisés : enrobé au liant végétal pour l'allée principale de circulation, dalles alvéolées remplies d'un mélange sable/gravier pour les allées secondaires, sable stabilisé pour les allées piétonnes et les places de stationnement. Le choix des végétaux est compatible avec les conditions du milieu : sol, embruns, sel, vent : Peupliers blancs, oliviers de Bohême, tamaris touffe, lauriers roses, Eleagnus ebbingei, Atriplex et cinéraires maritimes.

Ce parking est la première étape d'un programme à long terme qui vise à protéger le cordon dunaire. Un dispositif paysager, conçu par le paysagiste Alferd Peter, prévoit la destruction de la RD 59 en mai 2014 et un nouveau stationnement en bordure de la RD 62. Les vacanciers atteindront la mer après 200 m de marche par des sentiers balisés de ganivelles. livraison prévue en 2015.

Maitre d'ouvrage : CG 34 - Conseil maîtrise d'ouvrage : CAUE 34

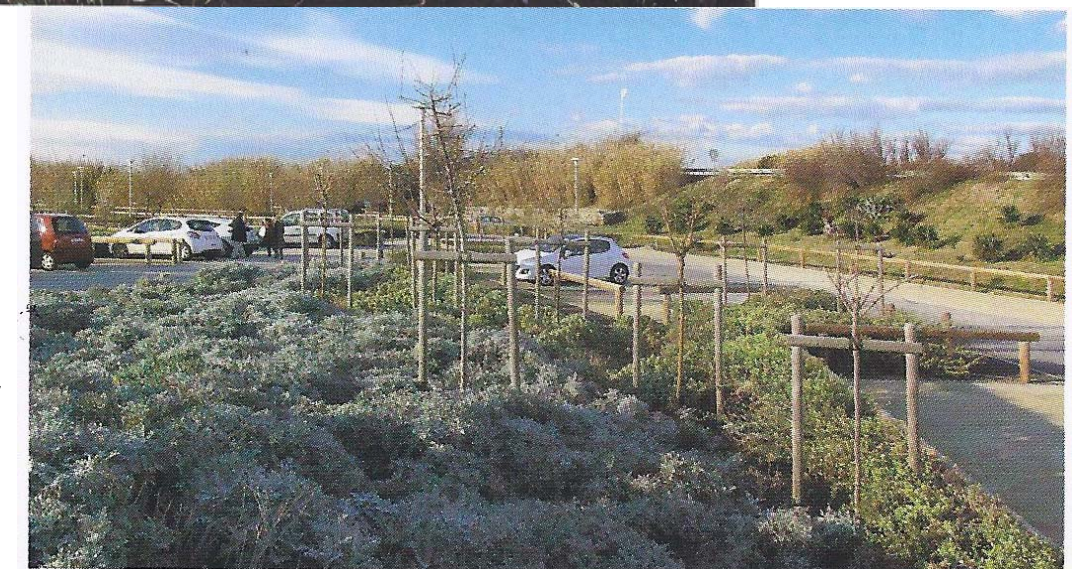
Maitrise d'œuvre : EGIS route France et Polyproject

Commune : Carnon-Plage - Année : 2010

Cout : 3.36 millions € TTC (parking et un bloc sanitaire)



Photo M Bouis - CAUE



Source  
Journal des CAUE  
en Languedoc  
Roussillon  
fev13



## 5.5.13 Réflexions sur le retrait du trait de côte

### Le Conservatoire du littoral face au retrait du trait de côte : de nouveaux paysages à inventer

Face aux réalités du changement climatique, l'île de Camargue est à la fois particulièrement sensible (du fait de ses caractéristiques physiques) et vulnérable (du fait des activités humaines). Le Conservatoire du Littoral, situé parmi le 1er rang des acteurs concernés par ces changements, a organisé un colloque les 5 et 6 Décembre 2012 à Montpellier montrant, au travers de trois exemples européens concrets très contrastés les diverses stratégies possibles - résister, subir, ou s'adapter- : les Shoreline Management Plans de l'Environment Agency des îles britanniques ; le déplacement de la digue intérieure de la plaine du Zwin en Belgique ; enfin, la restauration du marais de la Pletera dans le système côtier de la province de Gérone, très proche de celui de la côte camarguaise. En synthèse, ces 3 scénarios ont été simulés sur 5 idéotypes qui représentent les principaux cas de figure rencontrés. Contexte géologique mis à part, l'idéotype du village de « Gogervie », ci-dessous schématisé, pourrait inspirer de nouvelles réflexions pour l'avenir des Saintes-Maries de la Mer ....

#### Etat des lieux

Côte de roche tendre, très sensible à l'érosion dans sa totalité

#### Enjeux :

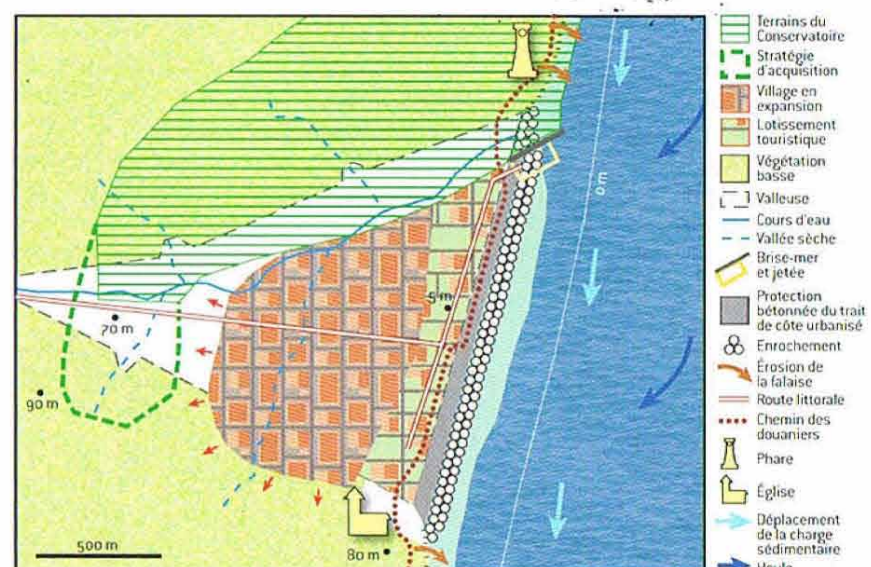
Village fortement menacé par l'érosion

Enjeux touristiques

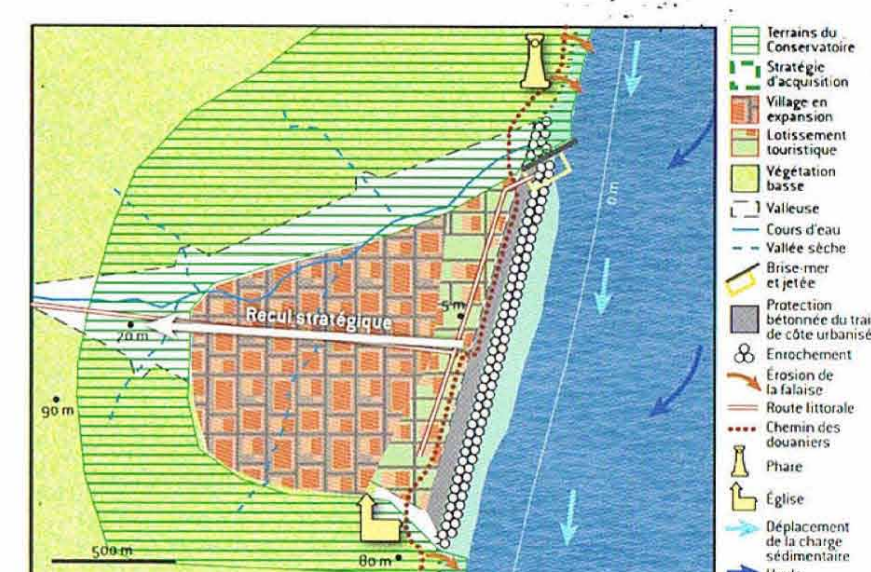
Enjeux patrimoniaux : chapelle, phare

#### Jeux d'acteurs :

Ces dernières décennies, le mirage d'une protection à toute épreuve s'est traduit par la mise en place d'une protection lourde et coûteuse, que la commune n'a plus les moyens d'assumer: elle est prête à mener un recul stratégique. Les habitants, confrontés au risque sont ouverts au recul, mais sous conditions( valeur du foncier, enjeux touristiques). Le site du Conservatoire du littoral couvre la partie nord, et s'étend à l'Ouest, bloquant toute initiative de recul stratégique. Avec le Syndicat Mixte de gestion des Espaces Littoraux (gestionnaire), il souhaite préserver la biodiversité du site (nidification...) tout en assurant la sécurité de l'accès au site pour les riverains et les touristes.



Etat des lieux

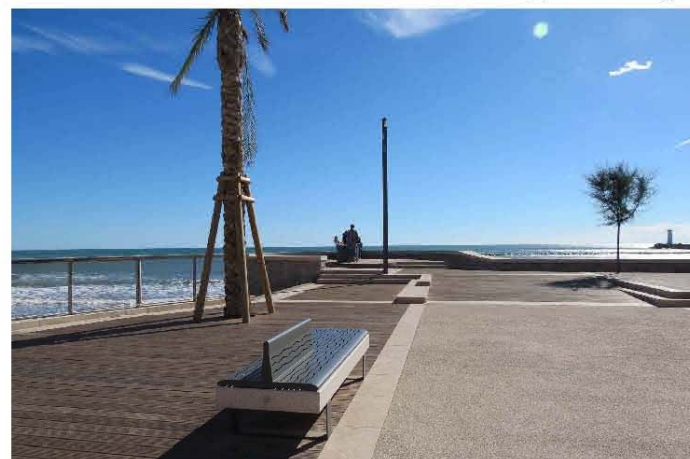


Simulation de la stratégie mise en place

#### Simulation de la stratégie mise en place

Les habitants de Gogervie acceptent l'idée que la protection du trait de côte est devenue obsolète et trop coûteuse. Les habitants les plus exposés déménagent plus à l'intérieur des terres. Le Conservatoire poursuit sa stratégie d'acquisition en vue de créer une continuité écologique à l'arrière du village. Le périmètre de son intervention pose problème car il n'y a pas assez d'espace pour accueillir les habitants qui ont quitté le front de mer. Il accepte d'abandonner une partie de sa zone de compétence pour faciliter le recul stratégique, en contrepartie de l'abandon du renforcement des protections au nord.

Contact : Conservatoire du Littoral - Philippe Sauvage - 05 46 84 72 58 – p.sauvage@conservatoire-du-littoral.fr



Promenade urbaine au Grau d'Agde : affirmant le trait de côte au droit du village,...



...elle est aménagée en balcon au-dessus des flots,...



...et en lien avec les perspectives depuis les rues du village....



Lido de Sète : une promenade et chemin cyclable sécurisé dans un espace restauré de qualité, dans le cadre d'un aménagement d'envergure des 30 kms de côte

## La Loire à Vélo"comme un fil conducteur : un concept, une marque

### Le projet de La Loire à Vélo s'inscrit dans le cadre des 3 « PLANS LOIRE » :

Plan I - 1994 à 1999 (Crédits Etat): suite à conflits (projets de barrage destinés à la lutte contre les inondations) : **assurer la sécurité des populations** / risques d'inondation + satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs en eau + **restaurer diversité écologique du milieu**.

Plan II - 2000/2006 (Crédits État + 7 régions + l'Établissement Public Loire + Agence de l'eau Loire-Bretagne) : mêmes objectifs + **mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel**

Plan III - 2007-2013 : (Crédits idem + FEDER + agglomérations)

**Un concept de cheminement touristique**, mettant en continuité les richesses humaines, patrimoniales, gastronomiques, viticoles de la "vallée des merveilles" ligérienne.

**Une marque "La Loire à Vélo"**, déposée à l'INPI en 1998 porteuse d'enjeux économiques et environnementaux, en lien avec l'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial - l'itinéraire "La Loire à Vélo" traversant la totalité du site inscrit par l'UNESCO -

**Signalisée, sécurisée**, tout public, **glissant en balcon panoramique** sur les fameuses "**levées**" (digues) de Loire, rejoignant par chemins creux le lit du fleuve, "La Loire à Vélo" s'ouvre à l'orée d'une décennie qui est celle du tourisme vert, des loisirs actifs, des mobilités douces. Elle offre :

- un parcours plat et paresseux comme le fil du fleuve qu'il suit de près ou de loin.
- un observatoire idéal pour découvrir sans bruit une nature sauvage invisible d'ailleurs
- un accès privilégié aux grandes plages désertes, immenses bancs de sable ou "boires"
- un accès aux connaissances: centres, musées, panneaux et espaces pédagogiques disséminés le long de l'itinéraire cyclable
- des liaisons permettant d'atteindre des sites d'intérêt : châteaux, caves, vignobles,....
- des boucles complémentaires offrant un intérêt touristique
- un réseau de 365 professionnels du tourisme (hébergement, loueurs,...) labellisés "Accueil Vélo" et, à ce titre, détenteurs de la marque "La Loire à Vélo".

**Résultats (chiffres 2010)** 50 M€ investis sur 10 ans pour 800 Kms de parcours

21,5 millions de kms parcourus/an

736 000 cyclistes /an

15,3 M€ de retombées économiques directes



Extrait d'une section de l'itinéraire balisé entre Ancenis et Angers, tirée du site interactif <http://www.loireavelo.fr>

**Contacts** : DREAL Centre, 5, av. Buffon, 45064 Orléans- [annie.dufay@developpement-durable.gouv.fr](mailto:annie.dufay@developpement-durable.gouv.fr)

Agence Régionale Pays de La Loire territoires d'innovation - [www.EnPaysdeLaLoire.com](http://www.EnPaysdeLaLoire.com)

Virginie PRIOU – 02 40 89 89 87 – [v.priou@spr-paysdelaloire.fr](mailto:v.priou@spr-paysdelaloire.fr)

David MENARD – 02 40 48 92 21 – D. [menard@spr-paysdelaloire.fr](mailto:menard@spr-paysdelaloire.fr)



Section du parcours balisé au pied d'une « levée ». Vue depuis le Pont de Saint-Pierre des Rosiers



Balilage sur une levée (source Plan-Loire-DREAL)



Aménagement d'accessibilité aux berges entre Angers et Nantes



Aménagements urbains sur les quais d'Orléans

### 5.5.15 AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

Les AVAP ont été instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Elles ont pour objet la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

Les AVAP peuvent être créées sur des quartiers, des espaces bâtis, des sites non bâtis ou des paysages, situés autour de monuments historiques ou non, pour des motifs d'intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique. Ces espaces peuvent n'avoir jamais fait l'objet d'une mesure de protection.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique. Son élaboration et sa gestion relèvent d'une démarche consensuelle entre l'État et la collectivité compétente qui voit son implication et ses responsabilités renforcées. Elle crée notamment un nouvel équilibre entre les prérogatives de l'autorité compétente et celles de l'architecte des bâtiments de France.

Une AVAP peut être établie par l'assemblée délibérante d'une commune, de plusieurs communes ou d'un établissement public de coopération intercommunale s'il est compétent en matière d'urbanisme. La commission locale de l'AVAP comporte au maximum quinze membres dont au minimum cinq représentants de la ou des communes ou de l'EPCI compétent. Elle compte également quatre personnes qualifiées, deux au titre du patrimoine culturel ou environnemental local, deux au titre d'intérêts économiques locaux. L'architecte des bâtiments de France assiste aux réunions de la commission avec voix consultative. Le président est désigné en son sein par la commission parmi les maires ou présidents d'EPCI.

Le dossier d'AVAP est réalisé par un professionnel indépendant et constitué de trois documents :

un rapport de présentation avec un diagnostic en deux parties, l'une relative au patrimoine architectural, urbain, paysager, historique et archéologique, l'autre à l'environnement. Le rapport de présentation présente les objectifs de l'AVAP en matière de préservation du patrimoine et de prise en compte du développement durable de façon argumentée et justifiée au regard du diagnostic. Il justifie la compatibilité de ces dispositions avec le PADD du PLU lorsqu'il existe.

un règlement comprend des prescriptions relatives à l'insertion des projets et à la mise en valeur des patrimoines. Il est constitué de dispositions écrites et de documents graphiques, opposables aux tiers et conjointement applicables aux demandes d'autorisations de travaux.

Les règles portent sur : l'implantation, la dimension, la qualité architecturale des constructions nouvelles ou les aménagements des constructions existantes, la conservation ou la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains. Les prescriptions veillent à articuler protection du patrimoine, insertion urbaine et paysagère, économies d'énergie ainsi que protection de l'environnement au sens large. Les prescriptions ne réglementent pas l'usage des matériaux et ne comportent pas de disposition concernant l'intérieur des bâtiments.

les documents graphiques précisent le ou les périmètres et localisent les prescriptions du règlement à une échelle permettant d'identifier les îlots de propriétés concernés.

Le dossier d'AVAP soumis à enquête comporte les avis des personnes publiques associées, de la CRPS, et les compte rendus des séances de la commission locale.

Les AVAP sont des servitudes d'utilité publique et doivent être jointes en annexe des POS et des PLU. L'AVAP ne peut être créée que si le PLU a été mis en compatibilité. Cette mise en compatibilité relève de la procédure simplifiée.

La publicité est interdite de droit dans les AVAP sauf dérogation d'un règlement local de publicité établi sous la conduite du maire.

Le camping pratiqué isolément ainsi que la création de campings sont interdits sur le territoire des AVAP, sauf dérogation accordée par l'autorité compétente, après avis de l'ABF et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Dans le périmètre d'une AVAP, les propriétaires bailleurs peuvent imputer sur leur revenu global les déficits fonciers générés par des opérations de restauration immobilière dont les travaux ont été déclarés d'utilité publique.

Les régimes d'autorisation de travaux sont : la déclaration préalable, le permis de construire, le permis d'aménager, le permis de démolir, l'autorisation spéciale de travaux (travaux de voirie, mobilier urbain par exemple). La décision peut être assortie de prescriptions particulières destinées à rendre le projet conforme aux prescriptions de l'aire.

Il n'est pas possible d'appliquer des mesures de sauvegarde telles que le sursis à statuer.

Dans une AVAP, permis de construire, de démolir, d'aménager ou la décision prise sur la déclaration préalable valent autorisation au titre du code du patrimoine, dès lors que le projet a fait l'objet de l'accord de l'ABF (R.425-2 du code de l'urbanisme).

L'ABF a un mois pour se prononcer et son silence vaut avis favorable. Il peut aussi transmettre son avis défavorable motivé ou sa proposition de prescriptions motivées à l'autorité compétente (R.423-59 du code de l'urbanisme).

MH : La création d'une AVAP est sans incidence sur le régime de protection propre aux immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques situés dans son périmètre. En revanche l'AVAP suspend les effets de la servitude des abords de monuments historiques à l'intérieur de son territoire. Au-delà de ses limites, la servitude continue de s'appliquer.

Sites classés et inscrits : La création d'une AVAP n'a aucun effet sur l'application des servitudes de sites classés dans lesquels les demandes d'autorisation de travaux sont soumises à déclaration ou à autorisation au titre du code de l'environnement ».

Les effets d'un site inscrit sont suspendus dans le périmètre d'une AVAP, ils demeurent dans la partie du site éventuellement non couverte par l'aire. En cas de suppression de l'AVAP, les effets du site inscrit entrent à nouveau en vigueur.

Secteurs sauvegardés : Une AVAP ne peut se superposer à un secteur sauvegardé. Les plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) des secteurs sauvegardés sont des documents d'urbanisme, tenant lieu de PLU sur la partie de la commune qu'ils concernent. Les prescriptions architecturales et urbanistiques des secteurs sauvegardés sont plus précises que celles des AVAP et peuvent porter non seulement sur l'aspect extérieur des constructions mais également sur leur aspect intérieur et sur les matériaux mis en œuvre.

Les AVAP ne sont pas des documents d'urbanisme, mais constituent un ensemble de prescriptions, au service d'un projet de protection et de développement durable, à l'origine de servitudes d'utilité publique. Une AVAP peut évoluer en secteur sauvegardé.

Les zones de protection délimitées au titre de la loi du 2 mai 1930 : Les zones de protection délimitées au titre de la loi du 2 mai 1930 continuent à produire leurs effets jusqu'à leur remplacement par une AVAP.

### 5.5.16 ZONE AGRICOLE PROTEGEE (ZAP)

Les zones agricoles protégées (ZAP) sont des servitudes d'utilité publique instaurées par arrêté préfectoral, à la demande des communes. Elles sont destinées à la protection de zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité des productions ou de la situation géographique.

Le dossier de proposition contient :

- a) Un rapport de présentation qui comprend notamment une analyse détaillée des caractéristiques agricoles et de la situation de la zone dans son environnement et qui précise les motifs et les objectifs de sa protection et de sa mise en valeur ;
- b) Un plan de situation ;
- c) Un plan de délimitation du ou des périmètres de la zone d'une échelle telle que chaque parcelle soit clairement identifiable.

Tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique doit être soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation de l'agriculture.

En cas d'avis défavorable de l'une d'entre elles, le changement ne peut être autorisé que sur décision motivée du préfet.

Ces dispositions ne concernent pas le changement de mode d'occupation du sol si celui-ci relève d'une autorisation au titre du Code de l'urbanisme ou si le terrain est situé à l'intérieur d'un document d'urbanisme. Pour les communes dotées d'un PLU le périmètre de l'AVAP apparaît en servitude. Zonage et règlement s'appliquent aux zones agricoles ou naturelles.

Le constat a été fait que cet outil donne une pérennité aux zonages agricoles et diminue le prix du foncier agricole pour les jeunes agriculteurs qui veulent s'installer. Les espaces agricoles n'étant plus constructible, ils font moins l'objet de spéculation immobilière et foncière.

*Loi d'orientation agricole n° 1999-574 du 1999*

*Articles L.112-2 et R.112-1-4 à R.112-1-10 du code rural*

### 5.5.17 PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)

Le PUP permet le développement d'opérations privées nécessitant la réalisation d'équipements publics en autorisant la contribution contractuelle de l'opérateur privé au financement de ces équipements.

La participation doit concerner des équipements « directement rendus nécessaires » à l'opération de construction ou d'aménagement à hauteur uniquement de la « proportion » dans laquelle ces équipements seront utilisés par les futures opérations de construction ou d'aménagement, ou plutôt par leurs futurs usagers.

Le PUP permet de s'adapter à des « petites » opérations en intégrant le financement de réseaux et de travaux de voirie, mais également de « grandes » opérations en intégrant des équipements plus lourds et plus complets. On peut ainsi intégrer dans un PUP des travaux de voirie, trottoirs, pistes cyclables ou encore l'extension ou le renforcement du réseau.

Le PUP peut aussi permettre d'aller plus loin, par exemple en intégrant à la convention, des équipements de superstructures tels que des écoles, des stades, des centres culturels ou médicaux. La condition est toutefois toujours d'établir le lien de nécessité entre l'opération d'aménagement ou de construction et la réalisation des équipements de superstructure mais également de respecter le principe de proportionnalité.

Les équipements exclus sont les équipements propres, les équipements publics existants et les équipements sans lien direct.

Le PUP peut être tout à fait adapté à une démarche d'éco-quartier qui demande à une commune d'importantes capacités d'investissement car il s'agit d'adopter une gestion durable de l'eau, un traitement optimum des déchets, d'organiser la production locale d'énergies renouvelables, de créer des mode de transport « doux » et surtout d'imposer la mixité sociale. Signer une convention de PUP avec l'aménageur, le promoteur ou la SEM d'aménagement responsable de la mise en œuvre du projet peut permettre de faire financer ces équipements par l'opérateur et ainsi réduire fortement les coûts pour la commune.

## 5.6 CR DE REUNIONS

### 5.6.1 COPIL DE LANCEMENTS DES ETUDES – 06 06 12

NOMS	Prénoms	Fonction	présent	excusé	absent
Allouch	Aurélien	APR "Paysage et Développement Durable" Ressource	X		
Bo	Alexandre	ACCM chargé de mission aménagement	X		
Bou	Laure	Pays D'Arles chargée de mission Pays			X
Bouchez	Marie	Région PACA Elue référente Parcs		X	
Brunnengreber	Pauline	Pays D'Arles chargée de mission PCET			X
Callier	Hubert	DDTM 13 Directeur Service territorial Arles		X	
Cartier	Aude	Pays D'Arles chargée de mission SCoT		X	
Charrier	Jean-Marc	PNRC - Président Com° Archi/Paysage PNRC et du COPIL lot 1 Maire de Port Saint Louis du Rhône	X		
Chatzopoulos	Magali	DDTM 13 Service territorial d'Arles- Pôle planification aménagement	X		
Chiappero	Michel	BE - Urbaniste architecte - Lots 1 et 2	X		
Corbier	Corine	BE - Paysagiste Akène - mandataire lot 1	X		
Crombe	Odile	Commune d'Arles - Directrice Urbanisme	X		
De Murcia	Roger	Adjoint Urbanisme - Saintes Maries de la Mer		X	
Deruaz	Sophie	CAUE 13	X		
Dervieux	Alain	Elu environnement - Arles et DESMID CNRS	X		
Desplats	Christian	Région PACA Elu et membre CS PNRC			X
Fouchier	François	CELRL Directeur PACA			X
Grzyb	David	PNRC - Vice président du PNRC et président COPIL lot 2 Adjoint Urbanisme d'Arles -	X		
Kiramarios	Sandrine	Port-Saint-Louis-du-Rhône - Responsable Gestion des Espaces Naturels	X		
Lagarrigue	Patrick	SAN OUEST PROVENCE - Développement Territorial Ouest Provence-Port Saint Louis	X		
Lalot	Sylvie	BE - Paysagiste - mandataire lot 2	X		
Le Roux	Elen	PNRC - Chargée de mission archi, urba, paysage, énergie	X		
Masoni	Yves	CCI,Elu membre du CS PNRC		X	
Michel	Louis	SAN OUEST PROVENCE	X		
Nicolas	Laurence	APR "Paysage et Développement Durable" DESMID/CNRS- Ressource	X		
Olivry	Didier	PNRC - Directeur		X	
Planell	Jean Yves	Elu nord Camargue		X	
Quenault	Franck	Région PACA chargé de mission Paysage		X	
Raimondi	René	Président SAN OUEST PROVENCE		X	
Schiavetti	Hervé	PNRC - Président, Maire Arles		X	
Talassinis	Luc	DREAL PACA Chargé de mission paysages – SBEP	X		
Vergnaud	Dominique	PNRC - Responsable Pôle DRAT	X		
Vianet	Régis	PNRC - Directeur Adjoint	X		
Vulpian	Claude	ACCM Président		X	

La mission s'organise en 2 lots présidés respectivement par MM. Charrier et Grzyb

- LOT 1 - Phase 1 « Connaissance et Partage » de la « Charte de Paysage et d'Urbanisme »
- LOT 2 - Réalisation d'un diagnostic participatif dans le cadre du projet Inter parcs : « Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter les « points noirs paysagers » »

**Le lot 1** s'appuie sur une expertise paysagère et urbaine partagée avec les acteurs du territoire au travers d'ateliers « paysage et urbanisme » et « paysage, agriculture et environnement ».

L'objectif est de révéler et partager avec tous les acteurs l'identité des paysages ruraux et bâtis de Camargue, afin de prendre conscience des mécanismes d'évolution. Cette première étape vise à poser les jalons d'orientations permettant des évolutions paysagères et urbaines cohérentes et qualitatives.

Le grand public sera informé de l'étude par la lettre du parc et le site internet du PNRC. Le recueil des avis se fera au travers de cahiers mis à disposition au siège du parc et au musée de la Camargue. Les BE rencontreront le grand public lors de la Fête du Parc le 30 septembre 2012 organisée à Port St Louis du Rhône. Enfin une présentation publique est prévue en fin de démarche.

**Le lot 2**, ciblé sur le secteur de Gimeaux, s'inscrit dans la première partie d'une démarche participative inter-parcs, de résorption de points noirs paysagers. Les délais sont très courts et le diagnostic partagé doit se dérouler d'ici la fin du mois de juin.

#### Les échanges et observations en cours de réunion ont portés sur :

Les cabanons

Les cabanons sont typiques du littoral camarguais et méritent une approche spécifique, bien plus poussée que ne le prévoit le lot 1 sur la « Charte de Paysage et d'Urbanisme ».

Ces éléments du patrimoine, bien que situés dans des espaces différents (hors Domaine Public Maritime à Beauduc et dans le DPM à Port-St-Louis-du-Rhône par exemple) marquent l'identité du littoral camarguais et ont une forte reconnaissance par la population et les élus. On parle aujourd'hui des cabanons en termes positifs alors que ce n'était pas le cas il y a 25 ans. Les élus du PNR très attentifs à ce patrimoine ont voté une motion à ce sujet.

C'est pourquoi le Parc s'attachera à recueillir dès cet été les données bibliographiques existantes sur le sujet auprès du CAUE 13 et des services de l'Inventaire régional du patrimoine.

Sur cette base, le CAUE pourra être missionné afin de compléter l'état des lieux et réfléchir, en partenariat avec les associations de défense des cabanons et les institutions concernées, à l'élaboration d'une « charte du cabanon ».

Le cadrage et les attendus du lot 1

Une charte est à priori un engagement consenti par toutes les parties. L'opposabilité des orientations passe par les documents d'urbanisme. Est-on dans une perspective d'obligation de compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte du Parc ? Quel sera le positionnement de cette « Charte de Paysage et d'Urbanisme » par rapport à la charte du PNR ?

Il conviendrait de parler de « **charte paysage et urbanisme** » et non de « charte de paysage et d'urbanisme ». Les notions de planification (point sur les besoins en logement / équipements / infrastructures) ne sont pas au cœur des attendus de cette démarche même si elles influent sur l'évolution des paysages. L'étude porte bien sur la question du paysage et de ses évolutions. Les objectifs sont la connaissance, la description et le partage des multiples facettes qui composent les paysages de Camargue. Il s'agit de regarder « le paysage urbain » dans le contexte élargi des paysages camarguais, en mettant en évidence les caractéristiques qui fondent son identité. L'idée n'est pas de figer les choses mais de fixer un cap, pour préciser la charte du PNR, à concilier ensuite avec les documents d'urbanisme des communes.

## La question de l'habitat individuel

Même si l'habitat individuel n'est pas pointé comme zoom à l'image de certains hameaux dans le cahier des charges, il est à aborder. L'habitat isolé, sous forme de mas, est traditionnel en Camargue. Il constitue des silhouettes repères dans les paysages agricoles plats et ouverts. Cette thématique est d'autant plus importante que sur Arles le PPR1a est très contraignant. Seuls 8 « bâtis remarquables » pourraient être autorisés à réaliser des aménagements alors que les mas sont en réalité bien plus nombreux et historiquement construits sur des bourrelets ou micro points hauts. Par ailleurs l'habitat isolé, notamment en zone agricole, constitue un enjeu qu'il conviendra de discuter compte tenu de son impact sur le paysage, à travers les clôtures par exemple.

## Les ateliers du lot 1

La formulation des questions pour préparer les ateliers est à affiner pour ne pas heurter certains acteurs.

Trop de représentants des cabanoniers sont pressentis dans les ateliers, alors qu'ils font partie de la commission urbanisme et paysage du PNR et qu'une étude spécifique leur sera consacrée par ailleurs. Il convient donc de rééquilibrer la représentation entre habitants avec des représentants des CIQ de Mas-Thibert, de Salin de Giraud, des Saintes Maries de la Mer, d'Albaron ... L'idéal serait des réunions délocalisées pour aller à la rencontre des gens et du territoire.

La vision des élus n'est pas forcément identique à celle des habitants et tous les élus des communes ne sont pas mobilisés de la même façon vis-à-vis du PNR. Il est donc important d'avoir des acteurs représentatifs de la diversité des lieux et paysages de Camargue. Un des moyens serait de délocaliser les ateliers prévus in situ, plutôt qu'au siège du PNRC.

Il convient d'inviter des représentants de hameaux qui n'ont pas encore toujours bien intégré le rôle du PNR mais qui ont une mémoire et une connaissance de leur territoire. La Camargue n'est pas homogène et les ateliers peuvent être un lieu de discussion pour prendre conscience des attentes contrastées d'un bout à l'autre du territoire, tout en s'appuyant sur des idées fédératrices.

Tout le monde a un avis sur le paysage. C'est un thème complexe mais transversal qui permet de résoudre des questions très techniques avec une vraie vision de territoire.

L'objectif n'est pas de sanctuariser le territoire mais avoir une vision vivante et cohérente à 20 ou 30 ans.

## Le projet inter parcs du lot 2

Ce projet qui regroupe les 5 PNR de la région PACA a été retenu par le Ministère de l'Ecologie parmi 30 autres opérations pilotes.

L'objectif est bien un élargissement de la méthodologie d'analyse et de résorption des « points noirs », reproductible hors PNR, sur domaine privé ou public.

## Définition d'un « point noir »

Un point noir :

- Est un objet ou groupe d'objets qui attirent particulièrement le regard mais dont l'importance visuelle n'est pas en rapport avec la valeur de cet ou de ces « objets », et dont la présence ne fait pas « sens » avec son environnement : il y a incompréhension mentale avec les références environnantes.
- Est un vecteur de banalisation des paysages (= perte d'identité locale et de qualité d'image) : occultation des perspectives remarquables, création d'effets de dispersion visuelle qui rend les parcours illisibles (typique des entrées de ville), uniformisation des ambiances paysagères (clôtures par exemple).
- Fait consensus au sein d'un groupe social donné.

## Le choix de Gimeaux

Le PNR a choisi d'expérimenter ce territoire en tête de Camargue, car situé en entrée de Parc, à la fois dans et hors périmètre PNR, soumis à de fortes évolutions (pression urbaine d'Arles + contournement autoroutier sud + contraintes PPR1a), difficile à délimiter et sans véritable centre urbain.

## Des éléments d'analyse de Gimeaux

Une ferme Templière est à l'origine de la création du hameau sur la draille de Saint-Gilles, entre marais à l'ouest et bourrelet du Rhône à l'est. C'est sans doute à cette époque que remontent l'assèchement des marais et l'exploitation agricole intensive du secteur. La composition paysagère actuelle porte toujours bien vivant ce contraste naturel et historique entre :

- les marais à l'ouest, transformés pour partie en rizières, qui créent des paysages ouverts sur les perspectives régionales environnantes remarquables - silhouette des Alpilles, des Costières, du Mont Ventoux et la silhouette d'Arles - et mettent en valeur les élévations ponctuelles du territoire – silo de riz, véritable « phare » du quartier. soufflerie, ripisylves des deux Rhône, grands arbres isolés, en bosquets ou en alignement
- les bourrelets du Grand Rhône à l'est, qui a beaucoup reculé, et où un petit parcellaire cloisonné de haies arborées est exploité en vergers et pâturages, suite à la disparition de la vigne

Il est difficile de définir une centralité à Gimeaux.

Les points noirs sont eux aussi à « 2 vitesses » ;

- Points noirs dans le « grand paysage » : front bâti de petits pavillons au ras des paysages ouverts des rizières + lignes électriques Très Hautes Tension (THT)
- Points noirs plus « ponctuels », en premier plan des itinéraires de desserte et de découverte du territoire (délaissés routiers, clôtures, réseaux aériens ...)

L'objectif est de ne pas centrer les débats sur le projet de déviation de la RN113 (futur contournement autoroutier), mais éviter que cette infrastructure ne devienne un point noir supplémentaire.

## Méthode d'analyse participative / Règles du « jeu »

- Mardi 12 juin - Visite du secteur en mini bus avec les acteurs institutionnels, CIQ et professionnels du quartier. 10 stations devraient permettre d'évoquer les différentes facettes de ce territoire. Après un repas en commun un débriefing devrait permettre de mieux délimiter les contours de ce quartier et faire émerger les enjeux paysagers.
- Mercredi 13 juin, « balade printanière avec la population » pour échanger sur la vision du quartier, ses évolutions, les propositions et attentes des habitants
- Samedi 23 juin, restitution des productions des habitants
- Début Juillet : synthèse de la démarche sur le contenu – éléments paysagers identitaires reconnus, points noirs « partagés », ...-, qui intéresse le PNRC sur le lot 1, et la méthode, pour un retour à la mission inter-parcs à caler en septembre ?

## 5.6.2 COPIL DE SUIVI DES ETUDES – 06 01 13

NOMS	Prénoms	Fonction	présent	excusé	absent
Allouch	Aurélien	APR "Paysage et Développement Durable" Ressource			X
Bo	Alexandre	ACCM chargé de mission aménagement			X
Bou	Laure	Pays D'Arles chargée de mission Pays			X
Bouchez	Marie	Région PACA Elue référente Parcs			X
Brunnengreber	Pauline	Pays D'Arles chargée de mission PCET			x
Callier	Hubert	DDTM 13	X		
Cartier	Aude	Pays D'Arles chargée de mission SCOT			X
Charrier	Jean-Marc	PNRC - Président Com° Archi/Paysage PNRC et du COPIL Maire de Port Saint Louis du Rhône	X		
Chatzopoulos	Magali	DDTM 13 Service territorial d'Arles- Pôle planification aménagement			X
Chiappero	Michel	BE - Urbaniste architecte - Lots 1 et 2		X	
Corbier	Corine	BE - Paysagiste Akène - mandataire lot 1	X		
Crombe	Odile	Commune d'Arles - Directrice Urbanisme		X	
De Murcia	Roger	Adjoint Urbanisme - Saintes Maries de la Mer	X		
Deruaz	Sophie	CAUE 13			X
Dervieux	Alain	Elu environnement - Arles et DESMID CNRS			X
Desplats	Christian	Région PACA Elu et membre CS PNRC			X
Fouchier	François	CELRL Directeur PACA			X
Grzyb	David	PNRC - Vice président du PNRC et président COPIL lot 2 Adjoint Urbanisme d'Arles -	X		
Kiramarios	Sandrine	Port-Saint-Louis-du-Rhône - Responsable Gestion des Espaces Naturels			X
Lagarrigue	Patrick	SAN OUEST PROVENCE - Développement Territorial Ouest Provence-Port Saint Louis	X		
Lalot	Sylvie	BE - Paysagiste - mandataire lot 2	X		
Le Roux	Elen	PNRC - Chargée de mission archi, urba, paysage, énergie	X		
Masoni	Yves	CCI, Elu membre du CS PNRC			X
Michel	Louis	SAN OUEST PROVENCE			X
Nicolas	Laurence	APR "Paysage et Développement Durable" DESMID/CNRS- Ressource			X
Olivry	Didier	PNRC - Directeur			X
Planell	Jean Yves	Elu nord Camargue			X
Quenault	Franck	Région PACA chargé de mission Paysage			X
Raimondi	René	Président SAN OUEST PROVENCE			X
Schiavetti	Hervé	PNRC - Président, Maire Arles			X
Talassinos	Luc	DREAL PACA Chargé de mission paysages –			X
Vergnaud	Dominique	PNRC - Responsable Pôle DRAT			X
Vianet	Régis	PNRC - Directeur Adjoint			X
Vulpian	Claude	ACCM Président			X
Kiramarios	S	Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône			X
Blanc	Olivier	STAP 13			X
Beruaz	Sophie	CAUE 13			X
Maestre	N.	Commune de Port-saint-Louis-du-Rhône			X
Lubrano	E	Atelier Urbanisme - mairie d'Arles			x

CR diffusé par mail aux personnes invitées avec le power point projeté en réunion

### Les objectifs de ce COPIL sont:

- 1 - Présenter l'état d'avancement: du diagnostic paysager du diagnostic urbanisme
- 2 - Préparer les ateliers participatifs

Au regard des contraintes de disponibilité des présidents présents, il a été décidé d'étudier en priorité l'organisation des ateliers participatifs.

### 2 - Préparation des ateliers participatifs

#### Rappel sur les objectifs de cette phase 1 et des ateliers:

Etablir une base commune de discussion en vue de pouvoir, dans la phase suivante, élaborer une vision et un projet commun.

Suite aux propositions du BET exposées dans le document joint à ce CR, il a été décidé, à l'issue des discussions, d'organiser les ateliers par secteur géographique, et non par journée thématique. De se déplacer en rive gauche du grand Rhône, et de ne pas rechercher absolument à caler le déjeuner au mas du Pont de Rousty.

L'organisation pourrait donc s'envisager de la façon suivante :

Choix des acteurs: validé, mais quelques questions restent encore à résoudre, en particulier: Quel domaine de chasse pourrait-il accueillir l'atelier?

Circuits: ils devraient être réorganisés, pour:

- Intégrer la rive gauche du Grand Rhône
- Illustrer certaines thématiques non abordées ou des opérations réussies:
  - Port-Saint-Louis du-Rhône:
    - Problématique de l'interface du PNR avec les activités et façades industrielles de Fos
    - Perception du "système Camargue" depuis le haut de la Tour St Louis et des enjeux de l'embouchure du Rhône à partir de ce point de vue unique
    - Traitement des interfaces Rhône / Camargue : Port-Saint-Louis offre le seul lieu où les berges du Rhône sont ouvertes sur le fleuve
  - Hameau de BoisVieil : reconversion réussie d'un hameau agricole en pôle d'habitation et d'activités, mais qui pose des problèmes réglementaires complexes
- Eviter les redondances ou lieux sans grands enjeux ; Ex Villeneuve
- "Inviter" le thème de la gastronomie aux discussions sur le paysage, et permettre de relier ainsi les paysages de productions agricoles à l'économie de la restauration, à l'image du PNR et au plaisir

Au regard de la longueur des itinéraires qui en découleraient à priori, il a été décidé, de façon consensuelle:

- Regrouper les acteurs des deux ateliers: Urbanisme et Agriculture
- Scinder les ateliers en 2 journées qui leur seront à chacun entièrement dévolue, mais selon un découpage plus géographique pour réduire les distances parcourues.

Deux programmes sont donc arrêtés, qui seront à préciser, et à compléter par des arrêts chez un riziculteur, un domaine de chasse, une manade, un viticulteur....

▪ Journée "Est" selon itinéraire proposé initialement

Albaron : hameau "vrai" créé autour d'une fonction historique (Tours sur mottes)

Le Paty : hameau épars, aujourd'hui excentré des flux de découverte ou Pioch-Badet : hameau "en cœur de sansouire", fortement soumis au développement touristique, en fonction des disponibilités et témoignage du CIQ local

Saintes-Maries-entrée Est : la problématique des interfaces - perception des franges urbaines depuis les paysages emblématiques de sansouires -, et gestion des milieux naturels aux portes de l'urbanité

Saintes-Maries littoral: aménagement du littoral face au retrait du trait de côte; gestion de l'accueil touristique...

Saintes-Maries depuis le point de vue panoramique de l'église : perception du système de fabrication et d'évolution des paysages; effets du développement touristique; effets des règles d'urbanisme; effets attendus du Plan Rhône de détresse du petit Rhône"....

Retour par les Cabanes de Cambon : devenir des grands châteaux viticoles? Avenir des autres cultures (vigne, maraichage, ...) et de la polyculture?

Retour au mas de Rousty par la RD 570 : traitement des bords de RD, carrefours, stand de vente ...; envers du hameau de La Paty; traitement des stations de pompage; alternatives à la route en terme de liaisons entre Arles et les Saintes...

▪ Journée "Ouest" à re-travailler

Etang de Vaccarès: enjeux environnementaux et leur impact paysager : évolution des berges; traitement de l'accueil du public : cheminements piétons, vélos, aires de stationnement,...; perception depuis les itinéraires et points de découvert; dégradations - décharges- ou valorisation de l'image; interfaces avec les activités agricoles;...

Salin-de-Giraud : spécificité urbaine et architecturale historique du village; retour d'expérience sur l'éco-quartier; interfaces avec les Salins;...

Les Salins depuis le point de vue : effets des modes de gestion industriels ou environnementaux sur les évolutions des paysages; perspectives de gestion?...

Traversée du Rhône: concept de "porte du parc" ; les paysages fluviaux;....

Port-Saint-Louis-du-Rhône :

- Interface de la ville avec le Rhône; aménagement des berges,...
- Perception du système Camargue depuis la tour St Louis ; fonctionnement et devenir de l'embouchure; fonctionnement et devenir du commerce fluvial;....
- Interfaces du PNR avec les paysages industriels

Hameau de Boiviel: reconversion d'un hameau agricole en pôle d'habitation et d'activités, qui pose des problèmes réglementaires complexes

Mas Thibert : effets et insuffisance des règles d'urbanisme, traitement des voies de transit en espace urbain, typologie du bâti ancien et extensions récentes, espaces publics

Retour vers le Mas de Rousty par Arles: enjeux de la porte du PNR depuis la RN 113 et le futur contournement

Organiser les pauses déjeuner une fois côté Saintes-Maries, une fois côté Port-Saint-Louis-du-Rhône

Préparation des ateliers - Documents remis aux participants

M. le maire de Port-Saint-Louis-Du-Rhône insiste sur l'importance de la préparation des documents remis aux participants en vue de ces ateliers:

1. Explication des objectifs, méthode, déroulement, calendrier
2. Exposé des données techniques recueillies par le BET en lien avec le circuit, permettant un repérage aisé,...
- L'Option "2" consistant à adresser aux participants des extraits du diagnostic paysager et urbain en demandant de le compléter et hiérarchiser les enjeux est retenue: la réactivité des participants est en général plus significative sur la base du maximum de données proposées.
3. Attendu de la part de chacun des acteurs

Calendrier envisagé pour les ateliers:

Ateliers plutôt fin Mars, mais en dehors de la Féria d'Arles, soit en dehors de la période s'écoulant du 24 mars au 6 Avril.

Invitations envoyées un mois avant.

**- 1- Présentation de l'état d'avancement du diagnostic paysage et Urbanisme**

Le travail est présenté :

- Carte des unités paysagères
- Décryptage des 7 unités paysagères au moyen de 7 fiches descriptives "paysage", élaborées suivant une "grille" pragmatique, qui permettra de disposer déjà des premiers outils en matière de conseil et de projet: perception visuelle, modes de fabrication du paysage, éléments d'ambiances, tendances d'évolutions constatées, enjeux, acteurs
- Diagnostic urbanistique des 13 hameaux et centres urbains du PNR.
- Synthèse de l'atelier participatif de la journée du parc, le 30 Septembre 2012
- Synthèse générale

Ce travail, qui a fait l'objet d'une restitution minute, recueille un premier avis favorable. Il restera à enrichir bien entendu à l'issue des ateliers.

Une discussion est engagée, et plusieurs observations seront à prendre en compte:

Objectif de la démarche ainsi engagée:

- Faire en sorte que la question du paysage, dans ce qu'elle apporte à la qualité du cadre de vie, soit intégrée le plus en amont possible par l'ensemble des acteurs, notamment au niveau de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU dès que le PPRi sera arrêté)

- Attentes clairement exprimées par M. Grzyb : disposer d'un panel d'outils *pragmatiques* qui pourront être mobilisés pour assurer l'avenir des paysages. (Ex sur les clôtures)

Questions à approfondir :

Qu'est-ce qu'un hameau en Camargue? / Charte du PNR ? / Loi littoral?

Poursuite des ateliers :

La phase "scénarios" envisagée dans la commande sera remplacée par une présentation de démarches, exemples, projets, ... mis en œuvre sur d'autres territoires, accompagnée de l'évaluation des conditions de leur application dans le contexte particulier de la Camargue. L'animation de cette présentation par les acteurs eux-mêmes, politiques et techniques, est proposée, et acceptée.



### 5.6.3 COPIL DE RESTITUTION – 13 12 13

NOMS	Prénoms	Fonction	présent	absent
Amiet	Yves			X
Arsac	André	Groupement cynégétique arlésien		X
Arsac	Bernard	Association des propriétaires camarguais		X
Attanassiou	Philippe	Commune de Port-Saint-Louis du Rhône		X
Bertrand	Jean-Marie	Chambre d'agriculture		X
Biojoux	Jean-Marc	Chambre de commerce et d'industrie du pays d'Arles		X
Blanc	Olivier	STAP d'Arles		X
Bo	Alexandre	ACCM chargé de mission aménagement		X
Bou	Laure	Pays D'Arles chargée de mission Pays		X
Bœuf	Jean Pierre	OT d'Arles		X
Callier	Hubert	DDTM 13		X
Cartier	Aude	Pays D'Arles chargée de mission SCOT		X
Charrier	Jean-Marc	PNRC - Président Com° Archi/Paysage PNRC et du COPIL lot 1 Maire de Port Saint Louis du Rhône	X	
Chatzopoulos	Magali	DDTM 13 Service territorial d'Arles- Pôle planification aménagement		X
Chiappero	Michel	BE - Urbaniste architecte	X	
Corbier	Corine	BE - Paysagiste Akène	X	
Contras	Marie Christine	Association renaissance Saintoise	X	
Coulet	Eric	SNPN		X
Crombe	Odile	Commune d'Arles - Directrice Urbanisme		X
De Murcia	Roger	Adjoint Urbanisme - Saintes Maries de la Mer		X
Deruaz	Sophie	CAUE 13		X
Dervieux	Alain	Elu environnement - Arles et DESMID CNRS	X	
Dubois	Frédéric	CG 13		X
Durousseau	Thierry	CAUE 13		X
Fabi	Frédéric	OT Saintes Maries de la Mer		X
Floutier	Alain	SMTDR		X
Fort	Henri	ADDEC	X	
Fouchier	François	CELRL		X
Grzyb	David	PNRC - Vice président du PNRC et président COPIL lot 2 Adjoint Urbanisme d'Arles -	X	
Guillot	Emmanuelle	CG 13 Direction des routes	X	
Guintini	Corinne	CELRL		X
Herrera	Georges	"Association Salins Commune"		X
Jean	Marion	OT Port Saint-Louis du Rhône		X
Kiramarios	Sandrine	Port-Saint-Louis-du-Rhône - Responsable Gestion des Espaces Naturels		X
Lagarrigue	Patrick	SAN OUEST PROVENCE - Développement Territorial Ouest Provence-Port Saint Louis	X	
Lambert	René	Comité de soutien au PNR C		X
Lalot	Sylvie	BE - Paysagiste	X	
Laplane	Benoît	Direction des routes - CG 13		X

NOMS	Prénoms	Fonction	présent	absent
Le Roux	Elen	PNRC - Chargée de mission archi, urba, paysage, énergie	X	
Lubrano	Emmanuel	Commune d'Arles		X
Lucchesi	Jean-Laurent	Association des amis du Vigueirat		X
Maestre	Nathalie	Commune de Port Saint-Louis du Rhône		X
Mailhan	Jacques	Association des Eleveurs de la Raço di Bioù		X
Mallet	Thibault	SYMADREM		X
Mariani	Jean-Paul	Conseil Régional		X
Martin	Aline	Commune d'Arles	X	
Martin	Anne-Laure	SYMADREM		X
Masoni	Yves	Chambre de commerce et d'industrie du pays d'Arles		X
Nicolas	Laurence	APR "Paysage et Développement Durable" DESMID/CNRS- Ressource		X
Olivry	Didier	PNRC - Directeur		X
Planell	Jean Yves	Elu nord Camargue		X
Quenault	Franck	Région PACA chargé de mission Paysage		X
Ramon	Vincent	Amis du vieil Arles	X	
Rochat	Nadine	CIQ "Tête de Camargue"		X
Sabatier	François	CEREGE		X
Sandoz	Alain	Tour du Valat	X	
Talassinos	Luc	DREAL PACA Chargé de mission paysages – SBEP		X
Thomas	Cyril	Syndicat français du riz		X
Vianet	Régis	PNRC - Directeur Adjoint	X	
Vulpian	Claude	ACCM Président		X

CR diffusé par mail aux personnes invitées avec le power point projeté en réunion

- Introduction

Ce COPIL présente les résultats de la première phase du projet de charte.

Ce travail résulte d'une analyse bibliographique et de terrain des paysages et hameaux de Camargue. La fête du PNR de septembre 2012 a permis de recueillir le regard du public. Des ateliers avec les acteurs ont été organisés sur 2 jours en octobre 2013 afin d'échanger sur les différents enjeux identifiés et les hiérarchiser. Chaque enjeu fait aujourd'hui l'objet de pistes d'actions présentées sous forme d'un tableau qui a été adressé avant réunion.

Le rappel du contexte camarguais présenté en COPIL est fait sur le mode du constat, sans jugement de valeur. Des exemples de démarche ou de réalisations indiquent des améliorations possibles, transposables en Camargue. Il convient de s'attacher plus aux processus exposés qu'aux illustrations. L'objectif est bien de donner de l'espoir, en montrant des "possibles" et permettre ainsi des choix argumentés.

- Les enjeux hiérarchisés

Les questionnaires diffusés lors des ateliers visaient à hiérarchiser les enjeux et à les compléter si besoin, ce qui n'a pas été le cas.

3 niveaux de notation étaient proposés, par ordre décroissant d'importance, de 1 à 3 ;

"majeur" - "important" - "à ne pas oublier"

Presque 25% des acteurs sollicités se sont prononcés.

Parmi les 12 enjeux, 8 sont de niveau "1", 3 de niveau "2" et 1 de niveau "3"

SYNTHESE et HIERARCHIE DES ENJEUX	Notation
Evolution et gestion des paysages agricoles	1
Modalités d'évolution et de développement des hameaux ; choix de densité, parti et modèles architecturaux, mixité, espaces publics ...	1
Traitement des franges urbaines (interface bâti / sansouires, marais, cultures)	1
Gestion des équipements touristiques et image de la Camargue	1
Maillage et aménagement de points d'arrêts touristiques de découverte paysagère du PNR, itinéraires doux	1
Aménagement du littoral face au recul du trait de côte	1
Gestion touristique des accès au littoral	1
Portes du PNR, traitement qualitatif	1
Gestion des digues et berges du Rhône	1
Gestion des marais de chasse	2
Réhabilitation et gestion du patrimoine architectural urbain et paysager de la cite industrielle de salin-de-Giraud	2
Aménagement routier urbain (carrefours / traversées de hameaux)	2
Gestion du patrimoine bâti et paysager et évolutions possibles des grands mas	3

- Le présent CR synthétise les échanges pour chaque enjeu

### 1. Evolution et gestion des paysages agricoles

Les élus et le PNR sont pour l'instant mobilisés auprès des riziculteurs pour le maintien des aides de la PAC, d'autant que les systèmes hydrauliques représentent d'importants investissements.

A l'avenir, quel que soit le type de productions, 2 des fondements des paysages camarguais seront invariants, à savoir: un paysage géométrique, « en casiers », et irrigué (la salinité du sol ou les remontées de sel nécessitant un ressuyage avant ou durant le cycle de culture).

En revanche, l'effet miroir des rizières au printemps avec leur mise en eau, et la variabilité du paysage sur l'année, peuvent évoluer avec la diminution de la riziculture.

L'outil Zone Agricole Protégée (ZAP) ne semble pas adapté à la Camargue qui ne subit pas les mêmes pressions de développement de l'habitat que le reste du département du fait du PPRi.

Les questionnements portent plutôt sur le maintien d'agriculteurs et éviter les mutations de mas vers des résidences de non agriculteurs. Les agriculteurs sont des "producteurs" de paysage. Comment peut-on les accompagner dans le maintien de leur activité, l'entretien des mas et l'accueil du public sur leur exploitation ?

### 2. Modalités d'évolution et de développement des hameaux ; choix de densité, parti et modèles architecturaux, mixité, espaces publics ...

Que ce soit sur les méthodes de travail participatives, des questions d'urbanisme, de projet architectural ou d'aménagement d'espaces publics les moyens financiers manquent cruellement sur le territoire camarguais.

Le budget d'Arles, plus grande commune de France, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, sera d'environ 7 millions d'euros pour 2014. Le PNR de Camargue accompagne déjà des actions d'enfouissement de réseaux et de signalétique au gré des projets. Mais les aménagements urbains ayant

été guidés, durant des décennies, par la seule fonctionnalité, la réflexion sur la qualité est récente, et reste concentrée sur les coeurs urbains historiques. Le marais Poitevin bénéficie de 30 ans de politique d'accueil sur l'ensemble de son territoire, ce qui n'est pas équivalent en Camargue.

La question de la volonté politique pour l'élaboration d'un schéma global est pourtant primordiale pour insuffler sur le long terme une vision d'ensemble et de qualité des paysages de Camargue. L'enjeu est de faire comprendre à tous les acteurs que chacune de leur action peut contribuer, avec les financements qui leur sont déjà dédiés, à une meilleure qualité de résultat sur le long terme. Il faut éviter l'effet disparate des juxtapositions d'interventions techniques, tout en limitant les contributions financières spécifiquement qualitatives. Par exemple si la clôture est bien financée par le particulier, la reprise de chaussée est financée par le Conseil général... et la sécurisation d'un arrêt de bus est financée par la commune... reste à imaginer un projet commun pour donner du sens et de la qualité à l'ensemble des trois parties réunies !

### 3. Traitement des franges urbaines (interface bâti / sansouires, marais, cultures)

Les actions du PNR en matière d'enfouissement de réseaux et de fourniture de végétaux pour replanter des haies sont bien sûr à encourager.

Il existe en Camargue toutes les références de structures paysagères et notamment végétales pour améliorer la transition entre espace bâti en frange d'agglomération ou de hameau et les espaces naturels ou agricoles.

### 4. Gestion des équipements touristiques et image de la Camargue, maillage et aménagement de points d'arrêts touristiques de découverte paysagère du PNR, itinéraires doux

Ce thème pose la question de l'identité camarguaise [qui n'a rien à voir avec le pastiche que viennent chercher et que l'on offre à nombre de touristes aux Saintes-Maries de la Mer], comment la maintenir et comment la construire.

Cela pose également la question du suivi des aménagements. Le PNR n'a pas de pouvoir de police. Les communes ont très peu de moyens pour faire appliquer, entre autre, le droit des sols. Seules les très grosses infractions sont censurées. Sur Arles 2 agents couvrent 750 km<sup>2</sup>.

Parmi les pistes évoquées: poursuivre la charte du tourisme durable et la charte signalétique du PNR.

Utiliser l'observatoire photos pour balayer les principaux itinéraires d'accès et de transit en Camargue.

Faire de nouveaux sondages grand public sur la perception des paysages, en d'autres points du territoire (pour mémoire la fête du PNR de 2012 était à Port Saint Louis du Rhône).

### 5. Aménagement du littoral face au recul du trait de côte

Par nécessité, les choix sur le recul du trait de côte ont été actés en Camargue:

- La digue de Véran n'existe pratiquement plus. Les terrains acquis par le CELRL évoluent rapidement vers un système de lagune plus naturelle.

- Les Saintes-Maries, les Salins de Salin de Giraud sont et seront protégés.

Le parking ouest des Saintes Maries a été récemment réaménagé. Le traitement qualitatif de la plage reste à mettre en œuvre en évitant de porter atteinte aux dunes et à la végétation présente sur site.

Le réaménagement du pertuis de la Fourcade sera complexe, La prise en compte du paysage n'est pas à négliger pour aller vers moins d'artificialisation.

### 6. Gestion touristique des accès au littoral

La poursuite des actions engagées est très importante.

La DREAL PACA lance un atlas des territoires littoraux vus depuis la mer. 150 photos sont prévues sur PACA. Quelques photos concerneront la Camargue. Les choix des secteurs est important pour acter les évolutions.

### 7. Portes du PNR, traitement qualitatif

Ne pas oublier les ports comme enjeu de découverte du territoire

## **8. Gestion des digues et berges du Rhône**

16km de la via Roma sont aménagés entre Arles et Mas Thibert, avec un topoguide édité par le CPIE d'Arles. La prochaine phase devrait permettre de desservir Barcarin, puis le littoral de Port St Louis. Certes cet itinéraire vélo qui relie le Léman à la mer n'emprunte pas les digues du Rhône mais c'est déjà un premier pas dans le développement des modes doux en Camargue. La création de pistes cyclables est à encourager mais, pour des questions de responsabilité, ne se fera pas à priori sur les digues du Rhône. Toutefois, les projets en cours du Symadrem de reconstruire des digues plus en retrait des fleuves pourraient être l'occasion de réintroduire cette question d'une façon plus apaisée.

## **9. Gestion des marais de chasse**

Cet enjeu n'a pas à se limiter aux marais de chasse et doit aborder la question globale des marais, y compris pâturés, pour lesquels la mise en eau est également un enjeu fort.

Bien que les acteurs naturalistes ne soient que peu sentis impliqués par les questions de paysage, limiter à l'échantillonnage des questions évoquées par les seuls acteurs ayant effectivement participé aux ateliers est trop restrictif. La question des paysages naturels est trop peu abordée dans les enjeux.

Toutefois, la question de la "naturalité" et de la gestion de l'eau impacte tous les types de paysage : les bandes de roseaux soulignent les limites des parcelles agricoles et les bouquets de tamaris accompagnent les clôtures des lotissements en tête de Camargue.

## **10. Réhabilitation et gestion du patrimoine architectural urbain et paysager de la cite industrielle de Salin-de-Giraud**

Le PNR a répondu à un appel à concours et a été retenu sur Salin de Giraud.

Des groupes de travail se mettent en place pour échanger avec les habitants sur la façon dont ils voient leur territoire et comment le faire évoluer pour trouver une dynamique et un nouvel équilibre y compris avec les nouveaux espaces acquis par le CELRL.

## **11. Aménagement routier urbain (carrefours / traversées de hameaux)**

Autre thématique et autre échelle, les espaces "frontaliers" du PNR vers la Camargue gardoise à l'ouest et vers le site industriel de Fos à l'est, à ne pas oublier dans le diagnostic. Enjeu industriel sur le territoire du PNR sur les 350 Ha de la presqu'île du Mazet et au nord de Port St Louis du Rhône.

## **12. Gestion du patrimoine bâti et paysager et évolutions possibles des grands mas**

Bien que de niveau trois dans la hiérarchie, cet enjeu est important car il touche tout le territoire.

Salier où l'ancienne cave est menacée pour la construction de logements, alors que la densification du hameau est la seule façon de le faire évoluer au regard du PPRi, illustre parfaitement cet enjeu.

- Poursuite de la démarche

Le rapport de cette première partie de charte sera mis en ligne fin janvier.

La seconde phase de la charte vise l'élaboration d'une stratégie territoriale par le PNR Camargue et les différents acteurs, qui devrait déboucher sur une programmation de fiches actions opérationnelles et réglementaires bien adaptées au contexte du PNR Camargue.

Le cahier des charges reste à formuler finement.

Les BE sont remerciés pour leur investissement qui a suscité débat et qui permet d'alimenter les choix. Les actions seront forcément à planifier dans le temps.

Les BE saluent également le professionnalisme de l'équipe parc qui a permis un vrai travail de partenariat.

**Michel CHIAPPERO**  
Urbaniste qualifié OPQU  
Architecte DPLG  
Enseignant IUAR  
12 allée bastide des Cyprès  
13100 Aix en Provence  
Tel : 04 42 63 08 62  
mchiappero@free.fr

**Sylvie LALOT**  
Paysagiste DPLG  
Paysagiste conseil de l'Etat  
31 Lotissement la Sionne  
13540 PUYRICARD  
Tel : 04 42 92 00 80  
sylvie.lalot@gmail.com

**Corine CORBIER**  
Paysagiste  
Akène Paysage  
19 allée de Lodena  
13080 LUYNES  
Tel : 04 42 60 94 37  
akene.paysage@free.fr